

מדינת ישראל

משרד הממשלה

משרד

יהודה

אמ"ם - יחסים לעיניים ק"ן
'שיגאם' מועצת איכונטו.

7.86-10.86

מס' תיק מקורי

9702/10

מחלקה

יאואג



שם תיק: אמ"ע (אירופה המערבית) - יחסים מדיניים בין ישראל למועצת אירופה

מזהה פיו: חצ-10/9702

מזהה פריט: 00112df

תאריך הדפסה 20/02/2017

כתובת 2-120-2-14-4

** נכנס

שמר

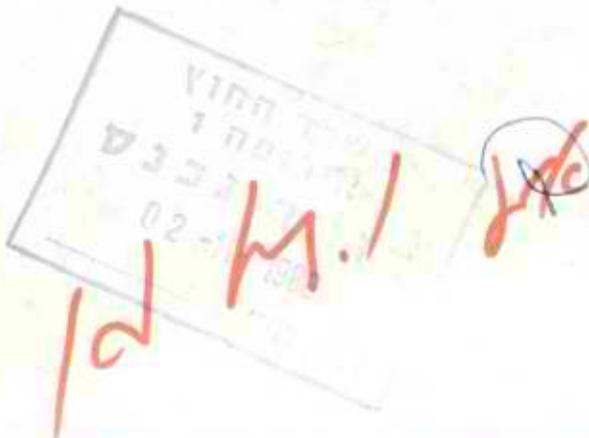
**
**
**

חוזט: 11,50

אל:הנשרד

מ-:פריט,נד:440,תא:311086,זח:1600,זח:ר,טג:ש

נד:ג



שמור/רגיל

אל:אירופה ב

דע:הכנסת-מריס גולן

מאת:עמיהוד פאריס

מועצה אירופה

1. הועדה לפליטים ולמוגרפים תתכנס ב-5 נוב במריס. תזון בפליטים ובנעדרים בקמריטין, בוד-קיום בין קבוצות אתניות שונות (בעקר מועלים זרים) אין נושא המענין אותנו ישירות.

2. הועדה המדינית תתכנס ב-19-18 נובמבר בטריטבורג ותשתתף בכינוס של הארגונים הלא-ממשלתיים המיוצגים במועצה. הנושא יהיה: הארגונים-תמיכה בזמקרטיה או קריאת תגר.

ב-19 נוב בשעה 1600 יתכנסו לדון בנושא הטרור בהכנה למפגש עם שרי החוץ בשעה 1700. יציגו בפניהם בעקר את מסקנות דוח אמאזיי על הטרור הבינלאומי לזברי מנכל החטיבה מדובר ב"תרגיל מודמלי" כי אין המדינות מעונינות בהקמת מסגרות מולטילטריות נגד הטרור.

3. תת-הועדה למזהת לא תתכנס השנה במצריס. מרטינז סכס עם יורד ועדת החוץ של הפרלמנט המצרי, עמו מפגש בוואנוס איירס בעת הועידה הבין-פרלמנטרית, שינסו לממש הביקור בשבוע של ה-11 בינואר 1987, טעון אישור המועצה.

משרד החוץ-מחלקת הקשר

תפ: שהח,מנבל,ממנבל,ענרג,אירא,אירב,יורכנסת,פגולן/כנסת

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

חוזם: 11,1457

אל: המשרד

מ-: בריטל, נר: 200, תא: 301086, זח: 1600, דח: מ, טג: ב

נד: &

בלמט/מידוי

אל: אירופה 2 מאור

דע: עמיהוד פריט (נר 428)

מאת: הציר בריטל

107.12

מועצת אירופה. שלכם חוזם 1824 הצטלב עם שלי מאתמול
נר 190.

1. בהבהרתו למר בוטטלס שבגלל הודעתם המאוחרת והגעתו
בערב שבת יצטרך לפי הנראה להגיע לירושלים בנחות עצמו
וקבל זאת בהבנה מלאה.

ירצה לנצל היזמיות הראשונים לתיירות (אולי מישחו יכול
להתקשר אליו למלון לברכו ולטייע לו בעצה חוזר עצה).

2. מאידך מניחה שתקבלו את מר בטיין בנתבג'.

ביתן.

השרת קשר: המברק הגיע ב-11-4

תפ: שהח, מנכל, מחנכל, ענוג, אירא, אירב, שמורק, מאור, טקס, יורכנס

17.14.27.01.71
17.14.27.01.71
17.14.27.01.71
17.14.27.01.71
17.14.27.01.71
17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

17.14.27.01.71

M. I. M.
61

11598

משרד החוץ-מחלקת הקשר

תאריך 31.10.86

נכנס

בלמס

חוזם: 10,11598

אל: המשרד

מ: בון, נר: 209, תא: 301086, זח: 1800, זח: מ, טג: 1
נד: 8

משרד החוץ
אירופה ו
דואר נכנס
02-11-1986
דל

אל 1/1086

בלמס/מידוי

7-337

רגיל 301800 אוק 1986

אל : מארייר * אירופה 2

זע : מריס

מאת : הציר - בון

מדעצת אירופה - קיטלמן . לחוזם 1886 מ-29/10

האיש יגוא אן הזמין כבר לעצמו חדר בהילטון ירושלים
ולכן ביקש לבטל במוריה.

בדון

תמ: ענוג, אירא, שמורק, מאור, יורכנסת

5

משרד החוץ - ירושלים

70148

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

10.10.88

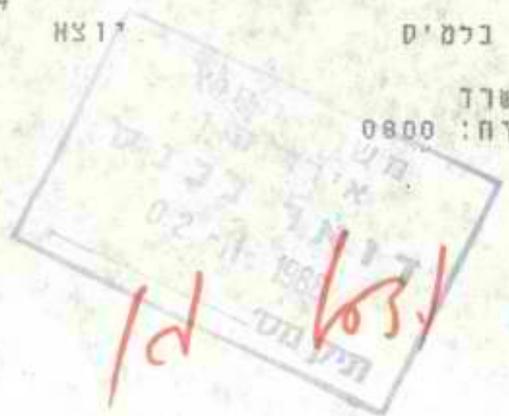
10.10.88

משרד החוץ-מחלקת הקשר

3454

1715

בלמים



אל: פריס, נר: 1230, מ: המשרד
דח: מ. סג: ב, תא: 301086, רח: 0800

מיידי/בלמים

אל: עמיהוד/פריס.
דח: מרים גולן/הכנסת.

ביקור הועדה לקשרים עם פרלמנטרים של מועצת אירופה. שך 363,
362.

1. הנושאים שהעליה במברקין שנסימוכין הועברו למרים גולן שתביא אותם לידיעת היו"ד ויטופלו בנדרש.
2. פרטי תוכנית הביקור של הועדה הנ"ל תואמו ונמסרו טלפוניית למזכיר הועדה. לנוחיותכם להלן פרטי התוכנית המעודכנים לתאריך 29.10.

SUNDAY, 2.11.86

20.30 INFORMAL DINNER WITH INVIEDED GUESTS AT THE MORIAH HOTEL.

OVERNIGHT: MORIAH HOTEL, JEURSALEM.

MONDAY, 3.11.86

08.15 LEAVE HOTEL FOR THE KNESSET.

08.30 TOUR OF THE KNESSET - ENTERING THROUGH PALOMBO GATE
OPENING OF DISCUSSION SESSIONS IN THE LECTURE HALL: 09.00
WELCOMING ADDRESS BY THE SPEAKER OF THE KNESSET, MR

משרד החוץ-מחלקת הקשר

SHLOMO HILLEL

09.30 POLITICAL OVERVIEW PRESENTED BY MR. ELIAHU BEN-ELISSAR AND MR. SIMCHA DINITZ.

10.30 PARLIAMENT AND THE MEDIA:
PANEL DISCUSSION CHAIRED BY MR ERWIN FRENKEL. CO-EDITOR,
JEURSALEM POST.

12.00 IMMIGRATION AND ABSORPTION IN ISRAEL; PANEL
DISCUSSION (PARTICIPANTS TO BE CONFIRMED)

13.00 WOMEN IN POLITICS:
MEETING AT LUNCH WITH WOMEN KNESSET MEMBERS IN THE
CAFETERIA

14.30 LEAVE KNESSET FOR HOTEL

15.45 RETURN TO KNESSET

16.00 ATTENDANCE OF THE COMMITTEE AT THE PLENUM, TO BE
GREETED BY THE CHAIRMAN OF SESSION, MK AHARON
NAHAMIAS

16.15 THE MEDIA AND INTERNATIONAL TERROSRISM: PRESENTED
BY DR ARIEL MERARI

17.15 THE FINANCING OF POLITICAL PARTIES: PRESENTED BY
STATE OMBUDSMAN, DR YITZHAK TUNIK

18.15 COMMITTEE MEETING; AGENDA OF THE COMMITTEE

19.15 RETURN TO HOTEL

20.30 DINNER AT THE JERUSALEM THEATRE, FOLLOWED BY
LECTURE WITH SLIDES:

"'JERUSALEM COMES ALIVE'", BY DR. RIVKA GONEN.

IN SENATE
January 10, 1950
The following report was presented to the Senate by the
Committee on Education and Labor, created by Senate
Resolution 100, passed July 1, 1949, and continued
by Senate Resolutions 100, 101, 102, 103, 104, 105,
106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125,
126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135,
136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145,
146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155,
156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165,
166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175,
176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185,
186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195,
196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205,
206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215,
216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225,
226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235,
236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245,
246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255,
256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265,
266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275,
276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285,
286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295,
296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305,
306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315,
316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325,
326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335,
336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345,
346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355,
356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365,
366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375,
376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385,
386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395,
396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405,
406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415,
416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425,
426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435,
436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445,
446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455,
456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465,
466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475,
476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485,
486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495,
496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505,
506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515,
516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525,
526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535,
536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545,
546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555,
556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565,
566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575,
576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585,
586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595,
596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605,
606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615,
616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625,
626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635,
636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645,
646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655,
656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665,
666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675,
676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685,
686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695,
696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705,
706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715,
716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725,
726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735,
736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745,
746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755,
756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765,
766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775,
776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785,
786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795,
796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805,
806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815,
816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825,
826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835,
836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845,
846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855,
856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865,
866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875,
876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885,
886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895,
896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905,
906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915,
916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925,
926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935,
936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945,
946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955,
956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965,
966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975,
976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985,
986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995,
996, 997, 998, 999, 1000

REPORT OF THE
COMMISSION ON THE ORGANIZATION OF THE
TEACHING PROFESSION
PRESENTED BY
SENATOR JACOB K. KEF AUER

משרד החוץ-מחלקת הקשר

OVERNIGHT: MORIAH HOTEL, JERUSALEM

TUESDAY, 4.11.86

08.45 LEAVE HOTEL FOR YAD VASHEM

09.00 VISIT TO YAD VASHEM AND LAYING OF WREATH

10.15 DEPART FOR MEVASSERET TZIYON, VISIT ABSORPTION
CENTRE.

11.15 RETURN TO JERUSALEM
TOUR OF THE OLD CITY

13.30 LUNCH AT MISHKENOT SHAANANM WITH JERUSALEM MAYOR
TEDDY KOLLEK

15.30 TOUR OF BETHLEHEM

17.00 RETURN TO HOTEL

20.00 DINNER IN THE CHAGALL HALL, HOSTED BY THE SPEAKER.
OVERNIGHT: MORIA HOTEL, JERUSALEM

משרד החוץ-מחלקת הקשר

עד כאן.

אירופה 2

תפ ; טהח , מנכל , ממנכל , ענוג , אירא , אירב , יורכנסת

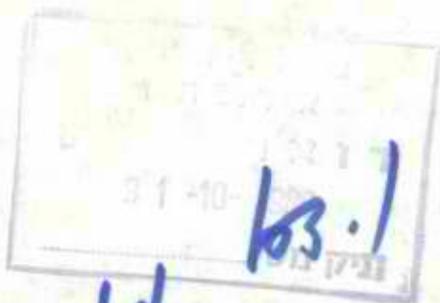
משרד החוץ-מחלקת הקשר

3163

נכנס

בלמים

אל: המשרד, נר: 200, מ: בריסל
דח: מ, סג: ב, חא: 301086



א/א

בלמס/מיד

אל: אירופה 2 מאור

דע: עמיהוד פריס (נר 428)

מאת: הציר בריסל

.107.12

מועצת אירופה. שלכם חוים 1824 הצטלב עם שלי מאתמול, נר 190.
1. הבהרתי למר בוסטלס שבגלל הודעתם המאוחרת והגעתו בערב שבת
יצטרך לפי הנדאה להגיט לידושלים בכוחות עצמו וקבל זאת בהבנה
מלאה.

ירצה לנצל היומיים הראשונים לתיירותנאולי מישהו יכול להתקשר
אליו למלון לברכו ולסייע לו בעצה חוזר עצה).
2. מאידך מניחה שתקבלו את מר בסיין בנתבג'.
ביתן.

==111==

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנסת

לשכת קצין הכנסת

ירושלים, כ"ו בתשרי התשמ"ז
29 באוקטובר 1986

Handwritten notes and signatures in blue ink, including the name "א.ל." and other illegible scribbles.

אל: _____

הנדון: ביקור חברי הוועדה לקשרים עם הפרלמנטים של מועצת אירופה - בכנסת

כ ל ל י

בימים: שני ושלישי, א'-ב' בחשוון התשמ"ו, 3-4.11.86, תארח הכנסת את חברי הוועדה לקשרים עם הפרלמנטים של מועצת אירופה בראשות מר דונאלד קולמן (מבריטניה).

המשלחת מונה כ-30 אורחים.

המשלחת תגיע לכנסת בליווי נציגי משרד החוץ (אריה אגרון ואבי חדד).

לוח זמנים ותכנית

יום ב', 3.11.86

08.30 - הגעת המשלחת לשער "החצר"

סיור (באנגלית) משער "החצר"

09.00 - דברי ברכה של יושב-ראש הכנסת - בחדר ההרצאות

09.30 - מפגש עם חברי הכנסת שמחה דיניץ ואליהו בן-אלישר - בחדר ההרצאות

10.30 - "הפרלמנט והתקשורת" - פאנל בהשתתפות: חברי הכנסת המשקיפים במועצת אירופה (שרה דורון, ז'אק אמיר, דן מרידור ושבח וייס) ואנשי תקשורת

12.00 - מפגש עם חברות הכנסת מרים גלזר-תעסה ונאוה ארד בנושא: "קליטת עליה ומיזוג גלויות"

13.00 - ארוחת צהריים בהשתתפות חברות הכנסת - בקפטריה - כ-60 מוזמנים

14.30 - המשלחת תעזוב את הכנסת למלון ותחזור בשעה 15.50

16.00 - יושב-ראש הישיבה יברך את האורחים - באולם המליאה

16.15 - הרצאת ד"ר אריאל מררי בנושא: "הטרור בראי התקשורת" - בחדר ההרצאות

17.15 - הרצאת מבקר המדינה, ד"ר יצחק טוניק, בנושא: "מימון מפלגות"

18.15 - ישיבה פנימית של הוועדה עצמה

19.15 - האורחים יעזבו את הכנסת

for No. 1 Mr

יום ג', 4.11.86

20.00 - ארוחת ערב מטעם יושב-ראש הכנסת - בטרקלין הכנסת - כ-70 מוזמנים

מ י נ ה ל ה

1. א. יושב-ראש הוועדה, מר קולמן, יגיע לנתב"ג ביום א', 2.11.86, בשעה 21.55 בחב' אל-על בטיסה 316.
ב. בנתב"ג יקבילו פניו: חה"כ שרה דורון ומפקד יח' הסדרנים.
ג. שאר חברי הוועדה יגיעו במועדים שונים לנתב"ג.
ד. מפקד יח' הסדרנים, בסיוע סדרן נוסף, יטפל בהגעתם והסעתם במוניות למלון מוריה בירושלים.
ה. הכנסת תזמין את חדר ארמי"ם (למטה) לתאריכים: 1-2.11.86.
ו. המשלחת תגיע לכנסת במרוכז באוטובוס ותכנס דרך שער "החצר"- "השבטים". האוטובוס יחנה בחניית הפנים.

2. מפקד השומרים

- א. יוודא ביצוע ביקורת, זיהוי והכוונת המוזמנים למשכן דרך שער "החצר"- "השבטים". האוטובוס יחנה בחניית הפנים.
ב. יקצה 2 שומרים (לא במדים ועם נשק) מהבוקר, מרגע יציאתם את המלון ליד ושם ועד חזרתם למלון, בתום הסיור בבית-לחם.
ג. הנפת דגל הלאום ודגל מועצת אירופה ברחבה - בבוקר יום ה-3.11.86.

3. מפקד יחידת הסדרנים

- א. ביקורת, זיהוי והכוונת האנשים למוקדי האירוע בכנסת.
ב. קביעת מדריכה, דוברת אנגלית, לצורך הסיור במשכן.
ג. חלוקת ברכת יו"ר הישיבה במליאה - לחברי הוועדה ביציע המיוחד.
ד. צוות חברי הכנסת למפגשים.
ה. מפקד היחידה יהיה אחראי על תיאום ההכנות וביצוע התכנית בכנסת.
ו. יוודא הגעת צוות המתורגמנים של גב' אנט דולצ'ין (טל' 459944-03).
ז. הסעת חה"כ שרה דורון ב-2.11.86 מביתה לנתב"ג וחזרה מנתב"ג לביתה.

4. מנהל בנא"מ

- א. יוודא מסירת דגלונני שולחן ישראל/מועצת אירופה לארוחת הצהריים בקפטריה ולארוחת הערב בטרקלין - למנהלת לשכת יו"ר הכנסת
- ב. סידור חדר ההרצאות לישיבות העבודה וקישוטו בדגלי מועצת אירופה וישראל
- ג. אספקת ציוד משרדי (40 בלוקי כתיבה ועפרונות) והנחתו בחדר ההרצאות
- ד. הפעלת תאורה ואורור במוקדי האירוע
- ה. הפעלת חב' גול-סימולטרוניק:

(1) להתקנת הציוד לתרגום הסימולטני ל-4 שפות: אנגלית, צרפתית, גרמנית ואיטלקית - בחדר ההרצאות

(2) התקנת מערכת כריזה:

* מקרופונים לכל 2 אנשים בישיבות העבודה - בחדר ההרצאות

* מקרופון אחד על שולחן הנשיאות - בטרקלין לארוחת הערב

(3) הקלטת הפאנל בנושא: "הפרלמנט והתקשורת" והרצאת ד"ר מררי בנושא: "הטרור הבין-לאומי"

5. מנהל המזנון

- א. אספקת כיבוד לישיבות העבודה - בחדר ההרצאות
- ב. סידור השולחנות לארוחת הצהריים בקפטריה וארוחת הערב בטרקלין וביצוע התכנית הקולינרית לארוחות הנ"ל - עפ"י המוסכם עם מנהלת לשכת יו"ר הכנסת והממונה על יחסים בינפרלמנטריים

6. מנהלת לשכת יושב-ראש הכנסת והממונה על יחסים בינפרלמנטריים

- א. תרגום (לאנגלית) ברכת יושב-ראש הישיבה במליאה
- ב. הזמנת הכיבוד לישיבות העבודה
- ג. קביעת התפריט, משלוח ההזמנות וסדר הושבת המוזמנים לארוחת הצהריים בקפטריה ולארוחת הערב בטרקלין

7. הממונה על קשרי חוץ ועתונות

- א. תוודא סידור עתונאי וטלויזיוני
- ב. תזמין את המרצים ואנשי התקשורת לפאנל בנושא: "הפרלמנט והתקשורת"

8. משטרת ישראל

א. בנתב"ג

מפקד התחנה יסייע לכנסת בעת הגעת האורחים ועזיבתם

ב. א ב ט ח ה

תסייע לכנסת באבטחת המשלחת עפ"י תכנית הביקור הכללית ותתדע את גורמי צה"ל בנושא

9. משרד החוץ

א. משלוח תכנית הביקור הכללית לקצין הכנסת, למנהל לשכת שר הבטחון ולמשטרת ישראל/מבצעים/ירושלים

ב. מר אריה אגרון ואבי חדד יתלווי לחברי הוועדה במשך זמן שהותם בארץ

ג. הזמנת זר אבל עם סרט (בצבע שחור) לביקור ביד ושם

ד. הזמנת: ארוחת הערב הבלתי פורמלית ב-2.11.86, ארוחת הערב בתיאטרון ירושלים ב-3.11.86 וארוחת הצהריים עם ראש עיריית ירושלים ב-4.11.86

10. רצ"ב נספחים:

נספח א' - תכנית הביקור הכללית של הוועדה

נספח ב' - רשימת חברי הוועדה לקשרים עם הפרלמנטים של מועצת אירופה

נספח ג' - רשימת צוות המתורגמנים בראשות הגב' אנט דולצ'ין

12. ק ש ר

"הכנסת" - מר יצחק בנגל, קצין הכנסת, טל' ישיר בלשכה: 554329, 554367, 02-524212, טל' בבית: 02-634951.

גב' רות קפלן, מנהלת לשכת יו"ר הכנסת, טל' בלשכה: 02-554333, טל' בבית: 02-663021.

מר איתן בן-אליהו, מפקד השומרים, טל' ישיר: 02-554606, טל' ביומן: 02-554605-1, טל' בבית: 02-251610.

גב' מרים גולן, הממונה על יחסים בינפרלמנטריים, טל' במשרד: 02-554410, טל' בבית: 02-634290.

"משרד החוץ" - מר יוסי שטרית, מ"מ מנהל מח' מאו"ר, טל' במשרד: 02-235369, טל' בבית: 02-861002.

מר אריה אגרון, מח' מאו"ר, טל' במשרד: 02-235621, טל' בבית: 02-526139.

מר אבי חדד, מח' מאו"ר, טל' במשרד: 235624, טל' בבית: 02-635135.

"משטרה" - מרכז מבצעים, במשך כל שעות היממה: 02-280488/9.
פקד שמשון צ'בטני, טל' ישיר במשרד: 02-280345.

"צה"ל" - פקוד מרכז/מרכז מבצעים, טל' 02-236316, 02-236719, 02-236723.
קמב"צ, טל' 02-236415.

"המדריך" - מנחם מגן, טל' בבית: 02-818758.

"מתורגמנים" - ראש הצוות, גב' אנט דולצ'ין, טל' 03-459944.

ב ב ר כ ה ,

יצחק בנגל
קצין הכנסת

"אמרי" - ארץ אשכנז, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ גרמניה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל, ארץ גרמניה, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל.

"אשכנז" - ארץ אשכנז, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל, ארץ גרמניה, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל.

"אשכנז" - ארץ אשכנז, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל, ארץ גרמניה, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל.

"אשכנז" - ארץ אשכנז, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל, ארץ גרמניה, ארץ צרפת, ארץ אנגליה, ארץ הולנד, ארץ בלגיה, ארץ איטליה, ארץ ספרד, ארץ פורטוגל.

אשכנז

אשכנז
אשכנז

תכנית הביקור הכללית של המשלחת

יום א', 2.11.86
 ארוחת ערב בלתי פורמלית עם חברי כנסת ירושלמים, אנשי רוח, נציגים
 מהפקידות הבכירה של הכנסת ומשרד החוץ

לינה: במלון מוריה, ירושלים

יום ב', 3.11.86

הגעה לשער "החצר" בכנסת	08.30
סיור (באנגלית) משער "החצר" - "נר התמיד" ובמשכן דברי ברכה של יו"ר הכנסת - בחדר ההרצאות	09.00
מפגש עם חברי הכנסת שמחה דיניץ ואליהו בן-אלישר - בחדר ההרצאות	09.30
"הפרלמנט והתקשורת" - פאנל בהשתתפות חברי הכנסת המשקיפים במועצת אירופה ואנשי תקשורת	10.30
מפגש עם חברות הכנסת מרים גלזר-תעסה ונאוה ארד בנושא: "קליטת עליה ומיזוג גלויות"	12.00
ארוחת צהריים בהשתתפות חברות הכנסת - בקפטריה - כ-60 מוזמנים	13.00
המשלחת תעזוב את הכנסת למלון ותחזור בשעה 15.50	14.30
יושב-ראש וישיבה יברך את האורחים באולם המליאה	16.00
הרצאת ד"ר אריאל מררי בנושא: "הטרור בראי התקשורת" - בחדר ההרצאות	16.15
הרצאת מבקר המדינה, ד"ר יצחק טוניק, בנושא: "מימון מפלגות"	17.15
ישיבה פנימית של הוועדה עצמה	18.15
האורחים יעזבו את הכנסת	19.15
ארוחת ערב בתיאטרון ירושלים - כ-40 איש	20.30
הרצאת ד"ר רבקה גונן בנושא: "ירושלים העתיקה קמה לתחיה"	

לינה: במלון מוריה, ירושלים

יום ג', 4.11.86

נסיעה מהמלון ליד ושם	08.45
ביקור ביד ושם והנחת זר	09.00
חה"כ שבח וייס יתלווה לביקור ביד ושם	
נסיעה למבשרת ציון וביקור במרכז הקליטה	10.15
נסיעה חזרה לירושלים	11.15
ביקור בעיר העתיקה (מסלול: שער יפו, רח' דוד, רח' הנוצרים, קבר ישו, מוריסטאן, הקארדו, הרובע היהודי, הכותל המערבי)	
ארוחת צהריים עם ראש עיריית ירושלים, מר טדי קולק - במשכנות שאננים	13.30
סיור בבית-לחם (בכנסיית הקבר)	15.30
חזרה למלון	17.00
ארוחת ערב מטעם יו"ר הכנסת - בטרקלין הכנסת - כ-70 מוזמנים	20.00

לינה: במלון מוריה, ירושלים

יום ד', 5.11.86

המשלחת תעזוב, בתפזורת, את הארץ

רשימת חברי הוועדה לקשרים עם פרלמנטים של מועצת אירופה

COMMITTEE ON PARLIAMENTARY & PUBLIC RELATIONS
COUNCIL OF EUROPE
2 - 5 NOVEMBER, 1986

MR. CLIVE BENNETT	PER. SEC.	ENGLAND
MR. EDWARD BEYSEN	REP.	BELGIUM
MR. JACQUES BICHET	REP.	FRANCE
MR. GUIDO BOSTEELS	PER. SEC.	BELGIUM
MR. PETER BUECHNER	REP.	GERMANY
MR. CHARLES DE CHAMBRUN	REP.	FRANCE
? MR. PHILIPPE DE CHAPTES	PER. SEC.	FRANCE
MR. DONALD COLEMAN	CHAIRMAN	ENGLAND
MR. PIERRE DILLENBURG	PER. SEC.	LUXEMBOURG
MR. ALBERTO FORNI	PER. SEC.	ITALY
MR. JOSE GAMA	REP.	PORTUGAL
MR. JUAN CARLOS GUERRA & MRS.	REP.	SPAIN
MRS. HILDE HAWLICEK	REP.	AUSTRIA
MRS. MARGA HUBINEK & MR.	REP.	AUSTRIA
MRS. LUISE HUMULA-ERNST	PER. SEC.	AUSTRIA
? MR. PETER KITTELMANN	REP.	GERMANY
MR. EMILE KOEHL	REP.	FRANCE
MR. ROGER LINSTER	REP.	LUXEMBOURG
MRS. MARIT LOEVVIG	REP.	NORWAY
DR. MAURICE MILLER	REP.	ENGLAND
MR. DETLEF MOELLER	PER. SEC.	GERMANY
MR. PATRIICK MORLEY	REP.	IRELAND
MR. PEDRO PENA	PER. SEC.	SPAIN
MR. CARLO POLIDORO	REP.	SPAIN
MR. STEFAN TERLEZKI	REP.	ENGLAND

SECRETARIAT OF COUNCIL OF EUROPE

MR. M. G. CHARITONS & MRS.	DEPT. HEAD, COMMITTEE ON RULES OF PROCEDURE
MRS. MICHELE JORDAN	ASSISTANT
MR. ERIK LEIJON	SECRETARY OF COMMITTEE
MRS. DOSSIER	SECRETARY OF DELEGATION

רשימת צוות המתורגמנים בראשות הגב' אנט דולצ'ין
שיגיע לכנסת ב-3.11.86

<u>ת"ז</u>	<u>שם</u>
01565147	רז'ין שטונמייר
6998581	מרים מגל
468389	אילן שטרנברג
6831242	קורלנדי מיכאל
705239-2	בתיה פרוסט
1201874	אנט דולצ'ין
6981767	מישל איסק
424578	רוז הס

agreement in principle on such secondary arms control issues as intermediate-range nuclear weapons in Europe and nuclear testing. Instead, he arrived in Iceland with sweeping proposals for cuts in strategic offensive arms and the de facto abolition of the Strategic Defense Initiative. Some of his ideas were interesting

interest in Moscow's more sweeping proposals that Mr. Gorbachev decided, unwisely, to play his everything-or-nothing game to the end.

The Russians had entertained the possibility that the meeting would fail. But they had expected that their dramatic proposals would have such a tremendous appeal for American

respond to the Gorbachev initiative with flexibility and even enthusiasm.

Unfortunately, the enthusiasm of the American delegation was not always matched with expertise. It seems that Mr. Reagan unwittingly gave Mr. Gorbachev reason to believe that the United States was prepared to accept the elimination of all strategic arms by 1996. Such an

which faction in Mr. Reagan's fragmented coalition has managed to prevail at a given moment.

The president, a man of vision with a talent for mobilizing public opinion, has three sensible beliefs about dealing with the Kremlin. First, America confronts a ruthless adversary and no full accommodation is possible unless there is a fundamen-

A Chance for Democratic Europe to Oppose Terror

By Marcelino Oreja

The writer, Spanish foreign minister from 1976 to 1980 and a former governor-general of the Basque region, is secretary-general of the Council of Europe.

bility and resources for handling such incidents.

At international level, in European terms, this implies real cooperation between the police and intelligence services of all European democracies, either bilaterally or multilaterally.

The fight against terrorism also requires a clear policy of diplomatically and economically

STRASBOURG, France — For the best part of two decades, individual Western democracies have been responding to international terrorism in their own haphazard manner as and when bombings, hijackings, hostage takings and other outrageous acts have occurred.

Public posturing by politicians and sensationalist reporting by the media have all too often only heightened insecurity and triggered expectations which have not been realized. All this has played into the terrorists' hands, because their main aim is to undermine democratic societies and force governments into panic measures that disrupt normal life and alienate public opinion.

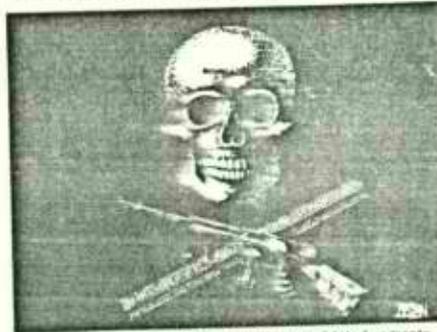
Although terrorism may appear to many to be irrational violence, it has a logic and a strategy all of its own. It is warfare on a battlefield which knows no boundaries, using all the emotional and psychological effects of a drama of violence, death and blackmail played before a worldwide audience. It is one of the most serious challenges to democracy and human rights today.

The time has passed for rhetoric. Democracies must stand up and face these challenges together, without sacrificing the values on which they are founded. This does not rule out firmness and determination on the part of governments and citizens. Terrorism must be attacked at its roots.

It is both scandalous and dangerous to try to come to terms with terrorists, whoever they are and whatever their motives. Yielding to blackmail can only breed further blackmail.

It is now clear that individual countries' efforts to stem the tide of terrorism have so far failed and that only a concerted approach can hope to bring positive results. Democracies must work together on intelligent collective strategies.

At the national level this means proper coordination between government departments for coping with terrorist emergencies. In many countries, no single department has overall responsi-



By AISLIN in The Montreal Gazette. C&W Syndicate.

isolating states suspected of aiding and abetting terrorists, as well as a curb on arms sales to regions where terrorists are active and are recruited. Consensus on such an approach may well cut across long-standing national economic or political interests, but ultimately it will be the acid test as to whether there is a genuine resolve to grapple with the terrorist threat.

Combating terrorism also requires a Europe-wide legal framework compatible with the standards laid down by the 1950 European Human Rights Convention, which provides a legal area

extending across all 21 West European democracies grouped within the Council of Europe.

It would for instance be totally unacceptable for any one of these states to harbor fugitive terrorist suspects from a fellow democracy. Extradition and exclusion procedures must therefore be brought into line at European level.

The European Convention for the Suppression of Terrorism, adopted by the Council of Europe in 1977, provides for almost automatic extradition by removing any supposed political motive for terrorist offenses. Four countries (France, Greece, Ireland and Malta) have yet to ratify this agreement; others need to lift certain reservations for the convention to be fully effective and to show the world that Europe really means business in trying or extraditing terrorists.

There is room also for a European approach to airport security, abuse of diplomatic privilege and immigration procedures, which are just some of the areas crying out for concerted action.

Lastly, combating terrorism requires vigilance on the part of all Europeans and also on the part of the media, which, whether they like it or not, are among the pawns in the terrorist game. Mass communications, particularly satellites, have provided terrorists with almost instantaneous access to a worldwide audience. Unless a very careful balance is struck, extensive coverage of a terrorist act can all too easily bring terrorists and their cause the publicity on which they thrive.

With the spate of terrorist attacks we have seen in Europe this year, governments are starting to realize that public opinion will no longer stand for empty promises. It wants practical results. When ministers responsible for combating terrorism in the 21 Council of Europe countries meet in Strasbourg next Tuesday and Wednesday, the governments of the whole of democratic Europe will have a unique chance to join forces.

International Herald Tribune.

It's Time for Africa and Business to Get Together

By Pranay Gupte

NAIROBI — At the World Bank, the United Nations and myriad private foundations, a buzzword for Africa these days is "private sector." The push is on to promote more capitalism in a region where the state has long dominated the economy.

There is room for greater economic liberty, freer flows of capital and trade, fewer wasteful subsidies and an easing of the bureaucratic controls that stifle initiative and investment. But the question for the 44 countries of black Africa is whether governments can create an environment that allows the private sector to succeed.

"If given the right environment, private enterprise can do a great deal more than simply invest. It can inject competition and stimulate growth," says Prince Karim Aga Khan, spiritual leader of 15 million Ismaili Muslims and a leading private donor to Third World development projects.

"Governments of developing

countries must recognize that they can never be a total substitute for the individual private initiative which they have at their disposal abroad," he added in an interview. "I really don't think there is any innate reason for the public sector to be working in conflict with the private sector. The two sectors can create a viable consensus in the Third World."

But to create an environment for rapid economic growth in sub-Saharan Africa means confronting formidable cultural and structural constraints. Many tribal-based societies do not understand, or fully appreciate, the dynamics of the modern private sector. Institutional infrastructures are weak. Self-sustaining agriculture is on the decline. Hit by global recession and Africa's political and debt problems, investment by multinational corporations has slowed to a trickle, particularly in manufacturing and banking.

African countries with the greatest economic potential, like Kenya, Nigeria, and the Ivory Coast, are ham-

pered by hard-line and moderately leftist states, traditionally suspicious of the private sector, are reorienting. Babacar N'Diaye, president of the Abidjan-based African Development Bank, says leftist governments increasingly see that too much centralization is a drag on the economy.

In Guinea, the government is trying to revive a sagging economy by denationalizing banks, abolishing unproductive state ownership of farms and freeing the currency. In Zambia, the socialist government of President Kenneth Kaunda is encouraging the private sector to increase agricultural production.

Zimbabwe is lobbying Western companies to invest in light industry and the production of consumer goods. In Ghana, the government has enlisted the help of the IMF, the World Bank and other multilateral agencies to revive the disintegrating cocoa, palm oil and coffee sectors.

But these are scattered examples. The continuing perception of the international business community is

that the private sector is essential to growth in projects originating with the guarantor organization.

The International Finance Corporation — an arm of the World Bank whose investments have ranged from Egyptian steel mills to farms in Thailand — hopes to channel \$7.4 billion into some 400 Third World projects by 1991. It will give a foreign investor, or co-participant, an IOU payable after 10 or 20 years (or any other agreed duration) for the full amount of his capital. The World Bank has promised to push hard for increased investment in black Africa.

The writer is preparing a book on grass-roots development in the Third World. He contributed this comment to the International Herald Tribune.

IN OUR PAGES, 7

1911: 'Pauper Soldier'

PARIS — [A reader writes:] Americans have heard much about the necessity of protecting our labor against the unequal competition of foreign "pauper labor."

משרד החוץ-מחלקת הקשר

2709

יזצא

בלמים

אל: בון , פריס , נר: חורם 1986 , מ : המשרד
דח: מ, סג: ב, תא: 291086 , רח: 1500

משרד החוץ
אגף נכנס
דואר
30-10-1986
מס' 1/1

מצ' אגף

בלמסמיידי

הציר.

דע: עמיהוד

שלך 194

מועצת אירופה. קיטלמן.

קבלנו טלקס מקיטלמן המבקש לבטל את הרמות החדרים במלון מוריה ירושלים.

האם פרוש הדבר שהוא מסדיר הלינה בעצמו, או מבטל את הביקור. הברק נא בחורר בדי' להמשיך בטפול.

מאור- אירופה ב

י.בי

תפ: טנוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנסת

מושרד החוץ-מחלקת הקשר
שמור

נכנס
**
**
**
**

הודעת: 10,11168

אל: המשרד

מ-: מריט, נר: 397, תא: 291086, זח: 1930, זח: טג: ש

נד: 8

לראי יאמי
ולאם יאמי
לר הקג"ב

א/ע 1. א.א.א

שמור/רגיל

אל: אירופה 2

מאת: מאריט

מועצת אירופה.

1. ראונא המאמר המצויין על אורחה מזכ"ל מועצת אירופה בנושא הטרור ב"ל בהראלד טריביון 29 זנא, ע" 4.
2. שקלונא שיגור מברק התייחסות ע"י שה"ח לאורחה, המכירו אישית.
- אנו ממליצים על כן גם לאור י"כינות שרים האחראים ללוחמה בטרור" 1-21 מדינות החברות במועצת אירופה (שטרסבורג 4-5 בנובמבר), בו ישתתף גם אורחה.

עמיהוד==

תפ: שהח, מנכל, ממנכל, ענוב, אירב, שמורק, מעת, הסברה, ר/מרכז, ממד

agreement in principle on such second-order arms control issues as intermediate-range nuclear weapons in Europe and nuclear testing. Instead, he arrived in Iceland with sweeping proposals for cuts in strategic offensive arms and the de facto abolition of the Strategic Defense Initiative. Some of his ideas were interesting

indicated such an interest in Moscow's more sweeping proposals that Mr. Gorbachev decided, unwisely, to play his everything-or-nothing game to the end.

The Russians had entertained the possibility that the meeting would fail. But they had expected that their dramatic proposals would have such a tremendous appeal for American

respond to the Gorbachev initiative with flexibility and even enthusiasm.

Unfortunately, the enthusiasm of the American delegation was not always matched with expertise. It seems that Mr. Reagan unwittingly gave Mr. Gorbachev reason to believe that the United States was prepared to accept the elimination of all strategic arms by 1996. Such an

which faction in Mr. Reagan's fragmented coalition has managed to prevail at a given moment.

The president, a man of vision with a talent for mobilizing public opinion, has three sensible beliefs about dealing with the Kremlin. First, America confronts a ruthless adversary and no full accommodation is possible unless there is a fundamen-

A Chance for Democratic Europe to Oppose Terror

By Marcelino Oreja

The writer, Spanish foreign minister from 1976 to 1980 and a former governor-general of the Basque region, is secretary-general of the Council of Europe.

STRASBOURG, France — For the best part of two decades, individual Western democracies have been responding to international terrorism in their own haphazard manner as and when bombings, hijackings, hostage takings and other outrageous acts have occurred.

Public posturing by politicians and sensationalist reporting by the media have all too often only heightened insecurity and triggered expectations which have not been realized. All this has played into the terrorists' hands, because their main aim is to undermine democratic societies and force governments into panic measures that disrupt normal life and alienate public opinion.

Although terrorism may appear to many to be irrational violence, it has a logic and a strategy all of its own. It is warfare on a battlefield which knows no boundaries, using all the emotional and psychological effects of a drama of violence, death and blackmail played before a worldwide audience. It is one of the most serious challenges to democracy and human rights today.

The time has passed for rhetoric. Democracies must stand up and face these challenges together, without sacrificing the values on which they are founded. This does not rule out firmness and determination on the part of governments and citizens. Terrorism must be attacked at its roots.

It is both scandalous and dangerous to try to come to terms with terrorists, whoever they are and whatever their motives. Yielding to blackmail can only breed further blackmail.

It is now clear that individual countries' efforts to stem the tide of terrorism have so far failed and that only a concerted approach can hope to bring positive results. Democracies must work together on intelligent collective strategies.

At the national level this means proper coordination between government departments for coping with terrorist emergencies. In many countries, no single department has overall responsi-

bility and resources for handling such incidents.

At international level, in European terms, this implies real cooperation between the police and intelligence services of all European democracies, either bilaterally or multilaterally.

The fight against terrorism also requires a clear policy of diplomatically and economically

extending across all 21 West European democracies grouped within the Council of Europe.

It would for instance be totally unacceptable for any one of these states to harbor fugitive terrorist suspects from a fellow democracy. Extradition and exclusion procedures must therefore be brought into line at European level.

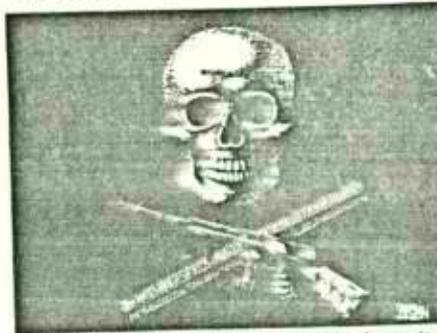
The European Convention for the Suppression of Terrorism, adopted by the Council of Europe in 1977, provides for almost automatic extradition by removing any supposed political motive for terrorist offenses. Four countries [France, Greece, Ireland and Malta] have yet to ratify this agreement; others need to lift certain reservations for the convention to be fully effective and to show the world that Europe really means business in trying or extraditing terrorists.

There is room also for a European approach to airport security, abuse of diplomatic privilege and immigration procedures, which are just some of the areas crying out for concerted action.

Lastly, combating terrorism requires vigilance on the part of all Europeans and also on the part of the media, which, whether they like it or not, are among the pawns in the terrorist game. Mass communications, particularly satellites, have provided terrorists with almost instantaneous access to a worldwide audience. Unless a very careful balance is struck, extensive coverage of a terrorist act can all too easily bring terrorists and their cause the publicity on which they thrive.

With the spate of terrorist attacks we have seen in Europe this year, governments are starting to realize that public opinion will no longer stand for empty promises. It wants practical results. When ministers responsible for combating terrorism in the 21 Council of Europe countries meet in Strasbourg next Tuesday and Wednesday, the governments of the whole of democratic Europe will have a unique chance to join forces.

International Herald Tribune.



By AISLIN in The Montreal Gazette. C&W Syndicate.

isolating states suspected of aiding and abetting terrorists, as well as a curb on arms sales to regions where terrorists are active and are recruited. Consensus on such an approach may well cut across long-standing national economic or political interests, but ultimately it will be the acid test as to whether there is a genuine resolve to grapple with the terrorist threat.

Combating terrorism also requires a Europe-wide legal framework compatible with the standards laid down by the 1950 European Human Rights Convention, which provides a legal area

משרד החוץ-מחלקת הקשר

שמור

כנסת **

**

**

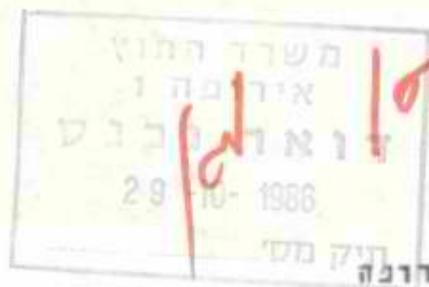
**

הוצא: 10,9978

אל: המשרד

מ-: מריט, נו: 363, תא: 271086, זח: 1830, זח: ר, טג: ש

נד: 8



שמור/רגיל

אל: אירופה 2

זע: מריט גולן, הכנסת

מאת: מריט, נציג ישראל ליד מועצת אירופה

ביקור הועדה לקשרים עם המרלמנטיים

1. יוריר הועדה, COLEMAN, נגש ליובה אליאב בוועידת
 הלייבור בבריטניה ומאוד התרשם מ"גישתו הפייטנטית"
 נדבריו, לסנטון המז"ת. מבקש אם ניתן שיוזמן לאחד
 האירועים.

2. קולמן יגיש ליו"ר הכנסת הזמנה להשתתף בוועידת
 סטרטבורג השנייה בראש משלחת.

3. ליון, מזכיר הועדה, לא קיבל תגובת מריט גולן להצעת
 תוכנית הביקור, לנושאים המוצעים וכו'. שואל האם קיבלה
 מכתביו והאם הכל מקובל עליה. הבריקונא.

תפ: שהח, ממנכל, ממנכל, ענוג, אירא, אירב, יורכנסת, גולן/כנסת

משרד החוץ - מחלקת הקשר

DATE

1979 **
**
**
**

10.995801
10.995801
10.995801
10.995801
10.995801

DATE

10.995801

10.995801

10.995801

10.995801

10.995801
10.995801
10.995801
10.995801
10.995801

10.995801
10.995801

10.995801
10.995801
10.995801
10.995801

10.995801

שמו

כנס

**

**

**

**

חוזם: 10,9977

אל: המשרד

מ-: מריט, נר: 362, תא: 271086, זח: 1830, זח: ר, ט: ג: ש

נד: @



שמו/רגיל

אל: אירופה 2

דע: מריט גולן, הכנסת

מאת: מריט - נציג ישראל ליד מועצת אירופה

ועידת סטרטבורג

אריה ליון, מזכיר הועדה לקשרים עם הפרלמנטים, שיבקר בארץ בשבוע הבא, משמש גם מזכיר הועד המארגן את ועידת סטרטבורג השניה.

1. לדבריו, ניתן להגיש לוועידה, כאחד הניירות הבסיסיים דו"ח הועדה על חוק מימון המפלגות בישראל. (נושא בר תטפל בארץ).

2. דרכו ניתן להפיץ בוועדה ניירות מובחרים על נושא הוועידה, בנוסף להשתתפות בדיונים

3. רצוי מאוד לסכם עימו דברים במקום ולא להסתפק בהבטחות.

תמ: ענוג, אירא, אירב, פגולן/כנסת

УДГГ

1000

Итого: 5790,01
Итого: 10000
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

УДГГ

Итого: 10000

Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

Итого: 10000 - 5790,01 = 4210,01

Итого: 10000

Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

1. Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

2. Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

3. Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01
Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

Итого: 10000 + 5790,01 = 15790,01

משרד החוץ-מחלקת הקשר
בלמיס

אל: פריס, נר: 1160, מ: המשרד
דח: ר, סג: ב, תא: 271086, יח: 1530

אלא! לזמן נא

בלמס/רג יר

עמיהוד.

מעטפה בדיפי עבור חכי ואק אמיר.

עם סיום הבינוס בשטרסבורג העביר חכי ואק אמיר מעטפה בדיפי
על שמו ובאמצעות המשרד, המעטפה שרם הגיעה. נודה לך אם תברר
אם אכן ומתי הוטברה המעטפה.

אירופה 2

א/נ

תפ: אירב



NOTHING TO REPORT

DATE

BY

APPROVED

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS UNCLASSIFIED

DATE

BY

DATE

1884

יוצא

משרד החוץ-מחלקת הקשר

שומר

**
**
**
**

אל: בון, נר; 759, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, חא: 271086, רח: 1500

משרד החוץ
אירופה ו
דואר נכנס
28-10-1986
תיק מס' _____

Handwritten notes in red ink:
למנוע
למנוע
למנוע

שומר/מיד

גד כהן. שלך 146.

מועצת אירופה. פטר קיטלמן.

כדי למנוע ניגוד עם תוכנית הועדה קבענו הפגישות ביום ראשון
2/11/86.

סמנכ"ל ענוג בשעה 1230 במשרד.

יועצת כלכלית באוצר, רות לבנטל בשעה 1330.
על קיטלמן להגיע עצמאית לפגישה במטהח ומן המשרד ילווה
לאוצר.

אשר נא בחו"ר.

מאור-אירופה ב

לח

תפ: ענוג, אירא, שמודק, אורחים, יורכנסת

10/1

TO: DIRECTOR, FBI (100-371101)
FROM: SAC, NEW YORK (100-100000)

SUBJECT: [Illegible]

RE: [Illegible]

ADVISE [Illegible]

IT IS REQUESTED THAT YOU ADVISE THE BUREAU OF ANY DEVELOPMENTS
WHICH MAY BE OF INTEREST TO THE FBI.

VERY TRULY YOURS,

[Illegible Signature]

[Illegible Title]

[Illegible Name]

ENCLOSURE



בריסל, כ תשרי תשמ"ז
23 אוקטובר 1986
725/107.12

א.ר.י
א.ר.י
א.ר.י

א ל: אירופה ג'
מאת: הציר, בריסל

הנדון: מועצת אירופה - בקור הועדה ליחסים עם הפרלמנטים
מברקי מהיום

1. מר בוסטלס, מזכ"ל המשלחת הבלגית במועצת אירופה, התקשר אלי, עוד בשבוע שעבר. ספר לי על התכנית, התעניין במלון מוריה ובקש וקבל חומר הסברה. עוד קוו שנוסף למר בייסן יסע חבר פרלמנט שני, דהיינו שהמשלחת הבלגית תמנה 3 איש והבטיחו להודיעני סופית לאחר שהדברים יתגבשו. נראה שלאור המצב בבלגיה בימים אלה הדבר לא נתאפשר אך נכון להיום מר בייסן יגיע אלא אם ההתפתחויות הפנימיות ימנעו ממנו לעזוב את בריסל.
2. להשכלתכם - מר בייסן הנו יו"ר סיעת הליברלים הפלמים בבית הנבחרים. כפגרת הפסחא בקר באילת (בלבד) עם משפחתו. בקשנו אז - ואירופה א' אכן דאגה לכך - שנציג העיריה ו/או משרד התיירות במקום יתקשרו אליהם ויקדישו להם מעט זמן. עם שובו שמענו ממנו שאכן הוא ומשפחתו מאוד נהנו מחופשתם.

ב ב ר כ ה ,

חנה כיתן

העתק: מאו"ר
אירופה 1

465

יוצא

משרד החוץ-מחלקת הקשר

בלמיס

אל: בריסל, פריס, נר: חוזם 1441, מ: המשרד
דח: ר, סג: ב, תא: 221086, יח: 1800

משרד החוץ
אירופה 1
דואר נכנס
23-10-1964
תיק מס
הפרלמנטים

א.ו. מא. 

בלמס/רגיל

בריסל

דע עמיהוד פריס

מועצת אירופה. ביקור הוועדה ליחסים עם
מבריסל הודיעו על בואם של:

EDWARD BEYSEN

GUIDO BOSTEELS - (נפיד)

אנא אשרו להם כי הוזמנו עבורם חדרים במלון מוריה ירושלים
בבקשתם.

בייסן מה 2.11 עד 4.11
בוסטלס מה 31.10 עד 3.11

המחיר 40 דולר ללילה בולל ארוחת בוקר. הבריכו נא מיסות נואם
וצאתם.

מאור אירופה 1==

חפ: ענוג, אירא, אירב, אורחים, יורבנסת

מחלקת חוץ מס' 338043 1476A

SECRET

SECRET

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE
OFFICE OF THE SECRETARY
WASHINGTON, D.C.

SECRET

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

14 M 1 JK

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

NOV 19 1954

SECRET

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

SECRET

NOV 19 1954
U.S. AIR FORCE

משרד החוץ-מחלקת הקשר

9658

**

יציא

10 די

**

**

**

אל: אוקרה, נד: 590, מ: המשדד
דח: מ, סג: ס, תא: 201086, רח: 1230

אצא / א.א.א

מידי/סודי

הממונה. שלך 124. לסעיף 3

א. ברורנו הטלה כי המפגש בטטרסבורג הוא סגור. ישתתפו בו שרי
חוץ בלבד.

ב. הסיבה, דרישה מלמזית לצדף מדינות ערביות כמשקיפות נלא
לייחוס.

ג. גם בקשה אמריקנית להשתתף נדחתה

מזתימ/אירופה 2

סף

פ: שהח, מנכל, ממנכל, קידר, מותים, טנוג, אירא, אירב

משרד החוץ-מחלקת הקשר

9532

יוצא

בלמים

מל: דומא, פריס, נד: חוים 1308, מ: המשוד
דח: ר, סג: ב, תא: 201086, רח: 1600

1
ר נכנס
21-10-1986
תק מס'

Handwritten signature: *א.א.א.א.*

בלמס/רגיל

דומא דע עמיהוד פריס

מועצת אירופה ביקור הועדה לקשרים עם הפרלמנטים.
מאטליה הודיעו על בואם של :

SENATOR CARLO POLIDORO

ALBERTO FORNI - פקיד.

אנא הודיעו כי הוימנו עבורם חדרים במלון מוריה ירושלים-מ
2/11 עד 6/11 בבקשתם

המחיר 40 דולר לליילה כולל ארוחת בוקר.
מאזר - אירופה ב' =

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אודחים, יודכנסת

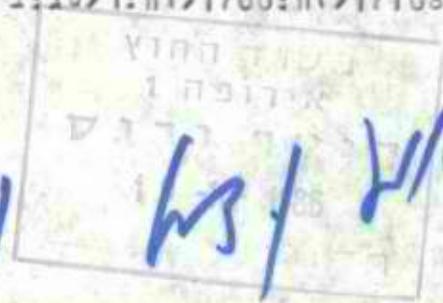
14764

הוצע: 10,6631

אל: המשרד

מ-: פריט/כר: 236/תא: 171086/זח: 1700/דח: ר/טג: ב

נד: 8



בלמע/רגיל

אל: מאור אירופה ב

מאת: עמיהוד פריס

מועצת אירופה-ביקור הועדה לקשרים עם המרלמנטים. שלכם

כר 802

1. טיסות

א. ליאון וגורדן-יוצאים 1/11 טיסת אייר פרנס 136
 הוצרים 7/11 לפאריס בטיסה היוצאת ב-0805 (לא ידועה
 להם עדיין חברת התעופה)

ב. הזוג שאריטון-יוצאים 2/11 טיסת טויס אייר 332
 הוצרים 5/11 לציריך בטיסה היוצאת ב-0750 (לא ידועה
 להם עדיין חברת התעופה)

2. מתורגמנים

המארגנים מתקשרים עם מתורגמנים בארץ ומסודרים העניין
 ישירות. נודיעכם כשיסכמו.

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, מאור, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

7745

ינצא

בלמים

אל: אוסלו, פריס, נר: חוץ 952, מ: המשרד

דח: ר, סג: ב, תא: 151086, רח: 1530

משרד החוץ
אירופה ו
דנמרק ונורווגיה
16-11-1977
תיק מס: _____

M. L. H. V.

רג'ל/בלמים

דע עמ'הוד.

מוטצת אירופה ביקור הוטצה לקשרים עם הפרלמנטים
מנורבגיה הודיעו על בואם:

MARIT LOVVG

HANS BRATTESTA

אנא הודיעו להם כי הוצמנו עבורם חדרים במלון מנדיה ירושלים
מ-1/11 עד 5/11 בנקשתם.

המחיר 40 דולר ללינה כולל ארוחת בוקר.
מאור' - אירופה 2.

א.א.

תפ: טנוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורבנסט

משרד החוץ-מחלקת הקשר

7744

י וצ א

בלמים

אל: בון, פריס, נר: חוום 949, מ: המשרד
דח: ד, סג: ב, תא: 151086, רח: 1500

משרד החוץ
אירופה 1
משרד נכנס
16-10-1986 (שמיני)
תיק מס:

16.10.86
Handwritten signatures and initials

רגיל/בלמים

דע: עמיהוד פריס

מועצת אירופה ביקור הועדה לקשרים עם הפדרצנטים
מרפג הודיט על בואו של:

PETER KITTELHANN

אנא הודיעו לו כי הוזמן עבורו חדר במלון מוריה ירושלים מ-2
בנובמבר כבקשתו. המחיר 40 דולר כלילה כולל ארוחת בוקר.
אנא הבריכו פרטי טיסות בואו וצאתו.

מאורי - אירופה ב'.

M.A.

Handwritten signature in blue ink

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנס

משרד החוץ-מחלקת הקשר

7753

יוצא

בלמים

אל: לונדון, פריס, נר: חוים 951, מ: המשרד
דח: ר, סג: ב, תא: 151086, רח: 1530

משרד החוץ
אירופה
דואר נכנס
18-10-1986
תקופה

Handwritten notes in blue ink: "א/א", "1/1", "1/1"

רגיל/בלמים

לונדון דע: עמיהוד

מועצת אירופה: ביקור הועדה לקשרים עם הפרלמנטים. מבריסניה
הודיעו על בואם:

DONALD COLEMAN יורי הועדה
DR. MAURICE MILLER

STEFEN TERLEZKI

SIR JOHN PAGEE

CLIVE BENNETT

אנא הודיעו להם כי הוזמנו עבורם חדרים במלון מודיה ירושלים
מ-2.11 עד 5.11 נבקשתם. לונדון קולמן עד 6.11
המחיר 40 דולר ללילה כולל ארוחת בוקר
א.א

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

2752

יאצא

בלמים

אלי: וינה, פריס, נר: חוום 950, מ: המשרד
דח: ר, סג: ו, תא: 151086, רח: 1500

משרד החוץ
אירופה ו
דואר נכנס
16-10-1986

א.א. - א.א. - א.א.
וינה
א.א. נא

רגיל/בלמים

וינה דע: עמיהוד.

מועצה אירופה. ביקור הועדה לקשרים עם הפדרלמנטים.

מאוסטריה הודיעו על בואם אור ל-11.86-2
HILDE HAWLICEK

~~1037~~ 601c

MARGA HUBINEK ובעלה

LUISE HUMULA - ERNST

אנא הודיעו להם כי הוזמנו עבורם חדרים במלון מוריה ירושלים
מ-1 עד 5 בנובמבר בנקשתם.

המחיר 40 דולר ללילה כולל ארוחת בוקר.
מאורי - אירופה ב'.

H.A

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנס

משרד החוץ-מחלקת הקשר

1

7971

י ו צ א

בלמיס

אל: פריס, נר: 802, מ: המשרד
דח: ר, סג: ו, תא: 151086, רח: 1600

משרד החוץ
אירופה ו
זאד נכנס
17-10-1986
תיק מס'

Handwritten signatures and initials in blue ink.

בלמס/רגיל

עמיהוד.

מועצת אירופה. ביקור הועדה לקשרים עם הפולמנטים.
1. נא להודיע לאריק לוי'ון כי הוגמנו חדרים במלון מוריה ירושלים נבקשתו ERIK-EIJON מ-1/11 עד 7/11.

MICHELE JORDAN מ-1/11 עד 6/11.
M.G. CHARITONS ורעיתו מ-2/11 עד 5/11.

אנא הברק פרטי מיטת בואס וצאתם. בהסתמך על החוברת של מועצת אירופה מבינים ששריטון בכיר ללו'ון. זאת לצורך הכנת סדר הקדימה בתכנית המודפסת של הביקור. גברת מישל ז'ורדן אינה מופיעה באותה חוברת. מה תפקידה.
2. אנא אשר ללוקסמבורג נ פייר דילנבורג כי הוגמנו עבור משלחתם 2 חדרים מ-1/11 עד 5/11 במלון מוריה ירושלים, נבקשתם. המחיר 40 דולר ללילה כולל ארוחת בוקר. הברקנא. שעות חברי המשלחת ופרטי מיטת בואס.
3. מה בדבר המתורגמנים.

מאו'יד-אירופה ב'.

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, אורחים, יורכנסת

1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968

11/18/68

1000 121000

1000 121000

1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968

1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968

1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968
1000 121000 11 12 1968

1000 121000

1000 121000 11 12 1968



יב' בתשרי תשמ"ז
15 באוקטובר 1986
2.880

לכבוד
ד"ר שמחה לנדאו
המכון לקרימינולוגיה
הפקולטה למשפטים
האוניברסיטה העברית
הר הצופים
ת.ד. 24100
ירושלים

מ/א / מ/א / א/א

ד"ר לנדאו הנכבד,

הנדון: כנס על מחקר קרימינולוגי בשטרסבורג
מכתב מ-23.9.86

1. אנו מייחסים חשיבות רבה להשתתפותו של מדען ישראלי בכנס מטעם מוסד בינ"ל נכבד כמועצת אירופה.
2. בדקנו פנייתך עם גורמים שונים במשרדנו ומחוצה לו לקבלת התמיכה הכספית המבוקשת, אך לצערנו מפאת קיצוצים תקציביים השיבו פנינו ריקם.

בברכת מועדים לשמחה,

ח.ח

אברהם חדד
מחלקת אירופה 2

מדינת ישראל

משרד החוץ
ירושלים

תאריך:

מספר:

19/11

אל: מרס מרז, ג'מביה

ועל: אל סכר

מבשר (קונצרט) נולד לזמן

בקרוב אל סכר לזמן קצר

הקונצרט סכר - אל סכר

אל סכר הקונצרט

משה
משה

DATE: 1917

NO.

BY

1. The purpose of this document is to provide a clear and concise summary of the general instructions for the use of the system.

2. It is intended to be used as a reference for all users of the system.

3. The instructions are divided into several sections, each covering a different aspect of the system's operation.

4. The first section, "Introduction," provides an overview of the system and its objectives.

5. The second section, "Getting Started," describes the basic steps for setting up the system and logging in.

6. The third section, "Using the System," details the various functions and features available to users.

7. The fourth section, "Troubleshooting," offers solutions for common problems and errors.

8. The fifth section, "Security," discusses the measures in place to protect user data and system integrity.

9. The sixth section, "Support," provides information on how to contact technical assistance.

10. Finally, the seventh section, "Conclusion," summarizes the key points and encourages users to explore the system's capabilities.

1/10/17

דגור

התאריך 10/10/86	מס' : 2
חוק מסי	מס' : 2

הנדון :
 (כספי) מנכ"ל, יסוף איסוף
 מנכ"ל (המחלקה) רשמי

כבוד
 מנכ"ל, משרד הבריאות

הנדון :
 (כספי) מנכ"ל, יסוף איסוף
 מנכ"ל (המחלקה) רשמי

מנכ"ל, משרד הבריאות
 22
 22

האוניברסיטה העברית בירושלים
THE HEBREW UNIVERSITY OF JERUSALEM



FACULTY OF LAW
INSTITUTE OF CRIMINOLOGY
Tel. 882111 P.O.B. 24100
Mount Scopus Jerusalem 91 905
Telex 26458

הפקולטה למשפטים
המכון לקרימינולוגיה
טל. 882111 ת.ד. 24100
הר הצופים ירושלים 91 905
טלקס 26458

23 בספטמבר 1986

לכבוד
מר עמוס גנור
ראש מחלקת אירופה 2
משרד החוץ
הקריה, רוממה
ירושלים

מר גנור הנכבד,

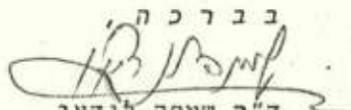
בהמשך לשיחתנו הטלפונית הריני מעביר לך בזה העתק ההזמנה שקיבלתי להשתתף בכנס על מחקר קרימינולוגי, שיערך מטעם מועצת אירופה בחודש נובמבר ש.ז. בשטרסבורג.

נושא הכנס ("אינטראקציות במערכת המשפט הפלילי") הנו אחד מתחומי ההתמחות שלי וזו הסיבה שהוזמנתי להשתתף בו.

כפי שמובהר בהזמנה, הנושא האמור יידון מנקודת ראות השוואתית (בין מדינות) תוך כוונה להגיע לגיבוש מדיניות מתאימה בנושא זה במדינות החברות במועצת אירופה.

מלבד העניין המקצועי שיש לי כמובן בכנס זה יש לדעתי גם חשיבות עקרונית שמדען ישראלי יקח חלק בפורום חשוב זה. בשל העובדה שישראל אינה חברה במועצת אירופה אין באפשרות המועצה לכסות את ההוצאות הכרוכות בהשתתפותי בכנס. אי לכך אני פונה אליך כדי לצרר את האפשרות לזכות בתמיכה כספית ממשרד החוץ שתאפשר את השתתפותי בכנס זה.

אודה לך אם תואיל להשיב בהקדם לפניתי זו כדי שאדע מה להשיב להזמנה האמורה.

בברכה

ד"ר שמחה לנדא

נ.ב.
מס' הטלפון שלי:
משרד: 882515
בית: 816517

COUNCIL OF EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

acrcobs46.86

Strasbourg, 12 September 1986

Please quote :

JC 46
AT/mf

Airmail !

Professor Simha LANDAU
Institute of Criminology
Faculty of Law
Hebrew University

JERUSALEM

/Israël

Dear Sir,

I have the honour to invite you to attend as an observer the Seventeenth Criminological Research Conference, organised by the Council of Europe at the Palais de l'Europe in Strasbourg (room 1) from 24 to 27 November 1986.

Date and time of the opening of the meeting :
Monday, 24 November 1986 (9.30 am)

Probable date and time of the end of the meeting :
Thursday, 27 November 1986 (5 pm)

Questions to be considered : "Interactions in the criminal justice system".

The Conference will be invited to consider, from a comparative point of view, interaction between the different agencies participating in the criminal justice system and, in particular:

- a. problems of co-ordination and co-operation in daily practice between the different agencies;
Rapporteur: Mr D W Stoenhuis (Netherlands)
- b. particular difficulties in enforcing the law arising out of basic conflicts between the different agencies with regard to the best suited reaction upon highly sensitive kinds of crime;
Rapporteur: Mr H J Albrecht (Federal Republic of Germany)
- c. the influence that (a) and (b) might have, in the "career" of a criminal case (mainly) and on the way from police to the public prosecutors and then to the court and the enforcement of the sentence;
Rapporteur: Mr R Screvens (Belgium).

This study should result in crime policy perspectives for the member States of the Council of Europe.

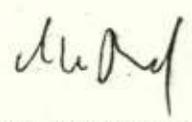
Mr A Rutherford (United Kingdom) accepted to present the conclusions of the Conference.

The working papers will be sent to you as soon as possible.

I regret that it is not possible for the Council of Europe to pay your travel and subsistence expenses, but I hope that you will nevertheless be able to attend the Conference.

Please carry an identity document and this letter with you ; you will be required to show them when entering the Council of Europe premises.

Yours faithfully,



Ekkehart MULLER-RAPPARD
Head of the Division of Crime Problems
Directorate of Legal Affairs

5107

תאריך: 15.10.86

נושד החוץ-מחלקת הקשר
שמור

נכנס **

**

**

**

חוזם: 5107, 10

אל: המשד

מ-: מריט, נר: 174, תא: 141086, זח: 1800, דח: מ, טג: ש

נד: פ

שמור/מיווי

אל : אירופה 2

מאת : עמיהוד מריט

מועצת אירופה - כינוס שריס בנושא הטרור .

בהמשך לשלנו 149

1 . טקאלפרו שר הפנים האיטלקי ישמש יו"ר הכינוס .

2 . כנראה שכל הוועדה המדינית ולא רק נציגות מטעמה
תפגש עם השריס .

תפ: שהח, מכנל, ממכנל, ענוג, אירא, אירב, טייבל, יורכנסת

אילת ו.מא
10

WPTT

5550 **

**

**

**

PTA: 5012407
M: 10000
PTA: 5012407
M: 10000
PTA: 5012407
M: 10000
PTA: 5012407
M: 10000

WPTT

M: 10000

PTA: 5012407

WPTT - 5012407

M: 10000

1. WPTT - 5012407

2. WPTT - 5012407

WPTT - 5012407

Handwritten notes:
M. J.
51

משרד החוץ-מחלקת הקשר
שמרר

** נכנס

**

**

**

חוזם: 10,4406

אל: המשרד

מ-: מריט, נר: 149, תא: 101086, זח: 1750, דח: ד, טג: ש

נד: 8

א/א
מ.א.
ד

שמור/רגיל

אל: אירומה 2

מאת: הנציג ליד מועצת אירומה פריס

לשלך נר 662

מועצת אירומה. כינוס על הטרור.

1. הכנוס בדרג שריס. היורי' יהיה הנשיא התורן, שהח' או שר הפנים האיטלקי נבדוק ביום ג'. הישיבות תהיינה סגורות לחלוטין.

2. ארהב' חזרה ולחצה להשתתף. הסירוב היה מוחלט. גם כינלנד שאינה חברה במועצה אך משתתפת בכעילות בין ממשלתית בדרג שריס רצתה להצטרף התבקשה לא להשתתף. הוחלט רק שועדת השרים תקיים מפגש קצר עם נציגות מצומצמת של הועדה המדינית (היורי', סגניו והמדורר בנושא הטרור).

3. הטיבה לטגירה במני לא חברות בין היתר, לחץ ממלטה לשיתוף מדינות ערב (רוזנסטיל אישר זאת). יתכן שהועדה תטיל על אחד השרים לשמש איש קשר וכתובת למדינות המתעניינות בנושא.

4. הועידה לא תהיה משמעותית בזיוניה בגלל נוכחות מדינות כמלטה, קפריסין ואף יוון בהן אין למספר אירומאיות אמון מלא בנושא הטרור.

נושדד הדוץ-מחלקת הקשר

5. בין האומציות להבאה ל- INPUT

ישראל:

א. ליוזום מפגש בין שר ישראל לאנדראוטי או שר הפנים לפני הכינוס.

ב. מפגש בין נציג ועדת חוץ וביטחון

של הכנסת (היור?) עם מזכ"ל מועצת אירופה (לשעבר

שהח" של ספרד) שיהיה המשתתף היחיד מחוץ לשרים.

ג. מפגשי שגרירנו עם השרים שישתתפו.

6. בינתיים יודע שיוצגו: אוטוריה, איטליה, אנגליה

וקנריסין עי' שרי הפנים. נורבגיה- שר המשפטים, שוויץ

שר המשפטים והפנים המוקדים על נושא טרור בארצם.

אין לייחס מידע זה למועצת אירופה, יודע רק לכמה אנשים

בודדים במועצה. עוד אבריק כשיתקבלו פרטים נוספים.

תפ: שהח, מנכל, ממנכל, ענוג, אירא, אירב, ר/מרכז, ממד, מצמא

2. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE
IN THE CASE OF THE
CASE OF THE
3. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE (ARTICLE) IN THE
CASE OF THE
4. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE IN THE

5. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE IN THE
6. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE IN THE
7. THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE IN THE

THE PROVISIONS OF THE
ARTICLE IN THE

משרד החוץ-מחלקת הקשר
שמור

נכנס
**

**
**
**
**

חוזם: 10,2379

אל:המשרד

מ-:כריס,נר: 81,תא:061086,זח:2000,זח:ר,טג:ש

נד: @



שמור/רגיל

אל מאור, אירופה 2

מאת הנציג ליו מועצת אירופה עמיתו/מס'

לשלך נר 568

מועצת אירופה. ביקור הועדה לקשרים עם המרלמנטים.

להלן תשובות ליון, מזכיר הועדה:

1. יביאו עימם כ-6 מתורגמנים בהתאם להרכב הקבוצה. ישמרו על מתורגמן אחד ליום הטיור.

2. את המספר הטופי של המתורגמנים והשמות יידעו בערך ב-15 דנא, לאחר שיקבלו התשובות הטופיות של המשתתפים.

3. מציעים לשריין כ-25 חדרים בהנחה שהמתורגמנים מסדירים לעצמם מקומות זולים יותר.

ד-ב-

תפ: ענוג, אירא, אירב, שמורק, מאור, יורכנסת

001/851

ח"כ ז'אק אמיר

ירושלים, ל' בתשרי התשמ"ז
2 באוקטובר 1986

מ.א.ו.מ.א.

לכבוד
מר שלמה הלל
יו"ר הכנסת

מכובדי,

הנני מתכבד להעביר לעיונך את הדו"ח מהשתתפותי בישיבת מליאת מועצת אירופה שהתקיימה בשטרסבורג בתאריכים 17-25.9.86.

שני הנושאים המרכזיים שעמדו על סדר יומה של מועצת אירופה היו: התשובה האירופאית לטרור הבינ"ל, דו"ח מר אמדיי (מסמך 5601) מתאריך 11.7.86, והמצב בלבנון - בהמשך לדו"ח שהוגש ע"י מר דופון (מסמך 5623 מתאריך 8.9.86).

בישיבה של הקבוצה הסוציאליסטית, שנוהלה ע"י מר קרל ארנס, בתאריך 18.9.86, נסה מר דז'רדן מבלגיה בכל כוחו להביא למחיקת איזכור שלשת הארצות הנותנות חסות לטרור הבינ"ל: סוריה, לוב ואיראן, מהדו"ח של מר אמדיי. כשנוכח שיש התנגדות לכך בקרב חברי הקבוצה, נסה להתפשר והציע לפחות להוציא את סוריה שלדעתו נלחמת נגד הטרור הבינ"ל. לעמדתו זו הצטרף גם מר מרטינז. לאחר שהצעתם המשותפת בענין סוריה נפלה הציע מר מרטינז, בלידת ברירה, שהקבוצה הסוציאליסטית תתאחד כולה ותאשר את הדו"ח כפי שנוסח ע"י מר אמדיי.

הנני מציין שתבר הפלרמנט סמית דרייפוס, הידוע בקשריו ההדוקים למדינת ישראל, הביע עמדה לא אוהדת ביותר בקשר להכללת שלשת הארצות הנ"ל, ואף הציע למחוק את סעיף 4 בדו"ח אמדיי, והריני מצטט: "משוכנעים שהארצות המחזקות באופן ישיר ובלתי ישיר את הטרוריים: לוב, סוריה ואיראן במיוחד, חייבות להיות מבודדות פוליטית ומוסרית בכל הארגונים הבינ"ל". רוב החברים דחו את הצעתו זו של מר דרייפוס, לשמחתנו.

בצאתנו משיבה זו של הקבוצה הסוציאליסטית הערתי למר דרייפוס והבעתי את מורת רוחי מעמדתו.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text in the middle section, appearing to be a list or series of notes.

Second paragraph of faint, illegible text.

Third paragraph of faint, illegible text.

Fourth paragraph of faint, illegible text.

Fifth paragraph of faint, illegible text at the bottom of the page.

בדברי בקבוצה הסוציאליסטית ובוועדה המדינית ציינתי במפורש שסוריה פועלת בתחומה להגברת האימונים ומעמידה נשק וכספים לרשות המתבלים, במטרה לפגוע בראש וראשונה בישראל ובארצות דמוקרטיות באירופה.

בסוגיה זו, הריני מציע להכין חומר מפורט במשרד החוץ על הטרור הבינ"ל ופגיעותיו ובמיוחד על חלקה של סוריה בהגברת הטרור בעולם, ולשלוח אותו לכל חברי הוועדה המדינית והקבוצה הסוציאליסטית.

בוועדה המדינית בראשותו של מר בומל מצרפת התקבל דו"ח אמדיי כלו כפי שאושר באיסטנבול והצעתו של מר אינאן מטורקיה להוסיף שהטרור יזם הוא פשע נגד האנושות התקבלה פה אחד. האוירה הכללית בתוך הוועדה המדינית היתה אוהדת לדו"ח אמדיי אשר אושר במספר תקונים חיוביים לנו במליאת מועצת אירופה.

בתאריך 23.9.86 בשעה 19.00 התקיים דיון בוועדה המדינית על דו"ח וינדברג הדן במלחמת איראן-עיראק. מר אינאן מטורקיה טען שמועצת אירופה אינה יכולה להשאר אדישה למלחמה עקובה מדם זו ועליה לקיים דיון במליאתה.

מר דז'רדן יו"ר הוועדה לפליטים הודיע שהוועדה שהוא עומד בראשה תבקר כנראה בחודש אפריל 87 בישראל. מר מרטינז יו"ר תת הוועדה המדינית הודיע שכנראה בחודש נובמבר 1986 או בינואר 87 תקיים תת הוועדה את ישיבתה במצרים.

ב-25.9.86 התקבלה בוועדה המדינית משלחת ממצרים בראשותו של מר מוחמד אבו עינאן חבר הפרלמנט המצרי. אנו השתתפנו בישיבה, הבענו דעתנו בנושאים שהועלו ושוחחנו עם יו"ר המשלחת באוירה טובה. מר מוחמד אבו עינאן גינה את הטרור נגד העם הצרפתי ובמיוחד הפיגוע בפריז וכינה את מבצעיו מוגי לב ועיוורים. כמו כן הביע דעה שיש צורך בפעולה משותפת בינ"ל כדי להפסיק את הטרור המשתולל.

כמו כן מר אבו עינאן ציין בחיוב את הפסגה בין רה"מ מר שמעון פרס ונשיא מצרים מר מובארק כפגישה שתרמה ותורמת לקדום השלום באזורנו. מר אבו עינאן מצדד בהמשך מפגשים בין המשלחות של שתי הארצות, כדוגמא לדיאלוג חיובי הביא את הסכם טאבה.

מר אבו עינאן סיים את דבריו באמרו שלארצות אירופה יש תפקיד למלא בקידום השלום במזה"ת כלו, וקרא לריאליזם ולפוליטיקה מאוזנת במגעים בין הארצות.

אזרי דבריו של מר אבו עינאן התקיים דיון בהשתתפותנו. מקצת מדברי המשתתפים:

THE STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS, ss. I, _____, Clerk of the County, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the _____ as the same appears from the records of the County of Dallas, Texas.

WITNESSED my hand and the seal of the County of Dallas, Texas, this _____ day of _____, 19____.

Clerk of the County of Dallas, Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas.

מר דז'רדן טען שצריך להכיר בזכויות הלגיטימיות של הנציגים הפלשתינאים (ה-P.L.O) ובזכותם להגדרה עצמית, שכן הם לדעתו הנציגים הלגיטימיים של העם הפלשתינאי. כמו כן טען שהדור הצעיר של הפלשתינאים יותר מיליטנטי. וכן תהא, אם לא נדבר עם ה-P.L.O עם מי כן נוכל לדבר?

לדעת מר עינאן מטורקיה - כל תבעיה בכללותה של המזרח-התיכון תבוא לדיון בפגישה של תת הוועדה במצרים כפי שהוחלט.

לאור האמור לעיל, יש חשיבות להכין לנציגינו שיטעו למצרים, חומר מפורט, ממצה ועדכני. אני מבקש ממשרד החוץ להכין חומר בנדון באנגלית ובצרפתית ולהעמידו לרשות החברים שישתתפו בדיון זה.

בתשובה להערותנו שכלי התקשורת במצרים אינם מדייקים בדווחים לעם המצרי על הסכמי השלום והמו"מ המתנהל בין הצדדים, ענה מר עבדאללה, נציג המשלחת המצרית אשר השתתף, לדבריו במו"מ עם ישראל, והתייחס לפרסומים בכלי התקשורת המצריים. לדבריו במדינה דמוקרטית כמו מצרים יש חופש ביטוי בכלי התקשורת ולכן תשלטון אינו יכול להתערב בדיווחים השונים המתפרסמים בעתונות המצרית.

כמו כן טען מר עבדאללה שמצרים אינה יכולה להיות מבודדת ונפרדת מהעולם הערבי והתייחס בחיוב לפגישה בין רה"מ שמעון פרס לנשיא מובארק. כן טען שהטרוריזם מגדל דור צעיר פלשתינאי קיצוני יותר ושערפאת עצמו מחריף את הטרור, מצרים מהווה גשר חיוני לדו-שיח ולמו"מ ויש הסכמה לכבד את ההסכמים שנחתמו בין ישראל ומצרים.

בדברי תשובתו של מר אבו-עינאן לשאלת חברי הוועדה, ציין, שהטרור ההסטורי מאבד מזהותו ושצריך למצוא פתרון לבעיה הפלשתינאית. כמו כן לדעתו רוב הפלשתינאים רוצים בשלום וגם מצרים וישראל מאו במלחמות ובאבדן חיי אדם. מר עבדאללה מגנה את הפעולות הטרוריסטיות באשר הן וטוען שהטרור לא יפתור את המשבר במזה"ת.

מר פורה מצרפת, העלה את בעית יוניפיל בדרום לבנון וטען שארגון יוניפיל זקוק לסיועו של צה"ל.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice to ensure transparency and accountability.

2. The second part of the document outlines the procedures for handling discrepancies. It states that any variance between the recorded amounts and the actual amounts should be investigated immediately and reported to the appropriate authority.

3. The third part of the document provides a detailed list of the items and services provided during the period. It includes a breakdown of the quantities and values for each category, as well as a summary of the total amounts.

4. The fourth part of the document contains a table summarizing the financial data. The table includes columns for the date, description of the transaction, and the corresponding amount. This table serves as a clear and concise overview of the financial activity.

5. The fifth part of the document discusses the overall financial performance and provides a comparison with the previous period. It highlights the areas of improvement and identifies the factors that have contributed to the current results.

6. The sixth part of the document contains a list of recommendations for future actions. It suggests ways to optimize the current processes, reduce costs, and improve the overall efficiency of the organization.

7. The seventh part of the document provides a final summary and concludes the report. It reiterates the key findings and expresses confidence in the organization's ability to achieve its goals.

מר קבלרי מאיטליה, אשר דבר באהדה רבה על ישראל, טען שיש נטיה בעולם להפוך את ישראל לאשמה עיקרית בבעיות במזה"ת והוסיף שארצות ערב הן שרצו לחסל את מדינת ישראל בתחילת דרכה והן שהשתמשו בשיטות הרסניות נגד ישראל ולא רצו להכיר בה ולכן פרצו שתי מלחמות: ששת הימים ויום הכפורים. מר קבלרי הוסיף שישראל לא יכולה להרשות לעצמה להפסיד במלחמה ושעד היום ארצות ערב ממשיכות לא להכיר במציאותה של מדינת ישראל בגבולות מוסכמים ומוכרים בהתאם להחלטות האו"ם 242, 338. הוא ציין בספוק שמצרים היתה המדינה הראשונה שהכירה בזכות קיומה של מדינת ישראל וכתה אתה הסכם שלום ושש"ף הפך את לבנון למדינה שסועה, מפולגת וללא יכולת קיום עצמי. בבעיה הפלשתינאית אשמות גם סוריה וירדן. מר קבלרי בדעה שעל הפלשתינאים לעזוב את לבנון והוא בטוח שלבנון תחזור לעצמה. כמו כן דוש לא למכור נשק לארצות המעבירות אותו לידי הטרוריסטים.

חה"כ שרה דורון ואנכי מסרנו ליו"ר מועצת אירופה, מר יונג, את מכתבך המזמינו לבקר בישראל. הוא מוסר לך את תודתו העמוקה על הזמנה זו ושייב על כך בכתב.

לסיום, אדוני היו"ר, הגב' דורון ואנכי הופענו בהרצאה על ישראל בפני קבוצה גדולה של בני ברית בחסותו של מר ז'אן כאהן, ידיד מובהק של מדינתנו. השיחה נסבה על תפקידנו במועצת אירופה ושאלות על המתרחש בישראל. השיחה היתה נעימה ורבת משתתפים.

כרגיל, גם הפעם הסתייענו בשירותיה הטובים של שגרירותנו בפאריס וכן בשיתוף פעולה הדוק, מקצועי ומעולה של מר עמיהוד האחראי לקשרינו עם מועצת אירופה. יבואו כולם על הברכה.

בכבוד רב,
/ס/ מוכ"ס
חה"כ ז'אן אמיר

מצורפים בזאת:

1. נאומי בנושאי הטרור הבינ"ל והמצב בלבנון.
2. דו"ח מלא של מר דופון.
3. דו"ח מלא של מר אמדיי.
4. סטנוגרמות של דברי המשתתפים בדיונים וההחלטות שנתקבלו.

The first part of the report deals with the general situation of the country. It is noted that the economy is showing signs of recovery, but that inflation remains a serious problem. The government has taken measures to control the money supply, but these have had limited success. The report also discusses the state of the foreign exchange market and the impact of international trade on the domestic economy.

The second part of the report focuses on the social and political aspects of the country. It is noted that there is a growing awareness of social issues among the population, and that the government is beginning to address these concerns. However, there are still significant challenges in the areas of education, healthcare, and social justice. The report also discusses the political situation and the role of the various political parties.

The third part of the report provides a summary of the findings and recommendations. It is concluded that the country is on a path of development, but that there is still a long way to go. The government is encouraged to continue its efforts to reform the economy and improve social conditions. The report also suggests that international cooperation and aid are essential for the country's progress.

Dr. J. K. [Name]
 Director of Studies

The report was prepared by the research team under the supervision of the Director of Studies. It is intended to provide a comprehensive overview of the country's current situation and to offer practical suggestions for improvement. The research team would like to thank the various organizations and individuals who provided assistance and information during the course of the study.

9.86. א. ד. נ. כ. א. ד. נ. כ.

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

AS (38) CR 11

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

THIRTY-EIGHTH ORDINARY SESSION

(Second part)

OFFICIAL REPORT

Eleventh sitting

Thursday 18 September 1986 at 3 pm

In this report:

1. Speeches in English are reported in full.
2. Speeches in other languages are summarised.
3. Speeches in German and Italian are reproduced in full in a separate document.

Corrections should be handed in at Room F 3142 not later than 24 hours after the report has been circulated.

The contents page for this sitting is given at the end of the verbatim report.

The sitting was opened at 3 pm with Mr Jung, President of the Assembly, in the Chair.

1. OPENING OF THE SITTING

The PRESIDENT (Translation).- The sitting is open.

2. MINUTES OF PROCEEDINGS

The PRESIDENT (Translation).- The minutes of proceedings of the last sitting have not yet been distributed. They will be considered at the next sitting of the Assembly.

3. ATTENDANCE REGISTER

The PRESIDENT (Translation).- The names of those Substitutes present at this sitting of which notice has been given to the President will be published with the list of Representatives appended to the minutes of proceedings.

4. WRITTEN DECLARATION

The PRESIDENT (Translation).- In accordance with Rule 49 of the Rules of Procedure a written declaration (No. 141) on the Turkish minority in Bulgaria has been tabled (Doc. 5632), which has been signed by 31 members.

Any Representative or Substitute may add his signature to this written declaration in the Table Office, Room 1079. If any names are added, the declaration will be distributed again two weeks after the end of the part-session.

5. EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS

The PRESIDENT (Translation).- The result of the voting in the election of a member of the European Court of Human Rights in respect of Greece is as follows:

Number of voters: 113
Ballot-papers null or void: 10
Votes cast: 103
Absolute majority of votes cast: 52

Mr Valticos has received 89 votes
Mr Ioannou has received 5 votes
Mr Roucounas has received 9 votes

Mr Valticos having obtained an absolute majority of the votes cast, I declare him elected a member of the European Court of Human Rights.

6. CLERK OF THE ASSEMBLY

The result of the voting in the election of the Clerk of the Assembly is as follows:

Number of voters: 123
Ballot-papers null or void: 4
Votes cast: 119

Mr Klebes has received 119 votes

Mr Klebes having obtained all the votes cast, I declare him elected Clerk of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe for a five-year term starting on 1 January 1987, and offer him the congratulations of the Assembly. (Applause)

Congratulations, Mr Klebes.

7. SECURITY

Mr Tarschys, a Vice-President of the Assembly, in the Chair

Mr FREESON (United Kingdom).- I apologise for intervening, especially after such a happy note, but I seek your guidance, Mr President, on a security matter. For one year now I have been trying to get my blue passport - the Council of Europe passport - validated and brought up to date. For over a year I have been unsuccessful.

Yesterday, bearing in mind particularly the anxiety about security in this place because of this ridiculous piece of white paper that we have for identity purposes, I sought once more to get my passport brought up to date. It was handed in and passed through the appropriate channels. At this moment, 24 hours later, an identity card, which requires simply a date-stamp on it and a signature, has not been returned to my delegation's office. I find that appalling.

I shall have one or two other observations to make in a moment about security matters, about which we are so worried. However, through you, Sir, I ask that action be taken now - not tomorrow but now - to get the administration of these matters put right. It is quite ridiculous that I should still be waiting for an identity passport to receive a date-stamp and a signature 24 hours after I asked for it and that there is no indication yet that it is available. Indeed, this has happened one year after my first request for it to be up-dated.

Secondly, I understand that this morning - at round about eight o'clock when a number of delegates were arriving - there was no more of a security check-in here than simply the waving of that silly piece of white card, after which people were nodded through, yet by nine thirty, when other delegates were arriving, there was the usual X-ray and baggage check.

I have my doubts about whether delegates should have to pass through such an X-ray check, but that is another matter. We have accepted that procedure. However, it is absolute nonsense for delegates to have to go through such a check at nine thirty when, if they come at eight o'clock or eight thirty, they do not have to go through it.

Reverting to the subject of identity cards, I shall not name names but I am aware that out of frustration with the administration some members have adopted the procedure of altering the dates on their own identity cards to bring them up to date. We should put a stop to that type of administrative nonsense. If it could not be done before now, it should certainly be done today.

The PRESIDENT.- The Secretary General is present and has heard what Mr Freeson had to say, so perhaps some of the problems can be sorted out. I hope that we may now resume the discussion on terrorism and not get involved in a discussion of security in this place, which ought to be discussed at a different point. Is there any other point of order of pressing importance?

Mr HARDY (United Kingdom).- Yes, Mr President. First, I wish briefly to support my colleague, Mr Freeson. He said that he had been waiting a year for his Council of Europe passport. I have been waiting for about five years. I have had my photograph taken twice, but I am still waiting for the passport. I hope that that will be dealt with rapidly.

My second and principal point is this. I have been told, though not officially, that so little time has been allowed for the debate on terrorism that a large number of members on the list will have to hand in their speeches in writing. I put my name down very early but am well down the list and I appreciate the reasons for that. Nevertheless, if each contributor is asked to limit his speech to four minutes rather than reducing the time halfway through the afternoon, all those who wish to speak will be able to make their main points while still allowing almost half the afternoon's deliberations for this debate. I hope that none of the members low down on the list will be asked to hand in their speeches in writing simply because we have been over-generous early in the debate and therefore have to exercise excessive discipline later.

The PRESIDENT.- We have about half an hour left for the continuation of the debate.

Mr HARDY.- Further to that point of order, Mr President. There are two items on this afternoon's agenda. The first is the resumed debate on terrorism. The second is the debate on trans-Alpine traffic. The latter subject is from my committee and I do not minimise its importance, but as the programme allows us to sit from 3 pm to 7 pm, I do not see why the resumed debate on terrorism should not continue until 5 o'clock.

The PRESIDENT.- The order of the day has already been determined and cannot be changed.

8. INTERNATIONAL TERRORISM (resumed debate)

The PRESIDENT.- We shall now continue the discussion on terrorism.

Mr BLAAUW (Netherlands).- I should just add to what Mr Hardy had to say the fact that the order of the day was to start at 4 o'clock, so we now have an extra hour.

I thank the Rapporteur for his excellent report, which provides more insight into the background to terrorism. The subject has been on the agenda of nearly all the Parliaments of the Council of Europe as well as on the agenda of the European Parliament. The Western European Union Assembly, too, has just passed the report of my compatriot, Mr van der Werff, on the effects of terrorism in Europe.

Terrorism is coming ever closer to our own homes. In the past we thought of it as something that happened a long way away. In Holland we had just one outburst about the Maluccans and that was it. Now, however, terrorism is no longer merely creeping towards the north. It is already in the north. That means that all Council of Europe countries are now affected.

As the Rapporteur and many other members have said, terrorism has many reasons and many roots and it is impossible to eradicate all of them. Some will always remain. Nevertheless, we should work together to remove those that we can and thus reduce the current level of terrorism. If we do not do that we shall put democracy in jeopardy because terrorism is eating at the roots of our plural democracies, as our distinguished colleague, Mr Caro, pointed out.

We must work on the problem and find measures to counteract it, but we must not go too far and impose measures that are too strong, because that will provoke an adverse reaction from the public. Terrorism cannot be dealt with merely by increasing the number of police and troops. They must be trained not only to deal with the problems of terrorism but also to deal with people who have nothing to do with terrorism but happen to be around when police or troops are operating. If we are not careful about that we shall miss part of the message and there will be adverse public reaction against the security forces. That would produce a grave situation which I believe is already developing.

On Monday, when I came back from Paris going to the north, there was a hiccup at the border. It was suddenly decided to check everyone crossing the border with Belgium but no additional lanes were opened and no additional manpower was brought in. The result was that within half an hour about 1,000 cars were queuing near the border and people were getting angry. If we do not deal with that aspect we shall be taking the wrong road, as some instances of police action in Paris have already shown.

I fully agree with those who have said that something must be done about countries that violate the Vienna Convention and use diplomatic channels to smuggle weapons and other materials to be used for terrorist acts. We must be careful but we must do so within the correct limits. We are democracies and we should remain so even though terrorism threatens democracy itself.

The fight against terrorism is a fight for the lives and freedom of our people but it can be won only if the people are fighting with us against terrorism. If we bring in measures that provoke an adverse public reaction, we shall miss the goal, because we cannot fight terrorism without co-operation within our society as well as internationally.

I make one final comment about international co-operation. So long as convicted terrorists can find refuge in other Council of Europe countries, whether it be an IRA guy in the Netherlands or a Basque in France, we shall not be able to combat terrorism properly and it will spread to even more bases. We must close our borders to illicit terrorist traffic but we must also hunt the terrorists beyond the borders into every Council of Europe country.

Mrs DORON (Israel) (Observer).- Today we are debating terrorism while still mourning the dead, some of whom - for instance, the victims of the bomb in Paris yesterday - may not yet have been buried. Many people lie wounded and maimed in hospitals throughout the world, from Karachi to Istanbul and Paris, and who knows what town or country will be next?

What are we debating? What is terrorism? Terrorism is the deliberate and systematic murder, maiming and menacing of the innocent to inspire fear for political ends. To combat terrorism there must be no justification of any deed of terrorism, nor any glorification of terrorists. Sometimes we tend to forget that. When we speak of terrorism, we face three problems. One is the terrorist or the terrorist cell, those who place the bomb and do the hijacking. The second problem is local support, because it is unimaginable that people can come to a strange country, not speaking the language, not knowing the uses or the habits of the country, and do their job - if one can call it a job - their murders and attacks in such a very organised way. There must be local support. We cannot overlook it. We must combat it.

The third problem we are facing is the support that both government and local terrorists get from other governments, because some very big organisations such as governments must do the training, arming, planning and financing, and the furnishing of safe houses for terrorists. That cannot be done by small cells, even with local support. In one of the amendments my colleague Mr Inan refers to drugs and the mixture of drugs and terrorism; but when we combat drugs - which is the second danger to our world as we know it and want it - we do not look only to arrest the pusher. We are looking for the place where the plants for producing drugs are grown, manufactured, packaged and exported. The same thing applies to terrorism. As important as catching the individual terrorist, we have to catch those who arm and finance them, and we are talking of large amounts, for big sums are expended on it. We must look for the roots, not only the branches, dangerous as they are.

The fight against terrorism has to be divided into two parts, long range and short range. We should start with short-range actions against terrorism, because we must protect the innocent and must do so immediately. There have been too many victims, innocent bystanders, innocent people, and as we saw yesterday in Montparnasse, mostly women and children. I spoke earlier against the glorification of the so-called freedom fighters, the

criminals who do those acts. We know that we must stop them, and do so immediately; otherwise it will be on our conscience with the thought that perhaps when we had a previous debate on terrorism the decisions were not strong enough or the implementation was not sufficient and that perhaps we could have avoided some of the bloodshed and saved some of the victims, innocent people, families who have been destroyed, young people in the prime of life, like the young policeman aged 26 in the Champs Elysee in Paris. That is unbelievable. We cannot and must not accept it. We must fight it.

Our aim, our goal and our duty is not to protest but to protect. We all know that we parliamentarians here have been democratically elected and it is our duty to protect democracy, the very form of life we want to preserve, and by the grace of which we are members. That is our first duty. Our second duty is to preserve the lives of our people.

So we have not to protest but to protect. We have to protect democracy as a way of life, because terrorism is destabilising it, and we have to protect the lives of people who await our decisions. It is easier said than done. I am sorry to say that I come from a country with great experience of terrorism and I am always very nice to people who search my luggage and handbag and I say, "Thank you very much" in a very nice way because they may save the lives of many people, like the man at Heathrow who was suspicious of a certain person and his luggage.

Mr Amadei has written a very serious and important report. It has to be implemented and we have all to do it together, forgetting our political differences and differing points of view because united we stand and we live. It is our responsibility to act and to act immediately.

Mr LIED (Norway) expressed sympathy and solidarity with the French people. A total war was being waged against democracy. France was in the front line today; other countries might be under attack tomorrow. The French authorities had set a good example to everyone. He hoped that all political groups within the Assembly would accept the wisdom of the measures the French Government had introduced.

The question of the French visa requirements had been discussed yesterday and this should be enough for what was really a minor problem compared to France's genuine terrorism problem. He declared that terrorism was a threat to fundamental values in a pluralist democracy and he hoped that the November meeting would produce a satisfactory solution. It should be obvious to all that there was a need for effective action.

Mr BUDTZ (Denmark).- The Danish delegation strongly condemns terrorism in France. It is fair to say that all the members of the Danish delegation would like to demonstrate their solidarity with France in these difficult times. I think that that is a common stand in this Assembly.

We understand that France must take the necessary measures to fight terrorism and to protect her well-founded and highly respected democracy. It may be that the visa restriction goes too far, because it is dividing Europe. France, by giving visas to the Swiss, is agreeing that Europe is not only the EEC. When we talk about a democratic Europe, it is at least the 21 members of this distinguished organisation and Finland. I think that the French Administration should rethink this measure.

I understand that France is considering ratifying the European Convention on the Suppression of Terrorism. We know that it was not because France wanted to protect terrorism that she did not ratify the convention earlier, but it might be a good idea to do it now.

I understand to a certain degree the feelings towards the three countries mentioned in the draft resolution. After some consideration, I think that it is probably wrong to name them. At least if they are mentioned, other countries should also be named, because we also talk about state terrorism. As we all know, there are terrorists other than those coming from the Middle East. That might even be proved here in France. I agree that at least two of these named countries, maybe all three, have over the years allowed terrorists to stay in and to work out of them. That, of course should be condemned.

But what about other countries that now and again do the same kind of thing, countries that have violated international law by being guilty of state terrorism? We should be reminded of that fact during this debate. There are countries that constantly violate human rights and bomb other countries, even paying movements using violence in conflict with international law and the laws of the countries where they act.

Let us all work together in the fight against terrorism. This is a task for all our member countries, but let us not use the same methods in fighting terrorism as the terrorists use, because both morally and politically we shall get nowhere. Let us not sink to the same level as the terrorists. Let us do something together within the framework of international law. Let us remember that terrorism, which is caused or is in part a result of the situation in the Middle East, will be stopped if we can somehow find a solution to the problems of the Middle East - first, the problems of the Palestinians.

I congratulate Mr Amadei on his report.

Mr BLENK (Austria) expressed sympathy with the French people and said that such actions could happen in any country. He said that the Italian news agency in Beirut had received information from an Arab group that the release of Arabs from Italian prisons had been demanded under threat of actions similar to those now occurring in France.

He attacked the ban on the free circulation of citizens of Council of Europe as incomprehensible. He felt that the visa requirement was merely a legitimization of certain administrative acts and suggested, for example, that the Swedes were no threat to France. He hoped that the visa requirements would be dropped quickly.

He disagreed with the previous speaker on the question of the three named states because he felt that everyone knew the identity of the main states which supported terrorism. Verbal condemnation was not enough and real measures should be taken. He cited as an example the United States' action against Libya.

He said that he had received a document from Iranian quarters which denounced Khomeini's terrorism but regretted that nothing had been done on this.

In conclusion he hoped that a unanimous vote from the Assembly would be a starting point for greater co-operation especially at the Ministers' Conference in November.

Mr LINSTER (Luxembourg) expressed sympathy with France. There was unanimity in condemnation of terrorism, but not over what to do about it or even how to define it. How could it be distinguished from "state terrorism" as practised by the USSR, Libya, Israel etc, or from struggles for liberation? He supported the Rapporteur's definitions and also his analysis of the links between different forms of terrorism. There were moral links - rejection of western values, contempt for human life - but also financial and strategic links, and a common aim of destabilising society. A common strategy of response was therefore necessary; no country could stand alone. He drew attention to paragraph 4 of the recommendation: terrorism was being imported to Europe from the Middle East, and this invasion must stop. To over-react, however, would be to fall into the terrorist's trap, and to risk alienating people through oppressive measures. He agreed with the Rapporteur that any response must be in line with human rights.

Mr MARKOPOULOS (Greece):- I doubt whether we could find in this chamber even one member who is not against terrorism. I doubt whether we could find in our national parliaments even one member who is not deeply anxious about this new threat against humanity.

Terrorism is an increasing threat. In recent years, the violence has reached dangerous dimensions. Women and children are killed without pity; innocent passengers, military servants and civilians are killed without distinction or reservation. Nobody feels safe on this earth.

It is surprising but unfortunately true that terrorists do not mind if the result of their actions turns against their struggle in which they believe - assuming that they believe in any kind of God.

As well as the crimes of terrorist groups against innocent people, we see an extension of the threat posed by terrorism. After the nuclear arms race between the two super-powers and various regional conflicts, terrorism is the third, and perhaps most dangerous threat that could lead to a third world war. Therefore, it is necessary for representatives of parliaments to send a message to the whole of humanity. As we are deeply interested in the future, we understand that the only way to protect our people is to co-ordinate our efforts to give hard lessons to those who have the false and dirty dream of finding the solution to their problems through the awful way of spreading terror to innocent and peaceful people.

The Greek Government has repeatedly condemned such methods. Our Prime Minister condemned what happened in the synagogue in Istanbul as an awful crime and he expressed his deep sorrow, surprise and indignation about what is happening in France.

In our country, too, we had some terrorist actions. Our government was unfortunately obliged to take a series of hard measures, within, of course, the framework of our democratic regime. I wish to take this opportunity to comment on the words of a previous speaker, who expressed his surprise that in some countries of the Council of Europe various groups were free to demonstrate. Yes, that is true. It happens in all the democratic regimes and real democracy means finding the balance between the freedom of expression and protecting people against crime.

I should like to add something more about Greece. I am glad to be able to announce to the Assembly that the Greek Government has informed me officially of its decision to ratify the European Convention on the Suppression of Terrorism, through a new law which is ready and will be presented in our parliament soon.

We accept the draft resolution presented by Mr Amadei and fully agree that we have a duty to co-ordinate efforts among European countries to fight terrorism and put an end to it. However, we have our differences. We do not think that we need to mention individual countries, as is done in paragraph 4, and we fully support the amendment presented by Mr Dreyfus-Schmidt on behalf of the Socialist Group. In addition to the reasons expressed in the amendment, I wish to add two more. First, the crimes of international terrorism have been committed by various groups from many countries, including groups belonging to political extremes, leftists, fascists, anarchists and groups with ethnic differences. Nobody knows exactly who is supporting them and if we start to mention countries, no one will know where to stop.

Secondly, by naming a certain country we have to remember that we include the government of that country and its people, who are innocent. This Assembly should be very careful about taking such a course.

However, apart from those differences, the Greek delegation of PASOK declares that it will support co-ordination among European countries to stop terrorism.

Mr DEJARDIN (Belgium) said that no cause, however legitimate it might be, could justify acts of terrorism. The fight against terrorism was a duty which was incumbent on all those in the democratic world. It was, however, necessary to avoid blaming whole nations or communities for the actions of a few miscreants drawn from their midst. The fight against terrorism should not be allowed to degenerate to the point where it embraced terrorism.

The PRESIDENT.- That concludes the discussion. A number of amendments have been tabled. We must now begin the winding-up speeches.

Mr HARDY (United Kingdom).- On a point of order, Mr President. There are now two hours and 56 minutes before the Assembly should rise this afternoon. My estimate is that the next item on the agenda, which is partly from my own committee, need not take much more than one and a half hours. That means that the Assembly should have well over an hour remaining to it in which this matter could be considered. It has - perhaps cynically - been suggested to me that many members of the Assembly would like to complete our deliberations early because of a reception. I hope that that is a cynical misjudgment of the position. It would be deplorable if a debate on international terrorism were to be curtailed and if the Assembly were to rise at a much earlier time than is set down. If it does, at the end of this Assembly there will be a considerable explosion - if not from other people, at least from me.

The PRESIDENT.- The proposal is that we should continue the discussion. Perhaps I should find out whether the Assembly is so inclined. Will those who want the discussion to continue for a while please raise their hands? Thank you.

Will those who are opposed please raise their hands. Thank you.

The opinion of the Assembly seems to be that the discussion should continue and that a few more interventions should be allowed.

Mr JESSEL (United Kingdom).- Following the acceptance by a large majority vote of the Assembly of the proposal that there should be further discussion, I hope that the words you used, Mr President - a few more interventions for a while - will be interpreted as meaning a substantial lengthening of the debate. I did not put down my name to speak in this debate. My intention was to listen to other delegates. I believe that the majority in Europe would be deeply shocked if a debate on a matter of such importance to so many of our countries were to be curtailed.

The PRESIDENT.- We have discussed this question, Mr Jessel, throughout the day. We can possibly fit in another hour of discussion, but that will be the maximum if we are also to fit in the winding-up speeches, the vote and the subsequent discussion on transalpine traffic. That means that not everybody will be able to speak, but a substantial number of other speakers will be able to make their contribution to the discussion. Is that agreeable?

Mr HARDY (United Kingdom).- I suggested at the beginning of this afternoon's proceedings that if there were a maximum period of three or four minutes for each speaker everybody would be able to speak. I suggest again that every speaker should be limited to three minutes. That would allow everybody who wants to take part in the debate the opportunity to make his major points.

The PRESIDENT.- I remind you, Mr Hardy, that normally the Assembly has been against the curtailment of speeches to three minutes, but of course the Assembly is free to limit speeches to three minutes, if it so wishes. I shall put your proposal to a vote.

The proposal is that there should be a three-minute limit on speeches. Will those in favour of that proposal please raise their hands.

Sir Geoffrey FINSBERG (United Kingdom).- On a point of order, Mr President. I support Mr Hardy, but may I suggest that if the Assembly agrees to his proposal that ruling should come into operation after the next speaker. Nobody from Italy has yet spoken. It would be monstrous if the contribution from the Italians should be reduced and if they should not have the original amount of speaking time. After that, Mr Hardy's idea has merit.

The PRESIDENT.- That is agreed. Will those in favour of Mr Hardy's proposal please raise their hands. Thank you.

Will those against please raise their hands. Thank you.

There is a majority in favour of Mr Hardy's proposal. Therefore interventions will be limited, after Mr Cavaliere has spoken, to three minutes.

Mr CAVALIERE (Italy) called for the isolation of those countries which aided and abetted terrorism. The war against terrorism required drastic measures if it was to be effective. He pointed out that all international treaties and agreements provided for countries to take legitimate steps in their own defence. He wished that governments would display greater firmness in confronting terrorists. He would develop this theme in more detail when introducing his amendments.

The PRESIDENT.- I remind speakers that the time limit is three minutes which is less than you think.

Mr ANTRETTTER (Federal Republic of Germany) said that the despicable deeds of terrorists had to be confronted calmly and steadfastly, bearing in mind the principle of proportionality of response. He thought the idea of setting up an international police force specifically trained and equipped to combat terrorism was worth exploring. Even more important was that governments should agree to cut off the supply of arms to states which sponsored terrorists. Finally, there was a danger in giving terrorists too much publicity. Several previous speakers had described the fight against terrorism as a «war». In fact terrorists actually wanted to be treated as legitimate combatants. The correct word to describe their actions was not «war» but «crimes».

Mr SARIOGLU (Turkey).- The draft resolutions and supporting report by Mr Amadei on the European response to international terrorism elaborate and analyse the nature of this menace to human rights and democratic institutions and recommend steps that must be taken to confine and finally eradicate the roots of terrorism. First, therefore, I must express my thanks to Mr Amadei for his valuable endeavour. I support his well-defined and well-written report save in its classification of terrorism, which I believe is unnecessary and may be misleading as today all types of terrorism have an international character.

As you know, dear colleagues, my country and people have suffered greatly both at home and abroad from all kinds of terrorism with thousands of sacrifices, most of whom were innocent people. We have gone through one of the darkest and most dangerous periods of our life. During that period, the whole nation was almost without hope, in constant despair and mourning its dead. The threat of death hung over the heads of our diplomats everywhere. Regrettably, while those tragic and murderous events were taking place, there was vitually no understanding or sympathy for our sufferings from any country, any ally, or any member of the Council of Europe. Even now we find it difficult to understand the complete silence in the face of those crimes, although the killing of our diplomats met with some sympathy from certain countries. Time has proved that the appeasement of terrorism is morally, legally and politically ill-founded and unjustified, whatever the pretext or cause on which the terrorists base their ruthless crimes. Events have also proved that no nation or individual is immune from terrorist acts. Terrorists recognise no national boundaries and have no pity or respect for anything once they are determined to perpetrate their treacherous, malicious and relentless acts. The recent barbaric attack on a synagogue in Istanbul and the cold-blooded killing of innocent defenceless people at prayer in God's house is a dirty and cynical example of that attitude, as was the violent crime against the Pan-American Airways passengers.

As those who have been following these crimes will know, terrorist acts of violence, like a forest fire, have cropped up in many Council of Europe countries and especially in France. We strongly condemn all these acts of bloodstained violence which have proved that terrorism has become a universal menace to peace, security and democratic life in our countries

and in the world. It is a threat in everybody's back yard. In the wake of this butchery and these wanton murders, therefore, measures for combating terrorism must be taken on a global basis rather than in individual or unilateral approaches, because no state alone is able to be the world's anti-terrorism mercenary. All efforts must be aimed at the same targets with the same genuine intent.

If we now look back, it will become obvious that, despite all the solemn declarations such as those of Bonn 1978, Venice 1980, Ottawa 1981, Tokyo 1986 and many other resolutions adopted by responsible bodies, the fight against terrorism has not been successful because all these fell short of binding commitments. Some states even turned a blind eye on them until they themselves became victims of direct attack. With such attitudes, we cannot stop terrorism unless we stop selling to those states the arms that end up in the possession of terrorists.

The PRESIDENT.- You are exceeding your time limit, Mr Sarioglu, and I hope that you are coming to the end of your speech.

Mr SARIOGLU.- We cannot stop terrorism unless concerted, multi-sided and stringent measures are taken to isolate and punish those states that meddle in the internal affairs of other states and provide shelter, arms, training and finance for the terrorists. We cannot stop terrorism if we make our countries a safe haven for those terrorists who disguise themselves by seeking political asylum and maintain constant links with and provide constant support for the perpetrators inside and outside Council of Europe countries. Let us have no mercy and show no impunity to those individuals and terror-exporting states that do not care for others and relentlessly continue their crimes against humanity and the democratic and moral values of our society.

Mr DE CHAMBRUN (France) said that he was speaking not only as a spokesman for his political party but as a direct descendant of one of the founders of the western tradition of democracy and human rights, General Lafayette. It had to be remembered that those who perpetrated acts of terrorism tended to come from countries where liberal western notions of what constituted appropriate punishment did not apply. The death penalty would undoubtedly be a deterrent to terrorism. He therefore recommended the setting up of a European tribunal which would have power to try terrorists and to execute those convicted of shedding blood.

Mr GUERRA (Spain) said that the Spanish people felt deep sympathy for the people of France during their present ordeal. The French and Spanish governments maintained close links and were united in their resolve that terrorism should not be allowed to succeed. He wished to pay tribute to all those who fought against terrorism and in particular to General de la Chiesa, an Italian policeman who had laid down his life while fighting terrorism in Italy. He hoped that everyone present would support Mr Amadei's excellent report. On the subject of the death penalty his party, the Christian Democrats, had always opposed the infliction of capital punishment, believing that in the long run this was counter-productive.

Mr AMIR (Israel) (Observer) said that he warmly congratulated the author of the report and its resolutions. Terrorism was not a purely national phenomenon which could be overcome at national level; it was an openly declared war against civilisation itself.

The three states named in the report were well known to finance and support the terrorist infrastructure, such as arms, training camps etc. Terrorism did not threaten totalitarian states, but it could destroy democratic ones such as Lebanon. He declared that there could be no dialogue with terrorism because this would lead civilised societies to the brink of suicide.

Terrorists were setting their aims ever higher, and some might even have access to nuclear devices. Terrorism was no longer a marginal problem, but a severe and increasing threat to democratic states.

He expressed his sympathy with the people of France and especially of Paris and also with the people of Turkey following the Istanbul synagogue massacre.

Mr ROSS (United Kingdom):- I add my congratulations to the Rapporteur on his excellent and informative report. I should also like to place on record my sympathy with the people of France at this testing time.

I should like to concentrate the two minutes at my disposal on Northern Ireland, where the killings have escalated to an almost daily occurrence.

Unfortunately, we have never debated the excellent report that came before this Assembly a year ago, or the Forum report, but nearly 12 months ago the Anglo-Irish agreement was signed by and subsequently supported in the Parliaments of both countries. That agreement - a brave step by the current British government in view of their long-standing commitment to the Unionist cause - has led in turn to a Protestant backlash that now threatens the very stability of society in the north of Ireland.

I remind the Assembly that the IRA wishes to impose on the whole island of Ireland a regime for which there is little elective support - 10 per cent at most, and probably less. Sinn Fein, the IRA's political arm - and there is little difference between the two - openly boasts through its leader, Gerry Adams, that it will gain power by way of the Armalite rifle and the ballot box. Nowadays, anyone who supplies food or materials to the Army or the police faces death, and Sinn Fein openly supports such actions. That form of blackmail is being copied elsewhere, particularly in France.

Yet known IRA men, whose extradition is sought by the British, are still being given the protection of the law, more particularly at this time in Holland and still in the United States of America. Only last week, Danny Morrison, the deputy leader of Sinn Fein, and widely believed to be a former commandant of the IRA, was given a respectful hearing in Norway, of all places, and was apparently able to participate in a demonstration against our Prime Minister. Our Norwegian friends have every right to criticise our lack of action on acid rain and South Africa, but not our current policies in Ulster. As the report before us shows, there are known links between the Libyans and the IRA, and one suspects that the contacts go much wider.

My appeal to fellow members of the Council is to help, not hinder, the British and Irish Governments alike in their fight against terrorism. If anyone should be in doubt, for goodness sake consult the Irish Members of this Assembly, read the Forum report, the Haagerup report to the European Parliament and the report of our own colleagues to this very Council. Note also that the Irish Government have now signed the European Convention on the Suppression of Terrorism and intend to ratify it - one outcome of the action taken last November.

The Anglo-Irish Agreement - a moderate measure in itself, although one would hardly believe so from the actions of Messrs Paisley and company - probably represents the last hope for peace and sanity in the north of Ireland. Please understand that and give us not only your moral but your positive support.

The PRESIDENT.- Before calling Mr Pini, I remind speakers that if they read their speeches at double speed the interpreters will have difficulty in following them.

Mr PINI (Switzerland) said that since 1980 the Assembly had been asked to take a stand on the growing question of terrorism which he described as a "faceless war" striking everywhere without warning. He recalled the atmosphere last May after the US raid on Libya when people discovered how some states responded against terrorism. He recalled one US Congressman preached at Europe saying that it was time for Europe to act together. However, he did not feel that a military response was the right solution and claimed that since the Libyan raid terrorism had not died away but had grown. Mr Amir was right to say that all civilised states should unite against terrorism because he agreed that Europe could not go it alone on this matter.

Mr PAPADOGONAS (Greece).- First, I should like to congratulate the Rapporteur, Mr Amadei, on the report and on his previous work on the same subject since 1984. In this institution we can boast of having done deep research into and analysis of all aspects of international, ideological and micro-nationalist terrorism, and we have adopted a number of recommendations since 1980. The question remains: what is to be done further vis-à-vis the fact that terrorism is a tremendously increasing phenomenon that threatens the very existence of our democratic system?

We normally refer to terrorism as a factor of destabilisation of democracy, but, I am afraid, we have not informed our average citizens exactly what we mean by the term "destabilisation" and what the consequences are for the future of our democratic society. There is a danger and there is something in the air, especially in countries that are targets of terrorism. The dilemma facing many people is whether democracy or security and a quiet life is preferable.

Our task as politicians and that of our respective governments is to convince our citizens that they can have both democracy and security. If we fail to do so, we cannot in future stop the enemies of democracy under the different colours of red and black from appearing as saviours, because they can undoubtedly effectively protect people from international and local terrorism by applying their state terrorism to all citizens.

Now, facing the fact that the main victims of international terrorism are the European democratic countries, we must not accept further delays or ambiguous policies. No-one is safe any more. If we keep spending valuable time, analysing and re-analysing the phenomenon of terrorism and trying to discover all sorts of excuses for terrorists and states backing terrorism, the situation will get worse and worse.

The sanctions recommended in the draft resolution are definitely well studied and would be effective if undertaken by governments. Further safety measures could be undertaken by governments, such as greater co-operation in such areas as information and intelligence gathering, the refusal of political assylum to persons of any nationality involved in terrorist activities, the establishment of an external common border of all European democracies impenetrable by foreign terrorists, and the establishment of special legislation providing severe penalties for terrorist activities as crimes against both innocent victims and democracy.

I regret that to date some European democratic states have been short-sighted in regard to the consequences of terrorism and have thought that they could follow an ambiguous foreign policy and be tolerant towards terrorism.

The PRESIDENT.- Could you please wind up your speech, Mr Papadogonas?

Mr PAPADOGONAS.- The reality has proved that that is completely wrong and that terrorism does not respect any country and has no limits or hesitations for anyone.

Moreover, times have changed. No European country can have independent foreign policies for problems dealing with the safety of our peoples. Therefore, our decisions in the Council of Europe on problems of this nature should be taken unanimously to show the solidarity of democratic countries. At the same time they should set a good example for follow-up action by our respective governments.

Mr GIANOTTI (Italy) expressed sympathy with France. Terrorism, he said, was doubly indefensible in Europe, where there was no persecution of opinions. Since it emerged in the 1970s, terrorism had changed. Then it was domestic, now it was international with its roots in the Middle East, in the Palestinian problem and in the policies of certain states. He agreed with much of the report. Co-operation was essential, and states supporting terrorism should be isolated. But any response must stay within international law. Europe should stand clearly for freedom, toleration and the rights of oppressed peoples everywhere, and should be committed to solving the Palestinian problem.

Mr JÄGER (Federal Republic of Germany) said that this debate should not be just another ritual wringing of hands, with much talk of human rights and converting the terrorist. There should be firm action, and names should be named. He opposed Amendment No. 11. Moreover, the report said too little about the terrorists' sympathisers and supporters, many of whom were deliberately and criminally blind to the nature of terrorism. The terrorists' ideological masks should be torn off. The Committee of Ministers should adopt the Assembly's recommendations quickly, for the sake of the people of Europe.

Mrs ONEY (Turkey).- I thank our Rapporteur, Mr Amadei, for this valuable document on an important question. As stated in the introductory part of the report, the Assembly has been engaged with this problem since 1979. That is an indication of our determination to fight terrorism, but the situation today and the unfortunate events that we have seen recently show that we have not yet covered sufficient ground in our endeavours.

Though our starting point was 1979, it seems that we have left the issue there and perhaps even lost our deep interest in it. It is regrettable that the renewal of our interest in international terrorism was preceded by terrorist attacks. Recommendation 1024, which we adopted, came after the attacks at Rome and Vienna airports. Now we are holding this debate after the horrible events in Karachi, Istanbul and Paris. It should be clear by now that we should not require such reminders to intensify our joint efforts in the face of the common threat and to take rapid and concerted action against it.

I shall summarise my views under two headings. The first is the financial sources for terrorism. I believe that the relationship between international terrorism and the illicit trafficking of arms and drugs has become even more visible during recent years. Therefore, that aspect of the problem deserves the attention of the Assembly.

Secondly, it is the common conviction of the Assembly that the fight against terrorism should be carried out while democratic principles, fundamental rights and freedoms and the constitutional order in member countries are duly respected. That is certainly the correct approach, but we should establish the critical balance. We must be careful not to give the impression that human rights and fundamental freedoms can be transformed into a protective shield for terrorists.

I appreciate the interest of the Assembly in this matter and our debate. However, this can be only the beginning. If we are to achieve our goal, we must maintain the topic under constant review and not hesitate to intervene whenever we feel it necessary.

Mr VALLEIX (France) expressed his gratitude for the sympathy which representatives had shown for the people of France who were facing terrorist attacks. He held that there was no justification for acts of terrorism, whatever their inspiration, and that they should be reacted to as crimes against humanity.

Mr PUIG (Spain) said that everyone was aware of the need for international co-operation in the fight against terrorism, and in that context the co-operation between France and Spain should serve as an example to others. Terrorists whose original inspiration had been political were turning towards organised crime for new inspiration and were able to prosper under lenient democratic regimes. Firm action was required, although it was also important not to over-react.

The PRESIDENT.- We are beginning to exhaust the extra hour of debate. I call Mr Hardy, but I regret that he will have to be the last speaker.

Mr HARDY (United Kingdom).- I leave other delegates to raise points of order on that matter.

The report speaks of inadequacy and procrastination. It is right for it to do so. It is also right for us to speak angrily in support of the report. It is right for the report to make specific recommendations because it is right for this Assembly to express regret when a country deplores terrorism and then hesitates to deny a supply of weaponry to it. It is right for this Assembly to be angry when a nation acts inconsistently, perhaps by bombing one host of terror and then maintaining subversion as an arm of state policy. It is right for us to point internationally to the anomaly when a country deplores terrorism but allows collecting boxes to rattle. Also we must maintain some degree of sanity in this establishment because the modern madness of terrorism is not abating. Therefore, I welcome the specific recommendations in the report.

However, it is necessary for those recommendations to be carefully monitored - perhaps expertly and skilfully monitored - so that if the madness continues and there is no response to the calls made by this Assembly we shall be able to return to the subject and to point to any continuing national failure or to any international hypocrisy and to do so perhaps with anger, perhaps with firmness. That will certainly be needed if the world does not move towards the adoption of a consistent and sensible approach. The report clearly demonstrates that that has not been achieved.

(Mr de Azevedo, Vice-President of the Assembly, took the Chair.)

The PRESIDENT suggested to the Assembly that the session should resume on the following morning at 9.30 in order to discuss the report on transalpine traffic. (Interruption)

Mr HARDY.- I am sorry, Mr President. I was discussing with a colleague the fact that had delegates restricted themselves to three minutes, every speaker on the list would have been called. However, I accept that a change of arrangements may be necessary. I see no grounds for objecting to that change, since it is essential that the Assembly properly consider this report.

Mr AHRENS (Federal Republic of Germany) objected to the proposal. There was much work to be done in committees at the time suggested.

Mr ELMQUIST (Denmark) (Chairman of the Legal Affairs Committee).- I wish to make the same point as Mr Ahrens in resisting any change in our plans for tomorrow.

Mr STOFFELEN (Netherlands) (Rapporteur of the Legal Affairs Committee).- It is usual for the Rapporteur of the Political Affairs Committee to reply rather than the Rapporteur who gave the opinion.

The PRESIDENT proposed that the Assembly sit until 7.30 pm. The proposal was agreed to.

Mr AMADEI (Italy) (Rapporteur of the Political Affairs Committee), replying to the debate, referred to the catalogue of acts of terrorism which had taken place over recent years and to the difficulty in keeping pace with new developments. There was clear agreement on the need to combat terrorism within the rule of law, but there would also be occasions which required a particularly strong response. There had been no less than 32 speeches during the debate, which had been not only long but deeply interesting. He thanked all those who had taken part.

His principle aim in drafting the report and the resolution had been to achieve the widest possible consensus within the Assembly. He was therefore gratified that almost everyone who had spoken had supported his committee's draft resolution.

He hoped that the ministerial conference on 4 and 5 November would not be just one more conference but would be a turning point and would for the first time formulate an adequate European response to terrorism. The safety of not only individuals but of democracy itself was at stake. This was a political issue through and through.

The PRESIDENT said that Mr Amadei had exceeded the time allotted to him and should bring his speech to a conclusion.

Mr AMADEI said that he hoped that not just "experts" but everyone with an interest in the subject would be allowed to make their voices heard in the continuing debate on terrorism. To sum up, he said that weakness of response amounted to nothing less than complicity with terrorism.

The PRESIDENT said he was sorry he had had to call Mr Amadei to order, as the debate was seriously overrunning its time.

Mr STOFFELEN.- I want to be very brief in following Mr Amadei. I want to thank all speakers who have made me feel that it is an honour to be a member of this Assembly, because it was a good debate, held with dignity and - and here I am not speaking for myself - with wisdom. Almost every speaker expressed the feelings of despair and fear within our countries and they all expressed a wish for concrete action. I recognised myself on hearing Mr Jäger, for he used almost the same words.

I make three brief comments. Many speakers referred to a possible threat with many terrorists trying to destabilise the democratic system in our society. I share that opinion. It would be wrong in our action against terrorists to act in such a way that it would be an infringement of essential human rights. That would be absolutely wrong. We do not have double standards but, on the other hand, as Mrs Amir rightly said, respect for human rights cannot be allowed to be a protective shield for terrorists. Those realities, those wisdoms, are true.

Secondly, many speakers mentioned the need for concrete action and Mr Björck gave examples. I was very glad to hear of the statement by Mr Markopoulos, apparently on behalf of the Greek Government, on the ratification of the Convention on the Suppression of Terrorism.

Finally, almost every speaker made it clear that terrorists were criminals. There are no noble terrorists and, as I and many other speakers expressed it, murder is murder whether or not the murderer has political motives and he should be punished.

We have to deplore - and I say this knowing that I am a Dutchman - that it is a sad reality that apparently member states for one reason or another contribute to terrorists having the conviction that after their terrorist attacks they can remain without punishment, because that would really endanger our fight against terrorism. I hope that this Assembly by supporting the good resolution of the Political Affairs Committee will express its desire for concrete action.

Mr ELMQUIST (Denmark) (Chairman of the Legal Affairs Committee).- It has been a long day. We have had a long debate and I regret that some members who wanted to take the floor did not get an opportunity to do so, but there was nothing to be done about that.

We have been discussing the fight against democracy that we see the terrorists putting up. This fight against democracy means also of course violation of human rights. I noticed that during the debate there was a clear balanced view that was accepted by everybody. We are no experts, for very few of us are policemen or anti-terrorist corps members, but we are here to express clear political priorities and signals to, on the one hand, our executive authorities, and on the other, our populations. It has been clear from all the interventions today that we are looking for efficiency.

What is required from an action to be efficient? First, the tragedies must be stopped. We do not want to see any new tragedies. Secondly, it must also mean that we are fighting those responsible, the persons behind these actions, and ensuring that they are punished. Another priority is that we must prevent the terrorists from achieving their goals, harming democracy and violating human rights and by that also the framework of our actions has been indicated.

We are not going to suspend democracy in order to fight the terrorists. We must act within our democratic systems, and that is the heaviest burden we have. That is why our task is so difficult.

I have been Chairman of the Legal Affairs Committee for three and a half years and a member of that committee for seven years and I would strongly support what was said by the Rapporteur of our committee - that lip service, window dressing and double standards are more commonly to be found in this area than we would normally accept, understand or hope for. So little has been done following the good advice of this Assembly. We must really hope that this is going to be ended. It is one of our heavy responsibilities to see that this finishes.

I was pleased to hear from Greek delegates what is now going to happen as regards ratification in Greece.

I promise our Rapporteur, Mr Amadei, that, together with the Chairman of the Political Affairs Committee, Mr Böhm, I will try to assure our participation - when I say "our", I mean representatives of the Parliamentary Assembly - in the ministerial conference on anti-terrorism which is called for early November in Strasbourg. We shall raise it tomorrow when the Joint Committee meets. We, from the Assembly side, will impress on the representatives of the governments that they must listen to us. As I said at the beginning, we are not experts on fighting terrorism, but we are between the executive authorities and our populations. Therefore, our heavy task, in face of our populations, is to secure a democratic fight against terrorism.

The PRESIDENT closed the debate. He said that there were 11 amendments. If Amendment No. 2 were adopted, No. 10 would fall.

The PRESIDENT.- The first amendment is No. 7, presented by Mr Inan. In the draft resolution, after paragraph 3, insert a new paragraph as follows:

"Deeply concerned at the link between terrorism and illegal trafficking of weapons and drugs."

Mr INAN (Turkey).- This is to introduce a fact which is known worldwide and which has been confirmed by Mr Andreotti - the link between terrorism and drugs and arms trafficking. This has already been accepted by the Political Affairs Committee and the Rapporteur has joined it.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- That is followed by Amendment No. 11, presented by Mr Dreyfus-Schmidt on behalf of the Socialist Group. In the draft resolution, paragraph 4, delete the words "particularly Libya, Syria and Iran".

Mr DREYFUS-SCHMIDT (France) said that it was clear that the Assembly was scandalised by the savage nature of terrorism nowadays, although he wondered whether perhaps terrorists themselves were hoping that the Assembly would spend all its time just talking about the problem. He said that there was a difficulty in replying to an unknown enemy when one did not know where or when or why that enemy would strike again. He said that speaking out against states supporting terrorism was not in itself courageous, although he did accept that not all of these countries were at fault. He did not think that one could name some but not all countries.

Mr JÄGER (Federal Republic of Germany) said that if the Assembly supported the amendment it would be a signal of weakness and not of strength and unanimity. He urged the Assembly to reject the amendment.

Mr AMADEI (Italy) (Rapporteur of the Political Affairs Committee) said that the committee had discussed the amendment at great length that very morning and by the large majority had rejected it.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- We come next to Amendment No. 3, presented by Mr Cavaliere. In the draft resolution, paragraph 4, after the word "politically" insert the word "economically".

Mr CAVALIERE (Italy) said that the three countries had been named expressly because they directly supported terrorism. He believed that political and moral isolation in itself would mean nothing and therefore it was necessary to add the word "economically" so that they could be hurt through their economies. Such countries were unfamiliar with moral virtues; otherwise they would not indulge in terrorism.

Mr BUDTZ (Denmark).- One might condemn countries if one thought that it was right to do so, but to isolate these countries would be rather stupid because one would not have a chance to influence them. For that reason I am absolutely against the amendment. I do not expect Italy to isolate any of the three countries economically, if it thinks the matter over. I oppose the amendment.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was against the amendment.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- The next amendment is No. 4, presented by Mr Cavaliere. In the draft resolution, paragraph 8 (a), sub-paragraph (iii) - replace the words "military materials" by "all materials".

Mr CAVALIERE (Italy) said that this amendment was consistent with his attitude to those countries which supported terrorism.

Mr BUDTZ (Denmark).- I can only repeat what I said previously. If we adopt the amendment, nothing will happen. For that reason I advocate that we oppose the amendment. We are in the same position as with the previous amendment.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was against the amendment. One could not be more royalist than the king.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- Amendment No. 5 is also presented by Mr Cavaliere. In the draft resolution, paragraph 8(a), sub-paragraph (vi), delete the word "gradual".

Mr CAVALIERE (Italy) said that a gradual termination of purchases might be quite insignificant to begin with. The situation was serious, and the economies of these countries should be hit hard.

The PRESIDENT pointed out that the original French and English texts of the amendment contained a mistake; "sub-paragraph 4" ought to read "sub-paragraph 6".

Mr BLAAUW (Netherlands).- The amendment is not good. We had a long discussion in committee about how to build up pressure on a country that supports terrorism in one way or another. One of the means was to start gradual pressure. That is not, as Mr Cavaliere said, reducing sales of 5 million barrels by 100,000 or 10,000 barrels. That is different. There can be a gradual significant change in the purchase of raw materials, and that is what is signalled in the word "gradual". We should keep "gradual" because otherwise we shall ask for an immediate cut in the purchase of all raw materials.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was against the amendment.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- We come now to Amendment No. 6, presented by Mr Cavaliere. In the draft resolution, paragraph 8(b), replace the word "reduce" by the word "halt".

Mr CAVALIERE (Italy) said that the amendment differed from his previous ones. To supply arms at all to countries supporting terrorism was intolerable, and to cut off this supply would be to strike a fatal blow. If this amendment were defeated, the report would be better off with paragraph 8(b) deleted altogether.

Mr WILKINSON (United Kingdom).- I urge the Assembly to vote against the amendment, not because we disagree with Mr Cavaliere's admirable intentions, but because we ought to think carefully about the implications of the amendment.

The Soviet Union and its allies, including Eastern bloc countries, have supplied arms and assisted the training of terrorists in countries such as South Yemen, Libya, Syria and Ethiopia - all states where Soviet arms and Eastern bloc training, assistance and political support have gone hand in hand to further the cause of terrorism throughout the world.

Other countries in the Middle East, such as Oman and Saudi Arabia, have been supported by Western nations, have received arms from countries such as France and the United Kingdom, have big training missions of Western military personnel and have been in the forefront of the fight against terrorism. They have had stable regimes that have been closely aligned with the West and its democracies. Francophone African countries that have been supplied and trained by French military personnel have also been stable and have not been exporters of terrorism.

I urge the Assembly to think carefully about the amendment. We may support its intentions, which I am sure are admirable, but we should be wise not to vote for it.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was against the amendment.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- That is followed by Amendment No. 1, presented by Mr Stoffelen on behalf of the Legal Affairs Committee. In the draft resolution, after paragraph 9 insert the following new paragraph:

"Invites the governments of the member states to review and, where possible, to withdraw any reservations made to that convention at the time of signature or ratification."

Mr STOFFELEN (Netherlands).- The amendment was approved unanimously by the Legal Affairs Committee and perhaps some would say that it is too modest.

Let me give an example of a possible problem. The European Convention on Extradition was signed in 1957. What could be more logical than to ask the governments of member states to see whether events since 1957 might make it possible for them to review and perhaps withdraw any reservations made to that convention?

I spoke earlier about member states which, for one reason or another, do not agree with an extradition, a prosecution or the execution of a sentence. One of the reasons might be the fact that reservations had been made to a convention. I expect the Assembly to be consistent. A few moments ago, we agreed that terrorists should not be able to escape punishment. To be consistent, Members should vote in favour of the amendment, which is perhaps too modest.

Mr DREYFUS-SCHMIDT (France) spoke against the amendment on behalf of the Socialist Group. What mattered, he said, was not unanimity in any convention but catching terrorists. The right of assylum did not operate identically in all member states. France had had reasons for not ratifying the convention in 1977 or since, and this did not imply any support for terrorism. It might be better to devise a new more acceptable convention, or perhaps to pursue the Spanish Prime Minister's suggestion of a European Court to try terrorists.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was against the amendment.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- Next, we have Amendment No. 8, presented by Mr Inan. In the draft resolution, paragraph 10, insert before sub-paragraph (a), a new sub-paragraph as follows:

"inviting member states to reach an agreement, in consultation, on defining terrorism as a crime against humanity;"

Mr INAN (Turkey).- There have been several references in our debate to crimes against humanity that constitute blind international terrorism. This is a commonly shared feeling. The recent developments, especially the aggression against the synagogue in Istanbul for religious reasons and because those people belonged to the same community, and also the blind aggression that was conducted without any discrimination against civilians, including children, in the streets of Paris, demonstrate that these are crimes against humanity and that it is time that we agreed to co-operate and adopt a common defence policy against such crimes.

Mr AMADEI said that the Political Affairs Committee was in favour of the amendment.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- We are to consider next Amendment No. 9, presented by Mr Inan. In the draft resolution, paragraph 10, insert after sub-paragraph (b), a new sub-paragraph as follows:

"drafting a common stand to act firmly against terrorism directed at the diplomats and consuls, and their missions;"

Mr INAN (Turkey).- I introduce this amendment because my country has lost 52 diplomats throughout the world. Out of respect for their memory it is necessary to remind ourselves once again why we are discussing international terrorism and its victims. These victims should not be forgotten.

However, in view of the draft resolution that has been prepared by Mr Amadei, which covers all aspects of this problem and firmly expresses the feelings of the Assembly, I do not insist that a vote should be taken on this amendment.

The PRESIDENT declared that Amendment No. 9 had been withdrawn.

The PRESIDENT.- We will now debate Amendment No. 2, presented by Mr Stoffelen on behalf of the Legal Affairs Committee. In the draft resolution, paragraph 10, replace sub-paragraph (c) by the following text:

"Encouraging, while having full respect for the freedom of the press, where necessary, the representative professional organisations to work out a code of ethics for the media in order to define their role and responsibilities in the defence of democracy, particularly against terrorism;"

Mr STOFFELEN (Netherlands).- There seems to be a difference of opinion between the Legal Affairs Committee and the Political Affairs Committee. One could say that the Political Affairs Committee is in favour of a code of ethics for the media and that the Legal Affairs Committee is not in favour of such a code. That is a misunderstanding.

We realise that the media have an important role to play in the fight against terrorism but we want to make it clear that the press is independent and that governments should not instruct the press or try to influence it directly to act in one way or another.

We have followed the decision of the Assembly. The wording of the amendment shows that it is almost the same as the text of Recommendation No. 982 that was adopted by a two-thirds majority on 9 May 1984. We all respect the wisdom of this Assembly. Why, therefore, should we try to be even more wise than the Assembly that adopted Recommendation No. 982 on 9 May 1984?

Mr REDDEMAN (Federal Republic of Germany) felt that it was wrong for the Assembly to take the line suggested in the amendment and urged Representatives to reject it.

Mr AMADEI (Italy) said that the Political Affairs Committee was in favour of the amendment.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT (Translation).- We will now proceed to vote on the whole of the draft resolution contained in Doc. 5601 as amended.

A vote by roll-call has not been requested. The Assembly will vote by a show of hands.

Will those in favour of the draft resolution please raise their hands?

Those against?

Any abstentions?

The draft resolution in Doc. 5601 as amended is adopted unanimously.

The PRESIDENT congratulated the Political Affairs Committee.

9. TRANSALPINE TRAFFIC

The PRESIDENT (Translation).- The next order of the day is the presentation by Mr Lemmrich of the report of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities on Transalpine Traffic (Doc. 5610) and the presentation by Mr Giust of the opinion of the Committee on Economic Affairs and Development (Doc. 5622).

The list of speakers was closed at the end of this morning's sitting. Eleven speakers have indicated a wish to speak.

I remind distinguished delegates that the Assembly decided this morning that speaking time for today's debates should be limited to 10 minutes for Rapporteurs and committee opinions, seven minutes for other speakers and five minutes for the replies of the Rapporteurs and Chairmen of committees. Those Representatives on the list who have not been able to speak when the debate is wound up at 7 pm will be able to submit their speeches in writing.

I call Mr Lemmrich, Rapporteur of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities, who has 10 minutes.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) (Rapporteur of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities) began by noting the modern trend for transalpine traffic to switch from rail to road. As a result, the railway infrastructure had suffered while the development of roads had led to environmental and political problems.

The Assembly had first considered the question of transalpine traffic in 1983. His committee's report pointed out that the situation had worsened considerably since then, and was now very menacing. The burden on the roads could not be increased and in fact had to be decreased if the environment were not to suffer. The draft resolution therefore urged governments to consider as a matter of urgency ways in which the rail system might be expanded and its quality improved in order to make it more competitive. It was clearly disputable whether the finance for these developments should come from the European Community or from the individual countries concerned. The Assembly would be aware that Great Britain and France, who were in a somewhat analogous position with regard to the Channel Tunnel, were not seeking money for this from the European Community. The draft resolution simply urged governments to look at all possibilities. He hoped the Assembly would support this resolution which sought to relieve the severe problems affecting transalpine traffic and to protect the alpine environment.

Mr GIUST (Italy) (Rapporteur of the Committee on Economic Affairs and Development) said that his committee strongly supported the draft resolution and commended it, in its amended form, to the Assembly. This was a matter of great concern to all the central countries of Europe. Their continuing economic development was to some degree dependent on an expansion of transalpine rail/road capacity. The massive increase in road traffic on these routes over recent years had caused severe environmental problems. It was therefore the strongly held opinion of the Committee on Economic Affairs and Development that the railway system should be expanded and that this should be done within the framework of improved co-ordination of the European rail network as a whole.

The PRESIDENT said that eleven members wished to speak in the debate, and only half an hour remained. He therefore asked the speakers to be brief.

Mr GADIENT (Switzerland) thanked the Rapporteur for his excellent report. He thought the recommendations in the report would greatly improve the situation, not only for Switzerland but for her neighbours also. The route through Switzerland is one of the quickest routes from north to south and millions of tons of goods crossed Swiss territory by this route every year, an increasing proportion of those goods being carried by road. The policy of the Swiss Government was therefore to encourage goods transport by rail, for economic, environmental and energy-saving reasons. It was therefore necessary that a new rail route through Switzerland be created, suitable for all sizes of lorry.

The report had talked of high-speed links and said that an important question in this respect was the performance of the new rail links. "Railway 2000" was the slogan he bore in mind, but he also emphasised the importance of quality.

He said that the Swiss realised that transalpine traffic meant co-operation with neighbouring countries and therefore he urged the creation by the Council of Europe of a special committee to deal with this matter. The European Community could not deal properly with such matters because Austria and Switzerland were not members of the Community.

Mr JÄGER (Federal Republic of Germany) congratulated both Rapporteurs, especially Mr Lemmrich who had set everyone a goal to be achieved. There was a serious problem because of the lack of extra capacity on transalpine routes especially between Italy and central European countries. He said that this was a matter not just for alpine states but for all other states involved in alpine trade. Although he did not wish to cite Hannibal he did say that modern "elephants" do not fall over the crevasses but nowadays get caught in traffic jams.

Consideration must be given to new alpine crossings, and he cited the Splügen tunnel as a worthwhile project because it could bring greater capacity than could be achieved by the extension of existing passes. There was also a need to promote "piggy-back" and container systems as well as other road/rail systems.

He also emphasised the necessity to consider the problems caused by antiquated customs formalities, a problem not only on alpine frontiers, and suggested that more formalities could be moved away from the frontiers themselves. If governments co-operated on this matter, he thought that this would speed up traffic.

Mr BÖSCH (Austria) wished to emphasise the ecological aspects as well as the economic ones. He warned the Assembly of the death of forests especially those in Austria and other alpine states. He said that many alpine areas were becoming uninhabitable because of toxic substances produced by heavy goods lorries. This problem had been exacerbated by the vast increase in road traffic at the expense of rail.

He said that the axle tonnage limitation introduced by Switzerland had diverted traffic to the Brenner Pass, which had seen an increase of 30 times. He said that the Brenner Pass now accounted for almost half the total traffic in Swiss passes.

He gave further figures to indicate that too much traffic was passing through Austria, and too much of it on the road. Many years of negotiation had failed to reverse this trend, as had recent restrictions and environmental measures. Capacity was exhausted. In 1985 Austria had informed the EEC that it was considering limiting traffic. This would have to be done soon; waiting for a new rail link would take too long. The ecological effects were now intolerable. Fiscal and regulatory measures should be introduced at once to get traffic off Austria's roads.

Mr MITTERDORFER (Italy) thanked the Rapporteur. Since he came from South Tyrol, he was most concerned about the Brenner Pass. This was the oldest railway pass: it was open in 1867. Traffic was increasing, and railway capacity and staffing were not keeping up with demand. It now took longer to get from Milan to Innsbruck by rail than it would have done by stagecoach in the last century. The problems were environmental as well as technical, and local people were becoming aware of them; the matter was urgent. Since Switzerland imposed technical barriers on road transport, even more traffic had switched to the Brenner Pass. More traffic should ride "piggyback"; more capacity should be found for reloading on to rail; and a side tunnel should be built beneath the pass. Local people were concerned about the bad effects of these measures on the environment in the short term; the government of South Tyrol was therefore acting with caution.

Mr DEJARDIN (Belgium) said that the Committee on Economic Affairs and Development was dealing more and more with transport, despite the limited confidence of the Committee of Ministers in this area. The transalpine route was vital to all north-south traffic. Europe needed a rational transport policy involving transfer of traffic from road to rail. But rail tunnels cost money: should the nearest countries pay for them, or the users, or the local authorities? He referred to his report of January 1984 calling for a high-speed link between Milan and Amsterdam across the alps. The problem of gradients and curves involved had still to be solved. This debate was a preparation for the public hearing in Liège in December on a high-speed network. He urged the Assembly to support the opinion of the Committee on Economic Affairs and Development, and to vote for a rational European transport policy.

The PRESIDENT informed the Assembly that it would be necessary to suspend the list of speakers in order to allow time for replies on behalf of the committees.

Mr LANNER (Austria) said that the procedure suggested from the Chair was scandalous. As one who represented the region in question he felt bound to protest against the curtailment of the debate.

The PRESIDENT replied that the Assembly had already decided on the course of action which he was now proposing to adopt.

Mr HARDY (United Kingdom) (Chairman of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities).- I shall certainly give up my time. I should have liked a couple of minutes, but I recognise the force of the case that has just been expressed.

Mr JÄGER (Federal Republic of Germany) said that if the replies were sufficiently brief it should still be possible to complete the list of speakers.

The PRESIDENT regretted that no time was available.

Mr LEMMICH (Federal Republic of Germany) (Rapporteur of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities), also regretted the lack of time. It was none the less clear that there was agreement on the urgent need for an effective solution to the problems of transalpine traffic.

Mr HARDY.- Reference has already been made to Hannibal. Hannibal may have succeeded where modern man is bound to fail. In the present circumstances, I hope that the Assembly will take a kindly view of my colleague's excellent report.

Mr GIUST (Italy) said that his committee had looked at the question in the round. The views of his committee would be further elaborated upon in the debates on the proposed amendment to the report.

Mr DEBETAZ (Switzerland) (Chairman of the Committee on Economic Affairs and Development) urged perseverance in efforts to resolve the situation on transalpine traffic by noting that the chances of progress depended on the actions of governments. Undoubtedly the main question was that of rail transport and its deficiencies. The forthcoming December meeting in Liège was itself evidence of a firm resolve to address the question. He offered his unreserved congratulations to the Rapporteurs of the two committees.

The PRESIDENT (Translation).- The debate is ended.

The committee have presented a draft recommendation to which six amendments and one sub-amendment have been tabled. They will be taken in the order in which they relate to the text, that is to say: 1, 2, 5, 3 and sub-amendment, 4, 6 (Amendment No. 6 is consequential on Amendment No. 4).

We are to take first Amendment No. 1, presented by Mr Giust on behalf of the Committee on Economic Affairs and Development. Modify the title of the report from "Transalpine traffic" to: "Transalpine rail traffic".

Mr GIUST (Italy) said that Amendment No. 1 to the title of report reflected its contents and made a necessary distinction between rail traffic and other forms of traffic.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) said that the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities could not support the amendment. The problem was one of the relationship between road and rail transport and it did not make sense to treat either mode of transport separately.

Mr HARDY (United Kingdom).- Mr Lemmrich has clearly and faithfully reported the clear view of my committee. I think that we must firmly resist the amendment.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- We now come to Amendment No. 2, presented by Mr Giust on behalf of the Committee on Economic Affairs and Development. In the draft recommendation, after paragraph 5, insert a new paragraph as follows:

"Considering that the development of Europe's internal market will cause a steadily increasing volume of goods to cross non-EC countries on their way from one EC member country to another, and that the European Community should conclude conventions with those countries, particularly with regard to the infrastructure funding plan, including an adequate financial contribution, and improvements to access routes."

Mr GIUST said that the amendment represented a useful addition to the report and called on the Assembly to support it.

Mr LEMMRICH said that he saw no way in which the European Community would in the near future release funds for the purpose suggested. There was no point in making a recommendation which was certain to be rejected. He did not therefore support the amendment.

The amendment was not adopted.

The PRESIDENT.- That is followed by Amendment No. 5, presented by Mr Giust on behalf of the Committee on Economic Affairs and Development. In the draft recommendation, insert after paragraph 5, the following new paragraph:

"Recognising the specific problems with which the alpine countries, in particular Austria and Switzerland, are confronted because of the considerable increase in transalpine road traffic, and inviting its competent committees to prepare a special report on these problems by the end of 1987."

Mr GIUST (Italy) said that he was making a modest proposal which would contribute to solving the problem.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) said that the draft recommendation called on Ministers to report within one year. He thought it would be a good idea to wait for that report before seeking to mandate Ministers in the way proposed. He therefore opposed the amendment.

Mr PINI (Switzerland) intervened on a point of order. He said that the amendment should be opposed because it contradicted the spirit of the report.

The PRESIDENT said that that was not a point of order. He called on the Assembly to vote again by sitting and standing.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- We come now to Amendment No. 3, presented by Mr Giust on behalf of the Committee on Economic Affairs and Development. In the draft recommendation, paragraph 6, insert after sub-paragraph (a) the following new sub-paragraph:

"Fix priorities for the construction of base railway transalpine tunnels, in order to ease road traffic as rapidly as possible especially through the Gotthard and the Brenner;"

and the sub-amendment thereto presented by Mr Lemmrich on behalf of the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities. In the new sub-paragraph to delete the following words:

"especially through the Gotthard and the Brenner".

Mr GIUST (Italy) said that his amendment acknowledged the urgency of the situation and would therefore improve the existing text.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) said that his committee could accept the amendment if the final seven words were to be removed. It was not necessary to mention the Gotthard and the Brenner. His sub-amendment therefore sought to remove those words.

Mr PINI (Switzerland) said that although it would not be disastrous if Mr Lemmrich's sub-amendment were to be carried, he saw no reason why mention of the Gotthard and Brenner should be omitted. Of course, there were other passes through the Alps, but historically the Gotthard and the Brenner were much the best known, and he saw no reason why the Assembly should not acknowledge that fact.

Mr HARDY (United Kingdom).- I believe that a number of members of the committee suspected that members of the Committee on Economic Affairs and Development had hardly read the report and were taking a hypercritical - not hypocritical - attitude to the report presented by Mr Lemmrich. Despite that misgiving, a number of members of the committee felt that it should make a gesture to try to get amicability in the approach to the report. Therefore,

it was suggested that we should accept the main point of this amendment, but then delete the last seven words. That was largely respected by the committee this morning.

I appeal to the Assembly to take the approach adopted by the committee - to assist the Committee on Economic Affairs and Development by accepting the main burden of its approach, but removing the restricting final seven words. I hope that the attitude of my committee will be approved by the Assembly and that the sub-amendment will be carried. If not, we shall vote against Amendment No. 3.

Mr DEBETAZ (Switzerland) said that his committee was on the same wavelength as the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities but merely wished to emphasise the two named passes.

The sub-amendment was not adopted.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- Next, we have Amendment No. 4, presented by Mr Giust on behalf of the Committee on Economic Affairs and Development. In the draft recommendation, paragraph 6, insert after sub-paragraph (c) the following new sub-paragraph:

"Devise a structure of costs and charges such as to ensure the competitiveness of combined road/rail transport, and explore the possibility of providing EC finance for the transport infrastructure that will be needed in non-Community countries;"

Mr GIUST (Italy) said that the disagreement over Amendment No. 3 displayed the democratic nature of the Assembly's debate. He then read out the substance of the amendment to the Assembly.

The PRESIDENT asked the Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities if they wished to comment.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) said that there were clear procedures in existence to deal with the subject of the first part of the amendment. He said that the amendment in relation to European Community guidelines was hopelessly unrealistic and he was therefore against the amendment.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT.- Finally, we come to Amendment No. 6, presented by MM Bösch and Lanner. In the draft recommendation, at the end of paragraph 6, add a new sub-paragraph as follows:

"Take rapidly measures leading to transfer the transalpine traffic of goods from the road to the rail;"

Mr BÖSCH (Austria) said he did not wish to detain the Assembly as time was pressing and commended the substance of his amendment to the Assembly.

The PRESIDENT asked if anyone wished to speak against.

Mr LEMMRICH (Federal Republic of Germany) said that he was not against the amendment and if it had been put to his committee it would have been adopted.

The amendment was adopted.

The PRESIDENT then put the whole report to the vote and declared it unanimously carried. He congratulated both committees on their efforts.

The PRESIDENT.- We will now proceed to vote on the whole of the draft recommendation contained in Doc. 5610 as amended.

A vote by roll-call has not been requested. The Assembly will therefore vote by a show of hands.

Will those in favour of the draft recommendation please raise their hands?

Those against?

Are there any abstentions?

The draft recommendation in Doc. 5610 as amended is agreed to unanimously.

10. DATE, TIME AND ORDERS OF THE DAY OF THE NEXT SITTING

The PRESIDENT (Translation).- I propose that the Assembly hold its next public sitting tomorrow at 10 am with the following orders of the day.

1. Protection of the cultural heritage against disasters

- Presentation, by Mr Ross, of the report of the Committee on Culture and Education (Doc. 5624 and addendum).
- Debate and vote on the draft recommendation and the draft directive contained in Doc. 5624.

2. Europe's Linguistic and Literary Heritage

- Presentation by Mr Rauti of the report of the Committee on Culture and Education (Doc. 5602).
- Debate and vote on the draft recommendation contained in Doc. 5602 and amendments.

Is there any objection?

There is no objection.

The orders of the day of the next sitting are agreed to.

The sitting is closed.

The sitting was closed at 7.43 pm.

Contents

1. Opening of the sitting
2. Minutes of proceedings
3. Attendance register
4. Written declaration
5. European Court of Human Rights
6. Clerk of the Assembly
7. Security
8. International terrorism (resumed debate)

Speakers

Mr Blaauw
Mrs Doron (Observer, Israel)
MM Lied
Budtz
Blenk
Linster
Markopoulos
Dejardin
Cavaliere
Antretter
Sarioglu
de Chambrun
Guerra
Mrs Amir (Observer, Israel)
MM Ross
Pini
Papadogonas
Gianotti
Jäger
Mrs Oney
MM Valleix
Puig
Hardy
Ahrens
Amadei
Stoffelen
Elmquist

9. Transalpine traffic

Speakers

MM Lemmrich
Giust
Gadient
Jäger
Bösch
Mitterdorfer
Dejardin
Lanner
Hardy
Débétaz

10. Date, time and orders of the day of the next sitting

11. International terrorism

Speeches submitted in writing

Mr Coleman
Sir Geoffrey Finsberg
MM Sarlis
Alemyr
Sir Frederic Bennett

A P P E N D I X

INTERNATIONAL TERRORISM

(Doc. 5601)

SPEECHES SUBMITTED IN WRITING

(Rule 22)

Mr COLEMAN (United Kingdom).- Let us remember two things as we debate.

The first is that the tears of the bereaved are flowing. They deserve our comfort and our succour.

The second is the pleasure of those who have perpetrated these evil crimes against innocent people. They deserve our hatred and our revulsion for their deeds.

With these things on our minds, we have no excuse for inaction.

What is this international terrorism that calls for a European response?

It is violent action which is being mounted against human rights and democracy.

It follows then that it is action which is directly against the existence of this Council of Europe, because it denies the very basis upon which the Council of Europe is founded. I for my part would express support for the Amadei report, even though some colleagues in this house may have reservations about some of the recommendations. It should be made clear to the whole world, that despite these reservations, the report speaks for this Assembly and for the people of Europe that we represent. The time for fudging our words and actions is past. People, innocent people are being killed in increasing numbers. The luxury of academic debating is over. Our people are confronted with an evil and a menace which must be stopped once and for all.

We cannot treat with terrorism because it strikes at the heart of our human rights and democracy. Where there are those that we can identify with this terrorism we must name them boldly and having done so, we must not flinch from taking action against them, for either political reasons, or economic reasons, or diplomatic reasons. I say this because there are those in this Assembly who may shy away from this because they believe there are others in the world whose hands are not clean, but who have been able to prevent their behaviour from becoming identified.

Perhaps by being bold as the report calls us to be, we may be able to cause these unidentified elements to be deterred from their behaviour.

If there is a criticism of the report, it is because it does not call upon the European states to "stop the trade in military materials", and to "stop the training of military personnel" boldly enough. But to insist dogmatically on these points would put in peril the acceptance, and more importantly the putting into effect, of this report.

We must demand of the governments of Europe the multilateral action called for in the report. Nothing else will do, because already too many people have died at the bloody hands of the international terrorist.

Sir Geoffrey FINSBERG (United Kingdom).- Resolutions, memoranda and meetings seem to be as plentiful as the falling of autumn leaves here in Strasbourg but firm productive action seems as scarce as water in the Gobi Desert.

Democracy is and always has been at risk from those who disregard the rules by which democrats have lived and who flout such rules in order to win their point of view. Terrorists see no need to act in a parliamentary manner nor to spare the lives of innocent citizens who are frequently used as pawns in the battle.

Over-tough interrogation in order to flush out those who shield the terrorists or to find their companions is subject to media attack, to attack by those who strongly believe in human rights or by those who cannot bring themselves to think ill of anybody. It is said that democracy destroys itself if it uses measures which are not democratic. This is a self-defeating argument as the terrorist, under those circumstances, will always be able to exploit this and will strike at the very roots of democracy whilst we stand and bemoan such actions.

Governments must act swiftly and with decision to legislate so that terrorists will be tried in the country where their crime was committed and to remove the defence that terrorism is political and not criminal. Governments which harbour, finance, encourage or train terrorists must be made into modern-day pariahs and should be excluded from as many civilised actions by way of trade, transport, etc as possible.

Diplomatic bags must be subject to x-ray or other inspection showing document perusal. In other words, governments should set an example in this fight for freedom - freedom to live, travel and work in peace and safety.

Mr SARLIS (Greece).- I would also like to congratulate Mr Amadei and the Political Affairs Committee for their excellent report on international terrorism and the draft resolution that was tabled before the Assembly for consideration and approval.

I also avail myself of this opportunity to inform the Assembly that according to information from the Greek Government the procedure for the ratification of the Convention on the Suppression of Terrorism, 1977, has been set into motion since last July.

Mr Amadei in his explanatory memorandum clearly distinguishes between three kinds of terrorism: "ideological", "micro-nationalist" and "international".

However, although Recommendation 1024 and the present draft resolution are titled "On the European Response to International Terrorism", the resolution itself appears to deal with all kinds of terrorism.

On the other hand, the Tokyo Declaration of the seven major democracies and the EEC in May 1986, confines itself to international terrorism.

All kinds of terrorism (ideological, nationalist and international) are absolutely abhorrent and repugnant in a free democratic society.

However, the question that arises is: Is it practical for the co-operation Group of Ministers, as suggested in the draft resolution, to cope with all kinds of terrorism, or is it wiser for the group to deal only with international terrorism?

This point needs careful consideration and it would be interesting to listen to the views of our colleagues on this platform.

It would appear to me that over-extending the terms of reference of the Group of Ministers (the creation of which is, by the way, a very sound idea) would defeat, in the end, its purpose.

With the help of Mr Amadei's memorandum, I think that an act of international terrorism may be defined as an act where any one of the following elements is incidental to the act; viz:

- (a) It tends to disrupt the relations between two or more countries, or
- (b) It is instigated or supported by groups or in collaboration with groups operating outside the country involved, or
- (c) It is instigated, supported or tolerated by another country.

On balance, I think that for the purely practical and pragmatical reason of making the Group of Ministers an effective body for combating terrorism, the resolution should relate to international terrorism only, as it does the Tokyo Declaration.

For instance, the resolution as it stands creates the express obligation of each member country to disclose to the group all intelligence concerning also terrorist activity which may not be international in its nature.

Will the European governments be willing to comply with such obligation and provide to the documentation centre sensitive information concerning domestic terrorism?

To what extent would European governments share vital intelligence on such issues with other governments of member countries?

In line with what I have said I would propose to the Assembly to add the following text as sub-paragraph to paragraph 10 of the resolution:

"e. Drawing up criteria on the basis of which an act of terrorism could be defined as an international act of terrorism;"

Also it seems to me that the words "non-governmental" in the last line of sub-paragraph (d) of paragraph 10 should be replaced by the word "international".

Mr ALEMYR (Sweden).- Once more this Assembly is discussing the problems of international terrorism. Recent events make it as appropriate as ever before. Mr Amadei has highlighted the problems in his report and we should be grateful to him for the work he has put into it. Not even small countries like my own, Sweden, are any longer exempted. The killing of Prime Minister Olof Palme in the streets of Stockholm is a shocking example.

International terrorism knows no boundaries. Actions are planned and carried out by people who themselves have a close international co-operation. Therefore we the victims must co-operate and make ourselves more efficient in a common struggle against an evil phenomenon, which ultimately might threaten the very fabric of our democratic societies. I believe that Mr Amadei's proposal for a better co-operation on a regular basis between member states is a good way to proceed and the only effective way in the long run. We could agree on that by adopting the draft resolution in front of us. I hope that the forthcoming European Conference of Ministers responsible for combating terrorism will listen to our appeal and put into effect an efficient structure of co-operation between member states. What I find difficult to support in the resolution is the naming of specific countries as responsible. I do not think that we can put our body, our Assembly, as an arbitrator of which country should be condemned and which country should not be condemned. What we could do is to inspire a better co-operation between the 21 member states, and this leads me to comment briefly on the measures adopted by the French Government to impose visa restrictions on some of our member countries.

I regret this measure against approximately half of our member states. The terrorists who have taken actions against France lately are not citizens of our member states, I am rather sure of that. Of course I have a certain understanding for the predicament of the French Government, but a measure of the kind adopted is not conducive to the atmosphere of international co-operation to combat international terrorism which I have spoken about and asked for. I hope that this unhappy visa situation soon will be redressed and that my compatriots as before may be able to visit France in the framework of the normal and constructive co-operation between Sweden and France in a number of fields.

Sir Frederic BENNETT (United Kingdom).- Until recent years it was difficult precisely to define a terrorist because during the war in the era of division between totalitarian, imperialist, communist regimes and democratic ones, one man's freedom-fighter was another's terrorist and vice versa.

Today the situation was tragically different but at least there were now few problems of definition.

Freedom-fighters still unhappily existed in the world as most clearly is indicated in the case of Afghanistan where, as in the last world war, men and women are engaged in a continuing violent struggle not of their choosing to preserve their individual freedom and their own national integrity and independence.

The new terrorism was simply a name for state-sponsored and supported violent, cruel acts designed to destabilise civilised and democratic states in order to blackmail them into support of political aims of governments and revolutionary movements whose aims of political change could not be otherwise obtained, not even by resort to violence within their own frontiers.

It had become obnoxious that the new terrorism could not be countered except by much stronger collaboration between victim, innocent, third party states, victims of other people's failures to settle their own quarrels.

Co-operation could not stop at the boundaries of EEC states: at the least it had to involve all the countries of free Western Europe and if possible within the whole Atlantic Alliance.

As to treatment of convicted offenders, as one who had never supported the efficacy of the death penalty for what were traditionally called domestic murders, I feel that it should be reintroduced in Western Europe for terrorist slayings of innocent people - for two practical reasons. The first was that a terrorist murderer was a dedicated one, likely to return to his chosen vocation whenever released. Secondly, the imprisonment of terrorist killers paradoxically encouraged more and more acts of terrorism in order to induce, by the taking of innocent hostages or otherwise, the premature release of those already convicted and imprisoned.

25. 9.86

Il convient par ailleurs de consentir tous les efforts nécessaires pour obtenir une situation de "hands off" dans laquelle toutes les forces étrangères au Liban - militaires ou autres - quittent son territoire, afin d'éliminer toutes les influences néfastes que cet Etat a connues en laissant les Libanais régler les problèmes de leur pays.

Il appartiendra en effet - et ce sera ma dernière observation - aux Libanais de résoudre leurs difficultés. Mais nous devons, de l'Europe, soutenir leurs efforts, On nous demande de contribuer au rétablissement d'une situation normale. Nous voulons y contribuer. Le rapport de M. Dupont et le projet de résolution que va approuver l'Assemblée sont des moyens d'y contribuer.

Je souhaiterais enfin que le travail de M. Dupont n'en reste pas là et qu'il puisse le continuer. Il doit s'agir non d'une photographie mais d'un film. Il faut que M. Dupont puisse continuer à apporter ses connaissances à cette Assemblée afin qu'elle reste informée de la situation au Liban et demeure capable de se prononcer, en toute connaissance de cause, sur la question libanaise. (Applaudissements.)

(M. Jung, Président de l'Assemblée, remplace M. van den Bergh au fauteuil présidentiel.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Amir, observateur d'Israël.

M. AMIR, observateur d'Israël.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai lu attentivement le rapport intelligent et bien détaillé de notre rapporteur, M. Dupont, sur la situation au Liban, et je l'en félicite.

Je peux constater que ce rapport a donné un aperçu historique de la grande tragédie du peuple libanais depuis l'apparition des bandes terroristes de l'OLP, qui ont déchiré les habitants du Liban en fractions, ce qui a mis en danger le régime politique, économique et social de ce pays.

Israël a subi, au cours de très longues années, les conséquences graves de cette division meurtrière de ce pays paisible qu'était le Liban avant l'infiltration des groupes terroristes au sein du territoire libanais. Même la guerre "paix pour la Galilée" nous a été imposée, car le peuple d'Israël ne pouvait accepter les bombardements successifs qu'ont subi les villes et les villages en Haute-Galilée. La situation actuelle est encore insoluble, car les terroristes continuent à pénétrer au Liban et sèment le désordre partout.

Israël, à maintes reprises, a tendu sa main pour des accords de paix ; mais, malheureusement, même le dernier accord qui a été signé entre les représentants légitimes du Gouvernement libanais et Israël, a été rompu et brisé par l'intervention brutale des Syriens.

La population israélienne de la Haute-Galilée et la population du Sud-Liban ont le droit de se défendre et ont mis en oeuvre tous les moyens défensifs à leur disposition afin de survivre. Par conséquent, la demande de non-intéressement d'Israël en ce qui concerne le Sud-Liban risque de nous faire retourner à l'époque des attaques terroristes continues contre les centres de population, dans cette région sensible.

De plus, ce qui est certain, c'est que des éléments intégristes fanatiques, manipulés par des puissances étrangères tels que la Libye, l'Iran et la Syrie, mettront en péril la tranquillité relative obtenue.

Ce qui se passe actuellement au sein du Liban se traduit par la domination renouvelée de l'armée syrienne. Israël est obligée de rester vigilante pour défendre la vie de ses citoyens.

Les efforts extraordinaires de notre Premier Ministre, M. Shimon PERES, pour brûler les étapes de pourparlers de pays, en particulier avec le Président Moubarak, d'Egypte et le Roi Hassan II, du Maroc, et notre proposition répétée de dialoguer avec une délégation jordano-palestinienne témoignent du fait que nous sommes sur le bon chemin, afin de lutter ensemble pour une paix vraie, juste et durable, dans des frontières sûres et reconnues. Notre base de départ dans le dialogue futur avec le roi Hussein de Jordanie est centrée sur les accords de Camp David, et nous espérons, dans les mois à venir, voir les délégations israéliennes et jordano-palestinienne dialoguer directement, face à face, sous le parapluie d'un forum international.

Pour conclure, Monsieur le Président, Israël, une fois encore, tend la main à tous ses voisins, proches et lointains, afin de négocier la paix tant désirée, espérée et, si nécessaire pour le bien du Moyen-Orient et du monde entier.

Messieurs les Représentants du Conseil de l'Europe, votre appui à ce processus nous est indispensable et nous souhaitons qu'il aille en direction de la réalisation de négociations directes. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Blaauw.

M. BLAAUW (Pays-Bas) (interprétation) félicite son collègue libéral pour son rapport aussi complet que condensé. Après avoir reconnu que la situation évoluait presque de jour en jour, il note l'importance de l'ingérence étrangère sur le sol du Liban. Si la FINUL rencontre des difficultés croissantes à remplir sa mission, ce n'est pas en raison de la présence des forces israéliennes dans le Liban du Sud, mais à cause de l'action de communautés fanatiques qui prennent leurs ordres à l'étranger et bafouent la souveraineté de l'Etat libanais. M. Blaauw se demande si les enfants des villages de Haute Galilée se réjouiraient si Israël répondait à l'appel du Conseil de Sécurité et retirait ses troupes. Il convient au demeurant de

CONSEIL DE L'EUROPE
COUNCIL OF EUROPE

AS (38) CR 11

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

TRENTE-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

(Deuxième Partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL

de la onzième séance

Jeudi 18 septembre 1986 à 15 heures

Dans ce compte rendu :

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont distribuées séparément.
3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 3142 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

M. AMIR (Observateur Israël). - Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à souligner avec une particulière ardeur l'excellent rapport de M. Amadei sur la réponse européenne au terrorisme international. Les résolutions proposées sont le fruit d'une étude approfondie et réaliste sur les circonstances actuelles de ce terrorisme qui frappe sans pitié les pays démocratiques, notamment la France et sa capitale Paris.

Le terrorisme n'est pas un phénomène purement national, qu'il serait possible de vaincre à ce niveau : c'est une offensive lancée sur le plan international, une guerre ouverte et déclarée entre les civilisations elles-mêmes. Dans cette guerre la victoire ne sera acquise que grâce à une alliance des nations civilisées enfin décidées à mettre leurs forces en commun.

Le Conseil de l'Europe ne saurait admettre l'idéalisation de la violence. Pour un terroriste moderne, on le sait, la violence n'est pas un mal mais au contraire un bien, une activité souhaitable. Il convient donc d'agir par tous les moyens contre cette philosophie "harcelante" et sanglante, car le terrorisme ne constitue pas seulement une menace contre la civilisation : c'est aussi une menace contre l'humanité elle-même.

Les trois pays soulignés dans le paragraphe 4 du rapport de M. Amadei, je veux dire la Libye, la Syrie et l'Iran, sont des pays totalitaires qui financent et entretiennent l'infrastructure du terrorisme. Aux terroristes, ces pays fournissent des camps, des refuges et des bases d'entraînement, de l'argent, des armes et le soutien diplomatique.

Le terrorisme ne menace nullement l'Etat totalitaire : il n'a à se soucier ni de règles, ni du droit ; il n'a pas à se préoccuper de considérations morales ou humanitaires. Le terrorisme peut détruire une démocratie comme il a détruit le Liban. C'est pourquoi notre responsabilité vis-à-vis de nos pays démocratiques est gigantesque. Le terrorisme consiste à exploiter les structures de notre monde libre et de notre société libérale afin de les mettre en péril.

Aussi le dialogue avec le terrorisme ne saurait-il devenir légitime. C'est pourquoi nos gouvernements doivent s'abstenir de fournir aux terroristes les rançons que ceux-ci réclament. Ils ne doivent pas verser d'argent. Il ne faut pas qu'ils relâchent les criminels condamnés.

Le terrorisme tente d'acculer la société civilisée au suicide. D'ailleurs il convient de le souligner, la menace terroriste n'est pas statique. Elle est en progression constante. Non seulement l'infrastructure s'améliore, devenant de plus en plus efficace, mais encore les terroristes eux-mêmes poussent leurs visées plus haut. Nous ne pouvons même plus écarter la possibilité que les terroristes accèdent à des dispositifs nucléaires ou à l'appareil de production de certains armements nucléaires.

Ainsi, le terrorisme ne peut plus être considéré comme un problème marginal se posant au monde civilisé, un simple phénomène à surveiller ou dont on pourrait s'accommoder comme d'une banale nuisance. Le terrorisme constitue une lourde menace, bien concrète et toujours grandissante, contre la paix et contre la stabilité de tous les Etats libres et démocratiques.

Le terrorisme est une menace internationale, et là est son pouvoir. Ce pouvoir ne sera détruit que lorsque la communauté des nations aura pris conscience de l'extrême gravité du danger et se sera résolue à maîtriser le fléau au moyen d'une action d'envergure mondiale dans laquelle s'uniront toutes les forces de la civilisation.

Maintenant, je tiens à exprimer toute notre sympathie au peuple français ainsi que tous nos encouragements, car ce peuple vit des heures tragiques : je pense en particulier à ses citoyens parisiens touchés actuellement par des terroristes sauvages et lâches. Au sein du gouvernement français, il y a un consensus pour mener un combat sans répit contre la vague terroriste. Ce combat doit être apprécié par l'opinion publique internationale, en particulier par les peuples des pays démocratiques. Il convient de soutenir le peuple français et ses dirigeants nationaux qui luttent sans merci contre une réalité nouvelle pour eux. D'autres pays souffrent quotidiennement du terrorisme depuis des dizaines d'années, hélas !

Enfin, je tiens à exprimer toute notre sympathie au peuple turc et à son gouvernement qui se sont révoltés contre l'attentat sanglant qui s'est produit dans un lieu saint, la synagogue d'Istanbul. Les citoyens juifs turcs ont subi ce drame provoqué par des barbares si sauvages que l'être humain ne compte même pas pour eux !

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

TRENTE-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE

(Deuxième Partie)

COMPTE RENDU OFFICIEL

de la onzième séance

Jeudi 18 septembre 1986 à 15 heures

Dans ce compte rendu :

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
2. Les discours prononcés dans une autre langue font l'objet d'un compte rendu analytique. Les interventions en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont distribuées séparément.
3. Les corrections doivent être adressées à la pièce 3142 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

(La séance est ouverte à quinze heures, sous la présidence de M. Jung, Président de l'Assemblée.)

M. LE PRESIDENT.- La séance est ouverte.

1. PROCES-VERBAL

M. LE PRESIDENT.- Le procès-verbal de la dernière séance n'a pas encore été distribué. Il sera donc soumis à l'approbation de l'Assemblée au cours de sa prochaine séance.

2. PRESENCES

M. LE PRESIDENT.- Les noms des suppléants siégeant à la présente séance qui ont été portés à la connaissance de la présidence seront publiés dans la liste de présence annexée au procès-verbal et au compte rendu des débats.

3. DECLARATION ECRITE

M. LE PRESIDENT.- Conformément à l'article 49 du règlement, une déclaration écrite n° 141, relative à la minorité turque en Bulgarie, a été déposée (Doc. 5632).

Cette déclaration est actuellement signée par 31 membres de l'Assemblée.

Les représentants et suppléants qui désirent ajouter leur signature au bas de cette déclaration peuvent le faire au service de la séance, pièce 1079.

Dans ce cas, la déclaration écrite sera de nouveau distribuée deux semaines après la clôture de la présente partie de session, munie de toutes les signatures recueillies.

4. PROCLAMATION DES RESULTATS DES SCRUTINS POUR L'ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DU GREFFIER DE L'ASSEMBLEE

M. LE PRESIDENT.- Voici maintenant les résultats du premier tour de scrutin pour l'élection d'un membre de la Cour européenne des Droits de l'Homme au titre de la Grèce.

Nombre de votants	:	113
Bulletins blancs ou nuls	:	10
Suffrages exprimés	:	103
Majorité absolue	:	52

Ont obtenu :

M. VALTICOS	89 voix
M. IOANNOU	5 voix
M. ROUCOUNAS	9 voix

M. Valticos ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame élu membre de la Cour européenne des Droits de l'Homme.
(Applaudissements.)

Voici les résultats du scrutin pour l'élection du greffier de l'Assemblée :

Nombre de votants	:	123
Bulletins blancs ou nuls	:	4
Suffrages exprimés	:	119
A obtenu : M. KLEBES		
	:	119 voix.

M. Klebes ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, je le proclame élu greffier de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 1987, et lui exprime mes plus chaleureuses félicitations. (Vifs applaudissements.)

Mes chers collègues, certains d'entre vous seront certainement surpris qu'un seul candidat ait été présenté au Conseil de l'Europe, où 21 pays sont représentés. Au fond, en qualité de parlementaires, nous pourrions être jaloux de constater qu'il existe encore des élections où, presque à l'avance, l'on est assuré d'être élu.

Je rappelle toutefois que chaque pays avait le droit de présenter un candidat. C'est probablement parce que chacun a reconnu le sérieux du travail accompli jusqu'à présent par M. Klebes qu'il a été le candidat unique.

Ce n'est donc pas seulement le vote de tous mes collègues qui vous honore ici, monsieur Klebes, mais surtout le travail que vous avez fourni jusqu'à présent, car nous considérons nos collaborateurs avec sérieux.

Je vous renouvelle donc, monsieur Klebes, toutes mes félicitations.

S'agissant de M. Priestman, nous aurons l'occasion d'en parler plus tard, puisqu'il doit travailler dans notre Assemblée jusqu'au 1er janvier prochain.

Je suis persuadé qu'un certain nombre de nos collègues souhaiteraient trouver dans leur pays de telles conditions d'élections sans surprise !
(Sourires et applaudissements.)

(M. Tarschys, vice-président, remplace M. Jung au fauteuil de la présidence.)

5. REPOSE EUROPEENNE AU TERRORISME INTERNATIONAL (Suite).

M. LE PRESIDENT (interprétation) indique que l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le rapport de la Commission des questions politiques sur la réponse européenne au terrorisme international (Doc. 5601) ainsi que le vote sur le projet de résolution contenu dans ce même document et amendements. Trente orateurs demeurent inscrits dans le débat.

M. FREESON (Royaume-Uni) (interprétation) demande la parole par motion d'ordre. Il rappelle qu'il y a plus d'un an qu'il a demandé à l'administration du Conseil un passeport "bleu". Il a remis hier ces documents d'identité pour régularisation, mais il ne les a toujours pas récupérés. Il estime que ce fait est grave et demande que les choses soient remises en ordre au niveau administratif dans le plus bref délai. Dans la même situation que lui, certains membres de cette Assemblée lassés d'attendre, ont mis eux-mêmes leurs documents d'identité à jour.

D'autre part, ce matin, à 8 heures, il s'est présenté au bâtiment de l'Assemblée. Aucune disposition spéciale n'était prise. La seule mesure de contrôle consistait en une vérification du "laissez-passer" pour l'hémicycle. C'est seulement à partir de 9 heures que les contrôles normaux ont été installés.

M. LE PRESIDENT (interprétation) répond que le Secrétaire Général a entendu les plaintes de M. Freeson et qu'il ne manquera pas d'y répondre. Il convient maintenant de reprendre le débat sur le terrorisme international.

M. HARDY (Royaume-Uni) (interprétation) souhaite marquer son accord sur l'intervention que vient de faire M. Freeson, d'autant plus que lui-même attend ces documents depuis plus de deux ans.

Par ailleurs, il regrette que l'on ait accordé aussi peu de temps au débat sur le terrorisme car, de ce fait, nombre d'orateurs devront renoncer à la parole.

L'orateur estime que tous pourraient parler si chacun se limitait à quatre minutes.

M. LE PRESIDENT (interprétation) rappelle que l'ordre du jour a été adopté et qu'il ne peut pas être modifié au pied levé. Il invite l'Assemblée à poursuivre le débat prévu et donne la parole à M. Blaauw.

M. BLAAUW (Pays-Bas) (interprétation) invite tous les pays à coopérer dans la lutte contre le terrorisme pour empêcher celui-ci d'arracher les racines de la démocratie. Il juge toutefois insuffisant de multiplier des contrôles policiers qui ne font guère qu'exaspérer la population.

En effet les armes et les explosifs passent plus souvent par la valise diplomatique que dans des voitures de touristes.

La lutte contre le terrorisme est un combat pour la liberté qui ne pourra être gagné que si on éduque l'opinion pour qu'elle y prenne part et si tous les pays collaborent entre eux et refusent de servir de refuge. (Applaudissements).

Mme DORON (Israël) (observateur) (interprétation) déclare que de Karachi à Paris en passant par Istamboul le terrorisme n'en finit pas de frapper. Elle voit dans le terrorisme rien d'autre que le meurtre systématique d'innocents dont on ne peut accepter aucune justification. Pour elle, le terrorisme ne sera vaincu qu'une fois que l'on aura réduit non seulement les terroristes mais aussi les réseaux de soutien qu'ils rencontrent sur place et les gouvernements qui les forment et qui les arment. Cela ne peut pas se faire à une petite échelle. Comme pour le trafic de drogues, il faut non seulement arrêter les revendeurs mais aussi remonter la filière.

Pour Mme Doron, il est inadmissible de considérer les terroristes comme des soi-disant combattants de la liberté. Elle déplore que les gouvernements ne soient pas suffisamment fermes. Si le rôle des parlementaires est de protester, leur devoir est de protéger à la fois les démocraties et la vie des citoyens. Mme Doron est consciente de la difficulté de la tâche ; aussi accepte-t-elle de bon coeur de laisser fouiller ses bagages. Elle invite ses collègues à oublier leurs divergences politiques pour mettre en pratique les conclusions du rapport Amadei. (Applaudissements.)

M. LIED (Norvège).- Permettez-moi d'abord, monsieur le Président, d'exprimer, en tant que citoyen, parlementaire norvégien et président de la délégation norvégienne auprès du Conseil de l'Europe la solidarité et la sympathie de la Norvège envers le peuple français, les autorités françaises et mes collègues français.

Nous assistons à une guerre totale contre la démocratie. La France se trouve aujourd'hui en première ligne dans cette lutte contre la violence, la terreur, la brutalité sans réserve et sans conception humaine. Bien sûr, monsieur le Président, nous sommes tous sur le même bateau, tout membre du Conseil de l'Europe et toute démocratie du monde ; aujourd'hui la France, demain d'autres pays. Nous ne savons pas où les terroristes frapperont dans les prochains jours ou les prochaines semaines, nous combattons tous un ennemi inconnu, invisible, un ennemi assassin, sans scrupule, qui peut même se cacher parmi les spectateurs après une explosion dans un magasin ou tout autre lieu public.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de remercier et de féliciter notre rapporteur, M. Amadei, pour son travail très solide, extraordinairement fouillé, traitant minutieusement ce problème fondamental pour tout ordre social, démocratique et pluraliste.

Dans cette situation fatale et tragique, les autorités françaises et mes collègues parlementaires français ont donné à tous un bon exemple à suivre.

Selon ma conception, tous les groupes politiques vont se mettre d'accord sur les mesures introduites par les autorités françaises. En cette heure décisive pour la démocratie pluraliste, ils soutiennent la fermeté et le déterminisme des autorités françaises.

Actuellement, les autorités françaises, la police et le peuple français ne défendent pas seulement la démocratie française : ils défendent également la démocratie européenne, la démocratie mondiale, la démocratie tout court. Dans cette lutte internationale la France se trouve en première ligne. C'est pourquoi il appartient au Conseil de l'Europe, et à tous les membres de cette Assemblée en particulier, de continuer à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme afin de maintenir nos régimes démocratiques.

La France vient d'instaurer le visa obligatoire pour tous les étrangers qui franchissent ses frontières, sauf pour les citoyens des pays membres de la Communauté économique européenne et pour les Suisses. Nous en avons parlé hier dans un autre contexte, lors de la discussion du rapport sur l'activité du Bureau et de la Commission permanente. Cela me paraît devoir être suffisant s'agissant d'un problème mineur eu égard à la situation dans laquelle se trouve plongée actuellement la France.

Monsieur le Président, j'ai confiance en vous pour résoudre ces problèmes. Je crois que les contacts que vous entretenez, vous et le Secrétaire Général, avec les autorités françaises sont susceptibles de modifier les restrictions - qui sont nécessaires - de la manière la mieux appropriée.

Nous devons faire face à la menace de la montée terroriste, en n'oubliant pas qu'il s'agit d'une menace contre les valeurs fondamentales de la démocratie pluraliste. J'espère que la prochaine Conférence des Ministres spécialisés, les 4 et 5 novembre prochain, parviendra à adopter des mesures efficaces pour que se resserre la coopération entre tous les pays membres du Conseil de l'Europe. Il conviendra de renforcer les contre-attaques contre le terrorisme à l'échelle européenne et mondiale. J'ai confiance dans le Comité des Ministres qui fait tout son possible pour établir une coopération pan-européenne et mondiale, pour restaurer la sécurité, la paix et l'ordre juridique dans nos sociétés, et pour assurer la confiance de nos peuples.

A nous, membres de l'Assemblée parlementaire, il appartient de suivre soigneusement et étroitement tous les développements dans ce domaine que je qualifierai de crucial pour nous tous.

Actuellement, il est évident que nous avons besoin d'une action efficace et déterminée. C'est une telle action que nous nous devons de soutenir.
(Applaudissements.)

M. BUDTZ (Danemark) (interprétation) souligne que la délégation danoise condamne très clairement le terrorisme et exprime sa solidarité avec le peuple français. Elle comprend que la France ait dû prendre des mesures radicales pour défendre la démocratie mais il se demande si le Gouvernement français ne devrait pas reconsidérer l'instauration des visas. Pourquoi d'autre part la France ne se décide-t-elle pas à ratifier enfin la Convention internationale sur le terrorisme ?

L'orateur se demande s'il est bon de mentionner explicitement dans le projet de recommandation les Etats qui favorisent et soutiennent le terrorisme. D'autres Etats que ceux mentionnés ont violé le droit international et l'on a pu parler d'un terrorisme d'Etat .. Les démocraties ne doivent pas recourir aux instruments dont font usage les terroristes. Au demeurant la question du terrorisme en provenance du Proche-Orient ne sera pas résolue tant qu'une solution durable ne sera pas apportée au problème palestinien.
(Applaudissements.)

M. BLENK (Autriche) (interprétation) constate que, malgré les actions d'envergure annoncées et menées par le Ministre de l'intérieur et la police française, des attentats ont fait de nombreuses victimes innocentes, des femmes, des enfants, et il veut exprimer au peuple français toute sa sympathie. Ce qui arrive en France peut avoir lieu dans chaque pays du Conseil de l'Europe et l'on sait qu'une organisation du Proche-Orient a déjà menacé de refaire en Italie ce qu'elle fait à Paris si les terroristes sont extradés dans ce pays.

L'orateur félicite donc M. Amadei pour son rapport si utile. Les événements récents ont montré que la coopération internationale n'était pas suffisante et que la Communauté européenne était désarmée. M. Blenk s'interroge au demeurant sur l'efficacité des restrictions apportées à la libre circulation des personnes dans l'espace du Conseil de l'Europe. Les Suédois qui viennent en France ne sont pas animés d'intentions meurtrières et tout montre que les terroristes sont déjà bien établis, qu'ils sont organisés, armés. Il convient de combattre les causes et non les apparences. Or tout le monde sait quels sont les pays qui équipent et accueillent les terroristes : L'Iran, la Libye, la Syrie.

Il ne suffit plus de condamner ces actions meurtrières du bout des lèvres, il faut agir. L'orateur rappelle que les Etats-Unis ont blâmé les Européens pour ne pas avoir agi conformément à leurs déclarations. Il fait aussi état d'un document émis par les Moudjahiddin du peuple, circulant dans toute l'Europe, où figure le nom, voire la photographie, de membres du corps diplomatique. Il y voit une preuve de plus de la gravité de la situation.

Selon lui, la recommandation que l'Assemblée va adopter doit être l'amorce d'une meilleure coopération entre les Etats membres. L'orateur dit placer de grands espoirs dans la Conférence des Ministres qui doit avoir lieu en novembre. Il insiste pour que l'Assemblée apporte son soutien total aux actions destinées à sauvegarder les populations exposées au terrorisme et il espère que la recommandation sera adoptée à l'unanimité, fournissant ainsi un point de départ solide pour la Conférence des Ministres et redonnant de l'espoir aux peuples concernés. (Applaudissements.)

M. LINSTER (Luxembourg). - Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je veux d'abord m'associer comme membre de cette Assemblée, mais aussi comme parlementaire luxembourgeois, à l'émotion exprimée par les orateurs précédents à l'égard de la France, cible, hélas, privilégiée du terrorisme international en ce moment et aux sentiments formulés à l'égard des victimes et de leur famille, hélas trop nombreuses, de ces crimes contre l'Humanité.

Je m'en voudrais de trop abuser du temps de cette Assemblée en rappelant pour la enième fois les méfaits du terrorisme international que nous sommes unanimes à condamner tant dans cette enceinte que dans nos Parlements nationaux respectifs ; même s'il n'est pas aussi facile ni aussi évident de retrouver partout la même unanimité lorsqu'il s'agit de définir les voies et moyens pour mettre fin à ce terrorisme.

D'après ce que l'on peut entendre et lire, il n'est pas évident non plus que l'on puisse se mettre d'accord sur la notion même de terrorisme. La tentation est en effet fort grande de vouloir mettre à la sauce de la même réprobation la haute criminalité d'origine et à finalités politiques avec ce que d'aucuns - dont je ne suis pas - aiment appeler le terrorisme d'Etat, visant par exemple les Etats-Unis, Israël ou l'URSS ; ou encore avec la lutte armée pour la liberté de la patrie contre un occupant illégitime.

Il faut bien voir que nous parlons aujourd'hui des crimes et de la violence d'ordre politique, de l'assassinat aveugle de personnes innocentes avec pour seule raison, si j'ose employer ce noble terme dans un contexte aussi horrible, la déstabilisation de la société et de nos divers systèmes politiques.

J'aimerais en cela rejoindre l'analyse pertinente qu'a fait, au nom du groupe socialiste, notre collègue Martinez. Monsieur le Président, je voudrais surtout féliciter dans ce contexte le rapporteur M. Amadei, pour l'excellence de son rapport en général mais surtout pour l'analyse fort pertinente qu'il a présentée du phénomène terroriste comme tel. La description qu'il fait du terrorisme idéologique ou "euroterrorisme", du terrorisme micronationaliste et enfin du terrorisme international est fort révélatrice et met bien en évidence les liens qu'il peut y avoir, et qu'il y a trop souvent, entre ces diverses formes du même mal.

Ces liens et ces interdépendances ne se situent pas seulement sur le plan de la morale ou de l'absence de toute morale autre que, je le dis volontiers entre guillemets, "révolutionnaire" fondée d'une part sur le refus total des valeurs fondamentales de nos sociétés occidentales et d'autre part, en particulier sur le mépris le plus cynique de la vie humaine. Mais ces liens là, souvent très étroits, et fort cohérents, se situent aussi sur le plan financier et au niveau de la logistique, voire de l'entraînement comme de la stratégie de la terreur. Il importe précisément de mettre le doigt sur les interconnexions des diverses formes du terrorisme et surtout sur leur complémentarité. Même si d'un groupe à l'autre, les buts politiques visés peuvent être différents dans l'immédiat, à long et même à moyen terme, c'est la déstabilisation de notre société qui est recherchée par le truchement de la terreur panique et incontrôlée que le terrorisme cherche à semer dans les populations de nos pays.

Monsieur le Président, je tirerai trois conclusions de mon intervention rejoignant pleinement les vues exprimées dans le rapport de M. Amadei ainsi que les idées développées dans le dispositif du projet de résolution sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui.

Première conclusion, comme le terrorisme, tout en frappant isolément et en semblant marcher séparément, vise à nuire et à vaincre radicalement et globalement, c'est par une stratégie d'ensemble qu'il faut lui répondre en s'attaquant aux racines du mal comme l'a souligné il y a quelques instants Mme Doron, observateur d'Israël. Nul Etat ne saura jamais se défendre seul contre tous les attentats individuels et ponctuels possibles quoi que nous devions tout faire pour nous en protéger. C'est dans une large union commune que nos gouvernements d'Europe et le monde occidental pourront et devront essayer de se défendre, au-delà des clivages politiques et des égoïsmes économiques nationalistes. C'est pourquoi j'approuve pleinement le fait que le projet de résolution prône une politique et des actions d'ensemble concertées de nos gouvernements contre le terrorisme et qu'il exige qu'ils se donnent également les moyens d'une politique globale en la matière.

Deuxième conclusion, le rapport de M. Amadei comme le considérant n° 4 font bien ressortir que le terrorisme international qui sévit en Europe est importé, qu'il a son inspiration et tire ses principales ressources financières et logistiques de certains pays d'Afrique, du Proche et du Moyen-Orient. Les nommer équivaut quasiment à une lapalissade : la Libye, l'Iran et, dans une certaine mesure aussi, la Syrie et l'Irak.

Il ne suffit pas de se défendre sur place dans nos pays contre des attentats ponctuels, mais que c'est, dans le cadre d'une répression globale du terrorisme qu'il s'agit d'arrêter cette importation et cette invasion.

Troisième et dernière conclusion : tout le monde l'a dit, le terrorisme international cherche à déstabiliser notre société. Un des moyens empruntés est certainement de provoquer une "surréaction" de nos Gouvernements.

Le piège que le terrorisme international nous tend, d'où qu'il vienne et quels que soient ses autres buts, c'est, entre autres d'induire nos gouvernements à répondre à la terreur par une autre terreur, par la loi du talion comme l'a dit ce matin M. Martinez que je voudrais rejoindre dans ses conclusions.

Gardons-nous bien de tomber dans ce piège : terroriser les terroristes a ou peut avoir pour effet secondaire de terroriser aussi le reste de la population et par conséquent de la mener à la révolte contre cette société si terriblement répressive. C'est là précisément que réside le piège dont je viens de parler et qu'il faudra éviter à tout prix.

C'est pourquoi je félicite le rapporteur et la Commission des questions politiques d'avoir délibérément inscrit au début de ses attendus sa conviction que la réponse des démocraties européennes au terrorisme doit se fonder sur le respect des principes consacrés dans la Constitution, dans la Convention européenne des Droits de l'Homme et par le droit international. Cela est essentiel.

Nous ne pouvons pas et, je l'espère, nous ne voulons pas, répondre à la violation des droits de l'homme que constitue tout acte de terrorisme par la restriction des droits de l'homme. Le faire serait précisément entrer dans le piège et faire le jeu des terroristes. (Applaudissements)

M. MARKOPOULOS (Grèce) (interprétation) relève qu'aucun membre du Conseil, aucun membre des divers Parlements nationaux ne saurait aujourd'hui sous-estimer la menace contre l'humanité que constitue le terrorisme, tant cette forme de violence a frappé de victimes innocentes. Les terroristes ne se préoccupent pas des résultats de leurs actions et les commettent même si elles vont à l'encontre de leurs éventuels idéaux. L'aggravation de la situation risque, dans ces conditions, de conduire à une troisième guerre mondiale. L'orateur estime donc indispensable que les représentants des Parlements européens adressent un message à toute l'humanité pour dire leur inquiétude, mais aussi qu'ils

coordonnent leurs efforts pour donner une leçon sévère aux terroristes. Il signale que le Premier Ministre grec a condamné le crime monstrueux commis à la synagogue d'Istanbul et exprimé son indignation à la suite des événements vécus par la France. Son gouvernement a eu aussi à subir le terrorisme et dû prendre des mesures sévères, dépassant même les limites de ce qu'autorise un système démocratique. Cependant, il se déclare convaincu que les pays européens sauront trouver un juste équilibre entre la nécessité de protéger la population et celle de défendre la liberté d'expression. Il informe l'Assemblée que le Gouvernement grec a décidé de ratifier la Convention européenne sur le terrorisme en présentant prochainement un projet de loi à cet effet au Parlement national.

Il déclare que la Grèce accepte la Résolution présentée par M. Amadei et est favorable à une coordination des efforts contre le terrorisme. Cependant, il émet quelques réserves notamment en ce qui concerne l'identification explicite, au paragraphe 4, des pays impliqués. Les groupes terroristes sont en effet issus de trop nombreux pays, de trop nombreux mouvements politiques, de trop nombreuses ethnies. En outre, il faut éviter d'inclure dans la réprobation les peuples de ces nations, eux aussi innocents. A cette nuance près, la délégation grecque soutient la décision prise par les nations européennes d'en finir avec le terrorisme. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Dejardin.

M. DEJARDIN (Belgique).- Monsieur le Président, mes chers collègues, il ne saurait être question de chercher ni compréhension ni explication acceptable au terrorisme, fût-il d'Etat ou le fait d'individus.

La condamnation doit être nette et sans ambages.

En tant que socialiste et donc militant des droits de l'homme et des droits des peuples, je dénie à toute espèce de terroristes le droit de se qualifier de révolutionnaire et encore moins de se réclamer de l'idéologie marxiste.

La révolution ne s'exporte pas et surtout pas au prix du sang. Aucune cause, même et y compris le drame d'un peuple, - comme celui du peuple palestinien notamment, dont la reconnaissance des droits nationaux et légitimes priverait certains terroristes d'un alibi atroce et scandaleux, - aucune cause ne peut justifier l'assassinat.

Combattre le terrorisme, quel qu'il soit, dans le cadre de nos valeurs démocratiques, est notre devoir à tous. En éradiquer les racines est tout autant indispensable. Les crimes aveugles du terrorisme au Moyen-Orient, depuis trop longtemps, en France et ailleurs aujourd'hui, sont des attaques directes à la démocratie et à l'essence même des droits de l'homme.

Aucun mot de la langue française, pourtant si riche déjà, ne pourrait suffisamment traduire notre écoeurement à l'égard de ces crimes et notre solidarité envers les populations qui en sont victimes.

Conserver son sang-froid est cependant nécessaire pour vaincre ce fléau, tout comme renforcer notre engagement démocratique et notre solidarité européenne.

Evitons de jeter trop vite l'anathème sur d'autres peuples. Evitons de les confondre avec les brebis galeuses qui pourraient circuler parmi eux.

Déjà certains politiciens cherchent ignominieusement à exploiter les drames du terrorisme au profit de thèses racistes intolérables.

Il y a dans nos pays respectifs des centaines de milliers de travailleurs, de femmes et d'enfants d'origine arabe et dont la droiture ne peut être mise en cause.

Il peut y avoir, et il y a des ennemis de la démocratie en dehors d'eux.

Au nom de l'humanisme et de nos propres valeurs éthiques, je lance cet appel ; il serait catastrophique qu'en réponse aux actes ignobles du terrorisme, la démocratie européenne permette un contre-terrorisme tout aussi abject. Aucun crime ne peut justifier un autre crime.

Combattre fermement le terrorisme, en éradiquer les racines et interdire les amalgames faciles, voilà, à mon sens, notre plus urgent devoir. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT (interprétation) signale qu'il a été décidé d'interrompre maintenant la liste des orateurs pour entendre les réponses des Commissions et procéder aux votes.

M. HARDY (Royaume-Uni) (interprétation) souligne qu'il reste encore près de trois heures de séance. Il estime que dans ces conditions, l'Assemblée devrait consacrer encore une heure à débattre d'un sujet aussi important que le terrorisme.

M. LE PRESIDENT (interprétation) consulte l'Assemblée sur une poursuite du débat.

L'Assemblée, par un vote à mains levées, décide de poursuivre le débat.

M. JESSEL (Royaume-Uni) (interprétation) se réjouit de la décision de cette Assemblée car la majorité des populations européennes n'aurait pas compris qu'un débat de cette importance puisse être tronqué.

M. LE PRESIDENT (interprétation) souligne que la prolongation du débat ne sera que d'une heure au maximum.

M. HARDY (Royaume-Uni) (interprétation) rappelle, par motion d'ordre, qu'il avait déjà proposé de ramener le temps de parole à 3 ou 4 minutes afin que chaque orateur inscrit puisse s'exprimer.

M. LE PRESIDENT (interprétation) répond que l'Assemblée s'est prononcée contre une réduction du temps de parole aussi drastique mais qu'elle peut évidemment changer d'avis et il la consulte.

- L'Assemblée, à mains levées, décide de réduire le temps de parole à 3 minutes.

Sir Geoffrey FINSBERG (Royaume-Uni) (interprétation) souhaite que cette réduction du temps de parole ne s'applique pas à l'orateur suivant M. Cavaliere, car aucun représentant italien ne s'est encore exprimé.

M. LE PRESIDENT (interprétation) marque son accord et précise que le temps de parole sera limité à 3 minutes mais que M. Cavaliere dispose encore de 7 minutes.

M. CAVALIERE (Italie) (interprétation) remercie l'Assemblée de lui permettre de parler pendant le temps pour lequel il s'était inscrit. L'excellent rapport de M. Amadei porte sur le terrorisme européen. Il convient donc de voir si l'Europe a su ou pu répondre à cette agression. En effet, beaucoup d'orateurs se sont préoccupés de l'utilité d'une définition de la notion de terrorisme ou d'une éventuelle meilleure information sur le fait du terrorisme. Mais on a dit aussi qu'il s'agissait d'une guerre totale contre la démocratie. L'intervenant estime qu'il n'est plus de mise de s'attarder aux causes du terrorisme ou à l'éventuelle nécessité d'une campagne d'information. Certains pays appuient et arment le terrorisme, ce sont eux les responsables et ce sont eux qui doivent être neutralisés. En d'autres termes, il faut agir comme lorsqu'on est en état de guerre.

L'orateur rappelle aussi que la Pravda d'hier présentait encore la politique américaine et israélienne comme responsables du terrorisme. N'est-ce pas là un biais inadmissible pour justifier celui-ci ? L'Europe n'a certainement pas fait ce qu'il fallait puisqu'elle n'a pas réussi à faire échec à ce fléau. Les larmes de crocodile, déclare M. Cavaliere, ne servent à rien. Il invite ses collègues à soutenir des actions concrètes. En Italie, le terrorisme n'a été démantelé qu'une fois qu'on a cessé de gloser sur les prétendus idéaux des terroristes. On parle beaucoup de droits de l'homme, mais il faudrait d'abord mettre en pratique la légitime défense. Il ne sert à rien de condamner Kadhafi ; ce que réclame l'orateur, c'est davantage de fermeté.
(Applaudissements.)

M. ANTRETTETTER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) invite ses collègues à la fermeté sans perdre de vue la mesure, et il ne comprend pas qu'on puisse établir des discriminations entre les peuples européens. Si le terrorisme est une menace internationale, ce ne sont pas des mesures nationales qui y mettront fin. L'orateur voit dans le conflit du Proche-Orient la principale origine des actes terroristes ; tant que ce conflit ne sera pas réglé, on n'arrivera à rien.

M. Antretter souhaite que les Etats européens fassent preuve de détermination et d'unité par exemple en créant une force de police internationale. Il souhaite enfin que les Etats cessent de vendre des armes aux pays qui soutiennent le terrorisme, s'ils ne veulent pas se discréditer. (Applaudissements)

M. SARIOGLU (Turquie) (interprétation) se dit d'accord avec les conclusions du rapport Amadei, à l'exception de la classification des actes de terrorisme qu'il juge inutile. Il rappelle que son pays a pendant longtemps cruellement souffert du terrorisme et que tous ses diplomates étaient menacés de mort, sans que cela ait ému les autres pays européens. Les événements ont prouvé depuis qu'aucune nation, aucun individu n'était à l'abri. Trop de terroristes ont pu s'infiltrer en Europe, notamment en France. Il est temps de faire disparaître cette menace universelle en agissant de concert. M. Sarioglu déplore que pendant des années les propositions réitérées du Gouvernement turc n'aient pas été prises en considération. Il invite ses collègues à agir autrement s'ils veulent que le terrorisme disparaisse. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. de CHAMBRUN.

M. DE CHAMBRUN (France).- Monsieur le Président, mesdames, messieurs les parlementaires, je représente au sein de la délégation française un parti politique qui, à de nombreuses reprises, a cherché à alerter l'opinion publique et les autorités européennes sur le danger croissant qu'allait représenter le terrorisme international. Je souhaite être entendu, non seulement au nom du parti politique que je représente, mais également à titre personnel, en ce sens qu'il peut être significatif que le premier descendant en ligne du seul homme qui ait signé et ait contribué à la rédaction des deux premières déclarations des droits de l'Homme, l'américaine et la française, le Général La Fayette, s'exprime comme je vais le faire.

Je regrette que le juridisme de mon pays ait empêché la France de n'avoir pas encore signé la convention de 1977. Je souscris aux mesures recommandées par les rapporteurs des commissions des questions politiques et des questions juridiques. Je voudrais néanmoins appeler l'attention de cette Assemblée sur le fait que l'utilisation du terrorisme comme arme politique est né au sein de cultures très différentes de la culture occidentale et que peu de pays représentés dans cette Assemblée connaissent réellement.

Certes, nous considérons le terrorisme comme une arme utilisée par des faibles. Néanmoins, "Le Vieux sur la Montagne" le décrit comme arme politique. Dans ce concept, il devient de plus en plus clair que la réponse des Etats de droit ne fournit pas une solution adéquate à une arme politique qui considère le terrorisme comme la prolongation de la politique par des moyens de terreur. Certains pays qui, actuellement, encouragent le terrorisme sont connus. Ils doivent être mis au ban de la société occidentale et des pays qui la composent. Cependant, selon notre opinion, il ne suffit pas de répondre au niveau de l'action, il faut également répondre au niveau du droit et à celui de la création d'une instance judiciaire compétente pour juger les terroristes comme criminels de guerre. Ce tribunal européen devrait être habilité à appliquer la peine de mort pour tous les auteurs d'attentats ayant fait couler le sang.

Je demande à l'Assemblée de méditer sur les raisons profondes qui, dans les pays islamiques, motivent la répression des actes criminels. Il y a quelques années à peine le Prince Salman, gouverneur de Riyad, faisait décapiter devant les caméras de la télévision de l'Etat saoudien des hommes reconnus coupables et jugés pour avoir commis des viols.

Dans notre monde occidental, une telle répression n'est pas comprise, mais elle correspond fort bien à la mentalité de pays comme la Libye, la Syrie ou l'Iran qui, aujourd'hui, directement ou indirectement, alimentent une grande partie des actes terroristes dans le monde. Je ne dis pas que ces pays soient les seuls, mais je demande à cette Assemblée de bien méditer sur le fait qu'un manque de réponse appropriée sera interprété par ceux qui soutiennent le terrorisme comme un encouragement tacite provenant d'une société décadente et suicidaire. En conséquence de quoi, le terrorisme croîtra et notre société succombera. (Applaudissements.)

M. GUERRA (Espagne) (interprétation) apporte le soutien de l'opposition espagnole au peuple français et au Gouvernement de M. Chirac qui a contribué de manière significative à la lutte contre le terrorisme en Espagne. Le terrorisme met en péril le système démocratique mais celui-ci, comme l'a dit ce matin le Président Andreotti, doit se défendre en restant dans le cadre de la loi. M. Guerra rappelle à ce propos l'exemple du Général Della Chiesa qui a efficacement lutté contre le terrorisme en Italie en respectant les grands principes du droit.

En tant que démocrate chrétien, M. Guerra veut indiquer très clairement qu'il demeure hostile à la peine de mort, évoquée ici ou là comme une arme efficace, et met plutôt ses espoirs dans une action coordonnée du Conseil de l'Europe. Il espère que la réunion de novembre permettra de prendre les mesures concrètes que les peuples des pays démocratiques attendent. Il demeure persuadé que, dans une heure aussi grave, tous les hommes politiques resteront unis, quelles que soient leurs divergences idéologiques. (Applaudissements.)

M. AMIR (Observateur Israël).- Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens à souligner avec une particulière ardeur l'excellent rapport de M. Amadei sur la réponse européenne au terrorisme international. Les résolutions proposées sont le fruit d'une étude approfondie et réaliste sur les circonstances actuelles de ce terrorisme qui frappe sans pitié les pays démocratiques, notamment la France et sa capitale Paris.

Le terrorisme n'est pas un phénomène purement national, qu'il serait possible de vaincre à ce niveau : c'est une offensive lancée sur le plan international, une guerre ouverte et déclarée entre les civilisations elles-mêmes. Dans cette guerre la victoire ne sera acquise que grâce à une alliance des nations civilisées enfin décidées à mettre leurs forces en commun.

Le Conseil de l'Europe ne saurait admettre l'idéalisation de la violence. Pour un terroriste moderne, on le sait, la violence n'est pas un mal mais au contraire un bien, une activité souhaitable. Il convient donc d'agir par tous les moyens contre cette philosophie "harcelante" et sanglante, car le terrorisme ne constitue pas seulement une menace contre la civilisation : c'est aussi une menace contre l'humanité elle-même.

Les trois pays soulignés dans le paragraphe 4 du rapport de M. Amadei, je veux dire la Libye, la Syrie et l'Iran, sont des pays totalitaires qui financent et entretiennent l'infrastructure du terrorisme. Aux terroristes, ces pays fournissent des camps, des refuges et des bases d'entraînement, de l'argent, des armes et le soutien diplomatique.

Le terrorisme ne menace nullement l'Etat totalitaire : il n'a à se soucier ni de règles, ni du droit ; il n'a pas à se préoccuper de considérations morales ou humanitaires. Le terrorisme peut détruire une démocratie comme il a détruit le Liban. C'est pourquoi notre responsabilité vis-à-vis de nos pays démocratiques est gigantesque. Le terrorisme consiste à exploiter les structures de notre monde libre et de notre société libérale afin de les mettre en péril.

Aussi le dialogue avec le terrorisme ne saurait-il devenir légitime. C'est pourquoi nos gouvernements doivent s'abstenir de fournir aux terroristes les rançons que ceux-ci réclament. Ils ne doivent pas verser d'argent. Il ne faut pas qu'ils relâchent les criminels condamnés.

Le terrorisme tente d'acculer la société civilisée au suicide. D'ailleurs il convient de le souligner, la menace terroriste n'est pas statique. Elle est en progression constante. Non seulement l'infrastructure s'améliore, devenant de plus en plus efficace, mais encore les terroristes eux-mêmes poussent leurs visées plus haut. Nous ne pouvons même plus écarter la possibilité que les terroristes accèdent à des dispositifs nucléaires ou à l'appareil de production de certains armements nucléaires.

Ainsi, le terrorisme ne peut plus être considéré comme un problème marginal se posant au monde civilisé, un simple phénomène à surveiller ou dont on pourrait s'accommoder comme d'une banale nuisance. Le terrorisme constitue une lourde menace, bien concrète et toujours grandissante, contre la paix et contre la stabilité de tous les Etats libres et démocratiques.

Le terrorisme est une menace internationale, et là est son pouvoir. Ce pouvoir ne sera détruit que lorsque la communauté des nations aura pris conscience de l'extrême gravité du danger et se sera résolue à maîtriser le fléau au moyen d'une action d'envergure mondiale dans laquelle s'uniront toutes les forces de la civilisation.

Maintenant, je tiens à exprimer toute notre sympathie au peuple français ainsi que tous nos encouragements, car ce peuple vit des heures tragiques : je pense en particulier à ses citoyens parisiens touchés actuellement par des terroristes sauvages et lâches. Au sein du gouvernement français, il y a un consensus pour mener un combat sans répit contre la vague terroriste. Ce combat doit être apprécié par l'opinion publique internationale, en particulier par les peuples des pays démocratiques. Il convient de soutenir le peuple français et ses dirigeants nationaux qui luttent sans merci contre une réalité nouvelle pour eux. D'autres pays souffrent quotidiennement du terrorisme depuis des dizaines d'années, hélas !

Enfin, je tiens à exprimer toute notre sympathie au peuple turc et à son gouvernement qui se sont révoltés contre l'attentat sanglant qui s'est produit dans un lieu saint, la synagogue d'Istanbul. Les citoyens juifs turcs ont subi ce drame provoqué par des barbares si sauvages que l'être humain ne compte même pas pour eux !

M. ROSS (Royaume-Uni) (interprétation), après avoir félicité le rapporteur et assuré de sa sympathie le peuple français, évoque le problème toujours actuel de l'Irlande du Nord. Il constate que, depuis que l'accord entre le Royaume-Uni et l'Irlande a été ratifié par les deux Parlements, le nombre des attentats a tendance à diminuer, mais il regrette que certains pays comme les Pays-Bas et les Etats Unis accueillent les terroristes et donnent une tribune aux membres du Sinn Fein. Il lance un appel pour que le Conseil de l'Europe appuie cet accord anglo-irlandais qui est très modéré mais qui constitue l'ultime espoir de paix dans cette région. (Applaudissements.)

M. le PRESIDENT (interprétation) demande aux orateurs de ne pas lire trop rapidement le texte de leurs discours pour faciliter le travail des interprètes.

M. PINI (Suisse) (interprétation) se demande si tout a été dit en cette heure tragique. Voilà six ans que l'Assemblée évoque régulièrement ce problème et l'on ne sait toujours pas aujourd'hui comment se défendre contre un ennemi sans visage. Après le raid américain sur la Libye, le représentant du gouvernement américain avait fait la leçon aux Européens et prêché la fermeté. Mais la réponse militaire n'a pas mis fin au terrorisme antiaméricain comme on l'a vu récemment. Mieux vaut, selon M. Pini, recourir à des mesures de prévention et s'adresser aux pays arabes qui font partie du monde civilisé. C'est ce que M. Pini a recommandé à Istanbul, au risque d'irriter certains de ses collègues.

Comme M. Amir, M. Pini pense qu'une alliance entre tous les pays civilisés, y compris non européens, est indispensable. Il considère aussi qu'il faut faire un effort d'ouverture en direction des régions d'où provient le terrorisme. C'est donc bien dans une action de prévention que l'Europe doit se lancer ; pour cela, elle ne peut se contenter de ses seules forces et a besoin d'une solidarité internationale effective. (Applaudissements.)

M. PAPADOGONAS (Grèce) (interprétation) félicite M. le rapporteur pour son travail. Il rappelle que, depuis 1980, le Conseil de l'Europe a entrepris une analyse approfondie du terrorisme et adopté différentes recommandations. Cependant, la question des formes d'action à choisir se pose avec de plus en plus d'urgence à mesure que monte la vague terroriste. L'orateur craint à ce propos que l'opinion n'ait pas été suffisamment informée de ce que signifie cette forme de déstabilisation de la démocratie. Beaucoup craignent que la recherche de la sécurité ne soit dommageable à la démocratie. La tâche des hommes politiques et des gouvernements est de convaincre les citoyens européens que ces deux impératifs sont conciliables.

Selon l'orateur, il n'est plus possible d'adopter des attitudes ambiguës ni d'accepter aucun retard. Plus personne ne se sent en sécurité ; il n'est donc plus de mise de se perdre en discours, il faut s'attaquer aux pays qui soutiennent le terrorisme si l'on veut éviter une aggravation de la situation. La résolution proposée ne sera efficace que si elle est appliquée par les gouvernements. Il importe donc d'obtenir une meilleure coopération entre services secrets, de prendre des lois particulières permettant de condamner effectivement toutes les personnes impliquées dans des actes de terrorisme quelle que soit leur nationalité. Il n'y a plus place pour des politiques ambiguës dès lors que le terrorisme est un phénomène parfaitement identifié.

Aucun pays européen ne peut plus, en cette matière, suivre une politique étrangère indépendante. Il appelle le Conseil de l'Europe à manifester sa solidarité et à donner l'exemple d'une action effective. (Applaudissements.)

M. GIANOTTI (Italie) (interprétation) exprime à son tour sa solidarité à la France et aux victimes du terrorisme. Il souligne que la lutte contre le terrorisme, forme d'action monstrueuse, est une entreprise qui incombe en commun à toutes les démocraties européennes.

Depuis les années 1970, le terrorisme a considérablement changé : ce n'est plus un terrorisme interne, mais un mouvement international, surtout enraciné au Proche-Orient en raison des difficultés qu'ont les pays arabes et Israël pour coexister, ainsi que des politiques pratiquées par certains pays du Bassin méditerranéen.

L'orateur se déclare favorable à la plupart des mesures proposées dans la recommandation, notamment en matière de sécurité et de coopération. Il ajoute qu'il est également indispensable d'isoler les Etats dont la responsabilité et le soutien au terrorisme sont prouvés. D'autre part, comme M. Andreotti, il pense que le terrorisme peut se définir comme une violation du droit international : pour éviter qu'il ne prenne encore davantage d'extension, il faut que l'Europe règle rapidement les problèmes juridiques européens en suspens.

Pour conclure, l'orateur réaffirme que l'Europe doit rester une terre de liberté, de tolérance et de solidarité envers les peuples qui souffrent de la faim et du sous-développement. (Applaudissements.)

M. JÄGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) insiste qu'on en finisse avec le rituel qui consiste, chaque fois que le terrorisme frappe en Europe, à lancer des appels et à proclamer la nécessité de le combattre tout en s'abstenant de prendre des mesures concrètes, au nom des droits des citoyens. Les récents événements exigent des mesures rapides et efficaces. L'orateur considère aussi que les pays impliqués - Iran, Libye, Syrie - doivent être nommément cités. Il déplore que le rapport de la Commission politique fasse trop peu de place à l'appui qu'ils apportent au terrorisme. Celui-ci ne pourra que s'étendre si l'on ne parvient pas à supprimer ce soutien : l'Europe ne doit donc pas fermer les yeux sur les responsabilités de ces trois Etats. M. Jäger constate cependant que M. Amadei a dit les choses très clairement. Il l'en remercie, ainsi que M. Stoffelen, et demande aux Ministres de suivre les propositions faites dans le rapport : plus rapidement ils agiront, plus vite les populations exposées retrouveront quelque assurance. (Applaudissements.)

Mme ONEY (Turquie) (interprétation) rappelle que le terrorisme figure parmi les grandes préoccupations du Conseil de l'Europe depuis 1979 et mentionne la recommandation 1025 adoptée à Vienne. Les tragiques événements d'Istanbul, de Karachi et de Paris, ont suscité le présent débat, mais n'eussent-ils pas eu lieu, l'Assemblée n'aurait pas oublié la nécessité d'une intensification concertée de la lutte contre le terrorisme.

Elle attire l'attention de l'Assemblée sur les aspects financiers du terrorisme international : les liens qu'il entretient avec les trafics d'armes et de drogue sont de plus en plus évidents.

Elle reconnaît que la lutte contre le terrorisme ne doit pas être menée au détriment des principes qui fondent la démocratie, mais elle pense qu'un équilibre est possible et qu'il ne faut pas, au nom des droits de l'homme, donner aux terroristes une protection injustifiée. Elle approuve donc les positions adoptées par l'Assemblée en ce sens et insiste sur la nécessité, tout en poursuivant l'analyse, d'intervenir chaque fois que ce sera indispensable. (Applaudissements.)

M. le PRESIDENT. - La parole est à M. Valleix.

M. VALLEIX (France). - Monsieur le Président, mes chers collègues, tout en nous appliquant à respecter cet horaire difficile, je voudrais vous exprimer notre gratitude en tant que Français pour la compréhension dont vous faites preuve dans ce débat mais aussi pour la part que vous prenez au drame français qui se joue actuellement.

Je voudrais y associer en premier lieu nos rapporteurs, MM. Amadèi et Stoffelen pour la qualité de leur rapport et surtout pour les propositions formulées. Nous sommes vraiment dans le vif du sujet et nous pouvons surtout nous appliquer à faire quelques pas en avant.

J'évoquerai simplement deux questions.

D'abord, pourquoi ce terrorisme frappe-t-il davantage la France, après l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et je ne sais quel pays demain ?

Il convient d'abord de nous rappeler, en posant cette question, que nous avons nous-mêmes une mission très particulière. "Le prix de l'homme", excusez-moi cette expression, n'est sans doute pas forcément le même aux yeux de tous les hommes du monde. Pour nous, l'homme est la dignité suprême et chaque individu est irremplaçable. Ainsi, nous mettons en oeuvre à son service la démocratie que je qualifierai d'humaniste et de libre.

Telle n'est pas, à coup sûr, la conception des terroristes qui se rapprocherait davantage de solutions que je comparerais sans fard à des solutions racistes ou fascistes - plus exactement fascistes - et pourquoi pas, parfois, nazies.

En dernier ressort, qu'on affirme bien qu'il n'y a pas de terrorisme "noble", et cette expression a été rappelée par notre collègue Inan. Il faut que nous le répétions.

J'en tire la conclusion qu'il faut peut-être mettre de l'ordre dans nos valeurs. Il ne s'agit pas forcément de remettre en cause la défense des droits de l'homme, auxquels nous croyons d'ailleurs fermement, mais bien de ne pas mettre en balance la recherche d'une dignité perdue, mais dignité quand-même, chez le criminel, avec les justes droits de l'honnête homme, de l'innocent ou du faible.

Que nous le voulions ou non, il y a là évidemment interpellation de notre conscience. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le terrorisme n'a pas d'alibi. Celui-ci est-il inspiré du Proche-Orient ? Est-il aussi dirigé par une tendance idéologique fascisante contre les démocraties libres ? La question vaut la peine d'être posée.

C'est John Galworthy, distingué auteur britannique de la série "The Forsyte Saga", qui écrit dans l'un de ses romans : "Un solide instinct de conservation est un signe de santé morale. Le malade qui se laisse aller est un malade perdu. Le malade qui réagit est déjà sur la voie de la guérison".

Tâchons de faire de même, si possible. Mais comment ?

Je voudrais simplement, au travers des propositions de ce rapport, auxquelles, bien entendu, j'adhère, souligner un point qui fera l'objet d'un amendement présenté par M. Inan. Il me paraît bon que nous assimilions le crime de terrorisme aux crimes contre l'humanité, démarche juridique qui devrait nous mener plus loin ensemble dans la maîtrise de ce fléau.

Je le disais ce matin devant M. le ministre Andréotti : les renseignements sont, en effet, insuffisants dans nos pays, et si nous en échangeons peu c'est parce que nous en avons peu.

Tels sont, mes chers collègues, deux points que je voulais souligner.

En conclusion, non seulement défendons notre démocratie et les hommes libres, mais profitons de cette période difficile pour y croire plus que jamais et continuons à en assurer le rayonnement. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Puig

M. PUIG (Espagne) (interprétation) pense que le moment d'une coopération internationale pour lutter contre le terrorisme est enfin arrivé. Il rappelle, à ce propos, que Felipe Gonzales, Premier Ministre espagnol, a il y a deux ans déjà, et devant cette Assemblée, lancé l'idée d'une conférence internationale sur le terrorisme. Une telle coopération existe et a déjà porté ses fruits entre l'Espagne et la France. L'orateur en remercie le Gouvernement français et celui qui l'a précédé, et a été à l'origine de cette initiative.

Une coopération internationale est indispensable puisque le terrorisme est d'essence criminelle. Il s'apparente au trafic de drogue et aucune raison politique ne peut donc le justifier.

L'orateur souligne que l'ETA était, à l'origine, de nature politique mais qu'elle a été submergée par une violence incontrôlée qui s'est développée même à l'égard de ses propres membres. Sans doute l'Espagne n'a-t-elle pas pu faire échec à cette forme de terrorisme mais au moins elle l'a empêché de triompher. En conclusion, l'orateur demande que chacun garde la tête froide car les mesures à prendre doivent obligatoirement rester dans un cadre démocratique.

M. LE PRESIDENT (interprétation) donne la parole à M. Hardy, dernier orateur.

M. HARDY (Royaume-Uni) (interprétation) se réjouit des recommandations spécifiques contenues dans le rapport. Il est déplorable par exemple qu'un pays appuie des activités terroristes que, d'autre part, il semble condamner. L'orateur se félicite donc des recommandations des rapports mais si elles se révèlent insuffisantes l'Assemblée devra revenir sur le sujet pour constater les failles de la lutte contre le terrorisme et tenter de les combler.

(M. de AZEVEDO, Vice-Président, remplace M. Tarschys au fauteuil présidentiel).

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, compte tenu du retard pris dans notre débat sur le terrorisme, nous ne pourrons certainement pas aborder le point 2 de l'ordre du jour portant sur le trafic transalpin. Dans ces conditions, je propose à l'Assemblée de commencer sa séance de demain matin à 9 heures 30 au lieu de 10 heures, afin d'entendre les réponses des commissions et de procéder au vote sur le trafic transalpin avant d'aborder l'ordre du jour initialement prévu.

La parole est à M. Hardy.

M. HARDY (Royaume-Uni) (interprétation) souligne que si chacun s'en était tenu au temps de parole fixé, il n'y aurait pas eu de problèmes mais il est d'accord sur la modification d'horaire proposée par le Président.

M. AHRENS (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) signale que les groupes politiques ont fort peu de temps pour se concerter et s'oppose donc au changement d'horaire proposé.

M. ELMQUIST (Danemark) (interprétation) est d'accord avec M. Ahrens.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose donc de prolonger la séance de cet après-midi jusqu'à 19 heures 30 pour ne pas priver du droit de parole les orateurs inscrits dans le débat sur le trafic transalpin. Naturellement, à la fin de ce débat interviendra le vote sur le projet de résolution.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Etant donné que le débat sur la réponse européenne au terrorisme est clos, je donne la parole à M. Stoffelen, rapporteur de la Commission des questions juridiques.

M. STOFFELEN, rapporteur pour avis (interprétation) fait remarquer qu'il conviendrait de donner d'abord la parole à M. Amadei, rapporteur de la Commission des questions politiques.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. La parole est donc à M. Amadei, rapporteur de la Commission des questions politiques.

M. AMADEI, rapporteur, (interprétation) indique qu'après Vienne, Rome, Karachi, Istanbul et Paris, les terroristes viennent de frapper à Beyrouth en assassinant l'attaché militaire français. Il a l'impression que les événements vont plus vite que la discussion des résolutions. Il relève que l'Assemblée a manifesté un intérêt sans précédent pour ce débat, sans que personne n'ait proposé de passer par dessus la loi et le droit. M. Amadei avait pour tâche de rechercher le plus large consensus ; il pense avoir réussi. Il souligne que la dimension internationale du terrorisme a été mise en lumière et que les Etats qui tirent les ficelles, ne pouvant plus utiliser des groupes européens, doivent expédier des desperados. Le rapporteur ne croit pas que le terrorisme prendrait fin si on résolvait les drames historiques qui sont à son origine. Il estime plutôt qu'en répondant de façon efficace aux Etats qui arment les terroristes, on porterait un coup à ceux qui s'opposent à une solution pacifique au Proche-Orient.

M. Amadei rappelle que l'objectif des terroristes est d'abattre la démocratie et qu'il n'est plus temps d'avoir des scrupules. Il précise que l'Italie a réussi à extirper le terrorisme grâce à l'unité de ses forces politiques et il lance un appel en ce sens à ses collègues. Il demande que la Conférence qui doit se tenir à Strasbourg les 4 et 5 novembre ne soit pas seulement un conclave d'experts mais qu'elle fasse leur place aux chefs d'Etats et aux élus, car la question est éminemment politique. L'Assemblée doit faire entendre sa voix dans le sens de la fermeté et de la lutte pour la démocratie. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT. - Nous avons déjà pris du retard dans ce débat et, vous m'excuserez de le rappeler, si les interventions dépassent le temps de parole fixé tout à l'heure, nous rencontrerons des problèmes que nous ne pourrions résoudre.

La parole est à M. Stoffelen, rapporteur pour avis de la Commission des questions juridiques.

M. STOFFELEN, rapporteur pour avis, (interprétation) relève qu'au cours d'un débat mémorable tous les orateurs ont demandé une action efficace qui ne mette en cause les droits de l'homme, afin de ne pas faire le jeu des terroristes. Il craint toutefois qu'un respect trop absolu de ce droit ne permette aux terroristes d'échapper au châtement. Il rappelle l'accord unanime qui s'est établi pour les qualifier de criminels et leur refuser toute justification : un meurtre est un meurtre. (Applaudissements.) Il invite ses collègues à appuyer le projet de résolution pour manifester leur souci d'efficacité.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à M. Elmquist, président de la Commission des questions juridiques.

M. ELMQUIST, Président de la Commission saisie, pour avis (interprétation), voit dans le terrorisme une des premières violations des droits de l'homme. Il observe que les parlementaires ne sont pas experts en matière policière mais qu'ils ont souhaité souligner des priorités politiques claires pour les Gouvernements et pour l'opinion.

Une action efficace pour mettre fin aux tragédies devrait être de punir les responsables et de les empêcher d'atteindre leur objectif qui est de frapper à mort la démocratie. Il ne faut donc pas suspendre les règles démocratiques pour lutter contre le terrorisme. M. Elmquist qui préside la Commission des questions juridiques depuis plus de trois ans appuie tout à fait ce que M. Amadei a dit et il espère que, cette fois, les conseils de l'Assemblée seront suivis. Il est heureux d'apprendre que la Grèce va ratifier la Convention et il promet de faire en sorte, avec M. Baumel, que l'Assemblée soit représentée à la Conférence des Ministres de début novembre. La question sera évoquée dès demain lors de la réunion du Comité mixte. Les parlementaires ont un rôle à jouer dans la lutte contre le terrorisme parce qu'ils sont des intermédiaires naturels entre l'exécutif et la population. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- La discussion est close.

La Commission a présenté un projet de résolution sur lequel 11 amendements ont été déposés.

Ils seront appelés dans l'ordre auquel ils s'appliquent au texte, soit l'ordre suivant : 7, 11, 3, 4, 5, 6, 1, 8, 9, 2 et 10. Si l'amendement n° 2 est adopté, l'amendement n° 10 tombe.

Je donne lecture du projet de résolution contenu dans le Doc. 5601.

" l'Assemblée,

1. Rappelant les positions qu'elle a exprimées sur la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe, en particulier sa Recommandation 1024 (1986), relative à la réponse européenne au terrorisme international ;

2. Renouvelant sa condamnation sans réserve du terrorisme qui nie les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, et réitérant sa conviction que la réponse des démocraties européennes au terrorisme doit se fonder sur le respect des principes consacrés dans leurs Constitutions dans la Convention européenne des droits de l'homme et par le droit international ;

3. Regrettant la lenteur que mettent les Etats européens à réagir multilatéralement à la menace terroriste, et l'absence à ce jour d'un ensemble cohérent et contraignant de mesures coordonnées adoptées d'un commun accord ;

4. Convaincue que les Etats qui soutiennent de façon directe ou indirecte le terrorisme - Libye, Syrie, Iran en particulier - doivent être isolés politiquement et moralement dans toutes les enceintes internationales ;

5. Accueillant favorablement, comme un premier pas dans la bonne direction, les mesures indiquées dans la Déclaration sur le terrorisme international adoptées à Tokyo le 5 mai 1986 par les chefs d'Etat et de gouvernement des sept grandes démocraties et par les représentants de la Communauté européenne ;

6. Convaincue que le Conseil de l'Europe a vocation, du fait de son extension géographique, de sa composition et de son fondement démocratique, à définir et à coordonner l'action européenne contre le terrorisme international ;

7. Se félicitant de la décision du Comité des Ministres de convoquer les 4-5 novembre 1986 une Conférence européenne des Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme,

8. Invite les Etats membres du Conseil de l'Europe :

(a) à prendre en commun, à l'encontre de tout Etat qu'ils reconnaissent comme responsable de l'aide directe ou indirecte au terrorisme, des sanctions politiques et économiques qui comporteraient notamment :

- (i) des mesures diplomatiques contre le gouvernement de cet Etat, en réduisant et si nécessaire en rompant les relations diplomatiques ;
- (ii) la cessation des vols internationaux en direction et en provenance de ce pays ;
- (iii) la cessation du commerce de matériel militaire ;
- (iv) la cessation de toute formation de personnel militaire ;
- (v) l'arrêt des investissements ;
- (vi) le cas échéant, la cessation progressive des achats de matières premières et de produits énergétiques ;

(b) à réexaminer et à réduire le commerce des armes vers certains pays de l'Afrique et du Proche et Moyen-Orient, régions où les groupes terroristes et les gouvernements qui les soutiennent se procurent leurs moyens d'action ;

9. Invite instamment les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la Convention européenne pour la répression du terrorisme, et leur demande en attendant cette nécessaire ratification de coopérer le plus efficacement possible avec les autres Etats membres dans la lutte contre le terrorisme ;

10. Invite la Conférence européenne des Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme à envisager :

(a) la création, dans le cadre du Conseil de l'Europe, par le biais d'un accord partiel, d'un groupe de coopération pour la lutte contre le terrorisme, composé des ministres qui, dans les gouvernements nationaux, exercent des fonctions dans ce domaine, et qui serait ouvert à d'autres Etats démocratiques européens et extra-européens ;

(b) l'élaboration de critères visant à définir l'attitude des Etats membres du Conseil de l'Europe à l'égard des Etats qui abusent des immunités diplomatiques pour se rendre responsables, sous une forme quelconque, d'actes terroristes ;

(c) l'élaboration, en concertation avec les professionnels intéressés, d'un code de déontologie de la presse et des médias, afin de définir leur rôle et leurs responsabilités dans la défense de la démocratie contre le terrorisme ;

(d) la création, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'un Centre d'étude et de documentation pour la prévention et la répression du terrorisme, disposant de l'appui gouvernemental et parlementaire le plus large, et de la contribution d'organisations non gouvernementales."

M. INAN a présenté un amendement n° 7 ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, insérer après le paragraphe 3, un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

Profondément préoccupée du lien existant entre le terrorisme et le trafic illicite des armes et de la drogue ;"

La parole est à M. Inan, pour soutenir son amendement.

M. INAN (Turquie) (interprétation) indique que son amendement n° 7 fait état du lien bien connu qui existe entre le terrorisme et le trafic illicite d'armes et de drogue. Il ajoute que la Commission des questions politiques a déjà accepté cet amendement.

M. LE PRESIDENT. - Personne ne demande la parole contre l'amendement ?..

Je mets aux voix l'amendement n° 7.

(L'amendement n° 7 est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRESIDENT. - M. Dreyfus-Schmidt a présenté, au nom du groupe socialiste, un amendement n° 11 ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 4, supprimer les mots :
" - Libye, Syrie, Iran en particulier -"

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour soutenir son amendement.

M. DREYFUS-SCHMIDT.- Ainsi que vient de l'indiquer notre président, c'est au nom du groupe socialiste que j'ai l'honneur de défendre cet amendement n° 11.

Nous sommes tous ici unanimement scandalisés par le caractère monstrueux, sauvage et barbare de la vague actuelle de terrorisme - comme nous l'avons été par toutes les autres évidemment. Il convenait de souligner, car, on le sait, tout ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. Il n'y a personne ici qui soit plus hostile que les autres au terrorisme. Nous sommes tous hostiles au terrorisme !

D'ailleurs, n'en parlons-nous pas trop de ce terrorisme ? Les terroristes ne cherchent-ils pas précisément à ce qu'une assemblée comme la nôtre passe autant de temps, à chacune de ses sessions, à discuter du terrorisme ? J'avoue m'être posé la question lorsque précédemment, il a été proposé d'interrompre le débat et ainsi de ne pas accorder la parole à ceux qui l'ont demandée.

Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes unanimes. Il suffirait donc peut-être que le président de notre Assemblée ou nos présidents de groupe le déclarent : car, pour le reste, comment répondre à un ennemi dont on ne sait au juste ni où ni quand ni comment il va frapper ? En outre, bien souvent, on ne sait ni qui il est, ni pourquoi il frappe ! Voilà bien la difficulté.

Bien entendu, je le précise d'emblée, nous voterons le projet de résolution. En effet, l'opinion publique ne comprendrait pas que sur un tel sujet et quel que soit le texte de la résolution soumise à notre vote, il n'y ait pas unanimité. Il ne faut pas que qui que ce soit puisse imaginer un instant que nous ne sommes pas unis, s'agissant d'un tel problème. Néanmoins, ne serait-il pas possible à l'Assemblée d'éviter de répéter ce que elle a déjà énoncé l'année dernière ? Et d'éviter de montrer du doigt un Etat quelconque ? Le rapporteur a déclaré qu'il s'agissait de désigner "avec courage". Avec courage ? Je ne crois pas que ce soit le cas. En effet, je ne vois pas le risque. Je ne pense pas qu'il faille désigner du doigt tel ou tel Etat qui aiderait le terrorisme, même si nous sommes tous d'accord pour que les pays ou les gouvernements susceptibles d'aider le terrorisme ou les terroristes soient mis au ban des enceintes internationales et de la société tout entière.

N'oublions pas cependant que les choses évoluent en politique. Ainsi, tel pays aide le terrorisme un jour mais ne l'aidera plus le lendemain, un an ou deux ans après. D'ailleurs ce ne sont pas les Etats qu'il faut viser, mais les gouvernements. A l'évidence, il existe des humanistes en Iran, en Libye, en Irak ou en Syrie. Alors attention à ne pas montrer du doigt tel ou tel pays car jamais en tout état de cause, tout un pays est coupable. Nous ne sommes pas des "experts" ainsi que l'a indiqué notre président !

Dans le rapport, il est question de preuves apportées contre la Libye par le président Reagan qui a déclaré en détenir. J'avoue ne pas connaître ces preuves. Certes, je ne suis pas plus naïf que d'autres, mais je ne connais pas le dessous des cartes. Et qu'en est-il de la Syrie, dont le rapporteur lui-même déclare que le rôle est plus complexe et plus discret ? Et qu'en est-il de l'Irak, mentionné dans l'exposé des motifs du projet de résolution, mais non dans le projet lui-même ?

Ne serait-il pas plus fort, de la part d'une assemblée parlementaire, de demander aux exécutifs respectifs de nos différents pays de se mettre d'accord pour mettre au ban de la société et des enceintes internationales les gouvernements qui soutiendraient directement ou indirectement le terrorisme ? Ce n'est pas notre rôle de préciser les pays concernés. Nous en oublierions très certainement. Il n'y a aucune raison de citer certains noms si nous ne pouvons pas les citer tous.

Telles sont les raisons pour lesquelles il y a lieu, à notre avis, de voter l'amendement n° 11. Mais, je le répète, nous n'en faisons pas une question de principe. Quelle que soit la décision que prendra l'Assemblée sur notre amendement, nous voterons le projet de résolution. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

La parole est à M. Jäger.

M. JÄGER (République Fédérale d'Allemagne) (interprétation) estime que l'amendement présenté par M. Dreyfus-Schmidt fait perdre au projet de résolution une partie de sa portée morale. M. Budtz lui-même a reconnu qu'on ne pouvait nier que les trois pays cités aidaient indirectement ou directement les terroristes. Supprimer cette mention serait un signe de faiblesse. (Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, Rapporteur (interprétation) indique qu'après un long débat la Commission a rejeté cet amendement à une écrasante majorité.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix cet amendement.

(L'amendement n° 11 n'est pas adopté.)

M. LE PRESIDENT.- M. Cavaliere a présenté un amendement n° 3 ainsi rédigé :

" Dans le projet de résolution, paragraphe 4, après les mots : "doivent être isolés" insérer le mot : "économiquement".

La parole est à M. Cavaliere pour soutenir son amendement.

M. CAVALIERE (Italie) (interprétation) rappelle que le paragraphe 4 du projet de résolution propose d'isoler moralement et politiquement les trois pays qui soutiennent le terrorisme. Isoler moralement et politiquement des dictatures ne sert à rien et M. Cavaliere estime qu'il faut ajouter des mesures d'isolement économique. Tel est l'objet de son amendement n° 3.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. BUDTZ (Danemark) (interprétation) se prononce contre l'amendement, estimant qu'isoler les pays concernés reviendrait à se priver de toute influence sur eux. D'autre part, il doute que l'Italie parvienne jamais à "isoler" économiquement l'un d'entre eux.

M. LE RAPPORTEUR (interprétation) signale que la Commission des questions politiques a rejeté l'amendement n° 3.

M. LE PRESIDENT. - Je mets cet amendement aux voix.

(L'amendement n° 3 n'est pas adopté).

M. LE PRESIDENT. - M. Cavaliere a présenté un amendement n° 4 ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 8 a., alinéa iii, remplacer les mots : "de matériel militaire" par les mots suivants : "de tout matériel".

La parole est à M. Cavaliere pour défendre son amendement.

M. CAVALIERE (Italie) (interprétation) indique que l'amendement n° 4 tend à remplacer les mots "de matériel militaire" par les mots "de tout matériel". Il s'agit encore d'isoler commercialement les pays qui soutiennent le terrorisme.

M. BUDTZ (Danemark) (interprétation) répète que même si cet amendement est adopté, la chose ne se ferait pas. Il demande donc à l'Assemblée de voter contre.

M. LE PRESIDENT. - Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, rapporteur (interprétation), indique que la Commission s'est prononcée contre cet amendement, le jugeant peu réaliste.

M. LE PRESIDENT. - Je mets cet amendement aux voix.

(L'amendement n° 4 n'est pas adopté).

M. LE PRESIDENT. - M. Cavaliere a présenté un amendement n° 5 ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 8 a., alinéa iv, supprimer le mot : "progressive".

La parole est à M. Cavaliere pour défendre son amendement.

M. CAVALIERE (Italie) (interprétation) défend son amendement n° 5 en exposant qu'il n'est pas sérieux de demander la cessation "progressive" des achats de matières premières et de produits énergétiques. Cela n'entraînerait que des réductions insignifiantes sur la quantité de barils de pétrole actuellement vendue. Si l'on veut agir sur l'économie des pays qui soutiennent le terrorisme, il faut mettre totalement fin à ces acquisitions. Sinon, on ne fera qu'affaiblir l'action des gouvernements européens et, en définitive, venir en aide au terrorisme. Il propose donc de supprimer le mot "progressive".

M. LE PRESIDENT.- Je me permets de vous rappeler qu'il y a une erreur dans les versions anglaise et française. Au lieu de alinéa iv. ont doit lire alinéa vi.

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. BLAUUW (Pays-Bas) (interprétation) condamne cet amendement sur la base des discussions qui ont eu lieu en Commission à ce sujet. Le texte permet d'exercer effectivement une pression graduelle et significative sur les pays concernés. D'autre part, si l'on demande tout à la fois, on ne fera que semer la pagaille dans le budget des Etats membres.

M. LE PRESIDENT.- Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, rapporteur (interprétation) indique que la Commission a rejeté cet amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement n° 5 n'est pas adopté.)

M. LE PRESIDENT.- M. Cavaliere a présenté un amendement n° 6 ainsi rédigé :

Dans le projet de résolution, paragraphe 8 b, remplacer le mot : "réduire" par le mot : "éliminer".

La parole est à M. Cavaliere pour soutenir l'amendement.

M. CAVALIERE (Italie) (interprétation) déclare que s'il ne s'est fait aucune illusion sur le sort réservé à ses autres amendements, il garde encore quelque espoir en l'adoption de l'amendement n° 6 qui tend à "éliminer" le commerce des armes avec certains pays d'Afrique et du Proche et Moyen Orient. Si l'on estime qu'il faut priver les pays soutenant le terrorisme des armes qu'ils distribuent aux auteurs d'attentats, il n'est pas sérieux de préconiser une simple réduction de ce commerce.

L'orateur se déclare conscient que de gros intérêts sont en jeu mais il considère qu'on doit oublier ces intérêts sales si l'on veut marquer un coup décisif contre le terrorisme. Le mot "réduire" est hypocrite : il ne serait pas efficace de se contenter de livrer 999 mitrailleuses au lieu de 1000 ou 9 petits missiles au lieu de 10 gros. Satisfaire les demandes des pays concernés reviendrait à ne rien faire.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

La parole est à M. Wilkinson.

M. WILKINSON (Royaume-Uni) (interprétation) reconnaît que l'intention est admirable mais demande à l'Assemblée de voter contre l'amendement, compte tenu des incidences qu'il aurait. L'URSS et les pays qui lui sont alliés ne manqueraient pas de prendre le relais, car ils se sont déjà montrés très actifs en fournissant des armes et en formant des terroristes au Yémen du Sud, en Libye, en Syrie et en Ethiopie. D'autres pays du Moyen Orient ont reçu des armes des pays occidentaux - France et Royaume-Uni, notamment. En Arabie Saoudite et à Oman, le personnel militaire occidental est en première ligne dans la lutte contre le terrorisme. L'Afrique francophone bénéficie aussi de l'aide de personnel militaire français et reçoit des armes françaises bien qu'aucun terrorisme n'y soit signalé.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(L'amendement n° 6 n'est pas adopté).

M. LE PRESIDENT. - M. Stoffelen, au nom de la Commission des questions juridiques, a présenté un amendement n° 1 ainsi rédigé :

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

"Convie les gouvernements à reconsidérer et, si possible, à retirer les réserves qu'ils auraient pu formuler concernant cette Convention au moment de sa signature ou de sa ratification."

La parole est à M. Stoffelen pour défendre cet amendement.

M. STOFFELEN, rapporteur pour avis (interprétation), signale que l'amendement n° 1 a été adopté à l'unanimité par sa Commission et manifeste le regret qu'il soit peut-être trop modéré. Il tend à insérer dans le projet de résolution après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

"Convie les gouvernements à reconsidérer et, si possible, à retirer les réserves qu'ils auraient pu formuler concernant cette Convention au moment de sa signature ou de sa ratification."

La Convention a en effet été signée en 1977 : il est logique qu'on demande aux Etats membres d'examiner si la situation qui les avait amenés à émettre des réserves ne s'est pas modifiée. Certains refusent parfois une extradition, une poursuite ou l'exécution d'un arrêt en raison de ces réserves, mais l'Assemblée vient de considérer qu'aucun terroriste ne doit échapper à son châtement. Il serait donc logique que chacun de ses membres vote en faveur de cet amendement.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. DREYFUS-SCHMIDT (France).- J'étais tout à l'heure mandaté par le groupe socialiste du Conseil de l'Europe et je le suis encore actuellement, en tout cas par mes collègues socialiste français.

Nous avons déjà eu ces discussions et nous comprenons bien que marquer notre union et notre accord, y compris dans la signature ou dans la ratification d'une convention, constitue un élément moral important. Cela ne suffit pas, hélas ! à venir à bout du terrorisme !

Le problème n'est pas tant de savoir comment ils doivent être jugés que de les arrêter. Mais c'est ce qui est extrêmement difficile.

La France, dès janvier 1977, date de la Convention - et cela a politiquement une importance - n'a pas ratifié cette Convention. Par la suite, elle ne l'a pas fait non plus. Peut-être le fera-t-elle demain ? Et si elle ne l'a pas fait, ce n'est évidemment pas parce qu'elle était, si peu que ce soit, favorable aux terroristes, mais parce qu'elle pensait que, dans certains cas, il pouvait y avoir quelque danger pour le droit d'asile, d'autant que les règles n'étaient pas les mêmes dans nos vingt et un pays. C'est là la seule raison.

Alors, montrer du doigt les pays qui n'ont pas ratifié cette Convention, ne doit pas avoir l'air de vouloir leur faire porter une part, quelle qu'elle soit, de responsabilité dans le terrorisme lui-même.

Peut-être vaudrait-il mieux rechercher un nouvel accord sur certains amendements pour faciliter la ratification de la Convention par les pays qui n'ont pas encore procédé à celle-ci.

Aujourd'hui même, Felipe Gonzalez a proposé la création d'un tribunal européen pour juger les terroristes. Il en saisira certainement la Commission ministérielle au mois de novembre.

Dès lors, nous n'avons pas déposé d'amendement tendant à supprimer la phrase qui demande que les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention le fassent. Déjà l'an dernier, nous l'avions demandé, mais on n'en a pas tenu compte. Nous tenons à le répéter parce que nous ne changeons pas d'avis, même si, pour les raisons que j'ai développées tout à l'heure et afin qu'il y ait une unanimité au sein de notre Conseil de l'Europe, nous voterons la résolution, même si on y retrouve cette phrase et même si on y ajoute l'amendement de M. Stoffelen.

M. LE PRESIDENT.- Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, rapporteur (interprétation), signale que cette Commission n'est pas favorable à l'amendement présenté par M. Stoffelen.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement n° 1 est adopté.)

M. LE PRESIDENT.- M. Inan a présenté un amendement n° 8, ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 10, insérer avant l'alinéa a., un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"d'inviter les Etats membres à se mettre d'accord, en consultation, pour définir le terrorisme comme un crime contre l'humanité";

La parole est à M. Inan pour soutenir l'amendement.

M. INAN (Turquie) (interprétation) défend l'amendement n° 8. Il rappelle qu'il a souvent été dit, au cours de ce débat, que le terrorisme international constituait un crime contre l'humanité. Les attentats contre la synagogue d'Istanbul et ceux que Paris a connus encore ces jours-ci en sont de nouvelles preuves et démontrent la nécessité d'une coopération internationale.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, Rapporteur (interprétation) marque son accord sur cet amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 8.

(L'amendement n° 8 est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRESIDENT.- M. Inan a présenté un amendement n° 9, ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 10, insérer après l'alinéa b., un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"l'adoption d'une résolution commune d'agir fermement contre le terrorisme visant les diplomates et les consuls, ainsi que leurs missions" ;

La parole est à M. Inan pour soutenir l'amendement.

M. INAN (Turquie) (interprétation) rappelle, à propos de l'amendement n° 9, que la Turquie a perdu 52 diplomates dans le monde des suites d'actes terroristes. Cependant, étant donné le ton et la tournure prise par ce débat, il retire son amendement.

M. LE PRESIDENT.- L'amendement n° 9 est donc retiré.

M. Stoffelen a présenté, au nom de la Commission des Questions juridiques, un amendement n° 2, ainsi rédigé :

"Dans le projet de résolution, paragraphe 10, remplacer l'alinéa c. par le texte ci-après :

"D'encourager, tout en étant pleinement respectueux de la liberté de la presse et lorsque cela est nécessaire, les organisations professionnelles concernées à élaborer un code de déontologie à l'usage des médias dans le but de définir leur rôle et leurs responsabilités dans la défense de la démocratie, notamment contre le terrorisme ;"

La parole est à M. Stoffelen pour soutenir l'amendement.

M. STOFFELEN, Rapporteur pour avis (interprétation) défend l'amendement n° 2. Il semble qu'il y ait une divergence de vue à ce propos entre sa Commission et la Commission des Questions politiques. Cette dernière est en effet en faveur de la création d'un code de déontologie pour les médias. En revanche, la Commission des Questions juridiques estime que la presse doit rester indépendante et que les gouvernements ne peuvent l'influencer. Il remarque enfin que le libellé de l'amendement n° 2 se rapproche des termes de la Recommandation 982 adoptée par l'Assemblée en mai 1984.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Reddemann contre l'amendement.

M. REDDEMANN (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) estime que la liberté de la presse est quelque chose de très précaire, qu'il ne faut pas restreindre. C'est là une question de principe sur laquelle on ne peut pas transiger.

M. LE PRESIDENT.- Quel est l'avis de la Commission ?

M. AMADEI, Rapporteur (interprétation) est en faveur de l'amendement n° 2.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement n° 2 est adopté.)

M. LE PRESIDENT.- Dans ces conditions, l'amendement n° 10 de M. Ahrens devient sans objet.

Nous allons maintenant procéder au vote sur l'ensemble du projet de résolution contenu dans le Doc. 5601, amendé.

Le vote par appel nominal n'est pas demandé. L'Assemblée va donc voter à main levée.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Le projet de résolution contenu dans le document 5601 amendé est adopté à l'unanimité. (Applaudissements.)

Je félicite la Commission des questions politiques et son rapporteur, M. Amadei.

6. TRAFIC TRANSALPIN

M. LE PRESIDENT. - L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de M. Lemmrich au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux sur le trafic transalpin (Doc. 5610) ainsi que de l'avis de M. Giust au nom de la Commission des questions économiques et du développement (Doc. 5622).

La liste des orateurs a été close à la fin de la séance de ce matin.

Douze orateurs se sont fait inscrire.

Je vous rappelle les limitations du temps de parole adoptées ce matin par l'Assemblée pour l'ensemble de la journée :

Dix minutes pour la présentation des rapports et avis des commissions ;

Sept minutes pour les orateurs et les réponses des présidents des commissions ;

Cinq minutes pour les réponses des orateurs.

Les orateurs inscrits qui n'auront pas eu le temps d'intervenir pourront déposer leurs interventions par écrit pour publication au compte rendu, car il nous faudra les interrompre à 19 heures.

La parole est à M. Lemmrich, rapporteur.

M. LEMMRICH, rapporteur (interprétation), observe que l'organisation du trafic ferroviaire transalpin date du siècle dernier. Depuis, l'apparition du trafic routier a notablement modifié la situation, d'autant plus que de nouveaux axes routiers ont été créés encore récemment.

Les voies ferrées sont anciennes et de qualité inférieure aux liaisons routières. Il indique que depuis 1979 l'Autriche demande en vain une contribution de la CEE. Les Gouvernements allemand, italien et autrichien étudient l'amélioration de la voie Munich-Vérone par le Brenner grâce à un tunnel d'altitude pour accroître la capacité de cent trains par jour. La Suisse cherche pour sa part à améliorer la capacité et surtout la qualité des liaisons internationales. Le fait qu'elle limite la capacité des camions à 28 tonnes et leur interdise de rouler la nuit détourne le trafic lourd sur l'Autriche. Une coopération internationale est indispensable. Le rapporteur se demande si la CEE doit être sollicitée en tant que telle. Il craint que les Etats pauvres ou ceux situés loin des Alpes ne mettent leur veto à une contribution. Il se dit partisan d'examiner toutes les possibilités car il y a urgence à soulager les populations des vallées.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à M. Giust, rapporteur pour avis de la Commission des questions économiques et du développement.

M. GIUST, Rapporteur pour avis de la Commission des Questions économiques et du Développement, (interprétation) accepte les conclusions de M. Lemmrich. Il ne revient pas sur les graves problèmes que pose la prédominance du transport routier. Il indique que la Conférence européenne des Ministres des Transports a désigné les axes principaux de développement du rail : lignes du St. Gothard, du Brenner et celle, contestée, de Roeschen. Elle a reconnu la nécessité immédiate d'une nouvelle ligne de base à travers les Alpes et l'urgence d'un tunnel de 35 km au Brenner, moins utopique que la liaison de 60 km d'abord envisagée. Le dossier est prêt, il ne reste plus qu'à espérer un accord rapide.

M. Giust souligne que le problème de lignes ferroviaires européennes est beaucoup plus vaste et qu'on pourrait aussi parler de l'obstacle des Pyrénées. Mais la crise du transport dans les Alpes est particulièrement aiguë et il invite ses collègues à adopter la recommandation, assortie de ses propres amendements. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que onze orateurs sont inscrits dans le débat. Les intervenants pourront s'exprimer en plus grand nombre si chacun est suffisamment concis.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Gadiant.

M. GADIENT (Suisse) (interprétation) observe que la Suisse, particulièrement intéressée par le problème des transports transalpins, est tout à fait consciente des obligations que sa situation géographique au coeur de l'Europe lui impose. Au demeurant, sa vie culturelle, économique et touristique est étroitement dépendante des communications avec le reste de l'Europe. De 1965 à 1984 le transport par route et par voie ferroviaire a été multiplié par trois et aujourd'hui le trafic à travers les Alpes s'élève à 60 millions de tonnes. Dans cette période la part de la route est passée de 13 à 55 % et celle du chemin de fer de 87 à 47 %. Toutefois le département fédéral des transports entend développer le transport par voie ferroviaire qui est plus économe en énergie et protège davantage l'environnement. Il envisage ainsi la construction d'une nouvelle transversale ferroviaire qui permettrait de transporter des camions. Les tunnels actuels ont en effet un gabarit insuffisant : 3,7 mètres. Le transport par voie ferroviaire pourrait ainsi voir sa capacité augmenter de 20 % et représenter 50 millions de tonnes, et le projet d'un tunnel de base du Gothard et de Splügen pourrait avoir des conséquences importantes sur la qualité du transport par chemin de fer. Ce projet, qui devrait naturellement être mené en coopération avec les pays voisins, est vivement encouragé par le Président de la CEMT. Comme la Communauté européenne ne peut être directement concernée par ce projet, puisque l'Autriche et la Suisse n'en font pas partie, le Conseil de l'Europe a certainement un rôle à jouer dans ce domaine. Il serait en tout cas bon que la Suisse fût à la pointe de la politique européenne des transports. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Jäger.

M. JÄGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) rappelle que les capacités de transport transalpin sont très inférieures aux besoins et que la faiblesse relative du réseau entrave les échanges économiques entre l'Italie et les autres pays d'Europe. L'Europe n'est plus à l'époque d'Hannibal et les éléphants ne tombent plus que rarement dans les précipices. (Sourires.) Mais l'encombrement sur les grands axes routiers et ferroviaires a un coût économique élevé. Aussi M. Jäger se félicite-t-il d'apprendre que les autorités fédérales souhaitent créer une nouvelle liaison transalpine de Splügen qui augmenterait les capacités du réseau. Une conférence des Ministres spécialisés apparaît nécessaire, en particulier pour étudier le financement d'un projet aussi important auquel les investisseurs privés seraient certainement heureux de participer. Il ne faut pas toujours compter uniquement sur la générosité de la CEE ! Le transport par containers constitue également une forme de transport d'avenir qui combine le chemin de fer et la route. Mais au-delà de ces solutions techniques, il faudrait en finir avec ces formalités douanières héritées du XIXe siècle qui entravent les transports non seulement dans les Alpes mais aussi bien dans les Pyrénées. Pourquoi ne pas envisager un examen douanier à l'intérieur du pays, dans les entreprises, et un rapide contrôle des documents aux frontières ? M. Jäger votera en tout cas avec enthousiasme le projet de résolution. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Bösch.

M. BOSCH (Autriche) (interprétation) déplore que le rapport écrit n'ait pas accordé la même importance aux questions d'écologie et aux problèmes des populations riveraines qu'aux questions économiques, bien que le rapport oral ait un peu rétabli la balance. Les forêts alpines risquent de dépérir, notamment en Autriche, si l'on ne réussit pas à inverser la tendance actuelle et, avec elles, mourront bien des régions. Telle est la conséquence fatale du développement des voies de transit routières au détriment du rail dont la part a été considérablement réduite. Le transit entre la Suisse et l'Autriche s'est ainsi multiplié par trente entre 1975 et 1985 et il est passé plus de marchandises sur la route du Brenner que sur toutes les voies de communications intérieures suisses : 75 millions de voyageurs et 15 millions de tonnes de marchandises ont ainsi franchi les Alpes. L'orateur déplore que depuis 1970, date à laquelle le chemin de fer transportait 2,4 fois plus de marchandises que la route, la relation se soit totalement inversée.

En 1983, le transit de véhicules par l'Autriche a été dix fois supérieur au transit par la Suisse, 4,5 fois supérieur au transit par l'Allemagne fédérale : cela a des conséquences dramatiques. Il importe donc que l'essentiel de la charge passe maintenant au chemin de fer. Le Gouvernement fédéral autrichien a négocié sans succès avec les autorités européennes pendant plusieurs années. On a cependant fini par se convaincre que toute augmentation du transit par ce pays était devenu impossible et que la part du rail devait être augmentée, comme le préconisait le Ministre autrichien des transports, en 1985, dans un mémorandum à la Communauté européenne. Il faut agir vite, sans attendre même la construction de nouvelles liaisons ferroviaires. Il faut non seulement élaborer de nouveaux projets, mais adopter des mesures fiscales et administratives pour inciter à transférer le transit de la route au rail et pour préserver les Alpes d'une destruction écologique. L'orateur se demande si les facilités accordées à la Suisse ne devraient pas être consenties également à l'Autriche.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Mitterdorfer.

M. MITTERDORFER (Italie) (interprétation) félicite M. Lemmrich pour son excellent rapport, témoignant d'une connaissance approfondie du sujet et présentant la situation avec concision. Tout y est dit sur ce qu'il faut faire pour mettre fin à une situation quasi insupportable. Représentant une région particulièrement exposée, la partie italienne du Tyrol, l'orateur insiste sur les problèmes qui se posent au col du Brenner : le chemin de fer du Brenner est le chemin de fer transalpin le plus ancien, puisqu'il date de 1868, mais ce qui a été en son temps une grande performance technique, ne peut plus répondre aux besoins de notre époque. D'autre part, les transports routiers empruntent l'autoroute du Brenner dans une proportion cinq fois supérieure à ce qu'elle était en 1970. Ces deux faits justifient peut-être le calcul fait naguère par M. Schweiger, selon lequel les marchandises étaient plus rapidement transportées d'Innsbrück à Milan au siècle dernier et par voiture à chevaux qu'aujourd'hui par le rail !

Le passage de la route au rail est seul en mesure de mettre fin aux inconvénients commerciaux indéniables, mais aussi à la pollution atmosphérique que ressentent durement les populations riveraines. Il faut être conscient que la situation commence à devenir explosive dans le Nord du Tyrol, car depuis que la Suisse a imposé des restrictions sur les transports par route, tout le trafic en provenance de la République fédérale, des Pays-Bas, de la Belgique, du Danemark et des pays nordiques passe par le Brenner. Il faut donc privilégier le transport combiné par route et par rail et reporter autant que possible la charge du transit sur le rail. D'autre part, l'orateur s'inquiète de la pollution que va entraîner la construction d'un tunnel au Brenner. Il invite à la prudence et demande qu'on tienne compte des intérêts de la population du Haut-Adige pour élaborer le projet.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Dejardin.

M. DEJARDIN (Belgique).- Le fait est que la Commission des questions économiques et du développement de notre Assemblée accorde depuis quelques années une proportion croissante de ses activités au secteur des transports, même si le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe n'a guère de compétence dans ce secteur d'activité.

Ainsi, en ma qualité de rapporteur pour les transports terrestres et en particulier pour les travaux de la Conférence européenne des Ministres des transports, je me dois d'intervenir dans ce débat sur ce qu'on peut considérer comme un maillon crucial de tout réseau de communication en Europe, celui que constitue la liaison transalpine, passage obligé de tout trafic Nord/Sud en Europe.

On pourrait craindre que certains estiment que ce problème ne concerne que la Suisse, l'Autriche, l'Italie et la République Fédérale d'Allemagne. Ce n'est pas le cas et je suis d'ailleurs heureux en tant que Belge de prendre la parole dans ce débat afin de l'europaniser en quelque sorte davantage.

La situation actuelle constitue la preuve de ce que j'avais personnellement pressenti dans mes derniers rapports sur les activités de la Conférence européenne des Ministres des transports, à savoir que le développement anarchique des transports routiers conduirait au blocage du trafic, à la destruction de l'environnement et à une véritable absurdité économique.

Seule une politique rationnelle des transports en Europe impliquant le transfert de la route au rail peut contribuer à l'amélioration du trafic transalpin. Cela, l'Assemblée l'a affirmé à plusieurs reprises et la dernière fois en janvier 1986.

Pour améliorer le trafic transalpin il faut percer des tunnels et ceux-ci coûtent cher. Sans doute les pays directement concernés doivent-ils les financer mais aussi, évidemment, les utilisateurs transitant à travers ces pays, ainsi que les instances communautaires.

Il faut savoir que les problèmes que nous évoquons dans ce débat mettent directement en cause la politique des transports des pays européens. Pas seulement celle de la Suisse, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne Fédérale mais également celle de la Suède, de la Turquie, de la Grande-Bretagne ! Bref, c'est toute la notion même des transports qui se trouve mise en cause.

En fin de compte, c'est l'absence de politique en la matière qui a fait que la route s'est accaparée de la plus grosse part du marché et qu'elle continue d'ailleurs dans cette voie, au détriment des intérêts de la collectivité que le rail défend avec combien de pertinence.

Vous avez rappelé, monsieur le Président, que lors de l'examen du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter en janvier 1984 devant notre Assemblée sur les activités de la CMT répondant d'ailleurs à une demande de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et des régions d'Europe, nous avons adopté dans son principe le projet d'une liaison rapide - le train à grande vitesse - selon un axe Milan-Amsterdam qui impliquait un nouveau percement.

S'agissant des trains à grande vitesse, certaines affirmations sont formulées un peu hâtivement, me semble-t-il. On parle de rayon de courbure et de degré de pente ignorant peut-être que le TGV peut aborder des pentes de 6 % et que la haute courbure est largement diminuée par rapport à celle des trains classiques.

Il a été envisagé à un moment d'inclure la question du trafic transalpin parmi les thèmes de l'audition parlementaire sur le réseau européen de trains à grande vitesse qui se tiendra à Liège les 15 et 16 décembre prochain.

Etant donné l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'aujourd'hui et tenant compte du fait que les auditions parlementaires ont pour objet de préparer les débats, nous n'avons pas retenu ce thème de discussion dans le programme définitif. Nous attendons évidemment que le présent débat débouche sur des conclusions positives.

Je demande instamment à mes collègues de bien vouloir suivre l'avis émis par la Commission des questions économiques et du développement afin que soient présentées des positions rationnelles, efficaces et réalistes.

Néanmoins, nous savons ce que sont les réponses des ministres à nos demandes. Il ne suffit pas d'affirmer une fois, il faut revendiquer plusieurs fois.

Nul doute qu'à Liège, lors de la discussion parlementaire sur le train à grande vitesse, il sera beaucoup question également du trafic transalpin.

M. LE PRESIDENT. - L'audition des orateurs doit maintenant être interrompue afin d'entendre la réponse des Commissions et de procéder ensuite aux votes.

Je rappelle à nos collègues inscrits sur la liste des orateurs et qui n'auront pu intervenir dans la discussion, qu'il leur est loisible de remettre leur intervention écrite à la fin de la séance pour publication au compte rendu des débats.

La parole est à M. Lanner.

M. LANNER (Autriche) (interprétation) proteste par motion d'ordre contre une méthode de travail qui empêche un orateur originaire de la région en cause d'intervenir dans le débat.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il avait proposé de reprendre ce débat demain à 9 h 30 mais que l'Assemblée ne l'a pas suivi.

M. LE PRESIDENT. - J'ai annoncé - je vous le rappelle - que le débat serait interrompu à 19 heures, l'Assemblée ayant rejeté une proposition de le renvoyer à demain matin. La Présidence ne peut donc que prendre cette décision afin que ces débats ne se prolongent maintenant au-delà d'une heure convenable.

La parole est à M. Hardy.

M. HARDY, Président de la Commission (interprétation), marque son accord avec la protestation que vient d'émettre M. Lanner.

M. JÄGER (République fédérale d'Allemagne) (interprétation) signale qu'il avait été décidé de travailler jusqu'à 19 h 30. Si chacun s'en était tenu à son temps de parole, il aurait été possible à tous les orateurs inscrits de s'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Au début du débat, j'ai demandé aux orateurs de bien vouloir s'en tenir à leur temps de parole. Ils ont d'ailleurs respecté cette demande.

Je vous rappelle toutefois qu'il resterait à entendre quatre interventions, dont le total atteindrait 24 minutes. Nous devons encore discuter et voter six amendements. Même avec ces restrictions, il nous serait impossible d'en terminer à 19 h 30.

Si nous voulons que nos travaux se déroulent convenablement, nous devons tous respecter les décisions prises. Je ne vois pas d'autre solution que d'interrompre l'audition des orateurs.

Le rapporteur désire-t-il répondre ?

M. LEMMRICH, rapporteur (interprétation) conclut du débat qui vient de se dérouler qu'il est indispensable de trouver rapidement une solution efficace au problème du trafic transalpin.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à M. le Président de la Commission.

M. HARDY, président de la Commission (interprétation), espère que l'Assemblée approuvera le projet de recommandation et le rapport de M. Lemmrich.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapporteur pour avis désire-t-il répondre ?

M. GIUST, rapporteur pour avis (interprétation) remercie les intervenants qui ont tous souligné l'importance du problème. Certains auraient souhaité que l'on se préoccupe du transport transalpin dans son ensemble. La Commission des questions économiques et du développement a préféré se concentrer sur le problème du trafic ferroviaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Le président de la Commission saisie pour avis désire-t-il prendre la parole ?

M. DEBETAZ, président de la Commission saisie pour avis. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voulons, bien entendu, les uns et les autres, l'avancement du processus de construction européenne. La qualité des transports joue un rôle primordial à cet effet. Ce rôle doit pouvoir s'affirmer pleinement. Il nous appartient donc de stimuler et d'affirmer cette expression avec force et persévérance, comme le disait tout à l'heure M. Dejardin.

La volonté d'harmoniser et de coordonner s'impose.

Le rapport présenté par M. Lemmrich, au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, est imprégné de cette volonté. Il en va de même de l'avis présenté par M. Giust, au nom de la Commission des questions économiques et du développement.

La Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, dont M. Lemmrich est le rapporteur, nous propose de recommander au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres à améliorer le trafic transalpin, à se rassembler et à travailler ensemble. Notre vœu le plus cher est que les choses aillent de l'avant. Les différents gouvernements doivent donc agir en conséquence.

Le projet de recommandation parle des "Etats membres désireux d'améliorer le trafic transalpin". Il s'agit donc d'Etats qui sont membres de la Communauté européenne et d'autres qui n'en font pas partie.

C'est là un des atouts de notre Assemblée. Elle peut précisément s'adresser aux uns et aux autres. Il en va de même du Comité des Ministres. Et cet atout me paraît d'une importance déterminante pour l'harmonisation que nous désirons et pour l'efficacité que nous attendons de la coordination des actions gouvernementales.

Notre assemblée parlementaire s'assure le contrôle de ces actions en demandant au Comité des Ministres de nous faire un rapport dans moins d'un an. Notre assemblée est ainsi parfaitement dans son rôle ; elle établit le cadre de l'action et entend veiller à l'exécution de cette action.

Les amendements présentés par M. Giust au nom de la Commission des questions économiques et du développement me paraissent compléter judicieusement, positivement - c'est le cas de le dire - le projet de recommandation soumis par la Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux.

Le titre du rapport est en cause ; la Commission des questions économiques propose de préciser qu'il s'agit de "transports ferroviaires". Il est indéniable que le projet de recommandation concerne principalement le trafic transalpin ferroviaire.

Qu'est-ce qui nous préoccupe ? Voyez le paragraphe 3 du projet ; c'est précisément - je le souligne encore une fois - l'insuffisance ferroviaire pour les transports du Nord au Sud de l'Europe par les Alpes.

Que recommande-t-on au paragraphe 6-a ? De faire établir des rapports afin de prendre des décisions pour le développement et la modernisation des voies ferroviaires alpines et des gares de triage indispensables. Autrement dit, le projet de recommandation, incontestablement, met l'accent sur les transports ferroviaires, et c'est pourquoi il a paru nécessaire à la Commission des questions économiques de proposer à notre Assemblée parlementaire d'inviter ses commissions compétentes à préparer un rapport spécial avant la fin de 1987, en raison de l'augmentation considérable du trafic routier.

Nous aurions donc le rapport d'aujourd'hui principalement axé sur les transports ferroviaires et, avant 1987, un nouveau rapport sur le trafic routier.

Il nous paraît également indispensable de fixer des priorités. C'est dans cet esprit que je vous engage, mes chers collègues, à faire bon accueil aux propositions résultant de l'avis défendu par M. Giust. Celui-ci y reviendra d'ailleurs lors de la discussion des amendements.

Le rapport et l'avis font ressortir la volonté de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux et de la Commission des questions économiques et du développement d'agir d'une façon constante et durable en faveur des transports en Europe. L'audition publique qui sera organisée en décembre prochain à Liège - notre collègue Dejardin vient d'en parler - sur un réseau européen des trains à grande vitesse témoigne aussi très concrètement en faveur de cette volonté.

Permettez-moi maintenant d'adresser dans un même élan de cordialité des compliments reconnaissants à M. Lemmrich et à M. Giust et, bien entendu aussi, aux secrétariats de nos deux commissions.

En formulant ces sentiments de gratitude sans réserve, tant dans la substance que dans l'expression, je remercie tout spécialement nos deux rapporteurs d'avoir bien voulu préciser, dans le rapport et dans l'avis, qu'il importe de penser constructivement à l'amélioration de la ligne ferroviaire du Simplon en allant résolument de la pensée à l'action. C'est aussi une ligne qui mérite toute l'attention de notre Assemblée parlementaire. Les actes doivent l'emporter sur les phrases. (Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT. - La discussion est close.

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux a présenté un projet de recommandation, Doc. 5610, dont je donne lecture :

" L'Assemblée,

1. Préoccupée par la situation du trafic transalpin en Autriche et en Suisse ;
2. Constatant que les difficultés d'élargissement du réseau routier ont considérablement augmenté et que dès lors il n'est plus guère possible de l'étendre ;
3. Préoccupée par l'insuffisance des liaisons ferroviaires entre le Nord et le Sud de l'Europe par les Alpes ;
4. Vu la nécessité de faciliter les passages entre le Nord et le Sud de l'Europe par les Alpes ;
5. Vu la nécessité de bonnes liaisons pour le franchissement des Alpes afin de faciliter les échanges de marchandises entre le Nord et le Sud de l'Europe et de promouvoir la croissance économique par cette voie pour tous les Etats européens,
6. Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements des Etats membres désireux d'améliorer le trafic transalpin à se rassembler en vue de :
 - a. faire établir des rapports d'expertises pouvant servir de base aux décisions à prendre pour le développement et la modernisation des voies ferroviaires alpines et des gares de triage indispensables afin d'améliorer la vitesse et la qualité des transports et d'accroître leur capacité ;
 - b. prendre, en consultation étroite avec les gouvernements concernés, une décision sans tarder sur les solutions possibles à retenir ;
 - c. mettre au point à cet effet des schémas de financement exploitant les possibilités de financement privé, du financement apporté par les contributions des Etats membres intéressés et des financements mixtes privés et publics ;
 - d. promouvoir, avec les infrastructures nécessaires, en particulier le transport plurimodal ;
 - e. tout mettre en oeuvre pour accélérer les formalités douanières ;
7. Demande au Comité des Ministres de faire rapport à l'Assemblée en moins d'un an sur les résultats des négociations mentionnées ci-dessus."

Six amendements et un sous-amendement ont été déposés. Ils seront appelés dans l'ordre auquel ils s'appliquent au texte soit : 1, 2, 5, 3 et sous-amendement, 4, 6, l'amendement n° 6 devenant sans objet si l'amendement n° 4 est adopté.

M. LE PRESIDENT.- M. Giust a présenté, au nom de la Commission des questions économiques et du développement, un amendement n° 1 ainsi rédigé : remplacer le titre du rapport "Trafic transalpin" par : "trafic ferroviaire transalpin".

La parole est à M. Giust pour soutenir cet amendement.

M. GIUST, rapporteur pour avis, (interprétation) propose d'intituler le rapport "Transport ferroviaire transalpin" puisqu'il est d'abord question de voies ferrées et non pas, par exemple, de transport aérien.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

La parole est à M. Lemmrich, rapporteur.

M. LEMMRICH, rapporteur, (interprétation) ne peut pas être favorable : le problème est global et c'est l'engorgement du trafic routier qui exige de chercher d'autres solutions.

LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 1.

(L'amendement n° 1 n'est pas adopté.)

M. LE PRESIDENT.- M. Giust a présenté, au nom de la Commission des questions économiques et du développement, un amendement n° 2 ainsi rédigé :

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 5, insérer un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

"Considérant que la réalisation du marché intérieur en Europe entraînera une croissance continue du trafic entre pays communautaires transitant par des pays tiers, et que la Communauté européenne devrait conclure des conventions avec ces pays, notamment sur le plan du financement des infrastructures, y compris une contribution financière appropriée, et l'amélioration des itinéraires d'accès".

La parole est à M. Giust pour soutenir l'amendement.

M. GIUST, rapporteur pour avis (interprétation) propose, par l'amendement n° 2, d'ajouter que la CEE devrait contribuer au financement des infrastructures que l'augmentation prévisible du trafic va entraîner.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la Commission ?

M. LEMMRICH, rapporteur (interprétation), s'oppose à l'amendement. Il précise que la CEE a épuisé les crédits qu'elle affecte aux infrastructures de transport et que les pays qui ne sont pas concernés s'opposeront à toute contribution. Il rappelle que la Grande-Bretagne et la France ont ainsi refusé d'aider l'Autriche. L'amendement ne ferait que compliquer les choses.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix l'amendement n° 2.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. LE PRESIDENT. - M. Giust, au nom de la Commission des questions économiques et du développement, a présenté un amendement n° 5 ainsi rédigé :

"Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 5, insérer un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

"Reconnaissant les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les pays alpins, notamment l'Autriche et la Suisse, en raison de l'augmentation considérable du trafic routier transalpin, et invitant ses commissions compétentes à préparer un rapport spécial sur ces problèmes avant la fin de l'année 1987."

La parole est à M. Giust pour défendre son amendement.

M. GIUST, rapporteur pour avis, (interprétation) demande, par l'amendement n° 5, que les commissions compétentes préparent pour 1987 un rapport spécial sur le trafic alpin.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la Commission ?

M. LEMMRICH, rapporteur (interprétation), n'y est pas favorable, la recommandation prévoyant déjà que le Comité des Ministres fasse rapport d'ici un an. Il relève aussi que les accords ont déjà été établis, notamment pour le Brenner.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à M. Pini.

M. PINI (Suisse). M. Lemmrich est en train de saper l'effort de la Commission des questions économiques et du développement en s'exprimant contre l'esprit du projet de résolution. Il convient de faire vite car si nous attendions que les Etats réagissent nous devrions vivre jusqu'à l'an 3000.

Je demande à l'Assemblée de considérer que cet amendement est nécessaire et qu'il présente un caractère d'urgence. Or M. Lemmrich s'est exprimé contre l'esprit et la portée de la proposition dont je suis l'auteur.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas à vous répondre, Monsieur Pini, car il ne s'agit pas là d'une motion d'ordre.

Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, l'amendement n° 5, mis aux voix par assis et levé, est adopté.)

M. LE PRESIDENT. - M. Giust, au nom de la Commission des questions économiques et du développement, a présenté l'amendement n° 3, ainsi rédigé :

"Dans le projet de recommandation, paragraphe 6, insérer après l'alinéa (a) un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"fixer des priorités pour la réalisation de tunnels de base ferroviaires transalpins, afin de décharger le plus rapidement possible les voies routières notamment le Gothard et le Brenner."

La parole est à M. Giust, pour défendre l'amendement.

M. GIUST, rapporteur pour avis (interprétation), présente l'amendement n° 3 de la Commission des Questions économiques qui tend à indiquer les priorités pour la réalisation des tunnels de base afin de décharger les voies routières, notamment le Gothard et le Brenner.

M. LE PRESIDENT. - M. Lemmrich, au nom de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, a présenté à l'amendement n° 3 un sous-amendement n° 1 ainsi rédigé :

"Dans le nouvel alinéa supprimer les mots suivants : "notamment le Gothard et le Brenner".

La parole est à M. Lemmrich pour soutenir le sous-amendement.

M. LEMMRICH, rapporteur, (interprétation) défend son sous-amendement n° 1 qui tend à supprimer la référence au Gothard et au Brenner dans l'amendement n° 3, en arguant du fait que la question est encore ouverte en Suisse.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un demande-t-il la parole contre le sous-amendement ?...

Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. PINI (Suisse). Je comprends que vous soulevez cette exception, qui en fait n'en n'est pas une, en parlant du Gothard et du Brenner. On pourrait en effet ne pas en faire état, mais c'est un exercice tout à fait inutile, puisque la situation de ces deux cols est une réalité historique. C'est effectivement ces deux situations qu'il faut débloquer : pour ou contre. Certes, il existe d'autres possibilités de passage à travers les Alpes par le Splügen et le Simplon, par exemple. Mais avoir la "pudeur" de ne pas mentionner que la route historique passe par le Gothard et le Brenner - la route de Goethe !- c'est passer sous silence des siècles de contacts humains entre le Nord et le Sud, des contacts féconds commercialement et industriellement. Allons-nous avoir peur de mentionner ces deux passages ? On peut effectivement les éliminer demain en choisissant d'autres tunnels ; on pourrait se persuader que le tunnel sous les Alpes ne doit pas passer au Gothard mais au Splügen. Mais nous sommes aujourd'hui, pas demain ; actuellement, il y a deux situations à débloquer : celles du Gothard et du Brenner. Je vous mets au défi d'en trouver une autre. A l'avenir, on pourra sans doute inventer une autre solution ; la meilleure serait peut-être le Splügen. Mais nous n'en sommes pas là.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. le Président de la Commission.

M. HARDY, Président de la Commission (interprétation) demande à l'Assemblée de suivre la position de sa Commission qui a voulu faire un geste et accepter l'essentiel de l'amendement n° 3. Si les derniers mots de celui-ci ne sont pas supprimés, il sera obligé de voter contre l'amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle que nous discutons de la suppression des mots : "notamment le Gothard et le Brenner". Tel est l'objet du sous-amendement n° 1.

La parole est à M. Debetaz.

M. DEBETAZ, Président de la Commission saisie pour avis.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois vous rappeler que la Commission des Questions économiques a tenu à Madrid un débat très rude. L'amendement déposé est un amendement de conciliation et de synthèse.

Messieurs les représentants de la Commission de l'environnement de l'aménagement du territoire et des Pouvoirs locaux, nous sommes vraiment sur la même longueur d'onde ! Vous admettez la fixation de priorités pour la réalisation de tunnels de base ferroviaires afin de décharger le plus vite possible les voies routières. Voilà exactement ce que nous voulons. Nous citons le Gothard et le Brenner, mais avec l'adverbe "notamment". Ce sont deux exemples !

Il me semble que nous pourrions parvenir ici à une synthèse. C'est la raison pour laquelle je me suis permis d'intervenir. Vous avez écarté plusieurs de nos amendements ; sur celui qui est maintenant en discussion, il me paraît qu'une certaine harmonie serait de mise.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le sous-amendement n° 1.

(Le sous-amendement n° 1 n'est pas adopté.)

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 3.

(L'amendement n° 3 est adopté.)

M. LE PRESIDENT.- M. Giust, rapporteur de la Commission des questions économiques et du développement, saisie pour avis, a présenté un amendement n° 4 ainsi rédigé :

Dans le projet de recommandation, paragraphe 6, insérer après l'alinéa (c) un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"structurer les coûts et les tarifs de manière à assurer la compétitivité du transport combiné route/rail, et examiner la possibilité de bénéficier d'un financement communautaire pour les infrastructures de transport à mettre en place dans des pays non communautaires".

La parole est à M. Giust pour défendre l'amendement n° 4.

M. GIUST, rapporteur pour avis, (interprétation) fait observer que le désaccord entre les deux commissions est la preuve du caractère démocratique de l'Assemblée. (Sourires.) L'amendement n° 4 qu'il présente tend à insérer au paragraphe 6 un nouvel alinéa qui évoque la compétitivité du transport combiné route/rail et la possibilité d'un financement communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. LEMMRICH, rapporteur, (interprétation) note que la référence au transport combiné est superflue, puisque les Ministres des transports de l'Autriche, de l'Italie et de la République fédérale d'Allemagne ont signé un accord, et que l'espoir d'un financement communautaire est irréaliste. Sa commission est donc contre l'amendement.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix l'amendement n° 4.

(L'amendement n° 4 est adopté.)

M. LE PRESIDENT.- MM. Bösch et Lanner ont présenté un amendement n° 6 ainsi rédigé :

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 6, ajouter un nouvel alinéa rédigé comme suit :

"prendre rapidement des mesures visant un transfert du trafic marchandises transalpin de la route vers le rail ;".

La parole est à M. Bösch pour défendre cet amendement n° 6.

M. BOSCH (Autriche) (interprétation) explique son amendement n° 6 par l'urgence de la situation. Son pays assure le trafic de transit de la CEE et doit subir les conséquences des restrictions imposées par la Suisse au transport routier.

M. LE PRESIDENT. - Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?

M. LEMMRICH, rapporteur, (interprétation), sans être défavorable à l'amendement, fait observer qu'il devient sans objet du fait de l'adoption de l'amendement n° 4.

M. LE PRESIDENT. - Je mets l'amendement aux voix.

(L'amendement n° 6 est adopté.)

M. LE PRESIDENT. - Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de recommandation contenu dans le Doc. 5610, amendé.

Le vote par appel nominal n'est pas demandé.

L'Assemblée va donc voter à main levée.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

(Le projet de recommandation contenu dans le Doc. 5610 amendé est adopté à l'unanimité.) (Applaudissements.)

7. DATE, HEURE ET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE PUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. - Je propose à l'Assemblée de tenir sa prochaine séance publique demain matin, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protection du patrimoine culturel contre les catastrophes

- Présentation, par M. Ross, du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (Doc. 5624 et Addendum).

- Discussion et votes sur le projet de recommandation et le projet de directive contenus dans le Doc. 5624.

2. Patrimoine linguistique et littéraire de l'Europe

- Présentation, par M. Rauti, du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (Doc. 5602).

- Discussion et vote sur le projet de recommandation contenu dans le Doc. 5602 et amendements.

Il n'y a pas d'oppositions ?...

L'ordre du jour de la prochaine séance publique est ainsi réglé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 45.)

SOMMAIRE

1. Procès-verbal.
2. Présences.
3. Déclarations écrites.
4. Proclamation des résultats des scrutins pour l'élection d'un membre de la Cour européenne des Droits de l'Homme et du Greffier de l'Assemblée.

M. le Président.

Présidence de M. Tarschys, Vice-président.

5. Réponse européenne au terrorisme international (suite).

Motion d'ordre : MM. Freeson, le Président, Hardy.

Suite à la discussion générale : M. Blaauw, Mme Doron, MM. Lied, Budtz, Blenk, Linster, Markopoulos, Dejardin.

Proposition de M. Hardy de prolonger le débat d'une heure. -

Adoption.

M. Jessel.

Proposition de M. Hardy de réduire le temps de parole à trois minutes par orateur.

Adoption.

Proposition de Sir Geoffrey Finsberg de ne pas appliquer cette décision à M. Cavaliere : M. le Président.- Assentiment.

MM. Cavaliere, Antretter, Sarioglu, de Chambrun, Guerra, Amir, Ross, Pini, Papadogonas, Gianotti, Jäger, Mme Oney, MM. Valleix, Puig, Hardy.

Présidence de M. de Azevedo, Vice-président.

MM. Hardy, Ahrens, Elmquist.

MM. Stoffelen, rapporteur pour avis oral de la Commission des questions juridiques ; Amadei, rapporteur de la Commission des questions politiques ; Elmquist, Président de la Commission saisie pour avis. - Clôture de la discussion générale.

Amendement n° 7 de M. Inan : M. Inan.- Adoption à l'unanimité.

Amendement n° 11 de M. Dreyfus-Schmidt : MM. Dreyfus-Schmidt, Jäger, le rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 3 de M. Cavaliere : MM. Cavaliere, Budtz, le rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 4 de M. Cavaliere : MM. Cavaliere, Budtz, le rapporteur.
Rejet.

Amendement n° 5 de M. Cavaliere : MM. Cavaliere, Blaauw, le rapporteur.
Rejet.

Amendement n° 6 de M. Cavaliere : MM. Cavaliere, Wilkinson, le
rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 1 de la Commission des questions juridiques : MM. le
rapporteur pour avis, Dreyfus-Schmidt, le rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 8 de M. Inan : MM. Inan, le rapporteur. -
Adoption à l'unanimité.

Amendement n° 9 de M. Inan : M. Inan. - Retrait.

Amendement n° 2 de la Commission des questions juridiques : MM. le
rapporteur pour avis, Reddemann, le rapporteur. - Adoption.

L'amendement n° 10 de M. Ahrens devient sans objet.

Adoption à l'unanimité du projet de résolution contenu dans le
Doc. 5601, amendé.

6. Trafic transalpin.

MM. Lemmerich, rapporteur de la Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, Giust, rapporteur
pour avis de la Commission des questions économiques et du dévelop-
pement.

Discussion générale : MM. Gadiant, Jäger, Bösch, Mitterdorfer, Dejardin.

Rappel au Règlement : MM. Lanner, Hardy, Président de la Commission,
Jäger. MM. le rapporteur, le Président de la Commission, le rapporteur
pour avis, Debetaz, Président de la Commission saisie pour avis. -
Clôture.

Amendement n° 1 de la Commission des questions économiques et du dévelop-
pement : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 2 de la Commission des questions économiques et du
développement : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur. - Rejet.

Amendement n° 5 de la Commission des questions économiques et du
développement : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur, Pini. -
Adoption par assis et levé.

Amendement n° 3 de la Commission des questions économiques et du
développement : M. le rapporteur pour avis.

Sous-amendement n° 1 de la Commission : MM. le rapporteur, Pini, le
Président de la Commission, le Président de la Commission saisie
pour avis. - Rejet du sous-amendement et adoption de l'amendement.

Amendement n° 4 de la Commission des questions économiques et du développement : MM. le rapporteur pour avis, le rapporteur. - Adoption.

Amendement n° 6 de M. Bösch : MM. Bösch, le rapporteur. - Adoption.

Adoption à l'unanimité du projet de recommandation contenu dans le Doc. 5610, amendé.

7. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance publique.

CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

8 septembre 1986
FDOC5623.P
[GREF.POL]

Doc. 5623

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

R A P P O R T

sur la situation au Liban (1)

(Rapporteur : M. DUPONT)

I. PROJET DE RESOLUTION

présenté par la Commission des questions politiques (2)

L'Assemblée,

1. Rappelant sa Résolution 783 (1982), relative à la crise libanaise, sa Résolution 804 (1983), relative à la situation au Proche-Orient, et sa Recommandation 1025 (1986), relative à la situation des réfugiés de Palestine ;
2. Rappelant également les résolutions adoptées par d'autres instances internationales et européennes, notamment par le Parlement Européen le 20 février 1986 (relative à la situation au Proche-Orient) et le 13 mars 1986 (relative à la situation au Liban) ;

(1) Voir Doc. 5229 et Renvoi n° 1437 du 11 mai 1984.

(2) Adopté par la Commission le 4 septembre 1986 par 15 voix contre 3 et 0 abstention.

Membres de la Commission : MM. Baumel (Président), Steiner, van den Bergh (Vice-présidents), Alegre, Alemyr, Amadei, de Azevedo, Sir Frederic Bennett, MM. Berrier, Bianco, Björck, Budtz, Butty, Caro, Carro, Celikbas, Dejardin, Dupont, Ertl, Flanagan, Hardy, Hengel (Remplaçant : Konen), Hesele, Hill (Remplaçant : Sir Dudley Smith), Inan, Kindle, Kristjansson, de Kwaadsteniet, Lied, Lyssarides (Remplaçant : Matsis), Markopoulos, Martinez, Micallef, Noerens, Papadogonas, Reddemann, Schulte, Vecchietti (Remplaçant : Rauti).

N.B. Les noms des membres qui étaient présents à la réunion sont soulignés.

Secrétaires de la Commission : MM. Massie et Palmieri

3. Soulignant sa propre responsabilité en tant que forum de dialogue recherché par plusieurs dirigeants de la région concernée dont, cette année encore, M. Hosni Moubarak, Président de l'Egypte, le 28 janvier et M. Shimon Peres, Premier ministre d'Israël, le 22 avril ;

4. Constatant qu'une nouvelle série d'attentats meurtriers à la voiture piégée, dont les premières victimes sont des civils libanais, une nouvelle flambée de la "guerre des camps" de réfugiés palestiniens et de nouvelles prises d'otages, souvent de ressortissants d'Etats membres du Conseil de l'Europe, ne font que confirmer une situation déplorée par sa Commission des questions politiques dans un communiqué diffusé en septembre 1985, constatant "la désagrégation progressive de l'autorité de l'Etat libanais et le sort désastreux d'une population civile, tant musulmane que chrétienne, victime d'une longue succession de bombardements et d'attentats meurtriers, tant des deux côtés de la capitale et dans les camps de réfugiés palestiniens que dans une région "sous contrôle" syrien et une "zone de sécurité" israélienne au Sud" ;

5. Déplorant que l'aviation israélienne ait repris ses bombardements des camps et positions palestiniens de la région de Saïda, dans la Bekaa et, dans la montagne du Chouf, de localités sous contrôle druze ;

6. Appréciant, toutefois, que M. Shimon Perez a identifié devant l'Assemblée les "quatre défis" que doit affronter le Proche-Orient comme étant l'extrémisme religieux, le terrorisme, la crise économique et le conflit israélo-arabe ;

7. Se félicitant d'une nouvelle tendance des autorités israéliennes à reconnaître à la communauté internationale un rôle plus large dans la solution de tous ces problèmes, bien qu'elles continuent à rendre difficile et dangereuse la mission de la force intérimaire des Nations Unies (FINUL) au Sud Liban ;

8. Préoccupée par le fait que certains pays n'ont jamais contribué à la FINUL et par la tendance parmi les autres à diminuer leur contribution, à retirer leurs troupes ou à mettre en cause le mandat de cette force internationale ;

9. Prenant acte de la grave détérioration en 1985 et 1986 de l'économie libanaise qui avait longtemps résisté aux effets dévastateurs d'une guerre civile sévissant depuis plus de 10 ans ;

10. Notant que les prises d'otage parmi les ressortissants occidentaux ont eu pour effet de limiter l'admirable action humanitaire de l'UNRWA, en l'obligeant au début de mai à retirer temporairement ses agents internationaux du secteur Ouest de la capitale ;

11. Confiante que le Liban sera appelé à reprendre un jour son rôle historique de pont entre les mondes arabe et occidental,

12. Réitère son attachement à l'unité, à l'intégrité et à la souveraineté d'un Liban indépendant, pluriconfessionnel et démocratique ;

13. Souhaite que la trêve survenue début septembre entre les différentes communautés libanaises aboutisse à un véritable processus de paix interne et à la restauration de l'autorité de l'Etat libanais ;

14. Appelle la communauté internationale tout entière à reconnaître que toute intervention étrangère devrait s'insérer dans une structure de soutien international, et exhorte toutes les parties en cause à reconnaître que la quasi-destruction du Liban ne manquera pas de provoquer de plus en plus d'instabilité internationale, et invite tous les intéressés à en tirer d'urgence les conséquences ;

15. Souhaite que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev saisissent l'occasion de leur deuxième rencontre, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année, pour conjuguer leurs efforts avec ceux de l'Europe, en vue de mettre un terme au martyr de ce petit pays, notamment par l'arrêt des interventions extérieures, la conclusion d'un cessez-le feu et la libération des otages ;

16. Invite instamment les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe, une fois la paix rétablie, à tout faire pour promouvoir une réconciliation nationale et une reconstruction, dont un élément indispensable sera la possibilité pour le peuple libanais d'exercer ses droits de l'homme élémentaires, notamment celui de se prononcer, dans une consultation libre, sur une réforme institutionnelle de nature à garantir les droits de chaque communauté et assortie de solides garanties internationales.

II. EXPOSE DES MOTIFS

par M. Dupont

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
Préambule : le Grand espoir européen les Libanais	1 - 2
I. LE PAYS	3 - 13
II. LES COMMUNAUTES ET RELIGIONS	14 - 15
a. Les maronites	16 - 18
b. Les druzes	19 - 20
c. Les Schiites	21 - 22
d. Les Sunnites	23 - 24
III. 1958-1975 : LE LIBAN SOUS L'INFLUENCE ET FACE AU MONDE ARABE	25 - 32
IV. LES PALESTINIENS AU LIBAN	33 - 36
V. LA DECHIRURE LIBANAISE, LA GUERRE CIVILE, LES COMBATTANTS	37 - 42
VI. CAMP DAVID : SES EFFETS SUR LA SYRIE ET LE SUD-LIBAN	43 - 54
VII. 1982 : L'INVASION ISRAELIENNE AU LIBAN	55 - 64
VIII. L'APRES 17 MAI 1983	65 - 82
IX. LE PROBLEME DES REFUGIES	83 - 88
X. DIVERGENCES ET CONVERGENCES	89 - 91
XI. ENTRETIENS	
a. avec les représentants de la Ligue Arabe	92 - 93
b. en Egypte	94 - 99
c. en Jordanie	100 - 103
d. en Syrie	104 - 105
e. avec un représentant des Etats-Unis	106
f. en Israël	107 - 109
g. au Liban	110 - 120
h. divers	121 - 126
CONCLUSIONS	127 - 137
ANNEXE : Résolutions adoptées par le Parlement européen les 20 février et 13 mars 1986	

PREAMBULE : Le grand espoir européen des Libanais

1. La Commission politique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe a décidé, au début de l'été 1985, d'envoyer sur place un observateur avec mission de voir si, du point de vue européen, une solution de paix durable pouvait être trouvée à la guerre civile libanaise, et dans quelle mesure l'Europe pouvait aider les Libanais à y parvenir, à la maintenir, puis à restructurer un Etat libanais moderne qui soit un partenaire respecté des pays voisins et des grandes puissances.

2. Pour cette mission d'information, le rapporteur désigné a souhaité rencontrer toutes les parties en présence, non seulement au Liban, mais aussi en Syrie et dans les autres pays impliqués dans le règlement définitif de la solution palestinienne. Or, il est apparu que cette mission d'information a suscité un espoir considérable dans les milieux libanais et un intérêt réel des autres partenaires arabes : celui que l'Europe puisse examiner le problème libanais avec une approche originale différente de celle des Etats-Unis. Cette grande puissance a des intérêts stratégiques à défendre, et ses liens avec Israël rendent presque impossible une analyse à la fois sensible et impartiale comme on peut l'attendre du partenaire européen.

I. LE PAYS

3. Mince bande de territoire de 10.000 km² de superficie, coincé entre la République syrienne et Israël au sud, le Liban est le seul Etat où les musulmans ont partagé le pouvoir avec les chrétiens. Son emplacement, véritable pont entre l'Orient islamique et l'Occident chrétien, lui confère une dimension stratégique non négligeable.

4. Historiquement né des accords Sykes-Picot dès 1916, libéré de la souveraineté ottomane par les alliés en octobre 1918, le Liban est d'abord placé sous administration militaire jusqu'en 1920. Cette année là, la Société des Nations confie à la France le mandat sur la Syrie et le Liban. C'est un mandat qui oblige la France à élaborer, avec les populations, un statut organique prélude à l'indépendance.

5. Avec les deux haut-commissaires français chargés du mandat sur la Syrie et le Liban, un conseil représentatif libanais de 30 membres, élu au suffrage universel à deux degrés, préparent et votent la constitution de 1926 malgré la révolte druze de 1926 qui sera apaisée par l'envoi d'un nouveau haut-commissaire français, plus sensible à la question druze.

6. Les 102 articles de la Constitution, inspirés par les constitutions belge et égyptienne, ainsi que par les lois constitutionnelles françaises de 1875, fondent un régime bicaméral, qui "confie" l'exécutif à un président de la République politiquement sans responsabilités. Les libertés communautaires et les droits du mandat sont garantis. A s'en tenir à la

lettre, le régime est parlementaire. Cependant, le mécanisme de contre-seing et le principe de la responsabilité du gouvernement devant la Chambre n'ont pas un poids déterminant et le régime, sans être présidentiel, se teint de presidentialisme. Non seulement le chef d'Etat est investi en permanence de pouvoirs exceptionnels (article 58), mais il apparaît aussi en pratique dans la plupart des cas comme la véritable source des décisions politiques et même administratives. Il assume largement la charge de l'exécutif. Cette omnipotence du chef de l'Etat va soulever bien des passions par la suite. Le dernier exemple en date sera l'accord du 17 mai 1982 entre Israël et le Liban, signé par le président en exercice Amine Gemayel, que les différents chefs de factions libanaises refuseront de ratifier.

A côté de cette première pierre d'achoppement, incluse dans la Constitution, un deuxième point important est à retenir. Il concerne les critères pour l'accès aux fonctions publiques. Doit-on se fier au confessionnalisme ou non ? L'article 12 de la constitution indique qu'il faut se référer aux mérites et à la compétence des personnes à engager. En 1926, cet article favorise énormément les chrétiens qui sont en majorité beaucoup plus instruits que les autres communautés. L'article 95 de la Constitution stipule qu'il faut une répartition équitable.

8. Les communautés moins instruites se référeront systématiquement à cet article 95. Bref, dès 1926, le problème du confessionnalisme se pose, et il va s'aggraver avec les années.

9. Doté d'une Constitution, le Liban n'est cependant pas encore indépendant. Ceci va intervenir au cours de la seconde guerre mondiale. En 1941, le général Georges Catroux proclame l'indépendance du Liban, mais celle-ci ne peut développer ses pleins effets vu l'état de guerre.

10. La rivalité entre partisans de la France libre et ceux de la France de Vichy va inciter les Libanais à prendre en mains leur propre sort.

11. Les sunnites et les maronites en tête, ainsi que les quinze autres communautés, vont sceller un pacte dit national en été 1943. Ce pacte précise que, conformément à l'article 95 de la constitution (prévoyant une équitable répartition des fonctions entre les communautés) le président de la République est de droit un chrétien maronite, le chef du gouvernement un musulman sunnite, celui de la Chambre un schiite et ainsi de suite, jusqu'au plus modeste poste de l'administration. L'indépendance souveraine suit ce pacte national en novembre 1941. Est-ce cependant la naissance d'une nation ?

12. Au vu des développements actuels, la réponse est effectivement négative. En 1943, on aurait déjà pu se rendre compte qu'elle n'était pas viable, cette formule nationale proclamée par le pacte. En effet, on avait oublié de prévoir un druze dans un des postes clés. Or, les druzes ont fait le Mont Liban au 19^e siècle avec les maronites. De plus, les chiïtes, qui vont devenir peu à peu majoritaires, n'ont obtenu un poste que "pour la galerie", à savoir la présidence de la chambre nationale qui n'a pas beaucoup de poids face à la présidence de la République. Toutefois, la formule d'un pacte national était bonne. Bien sûr, les sunnites et les maronites ont voulu en tirer les plus grands avantages et la formule est maintenant désuète et pose problème.

13. Mais à l'origine cette formule était bonne et toutes les factions le reconnaissent. Malheureusement, surtout depuis les années 60, l'esprit de collaboration fit de plus en plus souvent défaut.

II. LES COMMUNAUTÉS ET RELIGIONS

14. Au Liban, on pourrait dire : au début était la religion. Il existe dix-sept à dix-huit communautés qui sont de véritables microcosmes de toutes les variantes de la chrétienté et de l'islam. Le citoyen est relié d'abord à sa communauté, puis à travers elle à l'État puisqu'il est juridiquement forcé de lui appartenir. Les communautés se divisent donc entre communautés chrétiennes et communautés musulmanes. Parmi les chrétiens, on note des catholiques, majoritaires, des orthodoxes et des protestants. Parmi les musulmans, des sunnites, des chiites, majoritaires, et des druzes.

15. Selon les estimations de 1984, 46 % environ de la population serait chrétienne et 54 % musulmane. Les deux communautés qui ont fait le Mont Liban au 19^e siècle sont les maronites et les druzes. Elles ont en commun, selon les dires de Kamal Joublatt, chef druze, un esprit de duplicité : elles agissent dans une direction et affirment en vouloir une autre, disent une chose et font le contraire.

a. Les maronites

16. C'est une bourgeoisie commerçante. Toute la difficulté de cette communauté est d'être chrétienne et arabe à la fois. Cette difficulté explique l'oscillation permanente entre Damas et Jérusalem pour les chrétiens. Faut-il se tourner vers Israël et donc se montrer hostile à l'islam, ou faut-il essayer de défendre un certain sentiment arabe et se tourner vers Damas ? Les chefs maronites les plus connus sont la famille Gemayel, qui dirige le parti Kataeb, la famille Chamoun, qui dirige le parti national libéral, la famille Eddé à la tête du bloc national et les Frangié.

En 1966, les trois partis chrétiens, Kataeb, parti national libéral et bloc national, forment une alliance tripartite nommée le Hif.

17. La religion maronite, est une liturgie syriaque, en partie traduite en arabe. Les prêtres peuvent être mariés, l'union avec Rome est consacrée et le droit canonique est en vigueur depuis 1736. Un patriarche, nommé Antioche, préside l'église maronite et il est confirmé par le pape.

18. Le rôle politique de la communauté maronite est très important. Le pacte national de 1943 leur attribue la présidence de la République et cette règle n'a jamais été violée depuis 1943, si bien que les chrétiens considèrent la présidence de la République comme leur dû.

b. Les druzes

19. Seigneurs de la montagne, peuple fier et courageux, ils ont fait le Mont Liban avec les maronites au 19^e siècle. Au 20^e siècle, une curieuse fusion a eu lieu. Les druzes, peuple rude de la montagne, se sont alliés avec un certain socialisme, une dévotion susceptible de mobiliser des

sentiments et une intelligence transcendant le politique pur. Il y a chez eux une volonté de dépasser, de transcender les frontières de la connaissance et de la puissance humaine.

20. Les chefs de cette communauté druze sont principalement des membres de la famille Joublatt. Tout d'abord, Kamal Joublatt, véritable chef charismatique assassiné en 1977, puis à l'heure actuelle son fils Walid. Kamal Joublatt était un prophète de la non-violence et un seigneur de la guerre. Il n'y a pas de religion druze à proprement parler. Mais selon Kamal Joublatt, le druzisme est la religion de l'unité essentielle des choses et des êtres. C'est-à-dire de l'unité substantielle de l'univers dans une forme spirituelle et physique à la fois. L'obligation de la takia, confère à tout druze un devoir de restriction mentale et religieuse de dissimulation de sa foi par tous les moyens si l'on est en danger. Il s'agit d'un héritage du chéisme persan.

c. Les chiites

21. Cette communauté de deshérités, peuple de frontière ne cessa d'émigrer sous l'action des guerres, révoltes etc. Ils s'implantent dans les années 60-70 autour de Beyrouth dans une gigantesque ceinture de misère. Se prépare alors une véritable bombe à retardement. Les chiites formèrent le prolétariat agraire et, avec la révolution industrielle, forment le noyau du prolétariat industriel, si bien que l'activisme chiite se transfère du religieux à l'économie. Qu'en est-il des chefs ? Il existe trois tendances dans le leadership actuel qui se réclament toutes de la légitimité de l'imam Mousse El Sadr, exilé en 1978. Première tendance, la tendance extrémiste. Ce sont des irréductibles de la violence, incompatibles avec la notion même de patrie libanaise. Deux pôles, le pôle de Baalbeck avec Moussaoui et le pôle de Beyrouth avec le Jihad islamique. Deuxième tendance, la tendance du sheikh Mehdi qui a remplacé l'imam Moussa El Sadr, à la tête du conseil supérieur chiite et son associé, le leader de Amal, Nabih Berri. La troisième tendance, est celle, plus pro-syrienne, de Hussein qui a été élu à la tête de la chambre libanaise.

22. Le chiisme est libéral dans l'interprétation religieuse. C'est une révolution perpétuelle qui sacralise le martyr au point d'admettre et même de provoquer la persécution. Le rôle politique des chiites est limité à la présidence de la chambre. C'est pourquoi, ils revendiquent aujourd'hui une démocratie numérique, c'est-à-dire un gouvernement dont la majorité numérique détermine les critères de participation dans l'exercice des pouvoirs.

d. Les sunnites

23. Qu'en est-il des sunnites ? Peuple de la mer, peu enclin au combat, préférant le respect des lois et de l'autorité, cette ancienne élite du bord de mer ne cherche actuellement qu'à défendre son rôle prioritaire défini par le pacte de 1943. Ses chefs sont nombreux, mais on peut citer Rachid Karamé, Salem, Wassan. La religion est une orthodoxie non-conservatrice par rapport au chiisme, et le rôle politique qui leur est dévolu est la présidence du conseil depuis le pacte de 1943. Les sunnites ont tout pour être des artisans de la paix et de la réconciliation car, ils n'ont aucun motif, ni les moyens de poursuivre la guerre. Il faut qu'ils arrivent à un compromis avec leurs ennemis musulmans chiites.

24. Concernant les minorités chrétiennes enfin, la spécificité du Liban réside dans la volonté qu'ont et qu'auront encore les chrétiens d'assurer le témoignage, c'est-à-dire de refuser la démission, l'exil et l'isolement ; isolement qui serait atteint par un militantisme à outrance.

III. 1958 - 1975 : LE LIBAN SOUS INFLUENCE ET FACE AU MONDE ARABE

25. 1958 marque la première rupture grave dans l'harmonie communautaire depuis l'indépendance. C'est le premier acte de belligérance dans le cadre de la paix communautaire. Avant de s'arrêter sur ce premier acte grave, reprenons les influences importantes sur la communauté libanaise depuis 1948, car tout le problème du Liban était : peut-on vivre arabe sans référence musulmane ? La première influence notoire a été la création d'Israël en 1948. Lors de cet événement, les Libanais défendirent la cause palestinienne. 1952, influence de Nasser qui arrive au pouvoir en Egypte. 1953, la Syrie devient à son tour musulmane. En 1957, Nasser établit la République arabe unie. Le Liban se trouve alors sur deux cadrans. Tout d'abord les musulmans se tournent vers le Nil avec l'établissement de la République arabe unie et les chrétiens, se sentant menacés, commencent à prendre des mesures d'autodéfense. Sur le plan international, le Liban va adopter une attitude neutre lors de la nationalisation du canal de Suez en 1956, ce qui va susciter l'indignation tant de l'Orient que de l'Occident. En effet, les arabes ne vont pas vouloir du Liban, car il s'est compromis avec les occidentaux et les orientaux, la France et l'Angleterre en premier lieu, ne veulent plus du Liban, car il ne les a pas aidés suffisamment dans leur entreprise de Suez.

26. Venons-en maintenant à l'épisode de 1958. En 1958, les postes de responsabilité étaient attribués majoritairement déjà aux maronites. Cependant, le président en exercice, Camille Chamoun, croit bon de modifier la loi électorale pour remporter un succès encore plus probant. Ceci advient effectivement en 1958, mais provoque la colère des autres communautés qui crient au scandale. Suite à l'assassinat d'un journaliste d'opposition, les druzes passent à l'attaque dans le Chouf et gagnent les portes de Beyrouth. Les sunnites passent aussi à l'attaque dans le nord du pays et notamment à Tripoli. Devant cette double menace, les chrétiens, avec à leur tête le président Chamoun, font appel aux Américains.

27. Les marines américains interviennent et rétablissent l'ordre. Camille Chamoun fait les frais de l'opération et est remplacé par Fouad Chehab. Suit alors une période de modernité, de construction du Liban, qui va aller jusqu'au début des années 70.

28. Karamé, le sunnite, est nommé premier ministre et les druzes ont obtenu satisfaction avec une consultation permanente de leur chef charismatique Kamal Joublatt sur les destinées du pays. Cette période de modernité va toutefois s'arrêter à la fin des années 60.

29. Tout d'abord, le phénomène palestinien devient dramatique pour le Liban. En effet, en raison de la guerre israélo-arabe de 1967, puis les massacres du septembre noir du roi Hussein de Jordanie en 1970, le Liban va devenir la seule terre d'accueil pour ces réfugiés palestiniens qui ont dû fuir leurs terres après la création d'Israël en 1948. Or, l'afflux de ces réfugiés palestiniens dans un Liban, où les communautés s'équilibrent mal,

va être un facteur de destabilisation incroyable. Les Palestiniens, pour s'intégrer (voir chapitre suivant), vont constituer, grâce aux accords du Caire de 1969, une véritable armée, dénommée "armée de libération de la Palestine". Face, on peut le dire, à une telle ingérence des réfugiés palestiniens dans la vie de l'Etat libanais, la vie politique va évoluer. En effet les chrétiens vont resserrer l'alliance de 1966, le Hilf, pacte pour combattre "l'alliance" islamique réunissant les palestiniens, les druzes et les chiites.

La paix au Liban n'est plus qu'un vieux rêve. Effectivement, les palestiniens, bien formés et regroupés dans des camps, vont commencer leurs assauts contre l'Etat hébreux au sud du Liban et l'Etat hébreux va répliquer.

30. Les chrétiens voient tout de suite le mal palestinien comme la cause de tous leurs maux. Il faut donc se détacher de ces Palestiniens et se tourner vers l'Etat hébreux pour se débarrasser de ces réfugiés encombrants. On assiste alors à une véritable veillée d'armes. Chez les chrétiens, on se prépare contre le complot palestinien qui vise à s'emparer de l'Etat libanais. Chez les palestiniens, on se prépare contre le complot fomenté par les israéliens et soutenu par les chrétiens. Dès 1970, les heurts s'accroissent non seulement entre commandos palestiniens et israéliens, mais surtout entre milieux chrétiens et commandos palestiniens. Le président S. Frangié ne fait alors que jeter l'huile sur le feu en revenant à un confessionalisme exorbitant. L'OLP, pour lutter contre l'omnipotence chrétienne sur l'Etat libanais, va créer un véritable Etat dans l'Etat.

31. En plus du problème palestinien vient se greffer un problème économique général au Moyen-Orient pendant les années 1973-1975 ; la production de pétrole permet en effet des importations illimitées, qui vont entraîner une hausse vertigineuse de la consommation, notamment parmi les classes pauvres, entraînant ainsi une inflation généralisée.

32. Des goulots d'étranglement dans le mécanisme de production se forment et le chômage apparaît. Les classes moyennes et pauvres subissent le coup de plein fouet. De plus, une libéralisation permettant l'implantation d'entreprises étrangères crée une pression supplémentaire sur les loyers et les salaires. Accompagné d'un exode rural massif, ces conditions économiques vont créer dans les ceintures de pauvreté qui bordent Beyrouth, un climat de tension extrême où la moindre anicroche pourrait tourner au drame.

IV. LES PALESTINIENS AU LIBAN

33. Il existe en fait deux questions palestiniennes. D'une part celle qui a trait au conflit global israélo-arabe, et d'autre part la question du peuple palestinien à proprement parler, celle de la "diaspora palestinienne". Si tous les Etats arabes sont concernés par la première question, qui est celle d'un conflit israélo-arabe, le Liban est le pays où la question du peuple de la diaspora palestinienne a pris les proportions les plus dramatiques. Pour comprendre cette situation très particulière des Palestiniens au Liban, il faut souligner certaines données.

Premièrement, le contingent de réfugiés palestiniens au Liban est le plus élevé par rapport à la population de la région. La Syrie et la Jordanie n'ont qu'un faible contingent de réfugiés par rapport à leur propre population. Dans un Liban multiconfessionnel, à l'équilibre précaire, cet afflux massif de réfugiés est un facteur de destabilisation, de déséquilibre démographique et social.

La deuxième donnée, c'est la participation prise par les palestiniens à la vie socio-économique libanaise. En effet ceux-ci vont s'intégrer au Liban dans tous les domaines, notamment celui des services.

La troisième donnée, c'est la hausse du nombre des réfugiés, notamment après les épisodes israélo-arabes (1967, 1973, Septembre-Noir du roi Hussein en 1970), si bien qu'en 1975, quelque 400.000 palestiniens se trouvent au Liban ; Ils forment une véritable communauté. Une de plus !

Progressivement, les camps palestiniens deviennent de véritables camps d'entraînement, la pépinière de toute une génération de fedayins, car le Liban a accepté en 1969, avec les accords du Caire, ce qu'aucun pays arabe n'avait admis auparavant : le stationnement d'une armée palestinienne sur le territoire libanais, soit l'armée de libération de la Palestine. Cette implantation militaire des Palestiniens va entraîner des escarmouches. Puis des conflits avec l'armée libanaise dès le début des années 70.

34. Il ne faut pas oublier, pour bien cerner la question palestinienne au Liban, que la structure politique est impressionnante. En effet, l'OLP n'est pas le gouvernement représentatif des palestiniens, mais c'est bel et bien un Etat des palestiniens. Un Etat dans l'Etat libanais. Cet Etat est structuré, avec un pouvoir législatif, appelé le "Conseil National Palestinien" et un pouvoir exécutif appelé "Comité exécutif" qui nomme l'administration chapeautant les camps, tant de réfugiés que de fedayins. Le pouvoir palestinien au Liban n'est donc pas un groupe de pression, mais un pouvoir bien structuré, parallèle aux administrations de l'Etat libanais. C'est une pénétration à tous les niveaux.

35. On pourrait s'étonner du fait que les libanais aient soutenu, du moins jusqu'en 1975, dans les arènes internationales, la création d'un Etat palestinien. Pourquoi faire preuve d'un tel idéalisme face à ce peuple qui est en train de gangréner le Liban ? Tout simplement parce que pour les libanais c'était le moyen de s'en débarrasser.

36. Malheureusement, pour le Liban, le mal est déjà fait. Sous les coups de butoir conjugués des guerres extérieures israélo-arabes, puis des tensions intérieures causées par l'afflux de réfugiés palestiniens, il était difficile pour le Liban d'éviter l'éclatement.

V. LA DECHIRURE LIBANAISE, LA GUERRE CIVILE, LES COMBATTANTS

37. Avant d'examiner la déchirure plus les phases de la guerre qui vont suivre, il faut souligner que dans chaque minorité, se "love un complexe du minoritaire". Chez les maronites, on a peur de la montée de l'islam et donc on se replie toujours plus sur soi-même. Chez les druzes, la perte de tout poids politique et le faible poids démographique, environ 6 à 7 % de la population, entraîne une volonté de reconquérir certains acquis du 19e siècle. Chez les chiites, on se sent laissés pour compte avec seulement la présidence de la chambre, alors qu'on est démographiquement majoritaire au sein de la population. Chez les sunnites? on se sent attaqué ou mis en danger par les trois autres communautés et on craint de perdre la présidence du Conseil des Ministres, acquis lors du pacte international de 1943. Le chaos total s'installe dans le pays. Mais c'est une double erreur qui affecte tant Palestiniens que Libanais. Pour les Palestiniens tout d'abord, c'est se priver du seul Etat arabe où ils jouissaient d'une totale liberté militaire et idéologique. Pour les libanais, c'est régler une nouvelle fois par le sang les contentieux historiques entre communautés, qu'il sera ensuite difficile de réconcilier et de faire cohabiter dans un nouveau tissu social.

38. Venons-en maintenant au détail de la déchirure et de la guerre. Tout commence le 13 avril 1975, avec l'embuscade en quartier chrétien d'un autobus palestinien qui est mitraillé. La majorité des occupants du bus sont tués. La guerre qui couvait éclate. Je ne vais pas m'attarder sur les opérations militaires qui vont suivre, de nombreux ouvrages le faisant d'une manière beaucoup plus complète. Essayons cependant de dégager trois phases essentielles.

39. La première est une révolution au bout du fusil lorsque l'alliance palestino-progressiste a le vent en poupe et réalise des conquêtes militaires visant à encercler les zones chrétiennes tenues par les miliciens maronites. Cette période va d'avril 1975 à avril 1976.

40. La deuxième phase, qui peut être appelée une révolution trahie, lorsque l'armée syrienne, appelée par le président S. Frangie, ôte définitivement l'espoir d'une conquête du pouvoir par les révolutionnaires et facilite la chute du camp palestinien de Zaatar, forteresse des organisations palestiniennes de gauche en pleine région chrétienne. Cette phase va de mai 1976 à novembre 1976.

41. La troisième phase peut être appelée une révolution banalisée, lorsque l'armée syrienne, avec la bénédiction de l'Arabie et de l'Egypte et l'aide symbolique des casques verts de la Ligue Arabe, pénètre dans Beyrouth martyrisée. La Syrie pénètre au Liban sous couvert de la Ligue Arabe. Cette pénétration syrienne au Liban n'est pas motivée par des annexions territoriales, pour réaliser le rêve de la grande Syrie, vieux rêve qui s'est éteint avec l'indépendance du Liban en 1943. La Syrie veut établir un contrôle politico-militaire sur le Liban afin de pouvoir garder sa propre stabilité. C'est pourquoi, elle va commencer une opération de pacification au Liban. Tout d'abord, elle va chapeauter une réforme constitutionnelle très conservatrice en février 1976. Puis, au début de 1977, elle va commencer le désarmement des palestiniens.

En effet, la Syrie ne voit pas d'un trop bon oeil les Palestiniens devenir trop forts, car elle ne pourrait plus les contrôler. De plus, le militantisme druze la gêne. Elle va donc faire assassiner (on ne l'a jamais prouvé mais on ne l'a jamais récusé non plus) le leader druze Kamal Joublatt en 1977. En représailles, les druzes provoqueront des massacres dans le Chouf.

42. Face à cette position syrienne, qu'en est-il d'Israël ? Israël profite de l'avance syrienne sur Beyrouth pour tracer la ligne rouge dans le Sud-Liban, avec la bénédiction des Etats-Unis. Cette ligne rouge doit leur garantir un cordon sanitaire face aux commandos palestiniens, mais aussi face à l'ingérence syrienne au Liban, car il ne faut pas oublier qu'Israël ne veut pas une Syrie trop forte. Le but israélien à cette époque est de faire durer le borbier libanais, car cela présente plusieurs avantages : Tout d'abord, cela permet de constituer le cordon sanitaire de la ligne rouge. Deuxièmement, cela occupe les Palestiniens qui se battent contre les chrétiens, et oublient quelque peu leurs actions terroristes contre Israël. Troisièmement, cela occupe la Syrie, qui occupée à faire face à toutes les communautés libanaises, oublie quelque peu de prendre sa revanche sur Israël. Enfin, la Syrie met au pas les Palestiniens, et Israël aura moins à craindre de ces Palestiniens qu'auparavant (même si cette mise au pas des Palestiniens pouvait se retourner contre Israël, par l'intermédiaire de la Syrie, qui pourrait lancer une guérilla anti-israélienne).

VI. CAMP-DAVID, SES EFFETS SUR LA SYRIE ET SUR LE SUD-LIBAN

43. A la fin de l'année 1976, les contradictions entre le président égyptien Anouar El Sadate, impétueux, et le président syrien HAFEZ EL ASSAD, prudent, faisant 1/2 pas en avant et 3/8 de pas en arrière, ajoutées aux hésitations de l'OLP qui rechigne à négocier malgré la bonne volonté américaine résultant de l'élection du président Jimmy Carter, pousse Anouar El Sadate à rompre avec la Syrie et aller de l'avant tout seul, pour accélérer le processus de paix.

En septembre 1977, il entre en contact avec Israël par l'intermédiaire du roi Hassan II du Maroc. Voulant créer une conférence internationale sur le Liban et sur la question israélienne, Sadate est obligé de déchanter ; pour essayer de sauver son initiative, les accords de Camp-David, qui garantissent à Israël une certaine souveraineté sur la majorité des territoires occupés, sont signés en septembre 1978. En mars 1979, le traité de paix est signé entre Egypte et Israël, qui impose à l'Egypte une neutralisation militaire totale vis-à-vis d'Israël, en contrepartie de la remise du Sinaï par étapes. Face à ces accords va s'opérer un renversement des alliances à l'intérieur du Liban et à l'extérieur, avec l'opposition Syrie/Egypte.

45. En effet, la Syrie, devant l'attitude égyptienne, va vouloir isoler l'Egypte afin que d'autres pays arabes ne suivent pas son exemple. De plus, la Syrie veut empêcher les Palestiniens de se joindre à Sadate et donc, de négocier une trêve avec Israël. Troisièmement, la Syrie veut s'en prendre à Israël mais, comme elle n'a pas les moyens d'une guerre directe, elle va entreprendre une guérilla contre Israël. Pour ce faire, elle va utiliser les Palestiniens qui, au bord de perdre tout ce qu'ils avaient construit avant 1975 voient là une occasion de renaître de leurs cendres.

46. Principales victimes de ce changement de la position syrienne : les libanais. En effet, la Syrie encourage les actions palestiniennes contre Israël et celui-ci ne va pas se laisser faire. Bien au contraire, il va renforcer sa ligne rouge, si bien que le Sud-Liban va devenir un enfer pour les Libanais.

47. La dialectique représailles contre représailles s'enclenche, avec comme point culminant l'invasion par Israël du Sud-Liban le 14 mars 1978. Face à cette invasion israélienne, le Conseil de sécurité est saisi, et il y a création de la FINUL (forces d'intervention des Nations Unies au Liban) par les résolutions 425 du Conseil de sécurité.

48. Ces résolutions font naître un espoir au Liban. Tout d'abord parce qu'elles prévoient un retrait israélien avec une zone de paix garantie par la FINUL. Ensuite, parce que les palestiniens doivent être refoulés avec une possibilité d'abroger les accords du Caire. Et finalement, la Syrie, suite à l'intervention de l'ONU, perd une partie de son impact politique.

49. Mais Israël ne se retire pas. Au contraire, il confie la bande frontalière à une milice chrétienne armée par lui et commandée par un maronite, Hadad. Deuxièmement, la force d'intervention des Nations Unies est impuissante et doit constater l'infiltration de commandos palestiniens et l'infiltration de commandos israéliens.

50. Enfin, les Palestiniens ont obtenu une victoire politique lors de la visite de Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, au Liban. En effet, M. Waldheim a rencontré Yasser Arafat avec les mêmes rituels que ceux qu'il avait employés pour rencontrer le chef de l'Etat libanais. Face à l'attitude israélienne qui refusait de se retirer du Sud-Liban, la Syrie va riposter, mais, loin de faire la guerre à Israël, elle va faire la guerre aux Libanais.

51. Beyrouth est alors assommée de bombes pendant l'été 1978 et il faudra que l'intervention des Nations Unies et du Conseil de sécurité pour que le 6 octobre un cessez-le-feu soit proclamé par la résolution 436.

52. La question libanaise est alors portée au niveau du dialogue stratégique entre les deux Grands. La Syrie n'est pas condamnée pour son action sur Beyrouth, pas plus que ne l'avait été Israël pour son invasion du Sud-Liban au mois de mars 1978.

53. Suite à ce cessez-le-feu, les syriens se redéplient. Les pays arabes essayent d'établir une paix, mais en fait c'est un état de mi-guerre et mi-paix qui règne au Liban. Les hostilités vont reprendre dès le début de l'année 1979 par un duel aérien entre la Syrie et Israël au Sud-Liban. De plus, à Beyrouth les combats reprennent et non seulement entre communautés, mais à l'intérieur des communautés. Les maronites s'entredéchirent. Béchir Gemayel, qui veut créer les forces libanaises et veut leur commandement, évince ses rivaux Tony Frangié et Camille Chamoun. Les années 1980-1981 marquent l'impasse totale au Liban.

54. On essaye de changer de gouvernement, de créer un gouvernement de dialogue en 1981, mais la situation empire au nord cette fois-ci à Tripoli et dans la vallée de la Bekaa. En 1981, nouveau déluge de feu à Beyrouth ; Israël réplique au tac au tac au commando palestinien au Sud-Liban. La mission Habib envoyée par le président américain Reagan échoue et un marché entre chrétiens et syriens échoue également, en raison de l'opposition d'Israël. La Syrie, entêtée, ne veut pas se retirer du Liban, même

si le mandat de la force arabe de dissuasion lui est retiré. Israël ne bronche à aucune admonestation des Etats-Unis. La spirale vers l'invasion commence.

VII. 1982 : L'INVASION ISRAËLIENNE AU LIBAN

55. Avant de dresser une courte histoire de la guerre, arrêtons-nous sur la conjoncture de l'année 1982. En janvier 1982, le plan Fahd, proposé par le prince d'Arabie Saoudite, est torpillé par les pays du front de la fermeté (Libye, Syrie, Yemen du Sud, Algérie), malgré l'appui de l'OLP. Le plan Fahd prévoyait une reconnaissance d'Israël et aussi une reconnaissance des droits du peuple palestinien. La guerre irako-iranienne, qui déchire ces deux pays du Golfe, laisse en outre les mains libres à Israël, qui n'a plus de soucis à se faire du côté de l'est. L'invasion du Liban qui va suivre marque l'échec du nationalisme arabe anti-impérialiste à la Nasser.

56. L'OLP voit son rayonnement international de 1974 coupé. De plus, il est pris en étau entre le marteau syrien et l'enclume israélienne. Israël, en envahissant le Liban va cueillir un fruit mûr. La population libanaise est épuisée par l'anarchie et la violence. Pour enlever l'abcès palestinien, elle est prête à accueillir Tsahal.

57. Afin de bien garder en mémoire les événements qui vont suivre, voici une courte histoire de la guerre :

Une première phase, qui va du 6 au 12 juin 1982, c'est ce que l'on peut appeler la guerre-éclair. L'armée israélienne avance avec une rapidité foudroyante jusqu'aux portes de Beyrouth.

Dans une deuxième phase qui va du 13 juin au 3 juillet, c'est le siège de Beyrouth. C'est une danse macabre avec plus de 10.000 morts à l'intérieur de la ville assiégée.

La troisième phase qui va du 13 juin au 18 août, est celle du bombardement intensif. Pendant cette phase, un plan de règlement américain est mis sur pied, la force multinationale d'intervention est envoyée au Liban et les Palestiniens quittent Beyrouth.

La quatrième phase, du 18 août au 29 septembre, est celle des règlements de comptes sanglants, avec l'assassinat de Béchir Gemayel et le massacre des camps palestiniens de Sabra et Chatila.

58. Cette phase mérite développement, tout d'abord avec la période dénommée les 22 jours de Béchir Gemayel. Béchir Gemayel, fils de Pierre Gemayel, est élu le 23 août président de la République libanaise. Il devient le chef charismatique de tout un peuple. Béchir apparaît comme un sauveur pour le Liban, aux yeux même des habitants de Beyrouth-ouest, il tient tête au Premier ministre israélien Begin, qui veut le soumettre à un régime de tutelle israélienne. Mais, malheureusement pour le Liban, il est assassiné le 14 septembre 1982. Le 21 septembre, son frère Amine Gemayel arrive à la présidence de la République, conservant donc la prépondérance phalangiste au Liban. Cette période marque le retour du Liban au bercail occidental.

59. Entre l'assassinat de Béchir et l'élection d'Amine Gemayel, s'est passé un drame horrible. Ce sont les massacres de Sabra et Chatila, qui ont fait suite à l'assassinat de Béchir Gemayel. La force multinationale s'en va

après le départ des Palestiniens, laissant les populations palestiniennes sans défense. Les Israéliens laisseront faire les milices chrétiennes, armées par leurs soins. Ceci se passe le 15 et 16 septembre 1982. C'est, en grand, le concentré de tous les meurtres libanais, grands ou petits. Sabra et Chatila renvoient à tous ceux qui, en Occident, ont choisi les camps chrétien, occidental, islamo-progressiste ou autre.

60. Face à ces massacres, les pays arabes restent paradoxalement indifférents : trop de déboires depuis 1956, amènent la société arabe à l'immobilisme politique absolu.

61. Le seul désir, c'est d'arrêter l'implacable machine de guerre israélienne au Liban. C'est pourquoi les arabes se sont tournés vers l'Occident, et en particulier vers les Etats-Unis. Ceux-ci profitent de l'aubaine pour écarter, du moins momentanément, les Soviétiques du Proche-Orient. Les Etats-Unis n'ont jamais eu de sympathie pour l'OLP, qui a toujours été à leurs yeux une base de subversion gauchiste et communiste, si bien qu'ils ne feront aucune pression sur Israël, à la suite des massacres de Sabra et Chatila. Israël, bénéficiant du couvert américain, veut montrer qu'elle est la grande puissance régionale, politique et militaire. Elle ne manque aucune occasion de réprimer les derniers soubresauts des Palestiniens ou de ses ennemis Syriens. Pour résoudre la situation toujours plus envenimée au Liban, deux plans de paix vont être présentés. Tout d'abord le plan Reagan. Ce plan prévoyait que la Jordanie négocie avec Israël la reddition des territoires occupés. L'OLP n'a alors plus l'exclusivité de la représentation palestinienne. Ce plan provoque une tempête en Israël, car Reagan écarte toute souveraineté ou contrôle permanents sur la Cisjordanie et Gaza pour Israël.

62. Le deuxième plan est le plan Fahd, proposé une année auparavant déjà, mais qui sera adopté seulement en 1982 à Fès. Ce plan Fahd prévoit la création d'un Etat palestinien avec droit à l'autodétermination sous conduite de l'OLP. En réalité ces deux plans ne sont que des leurres visant simplement à affirmer un intérêt de principe pour la question palestinienne, sans que rien soit entrepris effectivement du côté arabe, comme du côté américain, la moindre démarche pratique pouvant déboucher sur la création d'une entité palestinienne.

63. Le rejet israélien, car pour eux il y a contradiction avec les accords de Camp-David, ne fera qu'enterrer un peu plus ces propositions de paix. Cependant les américains ne jettent pas l'éponge. Ils veulent absolument tenter de pacifier le Liban, ce qui serait un énorme succès politique pour le Gouvernement Reagan. Cette tentative de pax americana va aboutir le 17 mai 1983 à un accord entre Israël et le Liban. Ce n'est pas un accord d'une paix juste et durable, mais d'une paix acquise sur un peuple épuisé par la violence, si bien que le traité de paix ne peut pas être viable pour les deux parties. Les Etats-Unis ne voient pas que permettre la domination de l'extrême droite du vieil establishment politique libanais revient à projeter le Liban à nouveau dans la destabilisation. Pays d'équilibre et de compromis, le Liban ne peut être gouverné qu'au centre. Les Etats-Unis n'ont pas compris qu'Israël lui-même encourage cette destabilisation. Dans le Chouf, Israël arme les milices druzes, et laisse les milices phalangistes s'armer. Elle les monte l'une contre l'autre. De plus, la banlieue sud chiite de Beyrouth devient une véritable poudrière. Dans ce contexte, le traité sera la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Israël, dont le retrait est prévu par cet accord, ne se retirera que si la Syrie se retire ce qui démontre bien qu'Israël veut arbitrer le jeu. La Syrie est indignée, et tout le monde arabe également, car la Syrie est présente au Liban sous le drapeau de la Ligue arabe, alors qu'Israël agit de lui-même. Damas dénonce donc les accords du 17 mai et la spirale de la violence reprend.

VIII. L'APRES 17 MAI 1983

65. Les tensions internes reprennent donc, notamment dans les quartiers chiites. Ces derniers ne peuvent plus supporter de n'avoir aucun pouvoir réel dans l'Etat libanais. Pourtant, ils essaient encore de négocier avec le Président Gemayel qui refuse tout compromis. En plus du mécontentement chiite, les Syriens sont vexés d'être exclus du processus de paix, et le Chouf menace d'éclater sous l'action d'Israël qui arme et les phalangistes chrétiens et les druzes. Tout contribue donc à un nouveau conflit.

66. Avant de s'intéresser de plus près à ce nouveau conflit, il convient de dresser deux constatations dans le développement des hostilités qui vont suivre :

Premièrement, la guerre qui va suivre va être une guerre à objectif mobile. Rien ne garantit que l'escalade s'arrêtera, puisque chaque objectif peut, une fois atteint, créer un nouvel objectif à un palier plus élevé.

Deuxièmement, le thème central de la guerre est l'accord du 17 mai, mais par la suite, ce thème central va disparaître et la guerre est pratiquement sans cause.

67. Cette guerre, on peut la décomposer en quatre phases :

La première va du 20 juin 1983 au 3 septembre 1983. On peut l'appeler la guerre du redéploiement, c'est-à-dire du retrait partiel d'Israël hors du Chouf. Il y a maldonne, car Israël ne se retire pas pour laisser place aux forces libanaises, à moins qu'il n'y ait un accord avec les druzes, officiellement alliés à la Syrie. Il y a même double maldonne, car la précipitation israélienne encourage le leader druze Walid Joumblatt à ne pas signer d'accord, afin d'hériter seul des positions israéliennes dans le Chouf. Des tentatives de négociation ont lieu en août, notamment à Paris, où un protocole est dressé, lequel servira par la suite de base au cessez-le-feu avec la Syrie et de convocation à la conférence de Genève. Toutes ces négociations échouent.

68. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, Israël se retire de ses positions dans le Chouf, positions qui sont occupées par les milices druzes.

69. La seconde phase se déroule du 4 au 25 septembre 1983. C'est la guerre pour le dialogue. La montagne s'embrase. Les druzes attaquent les positions chrétiennes. Les massacres sont effroyables. On dénombre plus de 1.700 morts, plus de 130.000 sans abri et plus de 10.000 blessés. Le conflit ne se limite pas à la montagne, mais gagne tout le pays. Plus personne n'est à l'abri nulle part, si bien que les Américains, épuisés par les incessantes attaques qu'ils subissent, déclarent qu'ils se défendront le cas échéant. Amine Gemayel perd beaucoup de poids géographique et politique dans ce conflit. Il essaie pourtant des médiations par l'intermédiaire de l'ONU. La Syrie refuse toute participation onusienne. Elle veut ainsi montrer qu'aucun règlement ne peut se faire sans elle, position qu'appuient fermement les Soviétiques. Une conférence du dialogue sera mise sur pied par les Syriens et le Président Gemayel avec la participation de leaders druzes et chiites, Joumblatt et Berri. Un cessez-le-feu est accepté le 25 septembre.

70. La troisième phase va du 26 septembre au 30 novembre, que l'on peut dénommer la guerre de Genève. La crise atteint une nouvelle dimension. Pour les Palestiniens d'abord : après le siège en règle dont ils ont été victimes à Beyrouth, les voici encerclés à Tripoli par les forces syriennes. Arafat, expulsé de Damas comme persona non grata, revient à Tripoli pour combattre auprès de ses fedayins. Nouvelle dimension également pour la force multinationale : celle-ci est victime du terrorisme. Les attentats redoublent pour atteindre le 23 octobre le sommet de l'horreur : 241 marines américains sont victimes d'un camion suicide et 58 paras français subissent le même sort.

71. La manipulation ne peut venir que de la Syrie, mais on ne peut risquer de s'en prendre à elle, sous peine de risquer un conflit entre les deux supergrands.

72. Du 31 octobre au 4 novembre a lieu la conférence de Genève, mais le cessez-le-feu qui y est accepté, ne sera pas respecté et la commission militaire de contrôle se montrera totalement inefficace. Les combats continuent donc toujours. Le 29 novembre, on assiste en outre à un renforcement de la coopération politique et militaire entre Israël et les Etats-Unis. Tous les efforts devraient être entrepris du côté américain comme du côté israélien, afin de mettre en oeuvre l'accord du 17 mai. On ne veut donc en aucun cas céder aux pressions de la Syrie.

73. Une tentative de réconciliation nationale est toutefois encore entreprise par le Président Gemayel. Les Etats-Unis ne sourcilent pas et refusent de lâcher Israël. Les hostilités ne peuvent donc que reprendre de plus belle. Les Palestiniens victimes du siège syrien à Tripoli vont pouvoir abandonner la ville sans être exterminés, grâce à l'intervention des pays arabes et à celle de la France. Cette opération d'évacuation est doublée d'un échange de prisonniers. Damas montre ainsi que toute action de paix au Proche-Orient doit passer par la Syrie.

74. La quatrième phase va de la fin de l'année 1983 à la fin de l'année 1984. Elle a pour enjeu, du côté occidental, de sauver ce qui pourrait encore être sauvé pour la force multinationale. Or les chiites essaient de faire une jonction avec les forces druzes en neutralisant la force multinationale. Pour parvenir à cette fin, le terrorisme est l'arme idéale. Les Occidentaux, impuissants devant le terrorisme aveugle qui fait tomber chaque jour des soldats supplémentaires, se retire fin février.

75. La Syrie se fait de plus en plus pressante. Le pouvoir libanais est affolé et ne sait plus où se tourner. En dernier ressort, il essaye de faire appel à l'armée libanaise. Or celle-ci est influencée par les chiites d'Amal et se scinde en deux. L'armée a donc échoué dans sa tentative de remettre l'ordre à Beyrouth et les chiites, avec leurs alliés druzes, sont maîtres de Beyrouth-ouest et de la montagne.

76. Gemayel, se sentant perdu, demande alors une rencontre avec Assad qui aboutit le 5 mars à l'abrogation de l'accord du 17 mai 1983 et à une convocation pour la "conférence du dialogue" qui aura lieu du 12 au 20 mars à Lausanne. Le 30 avril, la conférence de Lausanne se concrétise par la formation d'un nouveau gouvernement où les seigneurs de la guerre, druzes et chiites, obtiennent un poste de ministre. Mais les combats continuent toujours.

77. La résistance libanaise à l'envahisseur hébreux, galvanisée par la victoire des chiites dans Beyrouth au mois de février, va alors se développer, à un tel point, qu'au début de l'année 1985, Israël est contraint de se retirer un peu.

78. Des troubles intercommunautaires, identiques à ceux du Chouf en 1983, éclatent principalement à Saïda. Parallèlement, le malaise interne des chrétiens engendre en mars 1985 la rébellion de la milice contre le Président Gemayel et son parti, les phalanges chrétiennes. De plus, les Palestiniens sont de retour à Saïda. Au dixième anniversaire de la déchirure, on se retrouve à la case départ avec tous les protagonistes de 1975. Mais un nouvel élément se développe, c'est le terrorisme sous toutes ses formes, avec des attentats mais surtout les prises d'otages. Les Français en font les frais et sont d'ailleurs toujours emprisonnés par les extrémistes chiites en 1986.

79. Une tentative de règlement du conflit s'esquisse à la fin de l'année 1985 : il s'agit d'un projet d'un accord pour une entente nationale au Liban, sous l'influence de la Syrie. Ce projet prône la suppression du confessionalisme et surtout une nouvelle loi électorale, qui devrait favoriser la population religieuse la plus importante numérique. Le gouvernement serait formé par l'assemblée constitutionnelle. L'élection du Président devrait se faire à une majorité de 55 % des électeurs. Ce projet, très défavorable aux chrétiens, a pourtant été signé par le chef des milices chrétiennes Hobeika, et par les seigneurs druzes et chiites.

80. Cependant, les partisans du Président Gemayel se rebellent contre la signature du chef des milices chrétiens Hobeika et entrent en guerre contre lui pour finalement le chasser de Beyrouth. Le projet d'accord tombe à l'eau. Les négociations sont à nouveau au point mort.

81. 1986 est l'année phare du terrorisme. Des bombes éclatent alternativement en secteur chrétien et en secteur musulman. Les derniers attentats en date du 28 et 29 juillet 1986, ont fait respectivement 32 morts dans les régions chrétiennes et 25 en secteur musulman.

82. Cette pression insupportable du terrorisme est destinée soit à faire pression sur le Président Gemayel pour le forcer à démissionner, soit à dissuader les alliés de la Syrie de s'en remettre au Président Hafez El Assad. Une telle radicalisation de la situation devient inquiétante, d'autant plus que le fanatisme religieux des extrémistes chiites tend à s'exporter vers l'Europe, soit sous forme de bombe, soit sous forme de ressortissants pris en otages et qui ne voient plus la liberté pendant, pour certains, plus d'une année.

IX. LE PROBLEME DES REFUGIES

83. Toute solution de règlement au Liban doit englober le sort des réfugiés. Les ignorer reviendrait à torpiller tout essai de règlement au problème libanais. Ces réfugiés sont bien sûr Palestiniens en écrasante majorité. Mais il y a également des Kurdes et des Assyriens. Au sujet des Kurdes, selon un rapport du Comité des Eglises pour les travailleurs migrants en Europe, leur nombre s'élève actuellement à 100.000 réfugiés. Ils ont fui de Turquie, mais malheureusement, ils souffrent presque autant au Liban. En effet, majoritairement musulmans, ils subissent évidemment l'abhorration des chrétiens, mais aussi le déchaînement des chiïtes, car les chiïtes se vengent du fait que ces Kurdes, même si ce ne sont pas les mêmes, combattent le régime khoméyniste en Iran. Le problème des réfugiés palestiniens est bien connu. Depuis la création d'Israël en 1948, le flux des réfugiés palestiniens n'a pas tari au Liban et dans les autres pays. Ce flux s'est même accentué au Liban avec les guerres israélo-arabes et suite à la guerre jordano-palestinienne de 1970-1971, qui va chasser la majorité des Palestiniens hors de Jordanie. Un office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'UNRWA, a été créé à la fin des années 40. Cet office n'est pas seulement un organisme qui dispense de précieux services aux réfugiés palestiniens, mais c'est aussi et peut-être surtout le soutien international à la cause palestinienne.

84. Cet office ne peut cependant aider que les Palestiniens qui se sont déclarés auprès de lui. Or, les Palestiniens, dans leur majorité, ne se considèrent pas comme des réfugiés, mais seulement comme absents de leur patrie et ils n'attendent que le moment de pouvoir rentrer sur leur territoire. Ceci explique que beaucoup de Palestiniens à l'heure actuelle ne sont protégés par aucune structure. Ils ne sont pas protégés par l'UNRWA, car ils ne sont pas enregistrés auprès de celui-ci directement, et suite à l'éviction des structures de l'OLP en 1982, puis en 1984, ces réfugiés sont laissés à la merci des milices libanaises.

85. Quant à l'action de l'UNRWA un problème crucial se pose pour les pays contributeurs. En effet, contribuer à l'office signifie contribuer à l'entretien des camps de réfugiés au Liban. Or ces camps, destinés théoriquement à assister matériellement les réfugiés, sont devenus, on le sait, des véritables camps d'entraînement de fédajins, en particulier depuis 1969 avec les accords du Caire, où le Liban a été le premier pays arabe à accepter la présence militaire palestinienne sur son sol. Donc, contribuer à l'action de l'office qui s'occupe des camps palestiniens au Liban, signifie contribuer indirectement à soutenir des bases de guérilla qui sont un phénomène destabilisateur énorme au Liban.

86. En revanche, comme l'a souligné un rapport de la Commission des migrations des réfugiés et de la démographie du Conseil de l'Europe, arrêter de contribuer à l'UNRWA revient à encourager l'exode des réfugiés, lequel se dirige principalement vers l'Europe.

87. Or, l'afflux de réfugiés irrite la population européenne. En plus du problème européen commun à tous les réfugiés, on courrait le risque de laisser s'installer en Europe des terroristes palestiniens qui continueraient leur combat pour la libération de la Palestine sur territoire européen. Certes, on pourrait fermer les frontières, mais ce serait alors violer la convention de Genève de 1951.

88. Comment sortir de ce cercle vicieux ? Il est évident que seule une solution politique peut régler le sort des réfugiés. L'aide humanitaire, bien sûr, sert à panser les plaies, notamment pour les enfants et les femmes, mais elle entretient aussi indirectement une guérilla palestinienne dirigée contre les Libanais et contre Israël. Cette solution politique ne doit pas être recherchée à l'échelle du Liban, mais à l'échelle du Proche-Orient et du Moyen-Orient, car, régler le problème des réfugiés palestiniens, revient à régler le sort des territoires occupés par Israël. On le voit, le problème des réfugiés est au coeur de toute la problématique moyen-orient qui se pose aujourd'hui devant nous.

X. DIVERGENCES ET CONVERGENCES

89. L'évocation des événements ci-dessus démontre que les difficultés libanaises ont progressivement conduit à une impasse politique dont il est difficile de sortir. En donnant la parole à tous les partenaires de cette question libanaise, liée au problème du peuple palestinien, il s'agissait de cerner, au travers des divergences qui bloquent la situation, s'il y a des points de convergence.

90. C'est le cas sur deux points à atteindre, mais la difficulté consistera à rapprocher au préalable des perceptions qui semblent contraires. Ces points de convergence sont :

1. La paix réelle sera longue à obtenir, mais il est urgent d'entamer un processus de paix pour que cessent enfin les combats.

2. L'Europe peut jouer un rôle très important dans la réussite de cet objectif, notamment en convainquant les Etats-Unis de la nécessité de s'impliquer dans le processus de paix plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Les Etats-Unis doivent poursuivre sans relâche auprès d'Israël leur pression pour obtenir un retrait des troupes israéliennes au Sud-Liban et dans les autres territoires occupés (Gaza, etc.) et de les convaincre de la nécessité de régler définitivement le problème palestinien en accordant une terre à ce peuple, prémisses indispensables à une stabilisation de la situation au Moyen-Orient. Il faut aussi tout mettre en oeuvre pour résoudre le problème des réfugiés, car il est intolérable de penser que certains adolescents palestiniens n'aient jamais rien connu d'autre depuis leur naissance que la vie en camps.

91. Ces actions ne doivent pas être repoussées constamment dans le temps, car chaque mois qui passe renforce les extrémistes au détriment des modérés et il faut absolument éviter le point de non-retour, qui pourrait contaminer et déstabiliser l'Occident, Europe et Etats-Unis compris.

XI. ENTRETIENS

a. avec les représentants de la Ligue Arabe

M. CHEDLI KLIBI, Secrétaire général de la Ligue des Etats Arabes

92. Malgré la déclaration de Venise de 1980, aucune initiative n'a été prise par la Communauté européenne. Certains leaders européens font des déclarations mais ne sont pas déterminés à agir. Or, la CEE devient une véritable structure politique : l'Europe sait que la déstabilisation moyen-orientale la menace et elle peut donc avoir une action autonome.

La Ligue arabe demande que le Liban retourne à la complète indépendance. L'Europe doit aider à la reconstruction du Liban et de son économie et doit veiller très attentivement à la sauvegarde de toutes les communautés libanaises et au fait que les Palestiniens, eux aussi, aient une patrie. Il est regrettable que le compromis de Fez ait été rejeté par Israël et mollement accueilli par l'Europe. Si la proposition ONU 242 est acceptée, l'Europe doit affirmer son libre arbitre à l'égard des uns et des autres.

Le retrait total de toutes les armées étrangères, la reconnaissance aux Palestiniens d'avoir le droit à une patrie sont des prémisses indispensables. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que la future patrie palestinienne soit fédérée.

Dr EL FARRA MOHAMED

93. L'Europe a l'obligation morale d'aider à résoudre le problème palestinien et elle doit s'engager auprès des USA pour faire des propositions concrètes urgentes : tant les peuples palestiniens que libanais, acculés au désespoir, sont menacés de disparition.

La vieille expérience qu'a l'Europe de la liberté des peuples suscite un réel espoir en elle de la part du Moyen-Orient, bien que ce soit pour l'instant un espoir déçu : pourtant, l'Europe a tout intérêt (économique, politique, sécurité) à favoriser une restabilisation moyen-orientale, vu l'interdépendance des deux régions. Si Israël veut la paix, elle doit la chercher maintenant et accepter de négocier avec tous les représentants palestiniens (sans choisir).

b. en Egypte

M. KAMAL HASSAN ALI, Premier ministre

94. Il faut rééquilibrer le pouvoir au Liban, donner une certaine égalité entre les factions. L'Egypte est toujours prête à soutenir l'accord jordano-palestinien et peut jouer le rôle de pont entre les Arabes et Israël. Les Américains sont responsables des longueurs actuelles.

M. ABDEL HALIM BADAWI, Secrétaire d'Etat

95. A long terme, les visées territoriales syriennes et israéliennes sont identiques.

L'accord jordano-palestinien ne rencontre pas de grands échos aux USA bien que l'OLP accepte la résolution ONU 242. La question palestinienne ne peut se régler que dans une conférence internationale, seul cadre accepté par le monde arabe, et d'ailleurs la Jordanie a besoin de ce cadre pour réellement pouvoir agir. Les USA ne veulent pas de la présence de l'URSS mais savent bien que rien ne se résoudra sans coopération internationale.

Le problème posé par le fondamentalisme est exagéré en Europe. Ce fait religieux n'est pas nécessairement politique, des éléments sociaux l'expliquent aussi.

Il se pourrait que le Liban ait connu la guerre civile même sans le problème palestinien. Les Syriens veulent faire du Liban un protectorat, et le rêve de Grande Syrie n'est pas mort. Entretenir de bonnes relations à la fois avec les arabes et avec Israël n'est pas impossible.

M. MOHAMED AHMED ABDELLAH, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée du Peuple

96. Un accord OLP-Jordanie-Egypte est la seule chance de trouver une solution au problème palestinien. Syriens et URSS ne veulent pas être exclus du processus de paix.

L'Europe doit faire comprendre aux USA l'intérêt de régler ce problème. Le cadre d'un règlement passe par une conférence internationale avec les 5 grands, avec la Syrie et l'Egypte comme éléments modérateurs.

M. BOUTROS GHALI, ministre d'Etat

97. Il est important de contenir la montée de l'intégrisme qui est un danger mortel du Moyen-Orient et du monde occidental.

Le jour où les Palestiniens ne seront plus des réfugiés ou des occupés, leur attitude changera et même les plus extrémistes d'entre eux cesseront d'alimenter le terrorisme international.

M. AHMED SALAM, rédacteur en chef adjoint du journal Al Ahram

98. La Syrie souhaite mettre les Palestiniens sous son contrôle, et utilise la présence palestinienne pour changer le pouvoir au Liban. Une forte pression américaine serait nécessaire pour débloquer la situation palestinienne, alors qu'actuellement les Etats-Unis, tout en approuvant l'initiative jordanaïenne, ne font rien pour faire avancer les choses. Les USA doivent obliger Israël à rendre les territoires occupés, par exemple sous la pression d'un retrait de leur soutien économique et militaire. La progression de l'intégrisme et du fondamentalisme met en péril tous les pays moyen-orientaux, Arabie saoudite et Egypte compris.

M. MOHAMED IBRAHIM KAMEL, ancien ministre des Affaires étrangères ayant démissionné après les accords de Camp David en 1978

99. Sans l'accord de Camp David, Israël n'aurait peut-être jamais envahi le Liban. Il a pu prendre ce risque devant la division des pays arabes. Il est essentiel que toutes les forces étrangères quittent le Liban y compris la Syrie, parce que, malgré son rôle de médiateur, ce pays ne joue pas le jeu du contexte arabe global. Régler la question palestinienne est une prémisses indispensable à une solution globale convenable pour l'ensemble du Moyen-Orient. Toute solution définitive passe par la restitution par Israël des territoires occupés et il faut que Syrie et Egypte aient un avis convergent pour la solution du problème palestinien. Le Gouvernement égyptien, qui doit veiller à maintenir un délicat équilibre entre musulmans et coptes, ne pourra pas s'engager nettement à l'extérieur pour régler des problèmes confessionnels.

Les Américains ne peuvent pas obtenir la paix tous seuls et ne soutiennent d'ailleurs que mollement les modérés, sur lesquels reposent pourtant les chances de la paix. Une conférence internationale est nécessaire et les Européens doivent faire des suggestions aux USA.

c. en Jordanie

Prince héritier HASSAN

100. Syrie et Israël semblent se satisfaire d'une situation que l'on pourrait résumer par "ni guerre, ni paix". La Syrie semble se désintéresser de la question du Golan, si bien que la Jordanie et l'Egypte doivent sans doute y accorder plus d'importance que la Syrie elle-même.

Il est difficile de connaître la position de l'Union soviétique sur le Moyen-Orient.

Il est dommage que l'initiative de paix Hussein-Arafat n'ait pas été mieux soutenue par les participants du sommet arabe de Casablanca.

Concernant la montée du fondamentalisme, Hassan pense que ces actions sont supportées de l'extérieur, et condamne le double jeu de certains pays arabes.

Toutes les initiatives européennes en vue du règlement de la situation au Moyen-Orient seront bienvenues, qu'elles émanent de la communauté, des pays socialistes ou neutres.

M. TAHER EL MASRI, ministre des Affaires étrangères

101. Rechercher une solution pacifique, créer un Etat confédéral avec la Jordanie, accepter la résolution ONU 242 : ces éléments de l'accord Hussein-Arafat de février 1985 sont approuvés par les Jordaniens, les mieux à même de comprendre le problème palestinien. Si la Jordanie parvient à obtenir l'appui des autres pays arabes, la Syrie pourrait se retrouver

isolée et c'est pourquoi ce pays s'efforce de contrôler séparément Jordanie et OLP. Il est donc important d'associer ce pays à une conférence internationale sur la paix au Liban, car la situation actuelle (ni guerre, ni paix) profite à l'Union soviétique.

En fait, tant la Syrie qu'Israël souhaitent la disparition du Liban au profit d'une partition du pays.

Il existe encore des chances raisonnables pour la mise en route d'un processus de paix, mais il est regrettable que les USA ne soient pas à mêmes de développer une politique indépendante face à Israël.

L'Europe doit aider au processus de paix du Moyen-Orient en sensibilisant le public américain à l'enjeu.

Le fondamentalisme iranien agit par vagues, qui atteignent même des Jordaniens modérés. Or, la guerre sainte contre Israël est une nécessité vitale pour le fondamentalisme, ce qui pourrait péjorer encore davantage la situation au Moyen-Orient.

M. AKEF-E-FAYEZ, porte-parole du Parlement jordanien

102. Il est capital que l'Europe appuie l'accord jordano-palestinien et persuade les Etats-Unis de la justesse et de la justice de cette solution, qui permet aux Jordaniens comme aux Palestiniens de vivre dans leur patrie, et de corriger les méfaits dus à la division de la Palestine en 1947 en un Etat arabe (Jordanie) et un Etat palestinien. Si cette solution n'est pas mise en pratique (reddition des territoires occupés par Israël, etc.), il n'y aura jamais de paix dans la région et une troisième guerre mondiale pourrait en résulter.

La Jordanie reconnaît à Israël le droit d'exister, mais pas au détriment des droits arabes. Toutefois, les Jordaniens n'entreront pas en négociations directes avec Israël car ils veulent éviter de rééditer l'expérience égyptienne.

L'accord jordano-palestinien a reçu l'aval tant du roi, du gouvernement, des sénateurs et des députés, mais la ratification ne sera mise en discussion au parlement que si les négociations démarrent avec les USA et ont des chances de succès.

Dr TAHER HAMDI KANA 'AN, ministre chargé des territoires occupés

103. L'autodétermination proposée par Israël aux habitants des territoires occupés est un mythe, au vu des conditions qui leur ont été imposées. Israël dresse beaucoup d'obstacles contre les tentatives arabes pour mettre sur pied des projets industriels ou agricoles, par exemple.

Quant à l'avenir de la Cisjordanie, le ministre compte sur la compréhension croissante du problème par les jeunes Israéliens. (long développement sur les conditions de l'occupation).

d. en Syrie

M. KHADDAM, vice-président

104. Américains, Israéliens et certains partis du Moyen-Orient lient la crise libanaise à la situation au Moyen-Orient, croyant que cela constitue un moyen de pression sur la Syrie. Mais il existe actuellement réellement au sein des factions libanaises une volonté de retrouver l'entente nationale et la Syrie entend aider à cet accord.

Les forces fondamentalistes ne représentent pas un grand danger au Liban car les modérés sont les plus nombreux. Lorsqu'elles s'élèvent contre la situation intérieure, elles s'affaiblissent.

Une solution de la crise libanaise est possible indépendamment de la crise au Moyen-Orient. Les Palestiniens n'ont pas les moyens de s'opposer à la réalisation d'un accord interne, qui se fera. Pour l'instant, la Syrie laisse les forces en présence s'exprimer car elle compte sur la pression interne de l'opinion publique libanaise qui fera pression pour la signature de l'accord avant fin 1985.

La Syrie espère pouvoir intensifier le dialogue et ses relations avec l'Europe.

Les relations syrio-jordaniennes ne sont pas très bonnes, le différend étant de nature politique. Le dialogue serait toutefois maintenu sur la base suivante : la Syrie s'engage à respecter les décisions des sommets arabes ; elle refuse les solutions bilatérales et les négociations directes avec Israël, de même qu'elle s'oppose à des accords "tripartites" qui pourraient survenir entre Israël et les Jordaniens sous la pression des USA. La Syrie est favorable à une conférence internationale avec URSS et USA plus les pays concernés.

M. BILAL, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement

105. Depuis 1976 nous avons fait pression pour la paix au Liban car les Syriens désirent l'indépendance pour tout le territoire libanais ainsi que pour les israéliens.

Nous avons essayé d'apporter quelque chose lors des conférences de Lausanne et de Genève. Certains pays ont utilisé leur droit de veto et des difficultés sont apparues à la signature de l'accord, mais nous espérons que les chefs libanais réfléchissent et qu'ils viennent à Damas pour signer cet accord qui devrait subir quelques modifications.

Les Israéliens occupent actuellement diverses régions et nous nous battons pour donner aux Palestiniens leur propre Etat. Lorsque les Israéliens seront prêts à discuter du problème lors d'une conférence internationale avec la présidence des deux grandes puissances, les Syriens seront d'accord de conclure l'état de guerre.

Nous avons besoin que les Européens prennent position et fassent pression sur l'agresseur. Nous avons des intérêts communs avec les Européens et nous désirons plus de détermination de leur part pour amener la paix au Liban, car la paix dans cette région est également importante pour la paix en Europe. Il n'est pas nécessaire que les Européens s'adressent aux Américains. Nous pouvons très bien nous-mêmes parler aux Américains.

Le fondamentalisme est dangereux pour tous, même pour l'Iran. Nous nous battons contre le fondamentalisme.

Dans la question jordano-palestinienne, nous pensons que la réponse est dans le point deux de notre accord avec la Jordanie. La Jordanie n'a pas réussi à conclure aucun accord bilatéral avec Israël. Arafat se trouve en période de crise, mais nous n'avons rien à faire avec lui. Nous avons décidé d'aider nos frères au Liban et nous n'acceptons pas que les diverses parties forment leur propre canton. Nous voulons le Liban comme une république libre et indépendante.

L'indifférence des Européens face à nos problèmes nous rend bien tristes. Existe-t-il une possibilité d'envoyer une délégation de mon parlement au Comité du Conseil de l'Europe ? Nous serions disposé à discuter avec le Conseil de l'Europe.

e. Représentant des Etats-Unis

M. Richard MURPHY, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires du Proche-Orient

106. L'élément palestinien n'a été que le détonateur de la guerre civile au Liban et les Libanais doivent donc résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes sans attendre une intervention salvatrice de l'extérieur. La Syrie s'efforce de trouver une solution de compromis satisfaisant les différentes factions libanaises, mais sans la détermination des Libanais à vouloir résoudre leurs problèmes, aucune solution ne sera possible.

Israël a renoncé à se servir du Liban comme d'un instrument de sa politique extérieure et se contente d'assurer sa sécurité à sa frontière au Nord.

Personne ni aucune puissance ne peut se porter garante de l'unité libanaise, mais les USA peuvent encourager les efforts de réconciliation. Les USA s'étaient davantage impliqués, avec la présence des "Marines" dans les années 80, mais cette présence a été interprétée comme un soutien à certains hommes politiques libanais plutôt que comme un appui aux institutions libanaises.

La participation de l'Union soviétique à une conférence sur la question palestinienne ne serait pas forcément constructive. En revanche? il est essentiel qu'Egypte, Jordanie, Syrie et Palestiniens s'y retrouvent face à Israël.

f. en Israël

SCHLOMO HILLEL, président de la Knesset

107. Il n'y a pas de différend entre Israël et le Liban. Le Liban, constitué d'une mosaïque de communautés, a été victime d'abord de l'exode massif des chrétiens du Liban, puis des activités palestiniennes et de l'influence de la Syrie qui n'a jamais admis l'existence indépendante du Liban ni de la Jordanie.

Depuis 1970, l'OLP installée en Jordanie était devenu un Etat dans l'Etat, ce qui a contraint Hussein à chasser l'OLP, laquelle s'est repliée sur le Liban affaibli, personne n'en voulant ailleurs.

Même si un règlement intervenait entre Israël et les Palestiniens, un tel accord ne satisferait pas tous les pays arabes, et les éléments extrémistes poursuivraient leurs activités terroristes depuis le Liban.

L'Europe ne peut pas faire grand chose actuellement pour débloquer la situation.

M. ISAAC SHAMIR, ministre des Affaires étrangères

108. La présence israélienne au Sud-Liban est réduite au minimum pour assurer la sécurité d'Israël. La situation est satisfaisante avec l'Egypte et la Jordanie. Mais l'engagement de ce pays aux côtés de l'OLP complique la situation. L'OLP ne veut pas faire la paix avec Israël et veut avoir ses bases près des centres israéliens, ayant perdu ses bases libanaises. L'OLP défend l'idée d'une conférence internationale, qui est une position soviétique. Israël ne croit pas aux chances d'une telle conférence qui ne sert qu'à la diffusion de propagande extrémiste. Les USA y sont également opposés.

A propos de la Cisjordanie (et bande de Gaza ?), Israël estime qu'il faudra construire la paix sur la base de la négociation.

Israël Defense Forces

109. Le problème palestinien n'est pas le plus grave. Il existe de nombreux conflits bilatéraux entre pays arabes, compliqués par la rivalité des super-grands, ce qui explique l'instabilité de la région.

Le traité de paix Egypto-Israélien a permis à Israël de se concentrer vers l'est, car aucun autre pays (sans alliance) ne pouvait constituer un danger.

La guerre du Golfe a coupé le monde arabe en deux, avec la Syrie, qui aide l'Iran, en guerre contre l'Irak. Une alliance Syrie-Irak est donc pour l'instant impossible.

La guerre au Liban est très mal vécue, tant en Israël qu'à l'étranger ; ses objectifs militaires et politiques ont changé en cours de route. Au départ, l'occupation israélienne visait à combattre

l'organisation militaire palestinienne, mais non le peuple palestinien, et à permettre au Liban de demeurer un Etat souverain capable de contrôler son territoire, ce qui a échoué. La Syrie contrôle depuis lors indirectement, mais efficacement le Liban.

Les relations Israël-USA sont étroites, et les USA poussent Israël à s'entendre avec ses voisins mais jusqu'à une certaine limite.

g. au Liban

M. Amine GEMAYEL, président

110. Les entretiens entre le président Gemayel et moi-même ont un caractère strictement confidentiel, à la demande du président.

Je peux cependant dire sa grande préoccupation et sa volonté de paix avec les autres communautés et avec la Syrie.

M. Rachide KARAME, premier ministre du Liban (sunnite)

111. La résistance nationale a bien rempli sa tâche en défendant le Sud-Liban, et par là l'unité, la liberté et la sécurité du Liban. Les Etats-Unis soutiennent systématiquement Israël, parfois même contre la simple justice. Le droit de veto des USA aux Nations Unies a fait beaucoup de mal au Moyen-Orient.

La Syrie est un pays frère, membre de la Ligue arabe, qui a beaucoup d'intérêts en commun avec le Liban, lequel n'existerait plus si la Syrie, pour se protéger elle-même d'abord, ne l'avait appuyé.

Les Palestiniens, si on leur fait des propositions acceptables, sont prêts à jouer leur rôle avec les Libanais.

Il ne faut pas surestimer le poids de la tranche pro-iraniennne au Liban, car ils sont Libanais d'abord, et en tant que minorités s'inclineront devant la majorité. Une conférence internationale sur le problème palestinien est indispensable à la solution.

Président Hussein HUSSEINI (chiite)

112. A propos de l'accord tripartite, M. Hussein attache plus d'importance à ce que les parties vont faire plutôt qu'à la signature de l'accord. Il faut veiller, en cas d'accord, à ce que le principe du maintien des communautés chrétiennes et musulmanes soit sauvegardé.

Chacun à sa manière, les Libanais se sacrifient et se massacrent pour leur nation et leur indépendance !

Ministre SKAFF (grec-catholique)

113. Le confessionalisme devrait être supprimé dans les trois à cinq prochaines années. Ce serait la seule manière de devenir nationaliste dans la pratique, et cela non seulement par l'accord tripartite, mais cela demande du temps. La loi du nombre (chiite) ne doit pas jouer, mais les chrétiens doivent faire des concessions, moitié-moitié, tant qu'il en est encore temps.

Ministre HACHEM

114. Selon lui, M. Joumblatt tente de créer un Etat typiquement druze, obligeant les chrétiens à évacuer la montagne. Les chrétiens sont les victimes du conflit. Le "projet d'entente tripartite" ne précise pas les relations entre Liban et Syrie : des liens peuvent être créés pour autant que la garantie de survie des 17 communautés chrétiennes soit donnée.

M. Walid JOUMBLATT, ministre chef des druzes

115. Le Sud-Liban ne pourra pas de libérer seul. Les chrétiens n'ont pas encore perdu la partie parce que Gemayel reste fort, rusé et qu'il est soutenu par une armée libanaise encore forte. On doit tenir compte, en cas d'accord tripartite, du fait que les chiites ont pour eux l'élément démographique, les druzes et les maronites ayant pour eux des composantes patriotiques.

La constitution doit être révisée. Le président peut être chrétien mais cela n'est pas absolument nécessaire. On pourrait envisager un système de rotation à la présidence. Il faudrait également donner plus de pouvoirs au conseil des ministres. La déconfessionnalisation est impérative, sans quoi il n'y aura jamais de nation libanaise.

Il faudra très longtemps pour résoudre ce problème et de toute façon je ne crois pas à la paix au Liban dans un proche avenir, pas plus que je ne crois au départ d'Israël au Sud-Liban.

L'Europe peut nous aider à reconstruire notre économie mais surtout notre système scolaire qui est en décomposition. Sur le plan politique, elle ne peut avoir d'action efficace que si elle a une politique indépendante de celle des Etats-Unis.

M. Nabih BERRI, ministre, chef des chiites

116. M. Berri pense qu'il est impossible de trouver des accords avec les phalangistes (forces fascistes).

On doit tenir compte, en cas d'accord tripartite interne, du fait que les chiites ont pour eux l'élément démographique, du fait que les chiites sont maintenant les plus nombreux.

Une solution libanaise définitive passe donc par une révision de la Constitution qui tienne compte de cet élément. Les systèmes politique et fiscal sont inéquitables, par rapport à l'appartenance religieuse. On

pourrait accorder aux chrétiens la présidence à titre de garantie, mais rééquilibrer ce pouvoir en donnant plus de poids au Conseil des ministres intercommunautaire.

Du point de vue économique, une aide européenne pourrait être utile, mais il faudrait surtout veiller à l'utilisation équitable de cette aide.

M. Elie KARAME, chef des phalangistes Kataeb

117. L'accord de Damas n'a pas réglé les problèmes entre musulmans. Un Etat confessionnel aboutirait à une dictature par le seul fait du facteur démographique. Pour inciter des jeunes chrétiens à rester au Liban, il serait possible de discuter une répartition du pouvoir, et les phalangistes exigeraient en garantie la présidence du pays. Il serait bon que les chrétiens s'unissent pour présenter un front uni face aux musulmans pour donner de réelles chances à une conférence nationale.

Les chrétiens libanais ne sont pas des Arabes. Ce n'est pas une distinction de confession qui est faite mais de race. Les chrétiens libanais savent qu'ils ne peuvent plus imposer une paix chrétienne au Liban. Les musulmans, eux, n'ont pas encore compris qu'ils ne parviendront pas non plus à imposer une paix musulmane.

Le Vatican pourrait avoir une influence en direction des USA pour une cohabitation au Liban. L'Europe doit intervenir pour faire appliquer la résolution 425, car la coexistence est la seule voie pour sauver l'existence du Liban. La question libanaise est isolée du problème de la Palestine, mais son règlement facilitera aussi un règlement en faveur des Palestiniens.

La Constitution libanaise est désuète. Elle se fonde sur un système religieux jusqu'au moment où l'on peut annuler la religion de la vie politique. Il faut moderniser cette Constitution afin qu'elle protège tout le peuple libanais, sans distinction de religion. Un Liban neutre est une utopie: il appartient au monde arabe, mais se classe parmi les non-alignés. La Syrie peut aider à la pacification et seule une conférence nationale peut constituer un début de solution.

M. Elie SALEM, chef de cabinet du président Gemayel

118. L'erreur a été de permettre aux forces armées de l'OLP de s'installer au Liban. Par ailleurs, il faut bien constater que les Libanais sont d'abord des commerçants et ensuite seulement des citoyens. Seuls les Syriens sont à même d'aider et presque d'obliger les Libanais à restaurer une unité. Aucune autre communauté ne voudra d'un président chiite par crainte d'une radicalisation religieuse extrémiste.

Cheik Shabi TOFAILI, hezbollah

119. Nous sommes libanais et musulmans, nous sommes chez nous au Liban et les autres sont venus nous agresser. Le peuple musulman en Palestine a beaucoup souffert et il doit être maintenu dans sa lutte contre

l'occupant. Nous estimons qu'il y a une conspiration contre nous, menée par Israël et les impérialistes. Nous savons qu'Israël ne veut pas cohabiter avec ses voisins, contrairement à ce qu'il prétend.

Les otages ne nous concernent pas. Les Français le savent. Nos relations avec la Syrie sont très bonnes.

La paix au Liban doit être choisie et décidée par les Libanais.

Nous estimons la neutralité de l'Europe, de certains de ses Etats face à la question libanaise de qualité négative, de nature "abstentionniste", alors que la vraie neutralité est un devoir humanitaire.

Point n°3 de la Note du Conseil supérieur grec-catholique approuvée en réunion plénière à Raboue le 5 août 1985 et signée par le patriarche Maximos V HAKIM, président du Conseil supérieur grec-catholique

120. "La communauté grecque-catholique ne saurait accepter l'exclusion de ses représentants des rencontres nationales de réconciliation, comme cela fut le cas lors des "Conférences" de Genève (1983) et de Lausanne (1984). Solidaire en cela, d'autres communautés qui ont fait l'objet de la même exclusion, notamment la communauté grecque-orthodoxe, elle ne se considère pas tenue par tout arrangement négocié en son absence. Cette exclusion n'est guère de nature à favoriser la réconciliation nationale ; comment celle-ci peut-elle être atteinte si l'on s'obstine à ignorer ceux-là mêmes qui n'ont pas cessé d'oeuvrer à sa réalisation ?"

h. Divers autres entretiens

Un représentant du CICR au Moyen-Orient

121. Les Etats européens, s'ils ne veulent pas entreprendre une action politique, devraient au moins inciter les belligérants à appliquer l'article 1 (de la Convention de Genève) sur les conditions humanitaires minimales.

En contrôlant le Sud-Liban, Israël contrôle aussi le trafic maritime, ce qui explique que l'activité du port de Tyr ait diminué de 80%. Le compositionnement de l'armée israélienne n'est pas toujours irréprochable et il est important d'amorçer le processus de paix.

Le CICR dispose d'une grande mobilité d'action, mais la situation dans la bande de Gaza est grave. Démographie galopante, chômage élevé parce qu'Israël empêche l'écoulement de la production fruitière de Gaza sont des facteurs de désespoir, terreau parfait pour la montée de l'intégrisme ou du terrorisme.

Un délégué de l'UNRWA

122. Les Palestiniens sont divisés en trois tendances : ceux qui veulent l'indépendance, ceux qui approuvent la solution jordanienne, ceux qui acceptent l'autorité d'Israël mais dans le cadre d'une solution fédéraliste.

Les jeunes Palestiniens de 18 ans, nés dans les camps, n'ont rien connu d'autre que l'occupation et se radicalisent. L'UNRWA qui est financé par des fonds et donations annuels existe depuis 37 ans et s'occupe d'éducation (100 écoles), d'assistance sociale, d'enregistrement des réfugiés, de formation professionnelle et s'occupe d'environ 350.000 réfugiés. Ayant préservé son indépendance, l'UNRWA entretient de bonnes relations avec les autorités israéliennes.

Israël réagissant toujours très énergiquement à chaque incident, l'UNRWA s'efforce de plaider la modération, mais rencontre parfois des difficultés dans ses camps, car il y a des agitateurs. Les Palestiniens sont de plus en plus pessimistes parce qu'ils réalisent que leur problème n'est pas le plus important aux yeux de leurs alliés arabes.

M. ABDELRAHMAN BOURAOUI, secrétaire général de l'Union interparlementaire arabe à Damas

123. La cause palestinienne, issue d'une injustice, constitue un grave danger, que l'on pourrait écarter en prenant pour cadre de règlement le plan de Fez, actuellement rejeté par Israël et les USA. L'accord de Camp David, lui, est inacceptable pour les autres partenaires arabes.

Quant au Liban, il est essentiel que toutes les armées étrangères évacuent réellement le territoire, mais les efforts médiateurs de la Syrie sont appréciés de l'Union. L'Europe doit participer à la reconstruction du Liban et doit prendre une initiative politique indépendante de celle des USA. Elle ne doit en tout cas accepter de servir d'intermédiaire des USA et ceci toujours en faveur d'Israël.

Brigadier ABDEL RAZZAK EL-YEHYA du bureau de l'OLP à Amman

124. L'OLP ne représente pas le 100 % des palestiniens mais notre mouvement représente le courant majoritaire. Le processus de paix, s'il s'engage, dépendra largement du sérieux des partenaires israéliens et américains ; d'une mise sur pied rapide de la séance préparatoire (interview de juillet 1975) ; de la solidité du mouvement jordanien ; de l'appui arabe à la solution jordano-palestinienne.

Il n'est pas possible de séparer la solution libanaise de la solution palestinienne. Et il sera impossible de régler le problème libanais sans avoir réglé d'abord la question palestinienne.

Un maire de CISJORDANIE

125. Les chances de faire la paix sont extrêmement minces. Nous sommes ignorés des Américains comme des Européens. Le désespoir pousse les gens à l'extrémisme, parfois jusqu'au terrorisme. Nous n'attendons pas d'argent des Israéliens, nous n'attendons pas de solution politique pour le moment. Mais nous vous demandons de nous aider à construire une économie plus forte, pour que notre population puisse vivre et rester sur son territoire. Le plus grand danger est que les jeunes n'ont pratiquement plus d'espoir. Même s'ils étudient, ils n'ont pas d'avenir.

M. Khaled FAHOUM, ex-président du Conseil national palestinien

126. M. Fahoum estime que le problème du Moyen-Orient se réduit au problème palestinien. Or, les Palestiniens ont absolument besoin d'un Etat qui ne peut exister que sur ses propres territoires, et non sur les territoires d'autrui (Jordanie).

M. Fahoum rejette toute solution séparée, telle que celle qu'Arafat et le Roi Hussein tentent d'instaurer avec Israël. Tous les pays doivent participer à une solution globale. Il faut donc tenir une conférence internationale avec la participation des deux superpuissances et sous la supervision de l'ONU. L'Europe pourrait jouer un rôle important au sein de cette conférence.

Le temps qui passe ne favorise par les Palestiniens. En effet, il a relevé qu'Israël avait déjà créé quelque 160 colonies sur la rive ouest et d'autres à Gaza, dont il est quasi impossible de les déloger actuellement.

A propos de la résolution 242, M. Fahoum a relevé qu'elle parlait de tous les pays concernés, mais qu'il n'y était pas fait mention des Palestiniens. Il est donc impossible à ces derniers d'en faire cas.

Il existe huit organisations palestiniennes. M. Fahoum, qui ne fait partie d'aucune d'entre elles, estime que les Palestiniens n'aspirent qu'à une paix définitive et durable. Il estime qu'Arafat a adopté une politique contraire aux résolutions du CNP.

CONCLUSIONS

127. Les Libanais des quatre communautés influentes, chiite, chrétienne, druze, sunnite, sont eux-mêmes convaincus que la paix ne peut leur tomber ni du ciel ni leur être imposée par une puissance extérieure quelle qu'elle soit. La paix au Liban sera voulue par les Libanais et elle implique en premier lieu un cessez-le-feu complet, durable, pour permettre ensuite à chacune de ces parties de jeter ensemble les bases de l'Etat libanais nouveau. Les responsables libanais sont conscients qu'une paix relativement stable est la prémisses indispensable à la restructuration constitutionnelle, politique, économique du Liban. Car chacun sait, au Liban comme ailleurs, que ce pays ne peut plus exister sur les bases qui l'ont régi jusque dans les années 1970. Mais avant de pouvoir entamer ces négociations sur le Liban du futur, qui doivent supprimer la notion de majorité et d'emprise d'un des quatre grands courants idéologiques sur les autres, au profit d'un équilibre laissant à chacun d'eux suffisamment de responsabilité politique, économique et morale pour apporter au pays le meilleur des moyens de chacun et pour respecter une pluralité vivante, il faut, d'abord, arriver à la paix. Et si l'on n'arrive pas à cette paix, le Liban n'existera tout simplement plus : cette perception de l'émiettement libanais par les Libanais eux-mêmes est récente, et c'est actuellement cette crainte qui est le plus fort moteur en faveur d'un réel processus de paix.

128. Pourquoi attendent-ils tant de l'Europe ? L'extrémisme, voire le fanatisme religieux pro-iranien leur a ouvert les yeux sur ce type de société que leur évolution propre ne leur permet plus d'accepter, contre laquelle même ils ne peuvent que se révolter. Le protectionnisme envahissant d'Israël ne peut davantage leur convenir, pas plus que le Liban ne peut accepter de devenir la nouvelle patrie définitive des Palestiniens.

Les deux grandes puissances URSS-USA ne peuvent envisager le territoire libanais que comme une case du vaste échiquier mondial stratégique. Les seuls qui peuvent aider réellement le Liban sont donc les Européens pour des raisons culturelles, économiques ... et politiques. L'Europe avec un Liban restauré est plus forte que sans !

129. Comment l'Europe pourrait-elle être efficace dans ce processus de paix au Liban alors que d'autres s'y sont cassés les dents ? Parce qu'elle a toujours eu des contacts affectifs étroits avec ce pays incontestablement arabe, mais aussi un peu occidental de par la religion chrétienne, de par les liens culturels qui ont existé de tous temps entre le Liban et l'Europe. (1)

130. Outre la prise de conscience par les Libanais de devoir s'entendre ou de disparaître définitivement de la carte du monde, l'Europe peut compter sur le rôle de la Syrie : même si son pacifisme est parfois musclé, il limite un génocide libanais. La Syrie est, en effet, intéressée à plusieurs titres à la pérennité d'un état libanais : c'est tout d'abord un pays frère qui, s'il parvient à se stabiliser, la protège de certains incontrôlables excès, notamment de la montée du fanatisme et du terrorisme. A l'inverse, le Liban éparpillé menacerait grandement la Syrie de déstabilisation. Economiquement, le Liban constitue encore le meilleur marché potentiel pour la Syrie. Et enfin, toujours pour la Syrie, le Liban, c'est aussi la porte vers l'Europe : or, la Syrie manifeste une volonté de dialogue avec l'Europe qui peut surprendre, mais qui me paraît néanmoins sincère : le sens de la mesure européenne devient apprécié chez tous ceux qui sont menacés directement ou indirectement par les fanatismes ou les extrémismes. Et l'on peut dire que notre écoute dans les autres pays arabes (Egypte, Jordanie, etc.) procède de la même appréciation. L'Europe peut tisser de l'un à l'autre des modérés les liens nécessaires, quitte à rouvrir une porte qui claque sous le courant d'un événement tragique qui, dans ce conflit, n'a pas toujours été maîtrisé par les dirigeants.

131. Dans la recherche d'une solution de paix au Liban, qui survienne aussi rapidement que possible (ce qui ne sera pas facile, même si les bases d'un accord existent déjà), l'Europe peut donc compter sur une bonne volonté certaine de la Syrie, mais elle doit lui demander des garanties selon lesquelles la médiation syrienne ne dérape pas dans le sens d'une annexion effective du Liban : une grande Syrie n'est pas identique, pour l'Europe, à l'existence d'un Liban et d'une Syrie côte-à-côte.

132. Une paix durable au Liban est-elle possible sans régler définitivement tout le problème du Moyen-Orient, et notamment la question palestinienne ? Les avis sont partagés. En fait, les deux processus sont absolument complémentaires, et l'idéal serait de pouvoir mener les négociations en même temps sur les deux fronts ! Mais comme le dialogue relatif à la question palestinienne est passablement grippé et que les intérêts stratégiques et économiques sont encore plus complexes à régler que dans la seule question libanaise, on peut toujours tenter de commencer à rendre effective la paix au Liban, ce qui n'exclut pas de penser qu'à long terme, cette paix ne pourra être maintenue que lorsque les Palestiniens seront satisfaits de leur sort. Nous allons même plus loin : le maintien de camps palestiniens au Sud-Liban représente un facteur déstabilisant pour une paix fragile devant permettre à un pays de se reconstruire plus fondamentalement que ne durent le faire certaines autres nations impliquées dans des conflits.

(1) Voir en annexe, deux résolutions adoptées récemment par le Parlement européen.

133. Les quelques contacts que j'ai eus avec tous les partenaires du drame libanais ont suscité un espoir. Or, l'un des aspects les plus positifs d'un apport européen est précisément de maintenir cette flamme d'espoir, menacée par de multiples vents. L'un des moyens est de nous tenir constamment informés de ce qui se passe au Liban et au Moyen-Orient, de savoir en tout instant comment chaque partenaire a enregistré les derniers événements, ce que ces drames, ces tentatives, ces échecs ou les lueurs changent dans leur philosophie ou ce qui y est permanent. Se tenir informé au jour le jour, c'est montrer que l'Europe croit à l'existence du Liban, d'autant plus si elle parvient à évoquer le maintien du Liban avec des pays arabes voisins partisans d'une solution modérée : la mission préliminaire montre qu'il n'est pas impossible de parvenir à un soutien à la fois européen et arabe de ce maintien de l'Etat libanais.

134. L'Europe peut aussi jouer un rôle important auprès du peuple des Libanais, en reconnaissant leur appartenance à un Etat, quelle que soit la confession ou l'idéologie de chacun d'entre eux. Si l'Europe montre qu'elle croit au futur du Liban, elle redonnera confiance aux Libanais eux-mêmes, dont certains renonceront peut-être à se réfugier partout à travers le monde. De telles émigrations (une "diaspora") sont compréhensibles en cas de guerre civile, mais le phénomène qui ne tarit pas contribue à vider chaque jour un peu plus ce pays de ses forces vives, ce qui recule d'autant dans le temps les moyens pour lui de se relever de son drame.

135. Il est urgent par ailleurs aussi de redonner confiance aux jeunes Libanais en soutenant et finançant notamment des possibilités de formation technique correspondant au niveau atteint dans les pays développés. Or, le niveau culturel des jeunes a terriblement souffert des années de guerre civile, non seulement parce qu'ils se battent, mais parce que toute structure scolaire est devenue évanescence. L'aide humanitaire va dans le même sens : être présent sur place, avec des missions Croix-Rouge, ONU ou par d'autres interventions encore plus efficaces et engagées, c'est tout simplement montrer que l'on n'abandonne pas, que l'on continue à croire au futur du Liban.

136. Une autre tâche que l'Europe pourrait tenter d'entreprendre avec l'aide des Etats-Unis, c'est de faire comprendre à Israël qu'il doit définitivement quitter le Sud-Liban, et que ce retrait total et définitif ne compromet nullement la paix d'Israël. L'Europe dispose ici à nouveau du bénéfice de l'indépendance de jugement. Ce sera une tâche diplomatique très délicate, mais qui garantirait le recouvrement de la quasi-totalité ou de la totalité du territoire libanais d'avant le conflit : il est évident que la taille d'un pays peut jouer un rôle dans son poids spécifique vis-à-vis de ses voisins.

137. Je n'ai tracé ici qu'à grands traits ce que l'Europe peut faire, mais à mon avis elle doit le faire. Comprendre à la perfection tous les mécanismes qui régissent cette délicate affaire, et dont les rouages peuvent changer de rythme à tout instant, est un des devoirs qui nous incombent. Puisse ce rapport y avoir modestement contribué.

*

*

*

En dehors des entretiens qui figurent dans le présent rapport, j'ai également rencontré près d'une cinquantaine de personnalités des différents pays concernés par le problème palestinien.

Pour diverses raisons, tout spécialement de discrétion et de sécurité envers ces interlocuteurs, je ne peux en faire état ici. Les divers gouvernements intéressés ont été renseignés, en particulier ceux qui ont encore des otages au Liban.

ANNEXES

RESOLUTION

sur la situation politique au Proche-Orient
adoptée par le Parlement européen le 20 février 1986

Le Parlement européen,

- rappelant ses prises de position antérieures sur la situation au Proche-Orient,
- considérant sa résolution du 14 septembre 1983 sur la situation au Proche-Orient (1),
- vu les propositions de résolution suivantes:
 - proposition de résolution de M^{me} Dury sur les raids israéliens au Sud-Liban (doc. B2-199/85),
 - proposition de résolution de M. Lomas et autres sur les massacres du Sud-Liban (doc. B2-243/85)
 - proposition de résolution de M^{me} Lizin sur la situation libanaise (doc. B2-624/85),
 - proposition de résolution de M. Mallet sur la Communauté européenne et la situation au Liban (doc. B2-938/85),
 - proposition de résolution de M. Piquet et autres sur la situation dans les territoires occupés par Israël (doc. B2-970/85),
 - proposition de résolution de MM. Mallet et Debatisse au nom du groupe PPE, sur la Communauté européenne et la situation au Liban (doc. B2-1037/85),
 - proposition de résolution de M. Mallet et autres, au nom du groupe PPE, sur le sort des otages soviétiques détenus au Liban (doc. B2-1039/85),
- vu le rapport de la commission politique (doc. A2-211/85);

- A. réaffirmant son attachement à la recherche d'une paix globale, juste et durable au Proche-Orient;
- B. convaincu qu'un règlement durable doit nécessairement résoudre le problème palestinien sous tous ses aspects;
- C. notant avec intérêt toutes les initiatives lancées en vue d'une solution pacifique du conflit au Proche-Orient;
- D. considérant que les efforts en cours des parties au conflit doivent être encouragés;

1. réaffirme que tout règlement négocié doit:

- a) être fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité,
- b) respecter le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, ainsi que le droit des Palestiniens à l'autodétermination avec tout ce que cela implique;

2. considère que l'accord jordano-palestinien du 11 février 1985 ainsi que le soutien que le Président Moubarak y a apporté, le plan présenté devant les Nations Unies le 27 septembre 1985 par le Roi Hussein ainsi que la réponse que M. Shimon Peres y a faite en présentant également un plan devant les Nations Unies le 22 octobre 1985, ont constitué un pas dans la bonne direction en vue d'une solution pacifique du conflit; que cette démarche devrait être poursuivie malgré les difficultés auxquelles elle se heurte;

* J.C. N° C 42 du 21.2.1983 p.11

3. se déclare disposé à soutenir toute recherche d'un cadre international approprié qui aurait l'agrément de toutes les parties concernées par le conflit, et qui faciliterait l'ouverture de la négociation directe entre les parties au conflit;
4. considère à cet égard qu'il sera utile que les ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique soutiennent la proposition de créer un groupe de contact entre les parties concernées en vue de rapprocher leurs points de vue;
5. rappelle le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies, et en particulier de ses cinq membres permanents, en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale;
6. considère que, pour remplir pleinement ce rôle, il serait souhaitable que tous les membres permanents du Conseil de sécurité entretiennent des relations diplomatiques avec Israël comme avec toutes les parties au conflit;
7. estime que l'instauration d'un climat de confiance est indispensable à la négociation et que, pour y parvenir:
 - a) toutes les parties en cause doivent renoncer à la force et à la menace, de son usage, cette renonciation étant un élément fondamental pour parvenir à une solution globale du conflit au Proche-Orient,
 - b) Israël, puissance occupante, doit
 - respecter la quatrième convention de Genève du 12 août 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre,
 - respecter les droits élémentaires des populations des territoires occupés, en particulier leur droit à la liberté de mouvement, d'éducation et au développement économique,
 - s'abstenir de toute mesure unilatérale qui aurait pour but de modifier le caractère physique, la composition démographique et la structure juridique des territoires qu'il occupe depuis 1967, dont les hauteurs du Golan Syrien,
 - c) L'organisation de Libération de la Palestine, qui devra être associée à la négociation, doit s'engager clairement en faveur d'une solution pacifique du conflit;
8. condamne fermement tous les actes de terrorisme, où qu'ils soient perpétrés et quels qu'en soient les responsables: individus, groupes ou Etats;
9. considère que, pour que le règlement global de paix soit durable, toutes les parties concernées (Israël, l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, le Liban, les Palestiniens) devront participer à la négociation, étant entendu qu'il appartient aux Palestiniens eux-mêmes de choisir leurs représentants;
10. réaffirme:
 - sa profonde préoccupation à l'égard de la situation au Liban et souhaite le retour à la paix civile au Liban: Etat souverain dans lequel doivent coexister les différentes communautés qui y vivent;
 - la nécessité de respecter strictement, dans le cadre d'un règlement global, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;
11. invite le Conseil européen et les ministres des Affaires étrangères à prendre en considération cette résolution, et à examiner les moyens de la mettre en œuvre, dans le cadre de la Coopération politique européenne;
12. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique, aux gouvernements des Douze et au Secrétaire général des Nations Unies.

RESOLUTION

sur la situation au Liban

adoptée par le Parlement européen le 13 mars 1986

Le Parlement européen,

- A. considérant la dégradation continue de la dramatique situation du Liban,
- B. considérant la vague de terrorisme qui continue à prendre pour cible les démocraties occidentales,
- C. considérant l'enlèvement, le 8 mars 1986 à Beyrouth, de MM. Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornea et Jean-Louis Neumann, membres de l'équipe de télévision d'Antenne 2;
 1. renouvelle ses condamnations de tout acte de terrorisme, notamment les attentats et les prises d'otages et sa demande de libération des otages;
 2. exhorte le Conseil à agir auprès des gouvernements concernés, pour maintenir une forte pression diplomatique;
 3. souligne que la lutte contre le terrorisme appelle de la part des gouvernements des Etats membres une fermeté et une détermination implacables;
 4. réaffirme la nécessité de coordonner l'action des Etats membres pour lutter contre ce fléau;
 5. insiste pour que des mesures efficaces soient rapidement instaurées et effectivement appliquées dans tous les Etats membres pour que les terroristes ne puissent plus bénéficier du droit d'asile politique;
 6. renouvelle enfin sa demande en faveur de la ratification des Conventions européennes pour la répression du terrorisme;
 7. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la coopération politique.

1986. 7. 11 [1986. 7. 11]

CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE

11 juillet 1986
FDOC5601.P
[Gref.Pol]

Doc. 5601

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

R A P P O R T

sur la réponse européenne au terrorisme international (1)

(Rapporteur : M. AMADEI)

I. PROJET DE RESOLUTION

présenté par la Commission des questions politiques (2)

L'Assemblée,

1. Rappelant les positions qu'elle a exprimées sur la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe, en particulier sa Recommandation 1024 (1986), relative à la réponse européenne au terrorisme international ;
2. Renouvelant sa condamnation sans réserve du terrorisme qui nie les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, et réitérant sa conviction que la réponse des démocraties européennes au terrorisme doit se fonder sur le respect des principes consacrés dans leurs Constitutions dans la Convention européenne des droits de l'homme et par le droit international ;

(1) Voir Recommandation 1024 (1986).

(2) Adopté à l'unanimité par la Commission, le 30 juin 1986.
Membres de la Commission : MM. Baumel (Président), Steiner
van den Bergh (Vice-Présidents), Alegre (Remplaçant :
Mme Albuquerque), Alemyr, Amadei, de Azevedo, Sir Frederic Bennett,
MM. Berrier, Bianco, Björck, Budtz, Butty, Caro, Carro, Celikbas,
Dejardin, Dupont, Ertl, Flanagan, Hardy (Remplaçant : Edwards), Hengel,
Hesele, Hill, Inan, Kindle, Kristjansson, de Kwaadsteniet, Lied,
Lyssarides, Markopoulos, Martinez, Micallef, Noerens (Remplaçant :
de Bondt), Papadogonas, Reddemann, Schulte, Vecchiatti (Remplaçant :
Cifarelli).

N.B. Les noms des membres qui ont pris part au vote sont soulignés.

Secrétaires de la Commission : MM. Massie et Palmieri.

3. Regrettant la lenteur que mettent les Etats européens à réagir multilatéralement à la menace terroriste, et l'absence à ce jour d'un ensemble cohérent et contraignant de mesures coordonnées adoptées d'un commun accord ;

4. Convaincue que les Etats qui soutiennent de façon directe ou indirecte le terrorisme - Libye, Syrie, Iran en particulier - doivent être isolés politiquement et moralement dans toutes les enceintes internationales ;

5. Accueillant favorablement, comme un premier pas dans la bonne direction, les mesures indiquées dans la Déclaration sur le terrorisme international adoptées à Tokyo le 5 mai 1986 par les chefs d'Etat et de gouvernement des sept grandes démocraties et par les représentants de la Communauté européenne ;

6. Convaincue que le Conseil de l'Europe a vocation, du fait de son extension géographique, de sa composition et de son fondement démocratique, à définir et à coordonner l'action européenne contre le terrorisme international ;

7. Se félicitant de la décision du Comité des Ministres de convoquer les 4-5 novembre 1986 une Conférence européenne des Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme,

8. Invite les Etats membres du Conseil de l'Europe :

(a) à prendre en commun, à l'encontre de tout Etat qu'ils reconnaissent comme responsable de l'aide directe ou indirecte au terrorisme, des sanctions politiques et économiques qui comporteraient notamment :

- (i) des mesures diplomatiques contre le gouvernement de cet Etat, en réduisant et si nécessaire en rompant les relations diplomatiques ;
- (ii) la cessation des vols internationaux en direction et en provenance de ce pays ;
- (iii) la cessation du commerce de matériel militaire ;
- (iv) la cessation de toute formation de personnel militaire ;
- (v) l'arrêt des investissements ;
- (vi) le cas échéant, la cessation progressive des achats de matières premières et de produits énergétiques ;

(b) à réexaminer et à réduire le commerce des armes vers certains pays de l'Afrique et du Proche et Moyen-Orient, régions où les groupes terroristes et les gouvernements qui les soutiennent se procurent leurs moyens d'action ;

9. Invite instamment les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la Convention européenne pour la répression du terrorisme, et leur demande en attendant cette nécessaire ratification de coopérer le plus efficacement possible avec les autres Etats membres dans la lutte contre le terrorisme ;

10. Invite la Conférence européenne des Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme à envisager :

(a) la création, dans le cadre du Conseil de l'Europe, par le biais d'un accord partiel, d'un groupe de coopération pour la lutte contre le terrorisme, composé des ministres qui, dans les gouvernements nationaux, exercent des fonctions dans ce domaine, et qui serait ouvert à d'autres Etats démocratiques européens et extra-européens ;

(b) l'élaboration de critères visant à définir l'attitude des Etats membres du Conseil de l'Europe à l'égard des Etats qui abusent des immunités diplomatiques pour se rendre responsables, sous une forme quelconque, d'actes terroristes ;

(c) l'élaboration, en concertation avec les professionnels intéressés, d'un code de déontologie de la presse et des médias, afin de définir leur rôle et leurs responsabilités dans la défense de la démocratie contre le terrorisme ;

(d) la création, dans le cadre du Conseil de l'Europe, d'un Centre d'étude et de documentation pour la prévention et la répression du terrorisme, disposant de l'appui gouvernemental et parlementaire le plus large, et de la contribution d'organisations non gouvernementales.

EXPOSE DES MOTIFS

par M. Amadei

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
A. INTRODUCTION	1 - 14
B. ETAT DU PHENOMENE DU TERRORISME DANS LES ETATS MEMBRES	
Classification des mouvements terroristes : considérations générales	15 - 17
- le terrorisme idéologique	18 - 22
- le terrorisme micronationaliste	23 - 26
- le terrorisme international	27 - 34
C. COOPERATION ANTITERRORISTE EN EUROPE	
- Conseil de l'Europe	35 - 39
- Communautés européennes	40 - 43
En particulier : concertation des Douze face à la crise en Méditerranée entre USA et Libye	44 - 49
- Sommet des pays industrialisés	50
- U.E.O.	51 - 53
- Autres instances internationales	54 - 56
D. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS	57 - 74

ANNEXEX

	<u>pages</u>
I Etat des signatures et des ratifications de la Convention européenne pour la répression du terrorisme	22
II Réserves apportées par plusieurs Etats à la Convention au moment de la ratification	23 - 26
III Réponses intérimaire du Comité des Ministres aux Recommandations de l'Assemblée concernant le terrorisme	27
IV Déclaration sur le terrorisme international du Sommet de Tokyo	28 - 29

A. INTRODUCTION

1. A sa session d'automne 1986, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sera appelée à se prononcer sur les problèmes du terrorisme. Le présent rapport s'insère dans le droit fil de la Recommandation 1024 (1986) adoptée en janvier dernier. Cette recommandation, qui abordait sous un angle nouveau la question, posait des principes généraux tout en soulignant la nécessité de les préciser et de les spécifier dans les meilleurs délais. Le titre de cette recommandation traduit un changement de perspective. Dans le passé l'intitulé des rapports sur le terrorisme était "la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe". Depuis la Recommandation 1024, il s'agit de "la réponse européenne au terrorisme international". Des mutations profondes correspondent en effet à certains aspects du phénomène du terrorisme que j'avais mentionnés dans l'exposé des motifs de la recommandation. J'avais souligné l'évidence et l'urgence toutes nouvelles du problème des liens internationaux du terrorisme. Dans la décennie précédente le terrorisme européen l'Europe avait été essentiellement endogène. Les liens internationaux qui pouvaient exister étaient secondaires. Le nouveau visage du terrorisme, tel qu'il s'est notamment dévoilé en décembre 1985 dans les attentats simultanés de Rome et de Vienne, a les traits d'un terrorisme exogène, appuyé de façon déterminante par certains Etats. Il convenait donc de se demander ce que les Etats démocratiques pouvaient et devaient faire pour contrer le soutien logistique, financier ou autre, dont bénéficient les organisations terroristes. La Recommandation 1024 a donc posé certains principes que je veux rappeler ici et que j'essaierai de développer en conclusion. Je voudrais auparavant retracer les étapes et rappeler les points de repère de la doctrine de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe concernant le terrorisme. Je crois que notre Assemblée peut être fière de son action incessante de stimulation et d'imagination dans ce domaine.

2. La Recommandation 852 (1979), adoptée le 30 janvier 1979 sur la base du rapport Tabone (Doc. 4258) marque le point de départ de l'action de l'Assemblée. La condamnation du terrorisme dans une société démocratique est très clairement exprimée au paragraphe 4. L'Assemblée se dit "persuadée que la violence à des fins politiques n'est pas justifiée dans une société démocratique disposant d'instruments juridiques qui permettent le changement, le progrès et le développement par la persuasion politique", et en déduit que "le terrorisme menace l'ordre constitutionnel et l'instabilité démocratique de l'état". Parmi les nombreuses demandes adressées au Comité des Ministres, deux en particulier gardent une brûlante actualité. Au paragraphe 15 (viii) le Comité des Ministres était invité à "engager les travaux nécessaires pour créer un espace juridique commun de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et empêcher que le territoire d'un Etat membre soit utilisé comme base pour la préparation d'activités terroristes dans un autre Etat membre". Au paragraphe 15 (x) l'Assemblée souhaitait que les Etats membres soient invités "à organiser des réunions périodiques des ministres de l'intérieur ou d'autres ministres responsables pour la sécurité publique, consacrées à des échanges de vues sur la coordination des politiques nationales contre le terrorisme".

3. Un an plus tard, en novembre 1980, notre Assemblée organisait "la Conférence sur la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe : tâches et problèmes" (Strasbourg, 12-14 novembre 1980). Cette conférence a donné une impulsion remarquable aux travaux de l'Assemblée. Le très haut niveau des contributions à cette conférence a permis à l'Assemblée, dans sa Recommandation 916, de clarifier sa doctrine et d'adresser au Comité des Ministres un ensemble de propositions cohérentes et équilibrées au Comité des Ministres. Il convient de rappeler notamment certaines définitions de la Recommandation 916. Le but des organisations terroristes "quelles que soient leurs relations et leur régime" est, selon le paragraphe 5, "de renverser et de détruire la démocratie et les institutions parlementaires, ainsi que de saboter le libre développement politique, économique et social que permet seul un régime démocratique".

4. La lutte contre le terrorisme doit s'inspirer du principe suivant défini au paragraphe 6 de ladite recommandation : "la démocratie ne peut réagir contre le terrorisme dans les pays membres avec efficacité et cohérence qu'en respectant les principes démocratiques et les droits et libertés fondamentaux dans le respect strict des lois constitutionnelles en vigueur dans les Etats membres, de la Convention européenne des droits de l'homme et du Statut du Conseil de l'Europe, et en s'appuyant sur un vaste consensus populaire, indispensable pour assurer la confiance des citoyens par des institutions démocratiques".

5. L'Assemblée recommandait au Comité des Ministres "de procéder à un échange de vues, en faisant éventuellement appel à des experts désignés par les gouvernements, sur les chances d'une ratification rapide de la Convention européenne pour la répression du terrorisme par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe." Elle manifestait ainsi son inquiétude face aux difficultés que rencontrait cette convention qui, pour être efficace, devait pouvoir s'appliquer dans les plus brefs délais dans un très grand nombre, sinon la totalité, des pays membres du Conseil de l'Europe.

6. En 1982, l'Assemblée adoptait la Recommandation 941 où elle constatait que "l'attaque du terrorisme contre les valeurs et les institutions de la démocratie parlementaire et pluraliste contre les droits de l'homme, loin de fléchir, s'étend à d'autres pays membres du Conseil de l'Europe, touche de nouveaux secteurs de la vie intérieure de nos sociétés et vise à altérer les relations entre les pays occidentaux" (paragraphe 3). Elle constatait en outre le développement des liens réciproques entre les divers courants terroristes tant à l'échelle nationale qu'à celle de l'Europe occidentale, ainsi que l'apparition de liens entre les organisations subversives de nos régions et les forces analogues d'autres régions et continents. Elle demandait une fois de plus au Comité des Ministres "de consacrer toute l'attention nécessaire au problème de l'entrée en vigueur de la Convention européenne pour la répression du terrorisme et donc de procéder à la vérification visée par la Recommandation 916 paragraphe 13 (a) des chances de ratification par tous les Etats membres" (paragraphe 9 (a)).

7. En 1983 l'Assemblée a adopté la Recommandation 963 relative aux moyens culturels et éducatifs de réduire la violence. L'Assemblée constatait notamment que le terrorisme est un facteur de déstabilisation culturelle majeur et qu'il risque de saper la confiance des citoyens dans les valeurs, les intérêts et les institutions qu'il prend pour cibles. En effet le terrorisme pourrait dans certaines conditions inciter les Etats à prendre des mesures (législatives, judiciaires ou administratives) de nature à polluer, voire dénaturer le caractère essentiel de la démocratie. C'est un risque grave face auquel nous devons d'affirmer notre conviction que la démocratie, tout en luttant contre le terrorisme, doit rester fidèle à elle-même.

8. En 1984 l'Assemblée a adopté la Recommandation 982 fondée sur un rapport que j'ai eu l'honneur de présenter. Le problème des liens internationaux du terrorisme apparaissait à nouveau. Au paragraphe 12, l'Assemblée se disait "préoccupée... de la facilité avec laquelle les personnes, les armes et les moyens financiers du terrorisme international traversent les frontières des Etats membres, ainsi que des nombreux indices d'autres complicités au delà des pays membres du Conseil de l'Europe". En ce qui concerne la Convention européenne pour la répression du terrorisme, l'Assemblée invitait le Comité des Ministres à "procéder d'urgence à un examen politique des chances de ratification... et au cas où cet examen se révélerait négatif, à entamer la recherche d'une solution juridique de rechange dans le but de parvenir à l'élaboration de mécanismes communs à tous les Etats membres en matière de coopération internationale contre le terrorisme" (paragraphe 16 iii. Il convient de souligner au passage que cette approche de l'Assemblée a été adoptée par la Commission Colombo qui, dans son rapport intérimaire, se prononce également en faveur de la recherche de solutions de rechange qui puissent recueillir l'adhésion de la totalité des Etats membres.

9. La Recommandation 1010 (1985) relative à la sécurité de l'aviation mérite d'être citée dans ce contexte. L'Assemblée y a en particulier rappelé que les Ministres européens de la justice ont récemment demandé "au Comité des Ministres de créer de toute urgence un organe ad hoc ouvert à tous les ministres chargés dans leur gouvernement de la lutte contre le terrorisme et de charger cet organe de mener une action concrète et sans relâche" (paragraphe 7). En outre le problème des liens internationaux, ainsi que l'attitude à adopter aux Etats qui appuient le terrorisme ont été posés au paragraphe 8 (iii), où l'Assemblée conviait le Comité des Ministres à inviter instamment les gouvernements des Etats membres "à renforcer la coopération internationale contre le terrorisme, et à envisager des mesures spéciales et/ou des sanctions - sans exclure le boycott - contre les pays dont les autorités se montrent complaisantes à l'égard des actes internationaux de terrorisme et de violation des conventions internationales sur la piraterie aérienne".

10. La Recommandation 1024 (1986) relative à la réponse européenne au terrorisme international a été adoptée à la suite d'une procédure d'urgence, motivée par les attentats simultanés commis le 27 décembre 1985 dans les aéroports de Rome et de Vienne. Dans cette recommandation l'Assemblée a le courage d'indiquer du doigt les Etats qui fournissent un appui important aux organisations terroristes. Le problème des liens internationaux du terrorisme y est donc au premier plan. Il convient de tenir présent à l'esprit le para.4 de cette recommandation dans lequel l'Assemblée note "avec préoccupation qu'il apparaît de plus en plus que les organisations terroristes reçoivent un soutien important, tout à la fois logistique, politique et financier, en particulier par le relais de certains Etats - la Syrie et l'Iran entre autres - en contradiction ouverte avec les obligations de leur appartenance à la communauté internationale".

11. Face à cette nouvelle situation, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres "de mettre sur pied d'urgence de nouvelles formes de coopération entre leurs autorités compétentes, notamment entre les polices et les services d'information." Elle indique également les buts que cette coopération doit poursuivre :

- démasquer et dénoncer publiquement les Etats qui aident sous une forme quelconque le terrorisme ;
- prévenir tout attentat par l'intensification des contrôles et la circulation des informations ;
- renforcer la répression pénale des responsables d'actes de terrorisme.

12. D'autre part l'Assemblée souligne l'importance pour les Etats membres du Conseil de l'Europe de soulever le problème dans les institutions internationales appropriées (Nations Unies et CSCE notamment), ainsi que l'importance d'un "dialogue Euro-arabe approfondi". Le but de cette action internationale doit être de permettre "la participation du plus grand nombre d'Etats possible à la lutte contre le terrorisme", ainsi que "l'isolement politique et économique et la condamnation morale des Etats qui soutiennent le terrorisme". L'Assemblée invite également le Comité des Ministres à se saisir du problème des mesures de dissuasion et de rétorsion diplomatique, politique et économique qui s'imposent à l'encontre des Etats reconnus responsables de l'aide directe ou indirecte au terrorisme.

13. L'objet et le but du présent rapport sont indiqués clairement au paragraphe 8 de la Recommandation 1024. En effet l'Assemblée y décide "d'examiner de façon approfondie... l'action du Conseil de l'Europe pour améliorer la coopération entre les Etats membres dans l'esprit de la présente recommandation". Il est donc dans mon intention de m'occuper de façon aussi pragmatique et réaliste que possible des initiatives concrètes que notre organisation peut prendre dans ce sens. Pour ce faire, j'essaierai d'apprécier dans ce rapport deux éléments de la situation, à savoir d'une part l'évolution du phénomène terroriste dans les pays membres dans le passé le plus récent et, de l'autre, la réponse donnée au terrorisme tant au niveau national qu'au niveau de la coopération multilatérale au sein du Conseil de l'Europe, sans négliger pour autant d'autres enceintes multilatérales telles que la Communauté européenne et les Nations Unies.

14. Mais je voudrais tout d'abord souligner une fois encore que le Conseil de l'Europe est à mon avis particulièrement qualifié pour établir une coopération multilatérale efficace contre le terrorisme. Notre organisation a beaucoup oeuvré dans cette matière, mais les progrès décisifs se font attendre. Dans un proche avenir, l'utilité et la vitalité du Conseil de l'Europe se jugeront notamment sur sa capacité à réagir dans les faits à cette menace.

B. ETAT DU PHENOMENE DU TERRORISME DANS LES ETATS MEMBRES

15. C'est la troisième fois que j'ai l'honneur de présenter un rapport sur le terrorisme. La première fois en 1984, j'ai constaté d'emblée, en essayant de dresser un bilan du phénomène terroriste dans les Etats membres, qu'il n'avait pas connu de répit et que sa virulence s'était même accrue. Du bilan que j'ai présenté en janvier de cette année il est ressorti que 1985 a été une année particulièrement sanglante. Le rapport sur la situation internationale pour 1985/86 de l'Institut d'études stratégiques de Londres, rendu public le 13 mai 1986, confirme l'alarmante extension du terrorisme. Dans mon rapport, je suis donc une fois encore obligé de mettre l'accent sur cette poussée. Le rapport de l'Institut de Londres fait mention pour 1985 de 812 attentats dans le monde entier contre les 600 de l'année précédente. Le nombre de morts avoisine le millier. Il dépasse même le nombre de victimes record de 1983 qui était de 652. Je remarque au passage que l'Institut d'études stratégiques affirme dans son rapport que toute possibilité de vaincre le terrorisme dépend étroitement de la coopération internationale. Les chiffres cités par le rapport de l'Institut se réfèrent à l'ensemble de la planète. Quant à l'Europe démocratique, c'est-à-dire aux pays membres du Conseil de l'Europe, nous savons qu'elle est l'une des principales cibles du terrorisme. Les statistiques fournies par des organismes américains, telle par exemple la "Rand Corporation" qui avait participé à notre Conférence de 1980, indique que l'Europe en 1983 et 1984 a été le théâtre majeur des commandos terroristes et qu'en 1985 elle a laissé ce triste privilège au Proche Orient, tout en demeurant en deuxième position. Les raisons pour lesquelles le terrorisme a choisi l'Europe comme cible de prédilection ne sont pas difficiles à établir. Ces raisons tiennent non seulement au type de cible que veut viser le terrorisme (la démocratie, le monde occidental, les liens entre les alliés occidentaux), mais également aux différentes facilités qu'offrent aux organisations terroristes les caractéristiques propres à l'Europe démocratique. En effet en Europe les frontières sont poreuses ; la coopération entre les polices et les gouvernements chancelantes ; les moyens de communication et de fuite nombreux. A ces éléments il faut ajouter le fait qu'une démocratie, de par sa nature, est moins armée qu'un gouvernement totalitaire, qui lui ne s'embarrasse pas du choix des méthodes, pour répliquer au terrorisme. De plus la profusion de mass media indépendants, concentrés en Europe, constitue un appât ultérieur pour les buts politiques poursuivis par les terroristes.

16. Je n'ai pas l'intention de dresser ici une liste des attentats commis dans les derniers vingt quatre mois en Europe. Elle serait longue et fort ennuyeuse. J'essaierai plutôt de procéder à une classification des mouvements terroristes qui éclaire un peu cette redoutable nébuleuse qu'est le mouvement terroriste au niveau international. Il est possible, je crois, de distinguer dans nos Etats membres trois groupes différents de terrorisme. Le premier pourrait être défini comme "le terrorisme idéologique" ; le deuxième comme "le terrorisme micronationaliste" ; le troisième est habituellement désigné comme "le terrorisme international". Avant de passer brièvement en revue ces trois groupes de terrorismes il y a lieu de préciser que le problème des liens internationaux des mouvements terroristes et de l'aide que leur fournissent certains Etats se pose pour chacun des trois groupes. En ce qui concerne le troisième groupe, celui pour lequel l'appui extérieur acquiert une importance primaire, voire essentielle, il est vrai néanmoins que des indices et souvent des preuves de plus en plus nombreux mettent en lumière l'existence d'aides importantes à des groupes terroristes appartenant à la première ou à la deuxième de ces catégories. L'activité hostile de ces Etats tiers correspond ainsi à une guerre "par procuration" qu'il mènent contre nos états démocratiques.

17. On peut ranger dans le groupe du terrorisme idéologique la Fraction Armée Rouge en Allemagne, le GRAPO en Espagne, les Brigades Rouges en Italie, Action directe en France, les Cellules Communistes Combattantes en Belgique et d'autres formations mineures.

18. Le terrorisme idéologique - connu également comme "euro-terrorisme" - a connu des revers importants en Allemagne et en Italie. Aujourd'hui il possède toutefois un corps actif dans ces deux états, puisqu'il semble plus dangereux dans deux Etats qui, dans la première phase de l'euro-terrorisme, avaient été quelque peu épargnés, à savoir la France et la Belgique. Ces groupes maintiennent des liens étroits. Le 15 janvier 1986 Action directe, la Fraction Armée Rouge et les Cellules Communistes Combattantes (C.C.C.), font une déclaration commune dans laquelle ils annoncent leur fusion, présentée comme l'aboutissement d'un processus engagé durant plusieurs mois en vue de constituer une "guerilla communiste en Europe occidentale". Nous sommes donc confrontés aujourd'hui à une véritable stratégie internationale de ces groupes. Action directe a connu en 1984 un processus de radicalisation qui est allé de pair, paradoxalement, avec les échecs que lui a infligés la répression policière. L'offensive policière a accru la motivation politique des éléments restants du groupe Action directe et les a contraints à choisir des objectifs européens. Il suffit, pour apprécier ces nouveaux objectifs stratégiques, de regarder de près ses cibles : en janvier 1984 le siège de Panhard Levassor, fabricant d'auto-mitrailleuses ; en juillet l'Institut atlantique des affaires internationales "comme centre de réflexion de l'OTAN" (selon un texte du mouvement terroriste) ; en juillet encore le Centre de recherches et de constructions navales, annexe du Ministère de la défense ; en août l'Agence spatiale européenne ; en août toujours l'attentat manqué contre l'U.E.O. (qui aurait pu être très meurtrier, la charge de 3 kg de DNT n'ayant pas explosé) ; en octobre les établissements Marcel Dassault, etc. L'organisation choisit ses cibles en fonction de critères politiques qui - selon ses textes - coïncident avec le refus "de l'américanisation de l'Europe". Il s'agit là d'objectifs qui dépassent nettement le cadre de la France et qui acquièrent une dimension véritablement européenne, ainsi que le démontre la déclaration du 15 janvier dernier avec sa référence inquiétante à une "guerrilla communiste en Europe". En parlant d'Action directe il convient en tout cas de remarquer les liens étroits que ce groupe entretient avec le banditisme. Le phénomène s'apparente à celui des Brigades Rouges en Italie. Pour se financer ces groupe commettent des hold-up juteux et sanglants.

19. Les C.C.C. ont fait de la Belgique un pays de première ligne dans la lutte contre le terrorisme. Les attentats commis dans ce pays confirment la stratégie européenne du terrorisme idéologique. Ils visent principalement l'OTAN, les institutions qui lui sont associées et des sociétés multinationales. Il suffit de rappeler six attentats contre des oléoducs de l'OTAN revendiqués par les C.C.C., ainsi que l'attentat du 20 avril 1986 contre le Secrétariat international de l'Assemblée de l'OTAN. Ce dernier attentat a été revendiqué par un groupe inconnu (FRAP - Front révolutionnaire pour l'action prolétaire) dont on ne sait pas s'il s'agit d'une tentative de transformation des C.C.C. ou d'une nouvelle entité avec laquelle il faut commencer à compter.

20. La liste d'attentats commis dans les pays membres du Conseil de l'Europe contre des cibles "européennes" pourrait être très longue. Les attentats en question n'ont pas été commis seulement dans des pays quelque peu étrangers jusqu'à présent à l'action du terrorisme, tel le Portugal où un groupe s'intitulant "les forces populaires du 25 avril" a signé au moins 11 attentats, mais également dans des pays comme l'Allemagne, où le mouvement terroriste a été très affaibli par une répression efficace, grâce à une centrale de renseignements et à un arsenal juridique de premier ordre. En effet, dans ce pays, plus de 60 attentats ont été commis contre des installations des forces armées et du gouvernement depuis la mi-décembre 1984.

21. Les Brigades Rouges en Italie ont également traversé une crise d'identité qui a accompagné les revers subis par cette organisation grâce à l'efficacité de la lutte sans quartier qui a été menée par les autorités italiennes. La crise politique interne des Brigades Rouges est intervenue au début des années 80 lorsque des vagues d'arrestations laissaient les cadres du mouvement complètement désamparés. Un clivage est apparu entre deux lignes : celle des orthodoxes et celles des mouvementalistes. Les orthodoxes visent à privilégier le renforcement d'un parti armé de type léniniste, les mouvementalistes à cultiver les liens avec les masses, en s'insérant dans les luttes sociales et en exploitant les mouvements spontanés qui pourraient se créer dans le prolétariat. Il est clair que les orthodoxes s'adressent aux ouvriers, à savoir aux prolétaires au sens léniniste, alors que les seconds espèrent dans le soulèvement du prolétariat métropolitain formé de marginaux, de précaires et de ceux qui s'estiment exclus du corps social. Cette fracture verticale a contribué à l'affaiblissement des Brigades Rouges et explique en partie leur défaite. A l'heure actuelle l'aide mouvementaliste semble avoir pris le dessus. Le "retour au social" dont il est question dans la résolution stratégique d'octobre 1980 qui évoque l'ouverture au "prolétariat extra-légal" signifie, traduit dans un langage commun, l'ouverture à la criminalité de droit commun. Sur ce terrain aussi, le mouvement terroriste italien revêt les caractères propres à l'euro-terrorisme, que j'avais remarqués plus haut pour Action directe. Ce terrorisme, vaincu et isolé dans la société italienne, mais pas encore effacé, reste préoccupant par sa capacité de recruter des jeunes qui semblent se lancer dans la lutte armée comme s'ils participaient à une manifestation estudiantine. C'est là l'un des problèmes dont une étude pluridisciplinaire du terrorisme pourrait s'occuper sous l'angle du rôle de l'éducation et de la culture pour contrecarrer la menace terroriste.

22. Les mouvements que je viens de classer dans le terrorisme idéologique ne sont pas des mouvements importés, malgré l'aide qu'ils ont reçue et qu'ils continuent de recevoir des Etats tiers. Il s'agit en tout cas de mouvements endogènes, fruits d'une intoxication des esprits et d'une conception de la vie de la société qui est fondamentalement anti-démocratique. Dans nos démocraties, l'attitude de ces groupes terroristes prend un caractère fasciste - quoiqu'il s'inspire d'une idéologie contraire - en ce qu'elle caresse l'idée selon laquelle une élite restreinte est la seule à même de comprendre les véritables intérêts de la collectivité et de les imposer coûte que coûte aux masses. Les confessions d'anciens activistes italiens ont montré qu'il y avait à l'origine une aveugle pureté d'intention. Ces militants s'arrogeaient le droit de condamner à mort sans appel et de prononcer des sentences au nom d'un peuple qu'ils rejetait. Ce terrorisme fondé sur le mépris de la démocratie, n'a jamais gagné des sympathies dans nos sociétés.

23. Le deuxième groupe de mouvements terroristes est celui des micro-nationalistes. L'Espagne (région basque), la France (Corse), la Turquie (régions du sud-est) et le Royaume-Uni (Irlande du Nord) sont les pays membres les plus frappés. Ces mouvements micro-nationalistes, au demeurant très disparates, sont unis à la fois par certains caractères communs et par leur objectif ultime. Le caractère commun est représenté par le fait qu'ils luttent contre une démocratie, c'est-à-dire contre un état qui leur donne la liberté de s'exprimer. Prenons par exemple le cas de l'ETA basque. Le peuple basque a approuvé les statuts d'autonomie par le référendum de 1979 avec plus de 90 % de "oui", 5 % de "non" par rapport aux suffrages exprimés, l'approbation réunissant 88 % des inscrits malgré les abstentions. Deux parlements basques ont été successivement élus en 1980 et 1984. L'ETA a pris part à ces élections, à travers la formation politique Herri Batasuna, recueillant 16,3 % des suffrages au premier scrutin et 14,6 % au second contre 37,6 % et 42 % au parti nationaliste modéré. Il est clair que si le peuple basque voulait l'indépendance totale il pourrait élire une assemblée qui la réclamerait. Cependant seule une petite minorité du peuple basque adhère aux thèses de l'ETA. Or ce mouvement veut imposer, par le terrorisme, sa volonté minoritaire à l'ensemble du peuple basque et à l'Espagne toute entière. Des considérations analogues pourraient être faites pour l'Irlande du Nord où le parti qui soutient les terroristes, le Sinn Fein a obtenu environ 10 % des suffrages exprimés, à savoir un tiers des voix catholiques.

24. Le but poursuivi par ces mouvements micronationalistes n'est pas celui de venir à bout militairement des forces armées et de la police de leurs états respectifs. Leur but est celui de susciter dans l'opinion publique de ces états un mouvement de lassitude vis-à-vis d'une situation qui entraîne un coût en vies humaines et en énergie très élevé. Ils espèrent donc que ce mouvement d'opinion publique conduira un jour le pouvoir central à céder.

25. Ce terrorisme micronationaliste est également un phénomène endogène. Toutefois plusieurs de ces mouvements sont financés par des états tiers. Des preuves ont été produites qui dénoncent l'aide financière apportée par Khadafi à l'I.R.A. Par ailleurs, Khadafi, parlant à la radio libyenne, déclarait "nous appuyons les révolutionnaires d'Irlande qui s'opposent aux britanniques et qui sont motivés par le nationalisme et la religion ... La Libye ... maintient de forts liens avec les révolutionnaires de l'Irlande. Nous avons décidé de passer à l'offensive. Nous avons décidé de combattre les britanniques chez eux". Ces déclarations méritent d'être connues parce qu'elles énoncent sans ambiguïtés et sans problèmes de diplomatie le concept de "guerre par procuration" à laquelle je faisais allusion plus haut.

26. Dans le contexte du terrorisme micronationaliste il faut citer également une forme de terrorisme d'"importation" et notamment le terrorisme arménien qui a choisi l'Europe pour régler sur son sol des comptes entamés ailleurs. Ces mouvements ne prétendent pas modifier un régime politique et social, mais tout simplement frapper les intérêts d'un prétendu "ennemi historique". Un nombre trop élevé de diplomates turcs ont été les victimes de ce terrorisme odieux.

27. Le troisième groupe est celui que l'on peut appeler "terrorisme international". C'est le groupe le plus actif à l'heure actuelle et celui dont les actions ont fait émerger le problème des liens internationaux du terrorisme dans toute sa gravité et son importance. Ce terrorisme est "importé" par définition. Le terrorisme international est né en 1968 avec les détournements par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache de deux avions de la compagnie israélienne El Al. Il s'agissait du début d'un terrorisme qui visait surtout la publicité dans les médias mais qui était en réalité un substitut d'une guerre de guérilla que les Palestiniens n'étaient pas à même de gagner contre Israël sur son territoire. Au cours des années 70 de nombreuses organisations ont imité les Palestiniens du FPLP. L'attentat en 1972 aux Jeux Olympiques de Munich contre les athlètes israéliens, est peut-être l'épisode le plus spectaculaire de la décennie. Toutefois, c'est en 1985 que les attaques et les meurtres du terrorisme international se sont intensifiés à un rythme impressionnant.

28. Parmi tous les groupes palestiniens, celui d'Abou Nidal apparaît comme particulièrement actif. Même si l'on ignore à l'heure actuelle si Abou Nidal lui-même, le Palestinien dissident condamné à mort par Arafat lui-même, est encore en vie, son nom est devenu un symbole et une référence. Des organisations aux noms différents comme "Jour Noir" ou "Septembre noir" et "Organisation révolutionnaires des musulmans socialistes" semblent se rattacher plus ou moins directement au groupe d'Abou Nidal. Les structures de ce groupe apparaissent comme tentaculaires : elles s'étendent à toute la région du Proche-Orient, ainsi qu'à l'Europe. A ce groupe sont attribués les attentats parmi les plus sanglants commis en 1985, à savoir celui contre un café de Via Veneto à Rome qui a fait 38 blessés en septembre 1985 et les attaques simultanées des aéroports de Rome et de Vienne du 27 décembre 1985.

29. Trois autres organisations s'assignent comme but principal la libération des terroristes arrêtés, comme par exemple, les FARL. Plusieurs groupes opèrent en Egypte, parmi lesquels "Al takfir wal hegra" (qui signifie expiation et émigration) ; l'organisation de libération islamique", l'organisation secrète qui recrute ses adhérents parmi les étudiants et les intellectuels ; les "comités islamiques", bien implantés dans le monde étudiant, qui ont comme cible la minorité copte d'Egypte ; le groupe "Janoud Allah" (qui signifie : "soldats de Dieu") basé à Alexandrie et à Port Saïd.

30. Il serait très difficile d'être précis et ponctuel sur la base des renseignements limités dont on dispose. Mais l'on peut tracer quelques traits caractéristiques du terrorisme international. Il faut tout d'abord souligner clairement que ce terrorisme ne pourrait oeuvrer sans l'appui de certains Etats, à savoir la Libye, l'Iran, la Syrie et l'Irak. Sous le parapluie de ces Etats, 3.000 hommes sont engagés à plein temps dans la préparation et l'exécution d'actes terroristes. Il convient de noter en deuxième lieu que ce terrorisme exploite cyniquement les problèmes les plus graves du Proche Orient : la question palestinienne, le croissant intégrisme islamique, la crise économique. C'est surtout dans les rangs des musulmans intégristes qu'est recrutée la main d'oeuvre du terrorisme. Plusieurs observateurs sont aujourd'hui convaincus qu'il existe une sorte d'osmose entre terrorisme et intégrisme. Ceux qui utilisent ces forces sont en même temps farouchement opposés à toute tentative de paix dans la région du Proche Orient. Ils savent en effet que leur action destructrice n'est possible qu'à la condition que les plaies restent ouvertes et que les crises ne trouvent pas de solution. On peut à juste titre affirmer que celui qui oeuvre contre le terrorisme oeuvre en même temps pour la paix et réciproquement, que celui qui oeuvre pour la paix contribue à éliminer le terrorisme.

31. Quant aux aides que certains Etats fournissent au terrorisme, le cas de la Libye est le plus grave. On calcule qu'il y a en Libye plus de 7.000 volontaires initiés aux techniques du terrorisme. L'entraînement, destiné en premier lieu à des groupes palestiniens dissidents, tel le groupe d'Abou Nidal, s'est étendu à des organisations d'Europe occidentale se rattachant au premier ou au deuxième groupe considérés ci-dessus. Le Gouvernement américain a affirmé disposer des preuves de l'implication de la Libye dans le massacre des aéroports de Rome et de Vienne, ainsi que dans l'attentat perpétré en mars 1986 dans une discothèque de Berlin Ouest fréquentée par des militaires américains. Le rôle de l'Iran s'apparente à celui de la Libye. Les autorités de cet Etat semblent exploiter plus systématiquement l'intégrisme islamique. Un centre d'entraînemenmt est en place dans la ville de Qom. C'est cette "université du terrorisme" qui produit les fanatiques kamikazes tels que les conducteurs qui ont attaqué l'Ambassade des Etats-Unis et le quartier général des marines au Liban.

32. La Syrie joue un rôle à la fois plus complexe et plus discret. On sait en tout cas que le groupe d'Abou Nidal opère à partir de Damas et de la vallée de la Bekaa, au Liban. De nouvelles preuves de la complicité syrienne dans plusieurs attentats ont été exposées récemment par le Président Moubarak au Ministre italien de l'intérieur, M. Scalfaro, lors de sa visite officielle en Egypte (juin 1986). A côté du terrorisme parrainé par certains Etats il faut citer le terrorisme directement mené par l'Etat. C'est le cas du régime du Colonel Khadafi qui a eu recours à deux "armes" utilisées depuis 1979 et en contraste évident avec les principes du droit international. La première a consisté à mettre à sac les ambassades des gouvernements occidentaux dont l'action déplaisait au Gouvernement libyen ; la seconde visait à éliminer physiquement les opposants libyens à l'étranger. Il serait trop long d'établir une liste de ces actes ignobles. Il convient surtout de remarquer que les villes de Rome et de Londres ont été le théâtre de la suppression d'opposants politiques.

33. Dans l'un et l'autre cas (terrorisme parrainé par l'Etat et terrorisme d'Etat), l'implication directe de diplomates libyens (et parfois d'autres pays) a été prouvée. Cette implication pose un problème qu'il convient de garder à l'esprit et sur lequel je formulerai des propositions dans la dernière partie de mon rapport.

34. Je voudrais enfin signaler qu'à la suite du raid américain du 15 avril contre le quartier général du Colonel Khadafi à Tripoli, plusieurs attentats de marque anti-américaine ont eu lieu en Europe et ailleurs. Je me bornerai à citer la très violente explosion qui a détruit le 26 avril à Lyon les quatre derniers niveaux d'un immeuble. Cet immeuble abrite notamment la délégation locale de l'agence bancaire américaine "American Express". Ces attentats n'ont pu que renforcer la psychose du terrorisme qui s'est emparée des Américains. Aux yeux de l'opinion publique américaine, les pays européens apparaissent de plus en plus comme des régions dangereuses. Cette réaction dans l'opinion publique, ainsi que les tensions au niveau de gouvernements qui ont suivi le raid américain, ont créé et continuent de créer des problèmes dans les relations entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Je reviendrai dans le chapitre suivant sur le raid américain et sur la concertation en Europe face à la nouvelle situation que celui-ci a créée.

C. COOPERATION ANTI-TERRORISTE EN EUROPE

Conseil de l'Europe

35. Notre Assemblée a toujours accordé une grande importance à la Convention européenne pour la répression du terrorisme. Elle a souligné à plusieurs reprises que cette convention jette les bases d'une entente juridique et judiciaire entre les Etats membres et permet de surmonter les obstacles à l'extradition de terroristes protégés par la notion de délit politique et par la pratique de l'asile politique.

36. Nous pouvons remarquer avec satisfaction les progrès récents de cette convention. A la date de l'établissement du présent projet de rapport (17 juin 1986) la situation se présentait comme suit : la Convention est en vigueur pour 17 Etats membres qui l'ont ratifiée ; 3 Etats membres l'ont signée mais non encore ratifiée (France, Grèce et Irlande) ; un Etat membre (Malte) ne l'a pas encore signée. La ratification italienne est intervenue le 28 février 1986, la signature irlandaise le 24 février 1986. L'état des signatures et des ratifications se trouve en Annexe I au présent rapport. J'ai cru bon d'autre part d'annexer également les réserves que plusieurs Etats ont apportées à la Convention, au moment de la ratification (Annexe II).

37. Face à la nouvelle situation qui est créée par les progrès, lents mais significatifs de la convention, je suggérerai dans la partie de mon rapport consacrée aux conclusions et propositions, une approche plus souple. Je considère également qu'il est utile pour l'Assemblée de disposer des "réserves et déclarations" rendues par les parties contractantes au moment de leur ratification. Ces réserves et déclarations se trouvent en Annexe II au présent rapport.

38. L'année 1986 pourrait être une année importante pour la coopération anti-terroriste au sein du Conseil de l'Europe. En effet le Comité des Ministres lors de sa session des 23/24 avril 1986, a décidé de convoquer une Conférence européenne des Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme avant la fin 1986 (prévue pour début novembre). Nous devons nous réjouir de la convocation de cette conférence et profiter de l'occasion pour soumettre directement à la conférence des propositions visant à resserrer et à améliorer la coopération entre les Etats membres en cette matière. C'est pourquoi le projet de résolution que j'ai l'honneur de soumettre à la Commission s'adresse, en partie, directement à cette conférence. Un argument supplémentaire milite en faveur de cette approche. Le Comité des Ministres a finalement donné une réponse intérimaire aux Recommandations 982 (1984), 1010 (1985) et 1024 (1986) de notre Assemblée. La réponse intérimaire du Comité des Ministres se trouve en Annexe III au présent rapport. On remarquera que le Comité des Ministres n'a pas pris position sur les nombreuses propositions détaillées qui lui ont été soumises par l'Assemblée. Il déclare toutefois : "bien qu'il soit trop tôt pour une prévisions sur les résultats auxquels la conférence est susceptible d'arriver, on peut néanmoins relever que les différents aspects de la lutte contre le terrorisme qui ont fait l'objet de recommandations à l'Assemblée seront examinées en vue d'une action concrète par la Conférence".

39. La convocation de cette conférence a été proposée par le Groupe de travail ad hoc multidisciplinaire des hauts fonctionnaires, placé sous l'autorité du Comité des Ministres et chargé d'examiner les possibilités d'actions futures du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme. Le Comité des Ministres a accueilli avec un empressement inhabituel cette proposition. Pour en comprendre la raison il suffit de tenir compte de la date de la session du Comité des Ministres (23/24 avril 1986), à savoir une semaine à peine après le raid américain sur Tripoli.

Communautés européennes

40. Au sein des Communautés européennes aucun progrès n'a été réalisé sur le plan conventionnel. L'accord de Dublin du 4 décembre 1979 n'est jamais entré en vigueur, bien qu'il ait été souscrit par tous les Etats membres. Je rappelle qu'aux termes de cet accord les dispositions essentielles de la Convention pour la répression du terrorisme du Conseil de l'Europe auraient dû être applicables, si possible sans réserves, entre les Etats membres des Communautés. Je rappellerai au passage que 3 des 4 Etats pour lesquels la Convention n'est pas en vigueur sont membres des Communautés européennes.

41. L'autre tentative de coopération judiciaire au sein des Communautés, à savoir la Convention de coopération en matière pénale entre les Etats membres des Communautés européennes, dont le projet date de juin 1980, n'a jamais été ouverte à la signature étant donné qu'elle n'aurait pu obtenir l'adhésion de tous les Etats membres. S'il est vrai donc que la plupart des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit pénal ont eu un succès très relatif, il est vrai d'autre part que les conventions communautaires dans la même matière ont essuyé un échec total. Il convient de souligner très clairement que le seul instrument normatif en matière de terrorisme aujourd'hui en vigueur en Europe est la Convention de Strasbourg. Cette convention, bien qu'avec toutes ses limites intrinsèques d'application, constitue la seule réponse concrète des institutions européennes au problème du terrorisme.

42. Depuis 1976 s'est mis graduellement en place une branche de la coopération politique dont les structures sont similaires à celles de la coordination des politiques étrangères : il s'agit de la réunion des Ministres de l'intérieur des pays membres de la Communauté et des groupes qui en dépendent, connus sous le nom de TREVI (Terrorisme, radicalisme et violence internationale). Comme dans le cas des Ministres des affaires étrangères, la coopération des Ministres de l'intérieur ne dispose ni de bases juridiques contraignantes ni d'institutions propres. Elle s'est développée pragmatiquement ; les tâches d'organisation du secrétariat sont dévolues à la présidence. Par contre une différence importante réside dans le fait que la Commission européenne, qui participe régulièrement aux réunions qui concernent la politique extérieure, n'assiste pas aux réunions des Ministres de l'intérieur ni des groupes qui en dépendent.

43. Il n'est pas aisé de procéder de l'extérieur à une évaluation de l'efficacité de la coopération presque automatique mise en oeuvre au sein du groupe TREVI. Les pays membres échangent leurs informations techniques et leur expérience. En raison de la nature même des sujets traités une certaine discrétion entoure les travaux du groupe TREVI. La coopération entre les Etats membres de la communauté a été mise à dure épreuve à la suite de l'affrontement entre les Etats-Unis et la Libye. Les événements sont trop connus pour qu'il soit nécessaire pour moi de les retracer dans les détails. Je me limiterai à rappeler les faits les plus saillants.

44. Les relations entre les Etats-Unis et la Libye connaissent une première phase de tension aiguë en décembre 1979 lorsque l'Ambassade des Etats-Unis à Tripoli est incendiée. Par la suite, depuis 1981 le gouvernement des Etats-Unis accuse la Libye d'apporter un soutien actif au terrorisme international. Ces accusations sont renouvelées avec beaucoup de vigueur, par le Président Reagan en 1985. Le Président Reagan produit des preuves concernant l'implication de la Libye dans 25 attentats commis au cours des 12 mois précédents. Il accuse la Libye de se livrer à des "actes de guerre contre le gouvernement et le peuple des Etats-Unis" et il ajoute : "En droit international tout état victime d'actes de guerre a le droit de se défendre".

45. A la suite des attentats simultanés dans les aéroports de Rome et de Vienne le 28 décembre 1985, les Etats-Unis annoncent en janvier 1986, une série de sanctions économiques contre la Libye. Les ressortissants américains étaient invités à quitter la Libye dans les meilleurs délais. Le gouvernement des Etats-Unis demandait en outre à ses alliés européens de prendre, eux aussi des sanctions contre la Libye.

46. Comme je l'ai relevé dans mon rapport du 27 janvier 1986, la réponse européenne aux demandes américains a été négative. Il apparaissait clairement, notamment à la suite de la réunion de janvier des Ministres des affaires étrangères des 12 pays de la Communauté européenne, que les Etats européens n'étaient pas prêts à adopter des "sanctions" à l'égard de la Libye. Le Parlement européen pour sa part réitérait, dans sa résolution du 16 janvier 1986 "les réserves qu'il avait déjà émises quant à l'efficacité des sanctions économiques". En janvier les Etats-Unis ont commencé une série d'exercices militaires pour s'assurer la liberté de navigation dans le golfe de la Syrte que le gouvernement de Tripoli considère tout à fait arbitrairement et sans aucun fondement en droit international, comme faisant partie de ses "eaux intérieures". La Libye réagit en lançant des missiles anti-aériens contre les unités navales américaines, les Etats-Unis ripostèrent en bombardant des installations militaires et en coulant 5 vedette libyennes.

47. Au mois d'avril deux attentats présentant un caractère clairement anti-américain firent plusieurs victimes. Le 3 avril l'explosion d'une bombe dans l'avion de la TWA reliant Rome à Athènes, fit 4 morts (tous ressortissants américains dont un bébé de 11 mois) ; Le 5 avril l'explosion dans une discothèque de Berlin-Ouest fit 2 morts et 200 blessés (pour la grande majorité des militaires américains). Le gouvernement des Etats-Unis déclare disposer des preuves de la responsabilité libyenne dans l'attentat de Berlin-Ouest. C'est à ce moment-là que les Etats-Unis ont lancé leur attaque contre la Libye. Les avions américains ont bombardé des aéroports, des postes de commandement du gouvernement et des camps d'entraînement de terroristes dans les ports de Tripoli et de Benghazi. Le raid a fait un certain nombre de victimes (45 environ) dont la fille en bas âge du Colonel Khadafi. Le gouvernement britannique avait autorisé l'utilisation des avions américains basés en Grande-Bretagne. La France et l'Espagne avaient interdit aux avions américains de survoler leur territoire.

48. Les Ministres des affaires étrangères de la CEE se sont réunis en session extraordinaire le 21 avril 1986. Ils ont décidé à cette occasion d'imposer des restrictions sévères aux libyens installés en Europe. Ces restrictions impliquent notamment :

- la réduction au minimum nécessaire de la présence de diplomates libyens ;
- la réduction draconienne de la liberté de mouvement des diplomates libyens ;
- la fixation de conditions plus strictes pour l'octroi de visas à des Libyens n'ayant pas le statut diplomatique et travaillant pour des missions commerciales, des compagnies aériennes et des agences de presse ;
- la surveillance plus étroite des étudiants libyens vivant en Europe.

49. Ces mesures en effet ont été appliquées quelques jours après. Plusieurs pays européens ont réduit le nombre de ressortissants libyens vivant sur leur territoire. Le Royaume-Uni et l'Italie, par exemple, ont procédé à un certain nombre d'expulsions. L'Allemagne a ordonné à la Libye de ramener à 22 le nombre des personnes faisant partie de son ambassade à Bonn.

Sommet des sept pays industrialisés

50. Le problème de la coopération antiterroriste a été au centre des discussions du Sommet des 7 grandes démocraties qui a eu lieu à Tokyo en mai 1986. La "déclaration sur le terrorisme international" qui a été adoptée par les chefs d'état et de gouvernements des 7 grandes démocraties, ainsi que par les représentants de la Communauté européenne, se trouve en Annexe IV au présent rapport. Sans entrer dans les détails de ce texte ni dans les coulisses du Sommet, votre Rapporteur remarque que les mesures qui sont indiquées au para. 4 de ladite recommandation, si elles sont scrupuleusement appliquées par les Etats signataires de la déclaration et si elles sont partagées et donc appliquées par le plus grand nombre possible d'autres Etats, constituent sans doute un progrès dans la bonne direction.

U.E.O.

51. Le Président de l'Assemblée parlementaire de l'U.E.O., notre collègue Jean-Marie Caro, se fait le promoteur d'une initiative importante et intéressante en vue de la création d'un "groupe européen de coordination de la lutte anti-terroriste" (GECLAT). Ce groupe devrait d'abord centraliser les renseignements recueillis par les services compétents de tous les pays membres : police, sécurité militaire, contre-espionnage, services de renseignements, affaires étrangères, afin de savoir démasquer qui sont les terroristes, de les localiser et de savoir quels projets ils nourrissent. La seconde tâche aurait été de prévoir, de préparer et de coordonner les mesures prises ou à prendre dans chaque pays, au titre de la lutte contre le terrorisme. En troisième lieu, la formation d'une unité opérationnelle recrutée dans l'ensemble des pays de l'U.E.O. aurait dû permettre la coordination des services compétents des polices et, en dernier recours, des forces armées pour une intervention rapide contre toute menace terroriste, où qu'elle se produise.

52. Le Conseil des Ministres de l'U.E.O. réuni à Venise les 29 et 30 avril a examiné cette proposition mais ne l'a pas entérinée. Seul le gouvernement italien y était - semble-t-il - favorable. Il est à noter cependant que le Conseil des Ministres des Sept (répondant le 19 juin 1956 à la question écrite N° 268 de Sir Frederic Bennett, M. Caro et plusieurs autres collègues) a considéré que "le plus grand nombre de pays possible devrait s'allier dans la lutte contre le terrorisme".

53. Même au lendemain d'événements exceptionnels qui ont produit de très fortes tensions il ressort de cette revue succincte des initiatives européennes une incapacité substantielle des instances européennes compétentes à arrêter des mesures coordonnées et contraignantes de lutte contre le terrorisme. Nous devons prendre acte et regretter cet état de choses dans notre résolution.

Autres instances internationales

54. Dans sa Recommandation 1024 notre Assemblée a recommandé aux gouvernements des Etats membres d'agir dans toutes les enceintes internationales, notamment aux Nations Unies et dans le cadre de la C.S.C.E. par un dialogue euro-arabe approfondi, afin d'obtenir la participation du plus grand nombre d'états possible à la lutte contre le terrorisme. Cet objectif doit rester présent à notre esprit.

55. L'efficacité de la coopération internationale en matière de terrorisme au sein des Nations Unies a été évaluée de façon très réaliste par le Président Moubarak lors de son discours devant notre Assemblée en janvier 1986 : "... il existe plusieurs failles dans la confrontation internationale de ce phénomène. En effet d'une part les conventions et les accords signés sont encore insignifiants et incapables de faire face aux manifestations du terrorisme moderne, comme la saisie de navires avec leurs passagers et, d'autre part le nombre des Etats qui les ont ratifiés est encore limité et les objectifs réels de la campagne anti-terroriste ne sont pas encore très clairs pour certains peuples".

56. Les propositions de Président Moubarak pour améliorer la coopération internationale en cette matière méritent notre plus grande attention. C'est pourquoi je voudrais reproduire intégralement ci-après le passage pertinent du discours du Président égyptien :

"Cette approche proposée est donc la suivante : elle consiste à convoquer une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour éviter tous les accords internationaux relatifs au terrorisme international aux fins de conclure une convention internationale globale pour lutter contre le terrorisme et l'éliminer.

La convention proposée devrait traiter de tous les aspects du terrorisme et de la coopération qui s'impose entre les Etats afin d'y faire face et de le combattre. Dans ce cadre s'inscrit l'échange d'information entre les autorités compétentes au sujet des plans terroristes, des individus et des groupes impliqués, la formation d'unités spéciales pour combattre le terrorisme et les terroristes, les moyens à appliquer dans une telle confrontation, la coopération en vue d'arrêter les terroristes, de les extradier, de les interroger, de les traduire en justice et toutes autres mesures collectives contre les Etats et gouvernements qui accordent une assistance aux terroristes, qui les encouragent, les entraînent et les protègent de la justice.

Nous devons veiller à ce que toutes ces mesures punitives n'aient pas un caractère hostile à l'égard d'un groupe national, d'un groupe d'Etats, ou d'un parti pris politique déterminé. Elles devraient surtout reposer sur un seul facteur à savoir le comportement de ces gouvernements face au terrorisme.

Afin que cette conférence soit couronnée de succès, elle doit être précédée par des contacts et des consultations intenses, par lesquels les peuples de tous les continents du monde pourront se faire une idée des objectifs réels de cette initiative et s'assurer qu'il ne s'agit pas de constituer de nouveaux blocs opposés à leurs revendications et aspirations légitimes.

Cette démarche internationale doit être caractérisée par sa nature collective et globale et par le fait que ni un Etat, ni un groupement régional ou politique donné n'imposerait ses vues aux autres, ou agirait isolément. C'est ainsi que l'on peut empêcher une confrontation nouvelle et garantir une base solide d'acceptation internationale tant par ses diverses phases que pour ses buts.

Si nous réussissons dans une telle action, nous aurons libéré l'humanité d'un fléau dangereux qui la secoue et menace sa sécurité, ouvrant ainsi une nouvelle page pleine d'espoirs pour tous les peuples et les puissances éprises de paix."

D. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

57. Il ressort clairement de ce qui précède que la virulence du terrorisme ne cesse d'empirer et que le Conseil de l'Europe, après avoir donné une impulsion notable à la coopération antiterroriste, s'est quelque peu essouffé dans son élan. Pour faire face à cet état de choses, je propose que notre Assemblée recommande la création d'une nouvelle structure, aussi souple que possible, qui permette aux Etats membres de se concerter régulièrement en la matière. Cette structure pourrait être créée sur la base d'un accord partiel, auquel adhéreraient les Etats qui le souhaitent et qui serait financé exclusivement par ces Etats. De même il faudrait prévoir - pour des raisons que j'indiquerai plus loin - la participation sur une base ad hoc de pays non membres.

58. Un tel accord partiel devrait instituer un groupe de coopération pour la lutte contre le terrorisme, chargé d'une étude pluridisciplinaire du problème. Les ministres qui, dans les gouvernements nationaux, exercent des fonctions en relation avec les problèmes du terrorisme et de la criminalité internationale organisée se rencontreraient périodiquement pour échanger des informations sur les mesures prises ou envisagées dans ce domaine. Ils définiraient en même temps les priorités d'action du groupe qui se réunirait au niveau ministériel une fois par an, étant entendu que des réunions extraordinaires pourraient être convoquées en cas d'urgence. Le groupe se réunirait à huis clos. Pour chaque Etat serait nommé un correspondant permanent qui, en liaison personnelle avec le ministre participant aux réunions du groupe, serait chargé de préparer les réunions au niveau ministériel. Il pourrait naturellement être assisté d'un ou de plusieurs experts. Les correspondants permanents et leurs experts se réuniraient tous les quatre mois pendant les intersessions au niveau ministériel. Ils devraient notamment :

- suivre l'application des lignes directrices adoptées par les ministres ;
- préparer les réunions des ministres, notamment l'ordre du jour et les thèmes, conformément au mandat décidé ;
- rassembler le matériel nécessaire pour l'élaboration de documents de base ;
- échanger des informations relatives aux derniers actes de terrorisme survenus dans les pays participants.

59. Il est entendu que le groupe devrait, par le biais par son secrétariat, entretenir des relations de travail étroites avec d'autres organisations internationales, telles que la Communauté européenne et l'UEO, engagées sous une forme ou sous une autre dans la lutte contre le terrorisme.

60. Dans les démocraties parlementaires, la lutte antiterroriste revêt une spécificité que notre Assemblée a toujours mise en relief (cf l'introduction au présent rapport). Il serait donc important de prévoir la possibilité pour d'autres démocraties du monde de participer de plein droit au groupe en question. Il est clair que les demandes d'adhésion d'Etats tiers devraient être acceptées à l'unanimité par les Etats membres du groupe. Je crois en particulier que l'adhésion des Etats-Unis, du Canada et du Japon serait tout à fait souhaitable et réalisable dès le début de l'activité du groupe. Dans ce contexte, les nouvelles mesures prévues par l'administration et le Congrès américains pour faciliter l'extradition vers le Royaume-Uni des personnes soupçonnées de terrorisme vont dans le bon sens.

61. Il convient de souligner que la constitution d'un tel groupe n'entraînerait pas de dépenses considérables. Comme pour le groupe Pompidou (s'occupant avec une efficacité reconnue des problèmes de la toxicomanie), on pourrait envisager que les frais de voyage et de séjour des participants aux réunions (ministres, correspondant permanents et experts) soient pris en charge par chaque Etat membre. L'organisation matérielle des réunions ministérielles dans un lieu autre que le Conseil de l'Europe seraient à la charge du pays hôte. Les frais communs de secrétariat (documents, personnel, traduction, interprétation, et toutes autres dépenses spécifiques liées au fonctionnement du groupe) feraient l'objet d'un budget d'accord partiel qui serait financé par les Etats membres du groupe et soumis aux mêmes dispositions réglementaires que les autres budgets de l'organisation.

62. Je pense que les pays intéressés disposeraient ainsi d'un cadre optimal pour s'organiser plus étroitement et plus efficacement contre le terrorisme. Cette coopération serait notamment utile pour la prévention des attentats. Les réunions ordinaires, tant au niveau ministériel qu'au niveau des correspondants, ainsi que les éventuelles réunions extraordinaires permettraient une circulation plus intense et plus systématique des informations. Cette circulation contribuerait à créer une atmosphère de confiance et de collaboration plus grande que celle qui existe actuellement. Un groupe ainsi constitué pourrait en outre apporter des idées nouvelles sur les moyens juridiques d'assurer le renforcement de la répression pénale des actes de terrorisme.

63. Ce groupe constituerait l'instance appropriée pour l'étude, grâce aux informations et aux analyses effectuées dans les pays membres, de l'étiologie et de la phénoméologie du terrorisme. Ce type de connaissance fait encore cruellement défaut au niveau international. Il est clair qu'elle est indispensable pour une prévention et une répression efficaces.

64. Il faudra accorder une attention particulière au problème du "terrorisme diplomatique", qui est de plus en plus fréquemment mis en cause. Les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient adopter une attitude commune à l'égard des Etats dont la connivence avec les terroristes est prouvée ou probable. En règle générale, je recommanderais que les normes de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires soient, à leur égard, interprétées de façon stricte, c'est-à-dire sans les concessions généreuses que la courtoisie entre les Etats suggère normalement. Par exemple l'inviolabilité des locaux diplomatiques, qui est prévue à l'article 22 de ladite Convention, devrait être accordée à leurs seuls bureaux officiels et non aux autres établissements tels que les écoles ou les représentations commerciales et touristiques. Les effectifs de leurs missions diplomatiques devraient être restreints, comme le permet l'article 11 de la Convention. Dans la même optique, il faudrait adopter pour règle que toute personne bénéficiant du statut diplomatique impliquée dans un acte de terrorisme commis dans n'importe quel pays perd ce statut dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe.

65. De telles mesures impliquent une coopération accrue entre les Etats membres en matière d'échanges d'informations puisque ces informations visent les membres des missions diplomatiques. Il est clair que la constitution du groupe pour la répression du terrorisme, tel que suggérée plus haut, faciliterait énormément cette tâche.

66. Une coopération internationale accrue et un échange d'informations régulier et rapide devraient également viser le terrorisme dirigé contre les diplomates. Ils tendraient à permettre à tout Etat de déjouer les attentats en préparation et d'identifier et d'arrêter les responsables.

67. Dans sa Recommandation 1024 notre Assemblée a exprimé clairement son souci que les Etats membres du Conseil de l'Europe adoptent une attitude ferme contre les Etats qui, sous une forme ou une autre, aident les organisations terroristes. Il serait donc indiqué de proposer à nos Etats membres des mesures à prendre contre tout Etat dont la responsabilité de ce type d'actions paraît établie. Ces mesures seraient les suivantes :

- mesures diplomatiques contre cet Etat (pouvant aller jusqu'à la fermeture des ambassades et des missions dans tous les Etats membres etc.) ;
- sanctions économiques (cessation des vols internationaux, cessation du commerce de matériel militaire, cessation de toute formation de personnel militaire, arrêt des investissements, cessation progressive des achats de matières premières et de produits énergétiques).

68. Ces propositions confirment et précisent l'objet du sous-paragraphe 9 (c) de la Recommandation 1024 (1).

(1) "de considérer ensemble et, si possible, de prendre toute mesure de dissuasion et de rétorsion diplomatique, politique et économique à l'encontre des Etats reconnus responsables de l'aide directe ou indirecte au terrorisme".

69. Il convient également de recommander aux Etats membres du Conseil de l'Europe de déployer de nouveaux efforts pour que les Etats qui appuient le terrorisme soient isolés moralement et politiquement au niveau international. Il s'agit maintenant d'une véritable priorité pour les relations internationales de nos Etats membres. Les principes adoptés par le document de clôture de la réunion de Madrid de la C.S.C.E. devraient constituer la base de nouveaux accords plus spécifiques et concrets avec tous les pays impliqués dans le processus de la C.S.C.E. (2)

(2) Je crois qu'il est intéressant de reproduire ci-après les passages pertinents de ce document :

"Les Etats participants condamnent le terrorisme, y compris le terrorisme dans les relations internationales, qui met en danger ou fait périr les innocents ou porte autrement atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et ils proclament qu'il faut prendre de fermes mesures pour le combattre. Ils se déclarent résolus à prendre des mesures efficaces pour la prévention et l'élimination des actes de terrorisme, tant sur le plan national que par voie de coopération internationale, y compris sous forme d'accords bilatéraux et multilatéraux appropriés, et à étendre et renforcer en conséquence leur coopération mutuelle pour combattre lesdits actes. Ils conviennent d'agir ainsi conformément à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration des Nations Unies relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats et à l'Acte final d'Helsinki.

Dans le cadre du combat contre les actes de terrorisme, ils prendront toutes les mesures appropriées pour empêcher que leur territoire ne soit utilisé pour préparer, organiser ou commanditer des activités terroristes, y compris celles qui sont dirigées contre d'autres Etats participants et leurs ressortissants. Cela concerne également des mesures visant à interdire sur leurs territoires les activités illicites de personnes, de groupes et d'organisations qui sont les instigateurs d'actes de terrorisme, les organisent ou s'y livrent.

Les Etats participants confirment qu'ils s'abstiendront d'aider directement ou indirectement les activités terroristes ou les activités subversives ou autres visant au renversement violent du régime d'un autre Etat participant. En conséquence, ils s'abstiendront notamment de financer, d'encourager, de fomenter ou de tolérer l'une quelconque de ces activités.

Ils se déclarent résolus à mettre tout en oeuvre pour assurer les conditions de sécurité nécessaires à tous les représentants et personnels officiels qui prennent part sur leur territoire à toute activité relevant du domaine des relations diplomatiques, consulaires ou autres relations officielles."

70. La majorité des Etats arabes condamne le terrorisme (Le Président Moubarak a été cité dans les paragraphes 55 et 56 ci-dessus). Il est donc important que nos Etats membres établissent des liens de coopération avec ces Etats pour s'assurer leur coopération active dans la lutte contre le terrorisme international.

71. Par souci de cohérence, il convient en même temps de demander à nos Etats membres de procéder à un réexamen et à une réduction du commerce des armes avec certains pays d'Afrique et du Proche-Orient, régions où les groupes terroristes et les gouvernements qui les soutiennent se procurent leurs moyens d'action.

72. Nos Etats membres devraient également être invités à rechercher au sein des Nations Unies la conclusion de nouveaux instruments juridiques internationaux qui établissent la coopération à l'échelon le plus large possible de tous les Etats membres de la communauté internationale afin de lutter contre le fléau du terrorisme.

73. Face aux progrès de la Convention pour la répression du terrorisme, progrès dont j'ai fait état plus haut, il ne convient plus à l'heure actuelle d'envisager d'autres instruments juridiques applicables à l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il serait plutôt utile de s'adresser aux Etats qui estiment n'être pas en mesure de ratifier la Convention dans un avenir prévisible afin qu'ils songent à d'autres solutions juridiques (par exemple la conclusion d'accords bilatéraux) leur permettant de jouer un rôle utile dans la coopération anti-terroriste à l'échelon européen, tout en respectant les principes constitutionnels, législatifs ou politiques sur lesquels se fonde leur impossibilité d'adhérer à la Convention.

74. Enfin, puisque nous adressons des propositions à la Conférence des Ministres spécialisés, l'évolution de la situation devrait nous amener à réexprimer la proposition de notre Assemblée (voir Recommandations 916 (1981) à 941 (1982)) de création d'un centre d'étude et de documentation sur les causes, la prévention et la répression du terrorisme. Ce centre devrait disposer de l'appui gouvernemental et parlementaire le plus large et de la contribution d'organisations non gouvernementales.

ANNEXE I
APPENDIX I

ÉTAT DES SIGNATURES ET DES RATIFICATIONS
CHART OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS

Titre/Title : N° 90 CONVENTION EUROPEENNE POUR LA REPRESSION DU TERRORISME
EUROPEAN CONVENTION ON THE SUPPRESSION OF TERRORISM

Date et lieu de signature/Date and place of signature 27. I. 1977., Strasbourg

Conditions d'entrée en vigueur/Conditions of entry into force 3 ratifications

Date d'entrée en vigueur/Date of entry into force 4. VIII. 1978

Etats membres Member States	Date de signature par chaque Etat Date of signature by each State	Ratification, acceptation, approbation ou adhésion Ratification, acceptance, approval or accession		Réserves et déclarations Reservations and Declarations		
		Date de dépôt de l'instrument Date of deposit of the instrument	Date d'entrée en vigueur Date of entry into force	Dispositions conventionnelles Treaty provisions	Application territoriale Territorial Application	Retrait ou modification Withdrawal or modification
Autriche <i>Austria</i>	27. 1. 1977	11. 8. 1977	4. 8. 1978			
Belgique <i>Belgium</i>	27. 1. 1977	31. 10. 1985	1. 2. 1986	X		
Chypre <i>Cyprus</i>	27. 1. 1977	26. 2. 1979	27. 5. 1979	X		
Danemark <i>Denmark</i>	27. 1. 1977	27. 6. 1978	28. 9. 1978	X	X	
France <i>France</i>	27. 1. 1977			X		
Rép. Féd. d'Allemagne <i>Fed. Rep. of Germany</i>	27. 1. 1977	3. 5. 1978	4. 8. 1978	X	X	
Grèce <i>Greece</i>	27. 1. 1977					
Islande <i>Iceland</i>	27. 1. 1977	11. 7. 1980	12. 10. 1980	X		
Irlande <i>Ireland</i>	24. 2. 1986					
Italie <i>Italy</i>	27. 1. 1977	28. 2. 1986	1. 6. 1986	X		
Liechtenstein <i>Liechtenstein</i>	22. 1. 1979	13. 6. 1979	14. 9. 1979			
Luxembourg <i>Luxembourg</i>	27. 1. 1977	11. 9. 1981	12. 12. 1981			
Malte <i>Malta</i>						
Pays-Bas <i>Netherlands</i>	27. 1. 1977	18. 4. 1985	19. 7. 1985	X	X	
Norvège <i>Norway</i>	27. 1. 1977	10. 1. 1980	11. 4. 1980	X		
Portugal <i>Portugal</i>	27. 1. 1977	14. 12. 1981	15. 3. 1982	X		
Espagne <i>Spain</i>	27. 4. 1978	20. 5. 1980	21. 8. 1980			
Suède <i>Sweden</i>	27. 1. 1977	15. 9. 1977	4. 8. 1978	X		
Suisse <i>Switzerland</i>	27. 1. 1977	19. 5. 1983	20. 8. 1983	X		
Turquie <i>Turkey</i>	27. 1. 1977	19. 5. 1981	20. 8. 1981			
Royaume-Uni <i>United Kingdom</i>	27. 1. 1977	24. 7. 1978	25. 10. 1978		X	
Etats non membres <i>Non member States</i>						
9.095						

RESERVES APPORTEES PAR PLUSIEURS ETATS A LA CONVENTION EUROPEENNE POUR LA REPRESSION DU TERRORISME
AU MOMENT DE LA RATIFICATION

RISERVE E DICHIARAZIONI

CHYPRE

(Extrait du Procès-verbal de dépôt de l'instrument de ratification - 26 février 1979)

En déposant l'instrument de ratification, le Représentant Permanent déclare que la République de Chypre fait la réserve suivante, conformément à l'article 13.1 de la Convention:

«Le Gouvernement de la République de Chypre se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1 qu'il considère comme une infraction politique».

Ainsi que les notifications ci-après:

a) En ce qui concerne l'article 7 de la Convention et conformément à *The Extension of Jurisdiction of National Courts with respect to certain Terrorist Offences Law of 1979* qui a été adoptée par la Chambre des Représentants de la République de Chypre le 18 janvier 1979, les juridictions nationales de Chypre peuvent poursuivre une personne soupçonnée d'avoir commis l'une des infractions énumérées à l'article 1 de la Convention.

b) A ce sujet, le Gouvernement de la République de Chypre désire également notifier que les réserves et déclarations qu'il a faites le 22 janvier 1971 lors du dépôt de l'instrument de ratification de la Convention européenne d'Extradition demeurent valables».

DANEMARK

(Extrait du Procès-verbal de dépôt de l'instrument de ratification - 27 juin 1978)

1. A titre provisoire, la Convention ne s'applique pas aux Iles Féroé et au Groenland.

2. Le Gouvernement danois, en conformité avec les dispositions de l'article 13 de cette Convention et tenant compte de l'engagement contenu dans cet article, se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1 qu'il considère comme une infraction politique.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

(Extrait du Procès-verbal de dépôt de l'instrument de ratification - 3 mai 1978)

Avec effet de la date à laquelle la Convention entrera en vigueur pour la République Fédérale d'Allemagne, elle s'appliquera également au Land de Bavière sous réserve des

droits, responsabilités et législations de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de Etats-Unis d'Amérique.

En particulier, des ressortissants de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou des Etats-Unis d'Amérique ne devront pas être extradés sans l'assentiment du Commandant de secteur compétent.

Dichiarazione resa in data 13 dicembre 1982

«Le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne déclare ce qui suit au sujet de la réserve formulée par le Gouvernement du Portugal, le 14 décembre 1981, à l'occasion du dépôt de l'instrument de ratification de la Convention européenne pour la répression du terrorisme:

Le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne considère que la réserve formulée par le Portugal au sujet de la Convention européenne du 27 janvier 1977 pour la répression du terrorisme n'est pas compatible avec l'esprit et le but de la Convention. Du point de vue allemand, elle ne trouve pas de base dans la Convention. Cette dernière n'est pas une convention d'extradition; elle limite seulement la possibilité de faire valoir, dans le cadre des obligations d'extradition existantes (résultant d'arrangements bilatéraux et multilatéraux), l'objection selon laquelle l'infraction faisant l'objet de la demande doit être considérée comme une infraction politique. Dans la mesure où il existe, par principe, une obligation contractuelle d'extradition, un refus motivé par d'autres raisons ne peut s'appuyer sur des réserves formulées à l'égard de la Convention européenne pour la répression du terrorisme, mais uniquement sur un arrangement applicable dans les rapports entre l'Etat requérant et l'Etat requis.

La présente déclaration ne doit pas être interprétée comme si elle empêchait l'entrée en vigueur de la Convention entre la République Fédérale d'Allemagne et le Portugal. Le Gouvernement allemand et le Gouvernement portugais n'ignorent pas que la réserve formulée par le Portugal n'aura pas de conséquences, en fait, sur l'application pratique de la Convention entre l'Allemagne et le Portugal. La peine de mort est abolie en droit allemand. Depuis l'entrée en vigueur de la 20e Loi d'amendement au droit pénal, le sursis d'une peine privative de liberté à perpétuité est réglé par la loi et justiciable. Il en est de même des mesures de sécurité privatives de liberté. La crainte qui est à la base de la réserve du Portugal est donc, en règle générale, sans objet».

ISLANDE

(Extrait de l'instrument de ratification déposé le 11 juillet 1980)

Le Gouvernement d'Islande, en conformité avec les dispositions de l'article 13 de la

Convention et tenant compte de l'engagement contenu dans cet article, se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1er qu'il considère comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des motifs politiques.

NORVEGE

(Extrait de l'instrument de ratification déposé le 10 janvier 1980)

La Norvège déclare qu'elle se réserve le droit de refuser l'extradition et l'entraide judiciaire en matière pénale en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1er qu'elle considère comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des motifs politiques. Dans ce cas, la Norvège s'engage à prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulaire grave, y compris:

- a) qu'elle a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes; ou bien
- b) qu'elle a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspirée; ou
- c) que des moyens cruels ou perfides ont été utilisés pour sa réalisation.

PAYS-BAS

(Réserve et déclaration contenues dans l'instrument d'acceptation, déposé le 18 avril 1985).

1. «Le Gouvernement des Pays-Bas accepte la Convention pour le Royaume en Europe».

2. «Dans le respect de l'article 13, paragraphe 1, de la Convention, le Royaume des Pays-Bas se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1er de la Convention, y compris la tentative de commettre l'une de ces infractions ou la participation à l'une de ces infractions, qu'il considère comme une infraction politique ou comme une infraction connexe à une infraction politique.

PORTUGAL

(Déclaration faite au moment de la signature le 27 janvier 1977)

Le Portugal n'acceptera pas l'extradition comme Etat requis quand les infractions

sont punies de la peine de mort dans l'Etat requérant, en conformité avec l'article 11 de la Convention européenne d'extradition à laquelle le Portugal n'est pas Partie Contractante.

Le Portugal signe la Convention sous réserve que soient sauvegardés les dispositions constitutionnelles relatives à la non-extradition pour des motifs politiques.

(Extrait de l'instrument de ratification déposé le 14 décembre 1981)

En tant qu'Etat requis, le Portugal n'accordera pas l'extradition lorsque les infractions sont punies dans l'Etat requérant, soit de la peine de mort, soit d'une peine ou d'une mesure de sécurité privées de liberté à perpétuité.

Cette réserve se substitue à celles qui avaient été faites par le Portugal lors de la signature de la Convention.

ROYAUME-UNI

(Extrait de l'instrument de ratification déposé le 24 juillet 1978)

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ayant examiné la Convention précitée, la confirme et la ratifie à l'égard du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Bailliage de Jersey, du Bailliage de Guernesey et de l'Île de Man, et s'engage à remplir et exécuter fidèlement les obligations stipulées dans ladite Convention.

SUEDE

(Extrait du Procès-verbal de dépôt de l'instrument de ratification - 15 septembre 1977)

Le Gouvernement suédois, en conformité avec les dispositions de l'article 13 de cette Convention et tenant compte de l'engagement contenu dans cet article, se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1 qu'il considère comme une infraction politique.

SUISSE

(Réserve contenue dans l'instrument de ratification déposé le 19 mai 1983)

La Suisse se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction, énumérée dans l'article premier, qu'elle considère comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une

infraction inspirée par des motifs politiques; dans ces cas, la Suisse s'engage à prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulière gravité, y compris le fait:

- a) Qu'elle a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes, ou bien
- b) Qu'elle a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspirée, ou bien
- c) Que des moyens cruels ou perfides ont été utilisés pour sa réalisation.

FRANCE

(Déclaration faite au moment de la signature - 27 janvier 1977 - non è stata effettuata la ratifica)

En décidant de signer aujourd'hui la Convention européenne sur la répression du terrorisme, le gouvernement a entendu marquer sa solidarité avec les autres pays européens dans la lutte contre un fléau qui a fait - et continue de faire - nombre de victimes innocentes et soulève à juste titre l'émotion de l'opinion publique.

Cette signature est la suite logique d'une action entreprise depuis plusieurs années et qui nous a amenés à renforcer à différentes reprises notre législation interne, aussi bien qu'à ratifier les conventions de La Haye et de Montréal, dans le domaine du terrorisme aérien.

Il va de soi que l'efficacité de la lutte à mener doit se concilier avec le respect des principes fondamentaux de notre droit pénal et de notre Constitution, laquelle proclame dans son préambule que «tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République».

Il est bien évident aussi qu'une solidarité aussi poussée que celle qui est prévue par la Convention du Conseil de l'Europe ne peut s'exercer qu'entre Etats qui partagent les mêmes idéaux de liberté et de démocratie.

La France mettra donc à l'application de la Convention certaines conditions. Elle formulera, lors de la ratification les réserves voulues pour que soient prises en compte les préoccupations que je viens d'exprimer et qu'à aucun moment les Droits de l'Homme ne risquent d'être mis en danger.

Il y a aussi un point qui revêt pour le gouvernement une importance toute particulière: c'est le succès des travaux engagés à Neuf dans le même domaine, à la suite des décisions du Conseil Européen du 13 juillet 1976. Nous voulons éviter les risques de conflit entre les deux textes; le gouvernement n'a donc pas l'intention de ratifier la Convention de Strasbourg avant l'instrument qui sera élaboré par les Neuf.

Une action contre les manifestations du terrorisme ne nous dispensera d'ailleurs pas de nous attaquer au problème politique, qui est celui des causes du terrorisme. A bien

des égards, en effet, le vrai combat contre ce dernier est avant tout le combat pour une paix juste, qui garantisse les droits légitimes de chacun.

ITALIE

(Déclaration faite au moment de la signature - 27 janvier 1977)

L'Italie déclare qu'elle se réserve le droit de refuser l'extradition, ainsi que l'entraide judiciaire, en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article 1er qu'elle considère comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques; dans ces cas, l'Italie s'engage à prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulière gravité, y compris:

- a) qu'elle a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes; ou bien
- b) qu'elle a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspirée; ou bien
- c) que des moyens cruels ou perfides ont été utilisés pour sa réalisation.

L'Italia ha provveduto alla ratifica in data 26 novembre 1985, il relativo strumento non è stato ancora depositato.

La legge di autorizzazione alla ratifica contiene la seguente riserva:

«Lo Stato italiano, facendo uso della facoltà prevista dall'articolo 13 della convenzione e tenendo conto anche dei criteri per la valutazione della politicalità del reato in tale articolo indicati, rifiuterà l'estradizione riguardo a qualsiasi reato elencato nell'articolo 1 della convenzione stessa che sia da considerare politico, nel rispetto della Costituzione italiana».

Tale riserva si presume verrà depositata unitamente allo strumento di ratifica.

ITALIE (suite)

(Réserve faite lors du dépôt de l'instrument de ratification, le 28 février 1986).

"L'Italie déclare qu'elle se réserve le droit de refuser l'extradition en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article ler qu'elle considère comme une infraction politique, ou comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques; dans ces cas, l'Italie s'engage à prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulière gravité, y compris :

- a. qu'elle a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes; ou bien
- b. qu'elle a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspirée; ou bien
- c. que des moyens cruels ou perfides ont été utilisés pour sa réalisation."

Note du Secrétariat : lors de la signature, l'Italie avait formulé la réserve suivante :

"L'Italie déclare qu'elle se réserve le droit de refuser l'extradition, ainsi que l'entraide judiciaire, en ce qui concerne toute infraction énumérée dans l'article ler qu'elle considère comme une infraction politique, comme une infraction connexe à une infraction politique ou comme une infraction inspirée par des mobiles politiques; dans ces cas, l'Italie s'engage à prendre dûment en considération, lors de l'évaluation du caractère de l'infraction, son caractère de particulière gravité, y compris :

- a. qu'elle a créé un danger collectif pour la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes; ou bien
- b. qu'elle a atteint des personnes étrangères aux mobiles qui l'ont inspirée; ou bien
- c. que des moyens cruels ou perfides ont été utilisés pour sa réalisation."

REPONSE DU COMITE DES MINISTRES
AUX

Recommandations de l'Assemblée 1024 (1986), 1010(1985)
et 982 (1984) de l'Assemblée

Décision

Les Délégués adoptent la réponse intérimaire suivante à l'Assemblée concernant les Recommandations 982 (1984), 1010 (1985) et 1024 (1986) :

"Le Comité des Ministres a donné toute son attention aux Recommandations de l'Assemblée 982, 1010 et 1024 relatives aux différents aspects du terrorisme international. Il partage la grave inquiétude que l'Assemblée a exprimée dans ces textes devant ce problème qui constitue une menace pour la démocratie et la paix. Il rappelle en premier lieu la réponse intérimaire qu'il a donnée à l'Assemblée en septembre 1984, lors de la 375e réunion des Délégués des Ministres, à la Recommandation 982 relative à la défense de la démocratie contre le terrorisme en Europe et dans laquelle il a informé l'Assemblée du fait qu'il avait décidé de créer un groupe de travail ad hoc multidisciplinaire de hauts fonctionnaires, placé sous son autorité et chargé d'examiner les possibilités d'action future du Conseil de l'Europe dans la lutte contre le terrorisme.

Le Comité des Ministres a consacré une partie importante de sa 78e Session (23 et 24 avril 1986) à la question du terrorisme.

Les Ministres ont réaffirmé dans leur Communiqué final sur la 78e Session le devoir de tous les Etats membres de prendre des mesures déterminées contre le terrorisme, et ils ont également réitéré leur détermination à tirer le meilleur parti de l'approche d'inspiration commune de tous les membres du Conseil de l'Europe, entre autres par la coordination des aspects normatifs et juridiques de la lutte contre le terrorisme, compte tenu des réalisations et de l'expérience de l'Organisation dans ce domaine.

A partir du rapport du groupe multidisciplinaire ad hoc de hauts fonctionnaires, les Ministres ont décidé qu'une Conférence européenne de Ministres responsables de la lutte contre le terrorisme devrait se tenir aussitôt que possible, en tout cas avant la fin 1986.

Le groupe multidisciplinaire ad hoc de hauts fonctionnaires est chargé, en liaison avec les Délégués des Ministres, de préparer cette Conférence.

Bien qu'il soit trop tôt pour une prévision sur les résultats auxquels la Conférence est susceptible d'arriver, on peut néanmoins relever que les différents aspects de la lutte contre le terrorisme qui ont fait l'objet des Recommandations de l'Assemblée seront examinés en vue d'une action concrète par la Conférence.

Quant à la Convention européenne pour la répression du terrorisme, le Comité des Ministres souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que l'Irlande l'a signée le 24 février 1986 et que l'Italie l'a ratifiée le 28 février 1986, portant ainsi à 17 le nombre des Parties Contractantes.

Le Comité des Ministres informera l'Assemblée des résultats de la Conférence ministérielle et de tout autre développement concernant les questions soulevées dans les Recommandations 982, 1010 et 1024."

ANNEXE IV

"Déclaration sur le terrorisme international"

(Tokyo, 5 mai 1986)

1) Nous, Chefs d'Etat ou de Gouvernement des sept grandes démocraties, ainsi que les représentants de la Communauté européenne, réunis ici à Tokyo, réaffirmons fermement notre condamnation du terrorisme international sous toutes ses formes, de ses complices et de ceux, Gouvernements y compris, qui le parrainent ou le soutiennent. Nous abhorrons l'accroissement de ce terrorisme depuis notre dernière rencontre et en particulier son utilisation flagrante et cynique en tant qu'instrument de politique gouvernementale. Le terrorisme n'a pas de justification. Il ne s'étend que par l'usage de moyens indignes, au mépris des valeurs de la vie humaine, de la liberté et de la dignité. Il doit être combattu implacablement et sans compromis.

2) Reconnaissant la lutte constante contre le terrorisme comme une tâche à entreprendre par la communauté internationale dans son ensemble, nous nous engageons à déployer un maximum d'efforts dans la lutte contre ce fléau. Le terrorisme, pour être combattu efficacement, doit l'être par une action déterminée, tenace, discrète et patiente, associant une action nationale à une coopération internationale. En conséquence, nous demandons instamment à toutes les nations partageant notre point de vue de collaborer avec nous, en particulier au sein d'instances internationales, telles que les Nations Unies, l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, l'Organisation Maritime Internationale, en faisant appel à leur compétence pour améliorer et étendre les mesures contre le terrorisme et ceux qui le parrainent et le soutiennent.

3) Les Chefs d'Etat ou de Gouvernement conviennent d'intensifier, dans les instances appropriées, les échanges d'informations sur les menaces actuelles et potentielles émanant d'activités terroristes et de ceux qui les parrainent ou les soutiennent, ainsi que sur les manières de les prévenir.

4) Nous indiquons ci-dessous les mesures qui pourraient être prises par tout Gouvernement qui se déclarerait concerné, pour ôter aux terroristes internationaux l'occasion et les moyens d'atteindre leurs buts et pour identifier et dissuader les auteurs d'un tel terrorisme.

Nous avons décidé d'appliquer ces mesures dans le cadre du Droit International et dans le cadre de chaque juridiction nationale, à tout Etat clairement impliqué dans le soutien ou le parrainage du terrorisme international et en particulier à la Libye, aussi longtemps que l'Etat concerné n'abandonne pas sa complicité ou son soutien à ce terrorisme.

Ces mesures sont :

- Refus d'exporter des armes vers les Etats qui parrainent et soutiennent le terrorisme.
- Limitation stricte de la taille des missions diplomatiques et consulaires et des autres organismes officiels à l'étranger, d'Etats engagés dans de telles activités, contrôle des déplacements des membres de leurs missions ou organismes et si jugé nécessaire, réductions très importantes de ces missions ou organismes, voire leur fermeture.
- Interdiction d'entrée à toute personne y compris le personnel diplomatique, expulsée ou exclue de l'un de nos Etats, pour suspicion d'implication dans le terrorisme international ou condamnée pour un acte tel le terrorisme.
- Améliorer les procédures d'extradition, en respectant parfaitement les procédures du Droit interne, pour traduire devant la justice ceux qui ont perpétré de tels actes de terrorisme.
- Immigration plus stricte et procédures et formalités de visa à l'égard des ressortissants d'Etats qui parrainent ou soutiennent le terrorisme.
- Coopération bilatérale et multilatérale la plus étroite possible entre organismes de police et de sécurité et entre autres autorités compétentes dans la lutte contre le terrorisme.
- Chacun de nous est déterminé à travailler dans les organismes internationaux appropriés dont il est membre afin de faire en sorte que des mesures similaires soient acceptées et mises en oeuvre par le plus grand nombre possible d'autres Gouvernements.

5. Nous maintiendrons une coopération étroite dans l'application des objectifs de cette déclaration et en considérant des mesures ultérieures.

Nous sommes convenus de rendre la Déclaration faite à Bonn en 1978 plus efficace à l'égard de toutes les formes du terrorisme affectant l'aviation civile. Nous sommes prêts à promouvoir sur le plan bilatéral et multilatéral, toute action ultérieure à prendre au sein des organisations internationales ou des instances compétentes pour lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes.

בכנס

בלמס

חוזם: 11,771

אל: המשרד

מ-: בריטל, נר: 200, תא: 86, 0110, זח: 1500, זח: מ: 200, זב:

נד: 8

בלמס/מידוי

אל: אירופה 2 מאור

דע: עמיהוד - מריס (הועבר אליהם בנפרד)

מאת: הציר בריטל

מדעת אירופה - שלכם חוזם 1824 הצטלב עם שלי מאתמרל
נר 190

1. בהבהרתו למר בוסטלט שבגלל הודעתכם המאוחרת והגעתו
בערב שבת יצטרך לפי הנראה להגיע לירושלים בכוונות
עצמו וקבל זאת בהבנה מלאה. ירצה לנצל היומיים הראשונים
לתיירות (אולי מישחרו יכנול להתקשר אליו למלון לברכו
ולטייע לו בעצה חוזר בעצה)

2. מאידן מניחה שתקבלו את מר בייטן בנתוב

ביתן

באמור הנל שוגר לראשונה ב-30 לחודש אוקטובר, וכעת
במעט שניה לבקשת קשר משהח. בריטל

הפ: ענוב, אירא, אירב, שמורק, מאור, יורכנסת

074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964

Handwritten: 157
Handwritten: 157
Handwritten: 157

074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964

074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964

074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964

074488 1 1964
074488 1 1964

074488 1 1964
074488 1 1964
074488 1 1964

074488 1 1964
074488 1 1964



(2)

כה' באלול תשמ"ו
29 בספטמבר 1986
2.841/945

א/א א.מ.א.ל

אל : גב' מרים גולן, הכנסת

מאת : אירופה 2

הנדון: הזמנה לכנס על מחקר קרימינולוגי מטעם מועצת
אירופה - נובמבר '86

רצ"ב מכתבו של ד"ר שמחה לנדאו והעתק ההזמנה אשר קיבל
להשתתף בכנס הנ"ל.

ד"ר לנדאו מצדיין שבשל העובדה שישראל אינה חברה במועצת
אירופה אין באפשרות המועצה לממן הוצאות השתתפותו ומבקש על
כן לבדוק האפשרות לסייע לו במימון כדי להבטיח השתתפותו
בכנס חשוב זה.

נודה על עיונכם בפניה ועל התייחסותכם לבקשה.

ב ב ר כ ה,

אבי חדד

האוניברסיטה העברית בירושלים

THE HEBREW UNIVERSITY OF JERUSALEM



FACULTY OF LAW
INSTITUTE OF CRIMINOLOGY
Tel. 882111 P.O.B. 24100
Mount Scopus Jerusalem 91 905
Telex 26458

הפקולטה למשפטים
המכון לקרימינולוגיה
טל. 882111 ת.ד. 24100
הר הצופים ירושלים 91 905
טלקס 26458

23 בספטמבר 1986

לכבוד
מר עמוס גנור
ראש מחלקת אירופה 2
משרד החוץ
הקריה, רוממה
ירושלים

מר גנור הנכבד,

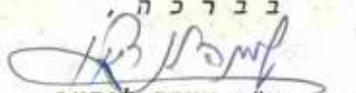
בהמשך לשיחתנו הטלפונית הריני מעביר לך בזה העתק ההזמנה שקיבלתי להשתתף בכנס על מחקר קרימינולוגי, שיערך מטעם מועצת אירופה בחודש נובמבר ש.ז. בשטרסבורג.

נושא הכנס ("אינטראקציות במערכת המשפט הפלילי") הנו אחד מתחומי ההתמחות שלי וזו הסיבה שהוזמנתי להשתתף בו.

כפי שמובהר בהזמנה, הנושא האמור יידון מנקודת ראות השוואתית (בין מדינות) תוך כוונה להגיע לגיבוש מדיניות מתאימה בנושא זה במדינות החברות במועצת אירופה.

מלבד העניין המקצועי שיש לי כמובן בכנס זה יש לדעתי גם חשיבות עקרונית שמדען ישראלי יקח חלק בפורום חשוב זה. בשל העובדה שישראל אינה חברה במועצת אירופה אין באפשרות המועצה לכסות את ההוצאות הכרוכות בהשתתפותי בכנס. אי לכך אני פונה אליך כדי לברר את האפשרות לזכות בתמיכה כספית ממשרד החוץ שתאפשר את השתתפותי בכנס זה.

אודה לך אם תואיל להשיב בהקדם לפניתי זו כדי שאדע מה להשיב להזמנה האמורה.

בברכה

ד"ר שמחה לנדאו

נ.ב.
מס' הטלפון שלי:
משרד: 882515
בית: 816517



THE HEBREW UNIVERSITY OF JERUSALEM

Faculty of Law
Institute of Criminology
Tel. 3341111

Faculty of Law
Institute of Criminology
Tel. 3341111

Dear Sir,
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...
I am writing to you regarding the...

COUNCIL OF EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

acrcobs46.86

Strasbourg, 12 September 1986

Please quote :

JC 46
AT/mf

Airmail !

Professor Simha LANDAU
Institute of Criminology
Faculty of Law
Hebrew University

JERUSALEM /Israël

Dear Sir,

I have the honour to invite you to attend as an observer the Seventeenth Criminological Research Conference, organised by the Council of Europe at the Palais de l'Europe in Strasbourg (room 1) from 24 to 27 November 1986.

Date and time of the opening of the meeting :
Monday, 24 November 1986 (9.30 am)

Probable date and time of the end of the meeting :
Thursday, 27 November 1986 (5 pm)

Questions to be considered : "Interactions in the criminal justice system".

The Conference will be invited to consider, from a comparative point of view, interaction between the different agencies participating in the criminal justice system and, in particular:

- a. problems of co-ordination and co-operation in daily practice between the different agencies;
Rapporteur: Mr D W Steenhuis (Netherlands)
- b. particular difficulties in enforcing the law arising out of basic conflicts between the different agencies with regard to the best suited reaction upon highly sensitive kinds of crime;
Rapporteur: Mr H J Albrecht (Federal Republic of Germany)
- c. the influence that (a) and (b) might have, in the "career" of a criminal case (mainly) and on the way from police to the public prosecutors and then to the court and the enforcement of the sentence;
Rapporteur: Mr R Screvens (Belgium).

This study should result in crime policy perspectives for the member States of the Council of Europe.

Mr A Rutherford (United Kingdom) accepted to present the conclusions of the Conference.

./.

Postal Address :
CONSEIL DE L'EUROPE
Boite postale 431 R6
67006 Strasbourg Cedex
FRANCE

Telephone :
Strasbourg (88) 61.49.61

Telegraphic Address :
EUROPA Strasbourg

Telex :
Strasbourg 870 943

The working papers will be sent to you as soon as possible.

I regret that it is not possible for the Council of Europe to pay your travel and subsistence expenses, but I hope that you will nevertheless be able to attend the Conference.

Please carry an identity document and this letter with you ; you will be required to show them when entering the Council of Europe premises.

Yours faithfully,



Ekkehart MULLER-RAPPARD
Head of the Division of Crime Problems
Directorate of Legal Affairs



פריס, יט' באלול תשמ"ו

23 בספטמבר 1986

103.1

מועצה מימין

אל: אירופה 2

מאת: נציג ישראל ליד מועצת אירופה

הנדון: מועצת אירופה - השגת תמונה

ראש הטקס של מועצת אירופה סיפר לי שהמפקח SAILLARD, ראש שירותי הבטחון של מועצת אירופה, הצטלם עם רוה"מ שמעון פרס בעת ביקורו במועצה בסטרסבורג באפריל, שנה זו. את התמונה צילם הצלם הרשמי שהיה בפמליית רוה"מ, והבטיח למר סייר לשלוח לו אותה. (אם לא מטעה אותי זכרוני, מדובר בראש מחלקת הצילומים של לשכת העיתונות הממשלתית בירושלים).

עתה מבקש מר סייר לקבל את התמונה כמזכרת החשובה לו. התרצו לטפל בעניין?

בברכת שנה טובה,

יוסף עמיהוד

נציג ישראל ליד מועצת אירופה



פריס, יט' באלול תשמ"ו
23 בספטמבר 1986

א.מ.א. / מ.ד.ל. / מ.מ.מ. / מ.מ.מ. / מ.מ.מ.

אל: הגב' מרים גולן - הכנסת
מאת: נציג ישראל ליד מועצת אירופה, פריס

הנדון: ועידת סטרסבורג השניה

ועידת סטרסבורג השניה תתקיים ב-28-30.9.87.
באוקטובר אשתקד הוקמה ועדה מנהלת הפועלת כועדה מכינה, והיא מורכבת מ:
פינלנד, ארה"ב, קנדה, אוסטרליה ויפן.
ועדה זו תתכנס ביום ב', ה-22.9.86 בעת כינוס האסיפה הפרלמנטרית של
המועצה.
בועדה זו "קבוצת מגע" שהינה מורכבת מפקידים שהם דיפלומטים המשרתים
בצרפת:

מזכיר שגרירות יפן

מזכיר שגרירות פינלנד

הקונסול הכללי של ארה"ב

הקונסול הכללי של קנדה, וכו'.

לקבוצת המגע כנראה מצטרפת גם נידו-זילנד.

לדברי ידידים במקום, יוכלו חברי הכנסת הישראליים, שיבואו לאסיפה
הפרלמנטרית, לבקש הצטרפות ישראל לקבוצת המגע. אני אשוחח עמם בנידון.
לאחר שהועדה המכינה תתכנס ב-22 דנא, תופצנה ההזמנות לוועידה, לכל
המדינות, וישראל תוזמן מכח נוכחותה בוועידה הקודמת. עוד אדווח על
תוצאות מגעינו בסטרסבורג.

בברכת שנה טובה,

קלדיה
יוסף עמיהוד

נציג ישראל ליד מועצת אירופה

העת ק: לאירופה 2

שמו

כנס

**

**

**

**

חוזם: 9,1271

אל: המשרד

מ-: מריס, נד: 68, תא: 040986, חז: 1830, דח: ר, סג: ש

נד: 8

א.צ. / מ.א. / ד

שמו / רגיל

אל: אירופה 2

מאת: הנציג ליד מועצת אירופה

מועצת אירופה

1. ה"כ דרוון מוקשת שתבררו עם יו"ר הכנסת היילל , אם מקובל עליו שנזמין יו"ר האסיפה הפרלמנטרית של מ. אירופה , לואי יונג לביקור בארץ.

2. ניפגש עם יונג ב- 22/9.

עמיהוד.

=====

תפ: ענוג, אירא, אירב, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

שמו

9453

** יוצא
**
**
**

מל: פריס, נר: 1055, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, תא: 270886, רח: 1300

איל מ.ו.ל
ל

שזור/מידי

עמיהוד/שלמה טל

מועצת אירופה
שלנו 900 מ-20 דנא

מס קיבלנו התייחסותכם לשלנו הנ"ל נסעיפים 1 ו-2. הבדיקונא.

אירופה 2

ער

תפ: אירב
תח: גולן בנסת

16764 תר"פ תש"ב

WOLF

NOV 1960 11 2801 0 10000
THE NO. OF. S. BUT 20000, THE 2001

DATE

NO. OF PAGES

NO. OF WORDS

NO. OF CHARACTERS

19
M. I. K.

NO. OF LINES

NO. OF SENTENCES

NO.

NO. OF PARAGRAPHS

NO. OF WORDS

משרד החוץ-מחלקת הקשר

9802

**

יוצא

שומר

**

**

**

אלי: פריס, נר: 1088, מ: המשרד
רו: ר, סג: ש, תא: 280886, רו: 1400

שמור/רגיל

מנהלה.

מועצת אירופה.

אמיל (מ.א) 15

הרמינונא ענור ריאק אמיר חור בורד ב- ROND POINT ל- 15
נספחמבר.

אירופה 2

ער

תפ: אירוב, יורכנסת

1940-1941
1942-1943

1944-1945
1946-1947
1948-1949

1950-1951
1952-1953
1954-1955

1956-1957
1958-1959
1960-1961

1962-1963

1964-1965

1966-1967

9197

לכנס

משרד החוץ-מחלקת הקשר

שגור

**
**
**
**

מל: המשרד, נר: 290, מ: פריס
דח: מ, סג: ש, תא: 270886, יח: 1800

א/א ו/מ א/ד

שגור/מיד

מל: אירופה 2

מאת: לבנון פריס

מועצת אירופה-לשכת נר 900 ונר 1055
1. עמיהוד: חוזר מחופשה בסוף החודש.

2. במועצת אירופה לא חוזר לא יודעים אם שוריינה זכות הדיבור
כי האחרים גם הם בחופש. נחש הקשר עם שובם.

מפ: אירב, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

8976

** יוצא **

שמו

**

**

**

אל: ברן, נר: 649, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, תא: 260886, רח: 1500

משרד החוץ
אירופה 1
דואר נכנס
27-08-1986
תיק מס'

א.א.א. / א.א.א. / א.א.א.

שמו/מיידי

שגריר

(מוציא איראן)

DUPONT

ברנד דופין. שילך 12

חשוב שנקבל הצעתו של דופין למועדים אפשריים לביקורו מוקדם
בכל האפשר כדי להבטיח קיומן של הפגישות הרצויות לנו.
ברך נא עמו והברק. תודה.

אירופה 2

רד

תפ: שהח, ממנכל, ענוג, אירא, שמורק, אורחים

מחלקת הקשר - משרד החוץ - 14764

6008

תאריך : 23.08.86
נושד החוץ-מחלקת הקשר

שמור

נכנס

**
**
**
**

חוזם: 8,6008

אל: המשרד

מ-: מריס, נר: 208, תא: 220886, זח: 1500, דח: ד, טג: ש

נד: 8

משרד החוץ
א. דופה 1
דואר נכנס
24-08-1986
תיק מס'

אל: א.מ.א

שמור/זחור

אל: אירופה 2

דע: מינהלה - כאן

מאת: השגרירות, פאריס

מועצת אירופה - חייב שרה זורון

לשלכם נר 900.

בבקשתכם הוזמן מלון ברונד-מואנט:

א. חדר כפול מ-1.9 עד 6.9

ב. שני חדרים כפולים מ-3.9 עד 6.9.

תפ: אירא, אירב, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

שמו

6981

** יוצא

**

**

**

אל: פריס, נר: 900, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, תא: 200886, רח: 1300

אנא יוצא לד

שמו/מיידי

עמיהוד.

מועצת אירופה. בהמשך לשלנו 579 מ-5 דנא.
להלן מהכנסת:

1. האם שוריינה רשות הדיבור עבור חכי שרה דורון וחכי ז'אק אמיר בטליאה בנושאי לבנון והטרור.

2. האם אתה תצטרף למשלחת בשטרסבורג.

3. חכי דורון מבקשת שינוי בהוצאת המלון ROND POINT חדר
כפול מ-1.9.86
2 חדרים כפולים מ-3.9.86

עד כאן

אירופה 2

תפ: ענוג, אירא, אירב, יורכנסת

14766 06 counter 10/71

1951

1951

1951
1951

W 121 61

1951

1951

1951

1951

1951

1951

1951

1951

1951



הכנסת
KNESSET

ירושלים, יד' באב התשמ"ו
19 באוגוסט 1986

א.א.א.א.א.א.
18/8
מ.מ.מ.

לכבוד
מר עמוס גנור
מנהל ארופה 2
משרד החוץ

שלום רב,

הנדון: ח"כ שרה דורון - מועצת ארופה

מבקשת לברר, מהר ככל האפשר:

1. האם שורינה רשות דיבור עבודה ועבור ח"כ ז'אק אמיר במליאה בנושאים:
לכנון והטרור?
מה עמדת משרד החוץ בנושא?

2. האם מר יוסי עמיהוד יצטרף למשלחת בשטרסבורג?

3. היש חדש בנושא ביקורו של דיפונט?

4. היא מציעה כי השגריר הדס יזמן שיחה עם מרטינז (אם כי אינה תולה תקוות יתר בדי-שיח כזה).

5. חת' שיה צ'יין מ-27/8 שיה ק'ואה האלק' ק'ניס:
1 ח'צ' כ'פול מ' 1.9.86-ג'
1 ח'צ' " " מ' 3.9.86-ג'
1 ח'צ' " " מ' 1/31-ג' Road Point.

בתודה ובברכה,

מרים גולן

הממונה על יחסים בינפרלמנטריים
ואגודות הידידות הבינפרלמנטריות

ז'י
מ.מ.
18/8
מ.מ.מ.



19
1.21
4K

12
10
11
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300

ג' באב תשמ"ו
15 באוגוסט 1986

א/א / מ.א. / א/א

אל : גב' טריס גולן, לשכת יו"ר הכנסת

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון: מועצת אירופה: טרור

מחלקת ההסברה במשרדנו בקשה להעביר אליך גם את הנייר הלוטה
כזאת כנייר עמדה פעולה בשאלת השיתוף הבינ"ל בלחימה בטרור.
אודה אם תסבי את תשומת לב הח"כים העומדים להשתתף בעליאה לנייר
זה.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

14 1. M 4

THE STATE OF TEXAS
COUNTY OF DALLAS

Know all men by these presents, that I, the undersigned, do hereby certify that the within and foregoing is a true and correct copy of the original as the same appears from the records of the County of Dallas, State of Texas.

Notary Public in and for the State of Texas

Witness my hand and seal of office this _____ day of _____, 19____.

My commission expires on the _____ day of _____, 19____.

Attest:

Notary Public

My Comm. Expires

Faint, illegible text at the top of the page.

Faint, illegible text in the middle-left section.

Handwritten initials "MPC" in blue ink.

Handwritten initials "MI" in blue ink.

Handwritten number "61" in blue ink.

Faint, illegible text in the middle-right section.

Faint, illegible text at the bottom of the page.



ח' באב תשמ"ו
13 באוגוסט 1986
2.650/884

א.א.א. מ.א.ל.

אל : גב' מרים גולן, הכנסת

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון : מועצת אירופה - טרור

העברנו את בקשת הח'כים דורון, אמיר ווייס למנהל מח' ההסברה במשרדנו עפ"י מכתבנו מה-16.7.86 שהעתקו הועבר אליך.

בתשובה מסרה לנו מחלקת ההסברה שהנייר הטוב ביותר שיש בידינו לגבי הסוגיה הנדונה, הוא ספרו של שגרירנו באו"ם בנימין נתניהו, ומאמרו שהתפרסם ב"טיים" ב-14.4.86 ושתדפיסים ממנו רצ'ב.

להערכתם המאמר שופך אור על שאלת המאבק בטרור ע"י המערב מכמה אספקטים חשובים ויש בו רעיונות וניסוחים שלבטח יוכלו לסייע לח'כים בהצגת העניין במליאה ובוועדה.

לפיכך, הם בדעה שאין מקום לפנות בשלב זה לגורם נוסף כדי שיכין מאמר או נאום חדשים.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית



ז' באב תשמ"ו
12 באוגוסט 1986
2.647/882

ל
מא.
לד

אל : מר אורי בר-נר, מנהל הסברה

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון: מועצת אירופה - מאבק בטרור
למכתבך מה-16.7.86

מהכנסת חוזרים ומזכירים לנו בקשתם להכין עבורם נייר עמדה בעניין הטרור הבינ"ל לשימוש במליאה של מועצת אירופה המתכנסת בשטרסבורג בספטמבר הקרוב.

הואיל וחברי הכנסת שישתתפו במליאה (דורון ואמיר) עומדים לעזוב את הארץ לפני סוף חודש זה, נודה אם תוכלו להעביר לנו את הנייר בהקדם.

תודה.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

העתק: מר דוד פלג, ס/מנהל הסברה/תכנים
גב' מרים גולן, הכנסת



Handwritten text, possibly a signature or initials, located in the upper middle section of the page.



~~מכתב~~
~~למכתב~~

א

~~מכתב איילת ל~~



משרד החוץ

למכתב יציאת

אם יש לך בעיה איתך (נשם או גוף)

בברכה

מאת

יצחק ליאור

2/1

7705

נכנס

משרד החוץ-מחלקת הקשר
שמו

**
**
**
**

מל: המשרד, נד: 22, מ: בן
דח: מ, סג: ש, מא: 110886, רח: 1500

Handwritten note: ג'ון סון

Handwritten note: א.א. ו.מ.א.ד

שמו/מירי

מל: גנור, אלון, אירופה 1, 2.

דע: מרים גולן לשכת יו"ר הכנסת.

ברנד דופון.

נפגשתי היום לצהרims ושיחה ממושכת עם יו"ר ועדת החוץ בפרלמנט
ברנד דופון, המכין עתה את דוח'ו על לבנון למועצת אירופה.
הדו"ח יוגש ב-20/9. חזר על תודתו ורצונו לבוא לניקור וחרי
קטיים בלוח הזמנים שלו שבנעתיו לעשות מאמץ לבוא לשיחות ממצות
שרם הגשת הדו"ח. ישנה מאמץ לבוא ליומיים שיוקדשו רק לשיחות
בראשית ספטמבר ויודיעני סופית בימים הקרובים. ביקש להדגיש
עיס. מכובותיו מביטולי פגישות אשתקד שהפעם יצפה למספר פגישות
בדרגים הנאותים והרלוונטיים ביותר בנושא לבנון ובהתפתחויות
לגבי השיעים, סוריה, שיבת הפלסטינים ורצועת-הבטחון וצדיל,
ולגבי התפתחויות אחרונות אחרות בנושא הסכסוך שאף להן השלכות
אפשריות על לבנון.

בשיחתנו אכן התייחסנו למיכלול הנ"ל לאור הדו"ח הפרלמנטרי שלו
ועידכנתי אותו לגבי התפתחויות אחרות בתוספת מספר הערות על
הדו"ח המקדים שלו תוך הדגשה שבשל התפתחויות אלו וההערות שלנו
חשוב מאוד שיבוא לירושלים לשמוע הדברים מפי המקורות המוסמכים
בטרם יגיש הדו"ח המקיף. הוא גם הסכים שהניקור יצוי לו כדי
להתעדכן ולהגיע בדו"ח למידב האובייקטיביות האפשרית. חזר
והדגיש האובייקטיביות מצידו. כידוע לכם נמנה דופון גם עם
קבוצת הפרלמנטרים פה שיומו מטעם מועצת אירופה, את הקבוצה
לקטרי שוויץ עם מדינות ערב וקיימו בלוקרנו ביולי את המפגש
המדיני-כלכלי שוויץ-ערב. עמדתו אינה חוזר אינה עויינת לנו
ותואמת לפי התרשמותי את הקו השווייצרי המקובל לגבי הסכסוך
באירלנד.

משרד החוץ-מחלקת הקשר

ריבלין-

תפ: שחה, מנכל, סמנכל, ענוג, אירא, אירב, קידר, מועים, יורכנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

3838

**

י ו צ א

ש מ ו ר

**

**

**

אל: פריס, נר: 706, מ: המשרד
ר: ר, סג: ש, תא: 110986, יח: 1600

אילן ו.א.א

רגיל/שמו

עמיהוד

ועיות שטרסבורג מסי 2 על דמוקרטיה פרלמנטרית.
להלן ממרים גולן:

אום קבלה תשובה על מכתבה אליך מה-23.6.
הענין רחוף הואיל והועידה מתקיימת ב-19-25.9.
לידיעתך: ליוזר ענין בוועידה זו הואיל ולנו זכות כאחד ממארגני
הנושא ויש לנו בו מעמד מיוחד

אנא תשומת לבכם ותשובתכם הדחופה

אירופה 2

תפ: שהח, מנבל, ממנבל, ענוג, אירא, אירב
תח: גולן הכנסת

TO: SAC, NEW YORK (100-100000)
FROM: SAC, NEW YORK (100-100000)

NY 100-100000
100-100000

RE: [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

משרד החוץ-מחלקת הקשר

7735

** נכנס

שומר

**
**
**

א: המשרד, נד: 92, מ: פריס
דח: מ, סג: ש, תא: 110886, זח: 1800

משרד החוץ
אירופה 1
דואר נכנס
1-2-08-1986
מס' /

מא. / נא

שומר/מיד

א: אירופה 1

מאת: מנהלה פריס

מועצת אירופה שלכם 579 מ-5/8

לסעיף ב' במברקכם הוומנו לחכ' שרה דודון שני חוזר שני חדרים
במלון 'רונד פוינט' לפי בקשתה.

חפ: ענוג, אירא, יורכנסת

משרד החוץ - תל אביב 10704



UNITED STATES

DEPARTMENT OF JUSTICE

1964-1965 FISCAL YEAR
GENERAL INVESTIGATIVE DIVISION

19
K3-1 Mc

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR
SUBJECT: [Illegible]

DATE: [Illegible]
BY: [Illegible]

ADMINISTRATIVE PAGE



א' באב תשמ"ו
6 באוגוסט 1986
2.580/865

אל גב' מרים גולן

אל : גב' מרים גולן, הכנסת

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון : מליאת מועצת אירופה

רצ'ב סדר היום של המליאה ל-17.9 כולל עמוד מס' 1 שהושמט בזמנו.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

1944

1944

1944
1944
1944

התאריך 11.8.86	אל: איראה 2
תיק מס'	סאת: א.א'אל, פ'ר'ס

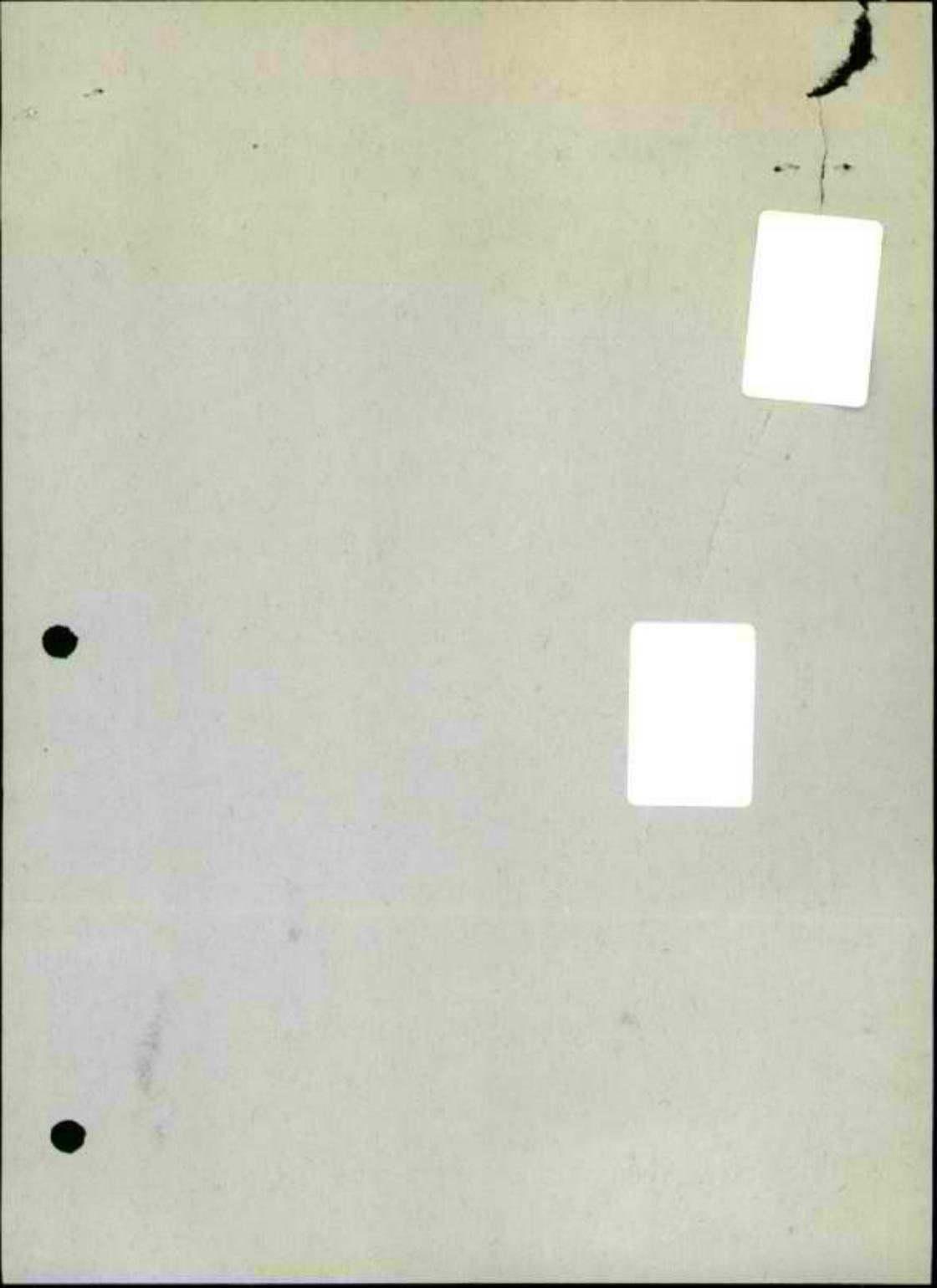
הנדון:

סמ"מ 1 בסדר היום של האמ"א. אנצ'ת איראה

כצ"ב סדר היום של האמ"א - 17.9

מצטערים על ההמטה

ב/א"ר'ת



CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 10 juillet 1986

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

PROJET DE CALENDRIER

DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA 38^e SESSION ORDINAIRE
(17-25 SEPTEMBRE 1986)

approuvé par la Commission Permanente le 3 juillet 1986 (1)

Tous les débats seront organisés, conformément à l'article 34 du Règlement, selon les mêmes modalités qu'au cours de la première partie de la 38^e Session (avril 1986)

Mercredi 17 septembre 1986

9h Bureau de l'Assemblée
10h à 13h Groupes politiques

15h à 19h 1. Ouverture de la deuxième partie de la 38^e Session ordinaire

- Vérification de nouveaux pouvoirs (Doc.)
- Adoption du calendrier de la deuxième partie de la 38^e Session
- Rapport d'activité du Bureau et de la Commission Permanente (Doc.)

Rapporteur : M. Inan

Discussion

2. Relations avec les pays européens non membres

- Situation de la minorité ethnique allemande en Union Soviétique (Doc. 5591)

Rapporteur : M. Jäger

Discussion et vote

(1) La Commission Permanente a chargé le Bureau de l'Assemblée de mettre à jour le projet de calendrier lors de sa réunion du 9 septembre 1986. Le Bureau devra, en particulier, y insérer l'examen du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation et de l'avis de la Commission des questions sociales et de la santé sur la boxe (Doc. 5541 et 5548)

Jeudi 18 septembre 1986

8h30 Commissions

10h à 13h 1. Environnement, Aménagement du territoire et pouvoirs locaux

- Trafic de marchandises transalpin (Doc.)
Rapporteur : M. Lemmrich
Rapporteur de la Commission des questions économiques
et du développement, saisie pour avis (Doc.) :
M. Giust

Discussion et vote

vers 11 h 2. Communication du Comité des Ministres à l'Assemblée
(Doc.) présentée par le Ministre des affaires étrangères
d'Italie, Président en exercice du Comité des Ministres

Questions parlementaires pour réponse orale (Doc.)

16h à 18h30 1. Vérification de pouvoirs contestés

Rapporteur de la Commission du Règlement (Doc.) :

Discussion et vote

(à 17h) 2. Culture et éducation

- Protection du patrimoine culturel contre les catastrophes
(Doc. 5579 et)
Rapporteur : M. Ross

Discussion et vote

16h à 18h Election du Greffier de l'Assemblée (Doc.)

(Le scrutin se déroulera en dehors de la salle des séances)

[Sous réserve de confirmation :

18h30 : Comité Mixte]

משרד החוץ-מחלקת הקשר
שמור

1745

** יוצא
**
**
**

אל: פריס, נר: 579, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, תא: 050886, רח: 1500

שמור מידי

עמיהוד, קצין המינהלה

מועצת אירופה

להלן מהבנסת:

א.א. ו.ס.א. מ.א.

א. חיבי שרה דורון יוצאת לוועדה לפליטים ב-1.9 עד ה-3.9 בשטרסבורג. הוזמן עבורה הוליד-אין ל-2 לילות. מבקשת לעשות מאמץ ולהעביר ההזמנה להוטל ד' פרנס

ב. ב-3.9 אחהצי מגיעה חיבי דורון לפריס כדי להשתתף בוועדה המדינית ב-5.9-4.

הוזמן עבורה חדר ליחיד ברונד-פוינט. מבקשת לשנות ההזמנה ל-2 חדרים נחורד: שני חדרים) כפולים באותו מלון. חדר אחד מה-3.9 עד ה-5.9 כולל (3 לילות) וחדר שני מה-31.8 עד ה-5.9 כולל (ל-6 לילות) חיבי דורון תבלה עם משפחתה חופשה פרטית באירופה עד המליאה

ג. במליאת המועצה בשטרסבורג מה-25.9-17 מצטורף לחיבי דורון חיבי ז'אק אמיר. הוזמן עבורם הוליד אין. מבקשים להשתדל ולהעביר ההזמנה להוטל ד' פרנס

לידיעתכם: חיבי אמיר בא במקום חיבי שבה וייס שלא חוזר לא ישתתף הפעם במליאה

ד. מבקשים שתקיימו מעקב אחרי סדר היום ומועדי הישיבות של הוועדה לחקלאות והברי קונא

1476A ת"מ ס"ר 33000

07. CHT

WPTBG E

CH

001 WPTBG E
002 WPTBG E WPTBG E WPTBG E WPTBG E WPTBG E WPTBG E WPTBG E

מושרד החוץ- מחלקת הקשר

נכנס

**

**

**

**

הרזם: 8,476

אל: המשרד

מ-: לונדון, נר: 24, תא: 040886, זח: 1900, זח: מ, סג: ש

נד: 2

אל: המשרד,

מ-: לונדון, נר: 24, תא: 040886, זח: 1900, זח: מ, סג: ש,

שמור/מידוי

אל: עמיהוד פריס (הועבר)

דע: אירופה 1

מאת: הציר לונדון

מועצת אירופה יוזמת רגינלו פריסון

מאמצינו לאתר את פריסון לא נשאו עד כה פרי.

ייתכן והוא בנסיעות.

השארנו הודעות ונקווה שיחזור ללונדון עוד לפני תחילת הכנס. העלינו את הנושא גם עם חבר הפרלמנט מיקרדו שיש לו השפעה על פריסון.

תפ: ענוג, אירא, אירב, יורכנסת

1970-01-01
1970-01-01
1970-01-01
1970-01-01

1970-01-01
1970-01-01
1970-01-01

1970-01-01 (continued)

1970-01-01

1970-01-01

1970-01-01 (continued)

1970-01-01 (continued)

1970-01-01

1970-01-01 (continued)
1970-01-01 (continued)
1970-01-01 (continued)

1970-01-01 (continued)

W.M.W.



הכנסת

ירושלים, כ"ד בתמוז התשמ"ו
31.7.1986

לכבוד
מר איתן מרגלית
מחלקת אירופה 2
משרד החוץ
ירושלים

שלום רב,

הנדון: מועצת אירופה: ספטמבר

לידיעת מר יוסי עמיהוד או בהיעדרו בחופשה
לידי מר שלמה טל, קצין המנהלה

א.א.מ. / מ.א.
כ"ד
תמוז

1. חה"כ שרה דורון יוצאת

ב-1.9.86 (יום שני)

מת"א לשטרסבורג (דרך פריס)

לוועדה לפליטים

- מועדי ישיבותיה:

יום שלישי 2.9 שעה 14.30

וכן יום רביעי 3.9 09.30

עד 12.30

מלון: הוזמן "הולידיי אין" ליחיד ליום שני 1.9
ו ליום שלישי 2.9

ניסינו להשיג אחליף Hotel de France בלי הצלחה.

-- היא מבקשת להמשיך במאמצים לשינוי בתאריכים הנ"ל.

ביום רביעי 3.9 אחה"צ,

2.

חה"כ דורון ממשיכה לפריס - לישיבות:

המועדים: יום חמישי 4.9: תת-הוועדה למזה"ת

מועד הישיבות: 09.30

עד 10.30

והוועדה המדינית

10.30 ואילך.

מלון: הוזמן מקום במלון Rond-Point des
Champs-Elysees ליחיד.

שים לב:

יש להזמין עכורה - במקום חדר אחד ליחיד,

2 (שני) חדרים כפולים לימים רביעי, חמישי וששי, 3 עד 5 לספטמבר כולל.

1. 23

51

3. חה"כ שרה דורון נשאת באירופה לחופשה עד מועד כינוס המליאה ב-
בשטרסבורג (מיום רביעי 17.9 עד יום חמישי 25.9 כולל).

4. הגב' דורון תודיע לנו ע"י העוזר שלה אסף את פרטי הטיסה
המוזמנת על-ידה.

5. למליאה הנ"ל בשטרסבורג מצטרף כמשקיף שני חה"כ שבח וייס.
גם מסלול טיסתו יוסדר על-ידו. פרטים יבואו.

מלון:

כמובן שאם תועבר הגב' דורון ל- Hotel de France יש לשריין חדר ליחיד
עבור חה"כ וייס באותו מלון. עליהם להיות באותה אכסניה.

6. סה"י:

1. בסה"י של המליאה 17-25.9.86 חסר עמוד 1 הנוגע ליום הראשון של
המושב 17.9.86 יום רביעי.

2. להזכיר כי ביקשנו דו"חות מעודכנים
ביחס לדו"חות רלוונטיים נפנה בקשה מיוחדת; נא שים לב

לנושאים המעניינים אותנו:

- לבנון Dupont

ובנושא הטרור

ומיעוטים בבריה"מ.

בתודה ובכרכה,

לש
מרסם גולן

משרד החוץ-מחלקת הקשר

9881

** יוצא

שמוד

**

**

**

אל: פריס, נר: 672, מ: המשרד
דח: מ, סג: ש, ש, חא: 300786, זח: 1530

אלמז
נ.נ. 16.10
103.1

שמוד/מיידי

עמיהוד

דע: לשכת יו"ר הכנסת

מועצת אירופה.

בסדר היום של המליאה ששלחת לנו בדיפי האחרון חסר עמוד מס' 1
הכולל את סדה"י ל-17.9. העברנא בדיפי.

אירופה 2

תפ: ענוג, אירא, אירב, יורכנסת

14764 ירא סר 333043

UNIT

100

UNITED STATES GOVERNMENT
1500 - 07 - 300286 AND 300287, 10 - 0021

UNITED STATES

NO. 2.4 11.4 11.4

UNITED STATES

UNITED STATES

UNITED STATES

UNITED STATES GOVERNMENT
1500 - 07 - 300286 AND 300287, 10 - 0021

UNITED STATES

UNITED STATES GOVERNMENT



Handwritten mark resembling a stylized 'K' or 'L'.

Jerusalem, 28 July 1986
21 Tamuz 5746

1st Ms. / LK

Dear Mr. Coleman,

On behalf of the Knesset, I have the honour and pleasure to extend to the Committee on Parliamentary and Public Relations of the Council of Europe our most cordial invitation to visit Israel and to hold its meetings, within its 1986 programme, at the Knesset in Jerusalem.

Such a visit will undoubtedly contribute to a productive exchange of views on parliamentary and public relations and, at the same time, to the strengthening of ties between the Council of Europe and the Knesset.

I have been informed that the week starting Sunday, 2nd November 1986 is agreeable to you.

I assure you that we shall put all necessary facilities at the disposal of the Committee in order to ensure that their deliberations will be both fruitful and enjoyable.

May I suggest that details of the visit be arranged through the usual diplomatic channels (via our embassy in Paris).

Yours sincerely,

Shlomo Hillel

Shlomo Hillel

Mr. Donald Coleman *Chairman*
Committee on Parliamentary & Public Relations
Council of Europe
F 67006 Strasbourg

העתק:

מנהל אירופה 2, מר עמוס גנור
מר יוסי עמיהוד, פריס

י"ז בתמוז תשמ"ו
24 ביולי 1986

שמו

אל : ח"כ גב' שרה דורון
ח"כ פרופ' שבה וייס

טאת : מנהל אירופה 2

לאל MS.1 Wk

הנדון: הזמנת פרלמנטריס תורכיים

הבאנו רשמיכם מהביקור בתורכיה וחצעתכם להזמין נציגיה
במועצת אירופה לביקור בישראל לידיעת עמיתינו האחראים לנושא
במשרד החוץ.

במצורף העתק תשובתם.

ב ב ר כ ה ,

עמוס גנור

DATE

1977 JANUARY 20
10 11 12 13 14

NO : 170 121 122 123
124 125 126 127 128

END : 129 130 131

AW 1.21 1/31

REPLY - NUMBER OF REPLY TO REPORT

REPLY NUMBER UNDER REPORT NUMBER SHOULD BE
ENTERED IN THE REPORT NUMBER COLUMN UNDER
REPORT NUMBER.

ENTERED IN THE REPORT

C. B. C. R.

1977 1230



ירושלים, יג' בחמוז החשמ"ו
20 ביולי 1986
מז"ח/213

ש.מ.ר.

אל: ס/מנהל אירופה

מאח: ס/מנהל מז"חים

הנדון: הזמנת פרלמנטרים תורכיים
מכתב 820 מ-16 ליולי

בימים אלה אישרנו לממונה באנקרה אח הזמנתם של ארבעה פרלמנטרים תורכיים לביקור בארץ, על פי רשימה שהוא עצמו הציע. אינאן וצ'ליקבאש אשר בהם מדובר במכתבך הנ"ל לא היו בין הארבעה.

יש לציין כי קמראן אינאן ופחחי צ'ליקבאש, המוכרים לנו היטב, כבר הוזמנו ארצה לא אחת אך נמנעו מלהגיע. אם יסתבר שהשניים אכן מוכנים לבקר בישראל בעתיד הקרוב, אין כל סיבה שלא נאפשר הזמנתם פעם נוספת.

בברכה,
אלון ליאל
אלון ליאל

משרד החוץ-מחלקת הקשר

5227

נכנס

בלמים

אל: המשרד, נר: 318, מ: פריס
נח: ר, סג: ב, זא: 230786, נח: 1600

↓

אלמא / מ / אל

בלמס/רגיל

אל: אירופה 2

דע: מריס גולן, הכנסת

מאת: י. עמי הוד, פריס

מועצת אירופה - ועדת החקלאות

- הוועדה תתכנס ב- 23/10/86 בפריס. טרם נקבע סדר היום.
- יתכן ויחליטו על ישיבה 'ימיוזמנת' בעת כינוס האספה
הפרלמנטרית (24/9/86-17).

- בסדר היום שיקבע יכללו בוראות 2 נושאים: חקלאות בשנות
האלפיים כמסקנות הוועדה (נווילאר) בעיות היער (זיהום). שריפות
(וכו').

נפ: ענוג, אירב, יורכנסת
נח: גולן בנסת

משרד החוץ-מחלקת הקשר

7492

** ייצא

שמו

**

**

**

אלי פריס, נר: 528, מ: המשרד
רח: 1700, סג: ש, תא: 230766, וח: 1700

אלי פריס

שמו/רגיל

תפ: ח'י'כ' ו'אק אמיר-הכנסת.

אלי עמיהוד.

1. נמסר לנו מח'י'כ' ו'אק אמיר כי חבר הפא"ר GEORGES DONNEZ
המכהן גם כראש העיר SAINT AMAND LES EAUX הכין עבור סיעתו
בפא"ר דו"ח חיובי מבחינתנו על המצב בלבנון.

2. הדו"ח עשוי לשמש אותנו בהכנות לקראת הדיון על לבנון
במועצת אירופה
בספטמבר השנה. נודה, לכן, אם תפנו בהקדם לח'י'כ' או למזכירתו
מוניק

נ' ט"ל 27-48-55-53 (שניהם יידיים אישיים של ו'אק אמיר
ותבקשו את
הדו"ח בשמו, מדגישים בשמו של הח'י'כ'.

אירופה 1.

תפ: ענוג, אירא, אירב, יורכנסת
תח: ח'כ' ו'ק אמיר כנסת



יג' בתמוז תשמ"ו
20 ביולי 1986
2.474/830

א/א
מ.א.
לד

אל : מנהל אירופה 1

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון : דו"ח על לבנון - הפרלמנט האירופי

בישיבה שהתקיימה אצל יו"ר הכנסת ב-15.7.86 על מועצת אירופה, מסר ח"כ ז'. אמיר כי הובא לידיעתו שהפרלמנטר (האירופי) מצרפת ג'ורג' דונז הכין לפרלמנט האירופי דו"ח על לבנון. לדברי אמיר, דונז הוא ידידו האישי והדו"ח חיובי.

להערכת אמיר, יהיה זה חשוב להפיץ דו"ח זה בין הנציגים במועצת אירופה לקראת הדיון שיתקיים על לבנון בועדה המדינית ובמליאה שתכנס בספטמבר השנה, מה גם שזה עולה בקנה אחד עם המגמה המתגבשת לתאם עמדות ולשתף יותר פעולה בין שני הגופים.

נודה אם נוכל לקבל דו"ח זה.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

משרד החוץ-מחלקת הקשר

6274

** יציא

שמו

**

**

**

א.כ.ו. לונדון, נר: 292, מ: המשרד
דח: ד, סל: ש, תא: 200786, זח: 1300

Handwritten in red: אל. א. ק. א. ד.

שמו/דגיל

שג'ר-צ'ר

מוטצת אירופה - הועדה לפליטים. מורק עמיהוד מ-18.7.
האם ניתן להניא את פריסון מהגשת תכנית?
אירופה 2.

י.ב.

תפ: שהח, מנבל, ממנבל, ענוג, אירא, אירב, יורכנסת

14764

2486

תאריך : 18.07.86
נושד החוץ-מחלקת הקשר

שמור

נכנס **
**
**
**

הודט: 7,2486

אל:המשרד

מ-:מריט,כר:274,תא:180786,זח:1600,זח:כר,טג:ט
כר:ט

שמור/רגיל

אל ארומה 2

דע מריט גולן-הכנסת

מאת עמיהוד מריט

מש 137

מועצת אירומה.

Handwritten in blue ink: *מ/א ו.מ/א מ/א*

1. יום ה 4.9.86 תתכנס במריט תת הועדה על המצב בזת
(ז 0900 עד 1030) ולאחר מכך הועדה המדינית.

2. הזמנו חדר ליחיד במלון אטלה 10 RUE CHATEAUBRIAND
BE TEL 26102654

אשרו כא והברי קומא שם המשתתף

3. בסדר היום של תת הועדה טעין על המצב בלבנון:דיון
על הצעת דוח קודם הצעת החלטה. המדונה הוא DUPONT

4. להלן סדר היום של הועדה המדינית:

- יחסי מזרח ומערב (המדיניות הכללית של המועצה)

- המצב בלבנון, דרוח על ישיבת תת הועדה. המשך דיון על
הצעת דוח וקבלת קוט הצעת החלטה.

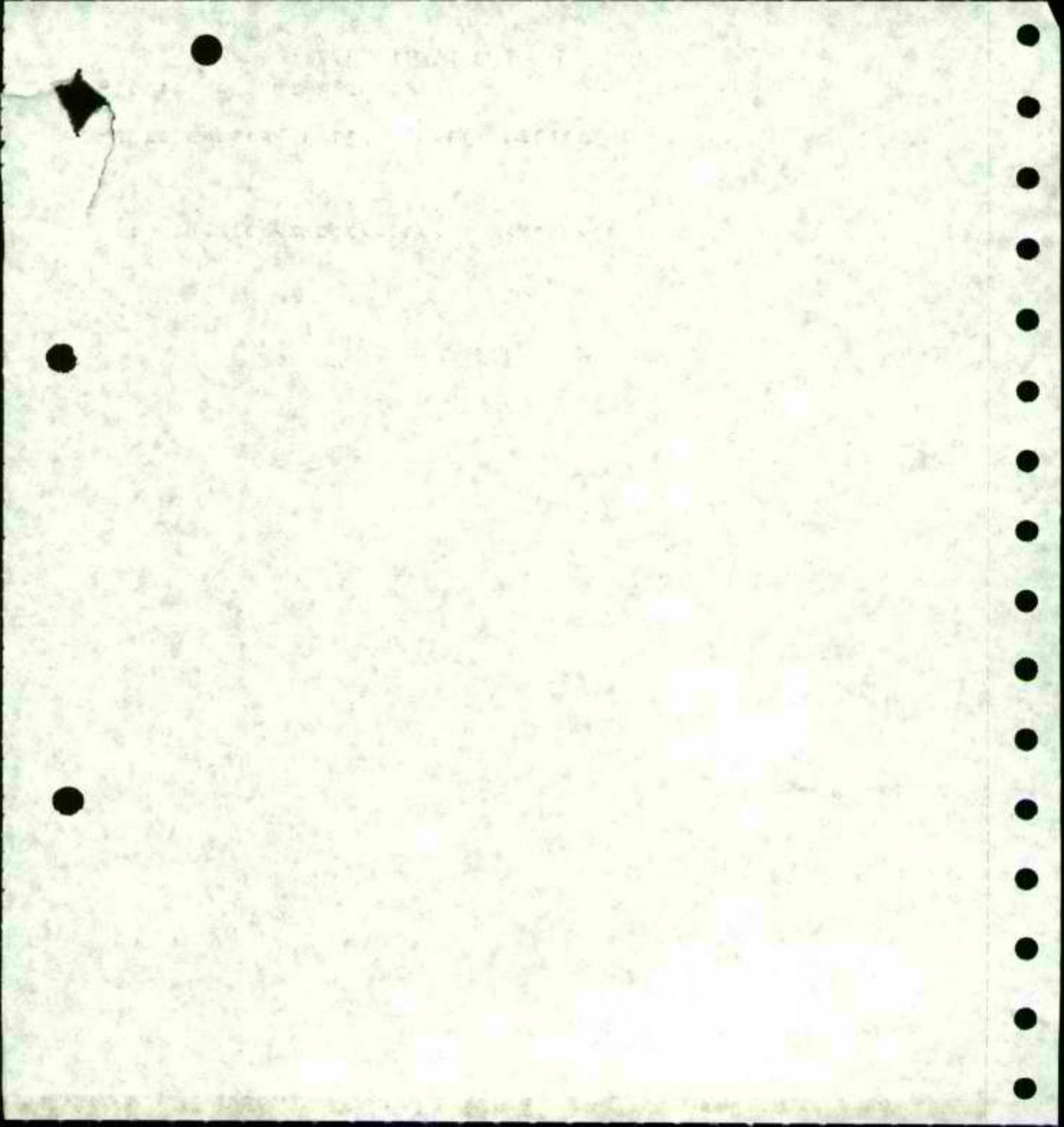
משרד החוץ-מחלקת הקשר

-זכריות המשלח הקמריסאית.

-המצב באפריקה ובדיקת ארגון סמפוזיון ב-1987.

תפ: שהח,מבנל,שמכנל,ענרג,אירא,אירב,יורכנסת

14764



מושרד החוץ-מחלקת הקשר

שומר

נכנס **

**

**

**

חוזם: 7,2490

אל: המשרד

מ-: מריט, נר: 275, תא: 180786, זח: 1700, דח: ר, טג: ט

נד: 8

שומר/רגיל

אל: אירומה 2

דע מ. גולן הכנסת. הציר לונדון-נר 97 עבור לונדון

מאת עמיהוד מריט

מש 138

מועצת אירומה.

1. ועדת המהגרים, הפליטים והזמוגרמיה תכנס ב 2.9.86 (שעה 1430) וב- 3.9.86 (0930-1230) בסטרטבורג

2. הוזמנו חזר ליחיד ל 1.9.86 ול- 2.9.86 ב HCLIDAY
INN TEL 8835700
בסטרטבורג. האם אותו חב' ישתתף בסטרטבורג ובועדה המדינית
במריט? (ראו נא מברקנו מש/137) הבריקר נא.

3. להלן סדר היום

-פליטים לאומיים ונעדרים בקמריסין.

-שטפ' בין יגוסלביה ומ. אירומה בנושא פועלים מהגרים.

-ביטוח סוציאלי לפועלים מהגרים

-שומר ההבנה בין הקהילות האטניות באירומה

מושרד החוץ-מחלקת הקשר

-דווח על הקונגרס של העדה הארומית להגנת המליטים
דהמגרים

-קביעת פעילות עתידית.

תפ: שהח,מנכל,זמנכל,ענרג,אירא,אירב,יורכנסת



ט' בתמוז תשמ"ו
16 ביולי 1986
2.449/814

אל / מ.א. / נ.א.

אל : מר מאיר חליפה, הקונכ"ל, איסטנבול

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון : מיני-מושב באיסטנבול של מועצת אירופה

ביום 15.7.86 התקיימה אצל יו"ר הכנסת מר שלמה הלל ישיבה בהשתתפות הח'כים שרה דורון, שבח וייס וז'אק אמיר, נציגי הכנסת למועצת אירופה. במסגרת הדיון בה סקרו הח'כים דורון וייס את המושב שהתקיים בין ה-29.6 ל-4.7 באיסטנבול, לא הסכו השניים במילות שבח והערכה לתרומתך האישית לטיפול בהם.

שניהם ציינו במילים חמות ביותר כי מעולם לא נתקלו ביחס כה טוב, ובטיפול כה מסור מצד נציגות כלשהי בעת השתתפותם בכנסים שונים של המועצה, וביקשו להעביר לך ולרעיתך את תודתם והוקרתם מקרב לב.

עמוס גנור ואני שהשתתפנו בישיבה מטעם משרד החוץ התרגשנו ממש למשמע מלות השבח החמות והכנות, מה גם שלא תמיד אנו עדים במעמדים אלה לשבחים המופנים כלפי משרדנו ובכלל זה עובדיו.

הרשה לנו להצטרף לברכות מקרב לב.

מצ'ב דו"ח בכתב של ח'כ שבח וייס והעתק ממכתבו למ'מ רח"מ ושה"ח.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

העתק: המנכ"ל
הסמנכ"ל למינהל
מר צבי קידר, סמנכ"ל
מר יצחק ליאור, מנהל מזתי"ם



הגושמי כי טורקיה אינה מסתמך משהו יאטיג עם ישראל. אמר
 איין לזכר בשלם זה על חזונה היחסים פליפה קולומב, של
 יש לשיג פרחאק מסוימה בוא היחסים בגמלי של צבני אצל
 משבר באויר של פנסוק מפרט. הקונסול' שלנו באוסטנול, מר
 מאני קינה ורטימ אמר טלוא במ כאלון משלם וס-מז אלו
 מוזב גם בנפולוגי לבן אמ בניסו צה. גם ראיה זה לבח והג
 בואמא של יום קוטטרקטיבי לחופינו.
 הון אמ מחדים רבים עם הגנחה של היצוב האוקיי.
 באוסטנול 15.000 יהלום למען כ 10000 יהלום היום
 בטורקיה. נאום קרא כמו מי אוטואו, כואו קטוי, מפרט
 אולצנטיס, פמן וקמאי מחדים יום אמ זקדוד, זלע איין נלם
 בתהלה הילצב זמנאום ציונים, אנשן זג נאו אסכול. הקונסול
 שלם מזוי אדע מקים קטיים הוקים עם הקהלה ולבי
 זה נאל אטוב.
 במחדים זה כוונאים לבח אמ עם ציני פואטיים טונים,
 הייחז בלוו התרבות מוקדד מבלתה העמיד הפליט
 גישות וגם צבנו איה, בזמן זה, בסופולטיים. בנין
 על האוכה העה נאוג טאפי ינוסא.
 טיוגמ זה צינים רבים בנאונים הקטנים איצובל בניה
 האוסטוב. באלא (מבולב) זה הכנס בארון של, שלם בא
 אז נכתי מצב אפואמ) ון פן. בקד הינוס, ואמריק הבטאו
 אמ סיוז באיטק זה בתיאור הבתא ו צולסד מבולב שליוו
 ממשל אינוב אלקל זלע הנוסחה של בניג האוסטוב אזה
 קעד ידיו ביה הוצע אימח נוסד לחסמ. גאסינה.
 בדין זה רעב מוזב אלקדי דפולע של משוב הדוד
 ושל לשכרנו. אמ אגין מססו מסמכים נאבטימ.

בבוכה
 למ"ו



הכנסת

התאחדות

7/7/86
חבר הכנסת
שבתאי

דני של - התאחדות
מר יצחק שטיינ

מכתב העונה ומזכר הקונסול, ירושלים
באישטנבול מר מאיר ח'יפה ורעיה

של חוד נכבד!

בין ה 29/6 ל 4/7 התקיים באישטנבול כנס
של מוסד איינוסר. במסגרת ישיבה כוללת. הנכנס
שלו חזן א"ב שנה ציוון ואמרי. באישטנבול טכני
הקונסול הישראלי נעם. את המיוזמים וסייעה לו
רעיה מר. כביא' אטנול מסור וגבון בה אלת
ח'ינו. מר ח'יפה היטיב לנו עזרה קונסולרית
מזכר בנעילה בנעם עצמו ול סוף אוליסי אלתנבול
מ כנעני אולם את ההנגדה של ירבע טויקיה.
עיון סגך כי סוף עה, שלו, של רעיה מר, ואל
רעיה עצמו. הקול ח'יפה מזכר את המעורב בישיבה
המלאה 'וגולדעב'.
מסיבות של מר ח'יפה לו ירבע אבול. נעים היה
להיחלף בישיבות עם המלאכה בה אלקוניה.
הנשמה מר ח'יפה קטנו של הקונסול עם
טויקיה ומחמם - לגביהי. הוא נאלץ אל מר רעיה
ואת ח'יפה לכולו ון על רעיה מוסור שנעשה של
עזרה מרוב התאחדות. אולי ביה בטח ונעם א"ב טויקיה ויוון.

בנאכ נב

שמאל

מר שלמה חל - יאנ הננס-

הערה: מרוב מרוב התאחדות - מר בקמחי
מר ח'יפה ח'יפה - מרוב התאחדות
נעם נעלה - ישיבה באנקרה.



צ"ח כניס מודע אינובר -
אדסטראל 4/7-29/6
המשך

הגושאדי פו טורקיה אינגר מטמאג מטנוג יאטיג אט ישנאל. אמע
 אין ארבע געלט צו אר צמרג הימטה איזנה קולמט, און
 יג לטיג אראק מטנומט כומה הימטה, גמטלי שרבען אלא
 מעשר דאויג של פכסוק מופיט. הקנסות שלטו באויסטנאל, אר
 מאיג קינה ורטיג אפ, טאלו און גמ באולן משלם וס-טו אלו
 מוד גפ גבולות גבול און כניס צה. גמ ראליג זט שלמ ארמ
 כוממט של ימס קוטטרוקטיגו אמופגנו. הידבול האוקיג.
 גון אר מעשים ריבג אר הגנהג של הידבול האוקיג.
 דאויסטנאל ג 19.000 ירופיג רמטן כ 100.000 ירופיג הי"מ
 באוקיג. נאיש קדג כמו מי אסטאל, כיוני קנטי, משפח
 אולבניט, כמן וקמיי מליג ימס דא אקדוג, זאן אין נלמ
 בטאגלג מילגבל אנטאק ציגניג; אנטאל צג נאוי אסטול. הקנסות
 שלט מזוי ארע מקיג קטיג גבוקיג אר הקדוג ולבי
 צה נאל אטמב.
 במעשים אר כווגליג שלטו אר אר צייג פנאטיג טאטיג,
 היינז בלו העלגוג מוקדג מבלמט העטיג גפליג
 גישור וגמ צבגו ארמ, באונן צה, כסופולטיגים. בנין
 אר גאויג העג נאג טא פו ישור.
 טיומט אר צייג ריביג בגולאויג קעטויג אינדבול ברוב.
 גאוסצולג. בלאו (מבולב, צה הימט באמיון של, שלט גא
 אר נמג מרצ אפמט) ון פן. בער הינטיג, ואמריג גבטיג
 אר סיוג באימט צה בגולב גבמט, אפמט מבונג שלטו
 ממעג איוובי אקל אר העמטה של גמג האוסצולג אר
 קעג יגליג גייג גממט איונג גולמט אפמט גאטיג.
 בדין צה רעג מוד אקטיג דעפולג של מלוצ הדול
 ושל אפרינו. אר מדין מססו מסא ביג נאבטיג.

גבונג
 למ"ח



הכנסת



7/7/86
חבר הכנסת
שרה ארליך

ד"ר שלמה הרמז
מר יצחק שטיינ

מכתב לשכת השרה ארליך, ירושלים
באישור מר מאיר ארליך ורעייה

של מר יצחק שטיינ

בין ה 29/6 ל 4/7 הקיים באיסטנבול כנס
של מוסד אייזנהוואר בשם "המחנה הישראלי ברלין". כנס
שבו חזר הרב שני לזיון ואמרי. באישור מר יצחק שטיינ
הקונסול הישראלי שם. מר מאיר ארליך ורעייה או
רעייה מר. כפי ש' ארליך מסר וגבול עם אלט
המור. מר ארליך הישג לנו עריה קולטנוקטיב
מזל ברלין כנס עצמו ול סוף ארליך ארליך
כ כנס אולם עם ההנהגה של יצחק שטיינ.
עיון ספק כי סוף זה, שלו, של רעייה מר, ואל
רפי עצמו. קלו ארליך מזל זה המאבק בישראל
המאבק 'ובווצ'.

מסיבות של מר ארליך או יצחק שטיינ. נאום הרב
ארליך כי ארליך עושה עם המאבק בה ארליך.
הנשמה מזל מר קליו של הקונסול עם רעייה
טייק'ק ומחמם - ארליך. הוא נאול אל מר ארליך
וארליך ארליך ארליך ארליך ארליך ארליך ארליך
עושה מזל ארליך ארליך ארליך ארליך ארליך ארליך.

במלך נב

שרה ארליך

מר שלמה הרמז - יאן כנס

הערות: מרליך מרליך - מרליך
מרליך מרליך - מרליך
כנס מרליך מרליך מרליך



ט' בתמוז תשמ"ו
16 ביולי 1986
2.458/823

אל : מר אורי בר נר, מנהל הסברה

מאת : ס/מנהל אירופה 2

א"ל א.מ.א. /א

הנדון : מועצת אירופה - טרור

בחודש ספטמבר עומדת להתכנס המליאה הפרלמנטרית של מועצת אירופה, בהשתתפות נציגי הכנסת, ואחד הנושאים העיקריים שיועלו לדיון יהיה עניין הטרור והמאבק הבינ"ל נגדו.

ב-15.7.86 התקיימה אצל יו"ר הכנסת ישיבה בהשתתפות חברי הכנסת שרה דורון, שבח וייס וז'אק אמיר נציגינו במועצה, והתבקשו על ידם להכין עבורם נייר עמדה מגובש ומקורי בנושא המלחמה הבינ"ל כנגד הטרור.

במושב זוטא האחרון שהתקיים באיסטנבול בראשית חודש יולי הכין אחד החברים במועצה, אמדאי, דו"ח מצויין בנושא המאזכר במפורש את לוב, סוריה ואיראן כמדינות התומכות בטרור. בדו"ח ובדיונים לא הועלה עניין ישראל כלל, והמגמה היא להמשיך בכך ולא למשוך לכיווננו תשומת ללב מיותרת, כך שהדיון בטרור יהיה כללי ויתמקד מצידנו בנושאים שלשאר המדינות עניין בהם, ובעיקר הצורך בשת"פ בינ"ל למלחמה בטרור.

ח"כ וייס הזכיר במהלך הישיבה את שמו של פרופ' גבריאל בן-דור מאוניברסיטת חיפה כמומחה לנושא, והמליץ שמש"ח יפנה גם אליו כדי שיכין נייר בנדון. איננו מכירים את האיש, אך לאור המלצתו של ח"כ וייס מציעים לבדוק אולי פרופ' בן-דור יוכל לתרום נייר מקורי שיעזור לחברי הכנסת לזרוק אור חדש על הנושא ולעודד את מועצת אירופה להתגייסות למאבק.

נודה על שתוף הפעולה.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

העתק: מר ד. פלג, ס/מנהל הסברה/תכנים
גב' מרים גולן, הכנסת
מר י. עמיהוד, פריס



ט' בתמוז תשמ"ו
16 ביולי 1986
2.455/820

1/ד מ.א. / מ.א. / מ.א.

אל : מנהל מזתי'ם

מאת : ס/מנהל אירופה 2

הנדון : מועצת אירופה - מיני מושב באיסטנבול

רצ'ב לידיעתך דו"ח ישיבה שהתקיימה אצל יו"ר הכנסת ב-15.7 ובה דווחו בהרחבה הח'כים דורון ווייס בין היתר על התרשמותם ממעמד ישראל בתורכיה בכלל, ומצב היחסים עמה בפרט.

הם ממליצים להצטרף להצעתו של מר מילוא מאנקרה ולהזמין לארץ את הפרלמנטרים אינן וצ'ליקבאס.

אנא חוות דעתך.

ב ב ר כ ה,

איתן מרגלית

העתק: מר י. עמיהוד, פריס



מועצת אירופה: סכום ישיבה אצל יו"ר הכנסת מר שלמה הלל
מיום 15.7.86

משתתפים: הח'כים דורון וייס ואמיר. גב' גולן, מר גנור והח'מ.

דורון : מסכמת המושב הזוטא שהתקיים באיסטנבול. שבחים חמים לקונכ'ל חליפה על טיפולו המסור והיעיל.

(1) לגבי היחסים עם תורכיה : התרשמה שחל שיפור מסוים. במגעייהם במקום לא חשה ביחס עוין מהמקומיים. להיפך: ניתן לנהל דו-שיח וקיימת פתיחות למגעים עמנו. בהתיעצות טלפונית עם נציגנו באנקרה המליץ הנ'ל להזמין ארצה שני פרלמנטרים: אינן וצ'ליקבאס. מצטרפת להמלצה.

(2) במליאה בספטמבר יעלו שני נושאים החשובים מבחינתנו: לבנון וטרור. לענין הטרור: מבקשת להכין שני ניירות משתי זוויות שונות להתבטאויותיהם של נציגינו ולהתמקד בנושא שתה'פ הבינ'ל למלחמה בטרור. לענין לבנון: הרגשתה רעה. דופונט מסוייג כלפינו. התחמק מהבטחתו לסכם את ביקורו השני בארץ. בומל לא בסדר ועל שגרירנו בפאריס לשוחח עמו.

(3) מציעה בכלל שכל שגרירינו באירופה ישוחחו עם חברי הועדה המדינית לגבי שני הנושאים הנ'ל.

וייס : מצטרף לדעתה של דורון לגבי מעמדנו בתורכיה. מעיר רק שיחכן שבלהט קבלת הפנים החמה אותה הכינו התורכים לכלל האורחים מאירופה, נהנינו מההפקר, אם כי לפעמים היה יחס של חיבה מופגנת דוקא לישראלים. מצטרף להמלצה להזמין את אינן וצ'ליקבאס.

לגבי הטרור: הדו"ח של AMADEI מצוין וממליץ להפיצו גם בארץ. ישראל לא נזכרת וזהו הישג עצום. עלינו להמשיך ולשמור על הקו של חוסר התבלטות מצידנו. ממליץ להכניס לתמונה את פרופסור גבריאל בן-דור מאוניברסיטת חיפה המומחה לנושא ולהפנות אליו גם את משה'ח.

לגבי לבנון: סומך על האינטואיציה של דורון בהתייחסותה לדופונט. ממליץ שהשגריר בברן יזמין מחדש לארץ. מצטרף לשבחים על חליפה.



- 2 -

אמיר : מדווח על ישיבת ועדת הפליטים באינסברוק. הרגיש ידידות מהמשתתפים התורכיים. להערכתו בומל היה ג'כ ידידותי מאד כלפיו.
לגבי לבנון: מוסר שהוכן דו"ח לפרלמנט האירופי ע"י נציג צרפתי בשם ג'ורג' דונז, שהוא ידידו האישי. מציע לקבל את הדו"ח ולהשתמש בו במועצת אירופה, דבר המשתלב עם המגמה הכללית שם של יותר תאום עם הפרלמנט.
לגבי הזמנת הפרלמנטרים התורכיים: מצטרף להמלצה. מזכיר שיש להעביר לאינן דו"ח על חקלאות.
לגבי טרור: ממליץ שנלקט עיקרי ההתבטאויות במליאה האחרונה ושנעבירן לנציגויותינו.

גנור: לגבי הזמנת התורכיים: נעביר למחלקה המוסמכת במשרד. לגבי חומר הסברה שוטף: נבקש את המרכז לאינפורמציה להעביר לג' גולן את חומר ההסברה השוטף כדי שתעבירו לנציגי הכנסת.

הינו"ר : המושב באיסטנבול מהווה הוכחה מחודשת שמועצת אירופה מהווה מסגרת לטיפוח יחסים מדיניים המשרתת לא רק אינטרסים של הכנסת אלא דוקא ובעיקר של משה'ח. (היחסים עם תורכיה).
דופונט: יש להזמין מחדש ולתקן קלקולי ביקורו הקודם.
טרור: אמדאי ידיד אישי ויש לטפחו. מציע שבמליאה הבאה לא למשוך אלינו זרקורים ושתהיה התבטאות רק של ח'כ אחד.

רשם: איתן מרגלית, ס/מנהל אירופה 2

2.456